



**MUNIC SA**

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 212 247,52 €

Siège social : 100 avenue de Stalingrad - 94800 Villejuif

RCS Créteil N° 442 484 556

## **DOCUMENT D'ENREGISTREMENT**

(Document d'enregistrement spécifique tel que défini par l'article 15 du Règlement (UE) 2017/1129 relatif au « Prospectus de croissance de l'Union » et dont le contenu a été établi conformément aux termes de l'Annexe 24 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 relatif notamment à la forme et au contenu du prospectus)



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent Document d'enregistrement a été approuvé le 6 janvier 2020 sous le numéro I. 20-001 par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF n'approuve ce Document d'enregistrement qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du Document d'enregistrement. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation quant à l'opportunité d'investir dans les valeurs mobilières concernées.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et, le cas échéant, un résumé et son (ses) supplément(s). L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Le Document d'enregistrement a été établi pour faire partie d'un prospectus de croissance de l'Union conformément à l'article 15 du règlement (UE) 2017/1129.

*Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de la Société ([www.munic.io](http://www.munic.io)).*

## **REMARQUES GENERALES**

Dans le Document d'enregistrement :

- L'expression la « Société » désigne la société MUNIC SA ;
- L'expression « Filiale Américaine » désigne la filiale MUNIC Inc. détenue à 100% ; et
- L'expression « le Document d'enregistrement » désigne le présent document d'enregistrement.

Le Document d'enregistrement, établi selon l'annexe 24 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, décrit la Société telle qu'elle existe à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement.

## **Informations prospectives**

Le Document d'enregistrement contient des indications sur les perspectives et la stratégie de développement de MUNIC. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement technologique, économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes du Document d'enregistrement et contiennent des données relatives aux intentions, aux estimations et aux objectifs de MUNIC concernant, notamment les marchés, les produits, la stratégie, le déploiement commercial, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie de la Société. Les informations prospectives mentionnées dans le Document d'enregistrement sont données uniquement à la date d'enregistrement du Document d'enregistrement. Sauf obligation légale ou réglementaire qui s'appliquerait (notamment le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché), la Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le Document d'enregistrement afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels sont fondées les informations prospectives contenues dans le Document d'enregistrement. La Société opère dans un environnement caractérisé par une concurrence forte et de permanentes évolutions. Elle peut donc ne pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

## **Informations sur le marché et la concurrence**

Le Document d'enregistrement contient, notamment en section 2.2 « *Aperçu des activités* », des informations relatives à l'activité menée par MUNIC et à sa position concurrentielle. Certaines informations contenues dans le Document d'enregistrement sont des informations publiquement disponibles que la Société considère comme fiables mais qui n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. La Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les segments d'activités obtiendrait les mêmes résultats. Compte-tenu d'un environnement technologique et concurrentiel particulièrement actif, il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. L'activité de MUNIC pourrait en conséquence évoluer de manière différente de celle décrite dans le Document d'enregistrement. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations, excepté dans le cadre de toute obligation législative ou réglementaire qui lui serait applicable, et notamment le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

## **Facteurs de risques**

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risque décrits en section 3 « *Facteurs de risques* » du Document d'enregistrement avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du Document d'enregistrement, pourraient également avoir un effet défavorable.

## **Arrondis**

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou en millions) et pourcentages présentés dans le Document d'enregistrement ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Document d'enregistrement peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

## Table des matières

|          |                                                                                                                  |            |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>1</b> | <b>PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE</b> | <b>6</b>   |
| 1.1      | RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT                                                                         | 6          |
| 1.2      | ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE                                                                           | 6          |
| 1.3      | RAPPORTS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS                                                                    | 6          |
| 1.4      | INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS                                                                                  | 6          |
| 1.5      | CONTROLE DU PRESENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT                                                                    | 6          |
| <b>2</b> | <b>STRATEGIE, PERFORMANCE ET APERCU DES ACTIVITES</b>                                                            | <b>7</b>   |
| 2.1      | INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE                                                                               | 7          |
| 2.2      | APERCU DES ACTIVITES                                                                                             | 8          |
| 2.3      | STRUCTURE ORGANISATIONNELLE                                                                                      | 39         |
| 2.4      | INVESTISSEMENTS                                                                                                  | 40         |
| 2.5      | EXAMEN OPERATIONNEL ET FINANCIER                                                                                 | 41         |
| 2.6      | TENDANCES                                                                                                        | 60         |
| 2.7      | PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE                                                                            | 60         |
| <b>3</b> | <b>FACTEURS DE RISQUES</b>                                                                                       | <b>61</b>  |
| 3.1      | RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE                                                                          | 62         |
| 3.2      | RISQUES FINANCIERS                                                                                               | 66         |
| 3.3      | RISQUES LIES AU MARCHE                                                                                           | 68         |
| 3.4      | RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE                                                                      | 69         |
| 3.5      | RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES                                                                             | 70         |
| <b>4</b> | <b>GOVERNANCE D'ENTREPRISE</b>                                                                                   | <b>74</b>  |
| 4.1      | ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE                                  | 74         |
| 4.2      | REMUNERATIONS ET AVANTAGES                                                                                       | 77         |
| 4.3      | PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION               | 79         |
| <b>5</b> | <b>INFORMATIONS FINANCIERES ET INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE</b>                                               | <b>80</b>  |
| 5.1      | INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES                                                                             | 80         |
| 5.2      | INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES                                                                | 109        |
| 5.3      | AUDIT DES INFORMATIONS FINANCIERES ANUELLES                                                                      | 130        |
| 5.4      | INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE                                                                                  | 130        |
| 5.5      | CHANGEMENT SIGNIFICATIF DANS LA SITUATION DE L'EMETTEUR                                                          | 130        |
| 5.6      | POLITIQUE EN MATIERE DE DIVIDENDES                                                                               | 131        |
| 5.7      | INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA                                                                                | 131        |
| <b>6</b> | <b>INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES</b>                           | <b>132</b> |
| 6.1      | PRINCIPAUX ACTIONNAIRES                                                                                          | 132        |
| 6.2      | PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES                                                                             | 133        |
| 6.3      | CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE                                         | 133        |
| 6.4      | TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES                                                                              | 133        |
| 6.5      | CAPITAL SOCIAL                                                                                                   | 134        |
| 6.6      | ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS                                                                                      | 142        |
| 6.7      | CONTRATS IMPORTANTS                                                                                              | 143        |
| <b>7</b> | <b>DOCUMENTS DISPONIBLES</b>                                                                                     | <b>147</b> |
| <b>8</b> | <b>ANNEXES</b>                                                                                                   | <b>148</b> |

|     |                                                                                        |     |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 8.1 | GOUVERNANCE D'ENTREPRISE – RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE .....          | 148 |
| 8.2 | RAPPORTS SPECIAUX DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS<br>REGLEMENTEES ..... | 150 |

## **1 PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE**

### **1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT**

---

Monsieur Aaron SOLOMON, Président Directeur Général de MUNIC.

### **1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE**

---

*« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le Document d'enregistrement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

Fait à Villejuif  
Le 6 janvier 2019

**Aaron SOLOMON**  
Président Directeur Général

### **1.3 RAPPORTS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

---

Néant.

### **1.4 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS**

---

Néant.

### **1.5 CONTROLE DU PRESENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT**

---

Le présent Document d'enregistrement a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF n'approuve ce Document d'enregistrement qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du Document d'enregistrement.

Le Document d'enregistrement a été établi pour faire partie d'un prospectus de croissance de l'Union conformément à l'article 15 du règlement (UE) 2017/1129.

### 2.1 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

#### 2.1.1 Dénomination sociale de la Société et nom commercial

La Société a pour dénomination sociale et commerciale : MUNIC. Jusqu'au 8 novembre 2019, sa dénomination sociale était MOBILE DEVICES INGENIERIE.

#### 2.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société, code LEI

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 442 484 556.

L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 969500WCODOO2EV5W145.

#### 2.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 26 juin 2002 pour une durée de 99 ans s'achevant le 26 juin 2101, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### 2.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société a été créée sous forme de société à responsabilité limitée et a été transformée en société anonyme à conseil d'administration par l'assemblée générale en date du 13 juillet 2007.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

Le siège social de la Société est situé au 100 Avenue de Stalingrad, 94800 Villejuif.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : +33 1 42 11 93 25

Adresse courriel : [info@munic.io](mailto:info@munic.io)

Site Internet : [www.munic.io](http://www.munic.io)

Il est précisé que les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus.

#### 2.1.5 Changement significatif de la structure financière de la Société depuis la clôture du 1<sup>er</sup> semestre clos le 30 juin 2019

Depuis la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019, la Société bénéficie de deux nouveaux financements :

- Août 2019 : Octroi d'une nouvelle avance en compte courant de 1,5 M€ de la part de son actionnaire principal Grandis Lux ;
- Décembre 2019 : Emission d'un emprunt obligataire convertible (les « OC 2019 ») d'un montant nominal de 7,2 M€ représenté par 7 163 960 obligations d'une valeur nominale de 1 € chacune, dont 5,3 M€ souscrits par compensation avec les créances issues (i) du remboursement anticipé des obligations simples émises en 2015 en faveur de l'actionnaire principal (Grandis Lux) et (ii) de deux avances en comptes courants accordées par l'actionnaire principal (Grandis Lux) en avril et juillet 2016 dont 1 314 K€ d'intérêts courus compris). L'échéance de l'emprunt a été fixée au 31 juillet 2024. Toutefois, le contrat

d'émission prévoit des cas de remboursement anticipé, notamment en cas d'introduction en bourse. Se reporter à la section 6.5.5 du présent Document d'enregistrement pour plus de détails.

### **2.1.6 Description du financement attendu de l'activité de la Société**

Comme indiqué en note 4.29 de l'annexe aux comptes semestriels clos le 30 juin 2019 insérés à la section 5.2.1 du présent Document d'enregistrement, la Société considère être en mesure de pouvoir financer ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois.

Au-delà de cette échéance, compte tenu du programme de déploiement commercial envisagé et notamment le déploiement commercial du projet EKKO, des moyens de financement complémentaires seront nécessaires pour financer le développement de la Société.

Par ailleurs, l'apport de trésorerie de 1,9 M€ (dont 1,8 M€ libérés à ce jour) résultant de l'émission de l'emprunt obligataire mentionné ci-dessus réalisé le 20 décembre 2019 et le projet d'introduction en bourse via la réalisation d'une augmentation de capital sont les moyens privilégiés pour disposer de ces financements complémentaires nécessaires pour couvrir les besoins de trésorerie à moyen terme.

## **2.2 APERCU DES ACTIVITES**

---

### **2.2.1 Stratégie et objectifs**

#### **2.2.1.1 Résumé de l'activité**

MUNIC a été créée en 2002 par 3 ingénieurs issus de l'industrie automobile qui partageaient la conviction que les données générées par les véhicules allaient représenter un enjeu majeur pour de nombreux acteurs, sous réserve de pouvoir en disposer de manière pertinente et exploitable. A cette fin, la Société s'est engagée dans la conception et le développement de solutions technologiques à même de produire et valoriser les données véhicules. Cette stratégie a nécessité de relever de nombreux défis techniques pour collecter et traiter des données brutes afin de les mettre à disposition d'une manière fiable, enrichie et qualifiée.

Lancée dans une première version dès 2013, cette offre innovante, est le fruit de 17 années de recherche et développement que la Société a exploité au mieux en commercialisant dans l'intervalle, des produits techniques à usages bien plus limités de type GPS, gestion de flottes, etc. qui, ramenés à l'état de l'art il y a 15 ans, constituaient déjà des innovations plusieurs fois primées en 2006 et 2007 (Trophée de la mobilité, trophée de l'innovation). Dans les années 2000, une première gamme de terminaux boîtes noires intégrant un modem, un récepteur GPS, et des interfaces avec le véhicule et l'unité centrale pour exécuter des applications de géolocalisation et permettre la remontée d'informations sur le véhicule a été développée. Elle intégrait la première génération du système d'exploitation propriétaire appelé « Morpheus », utilisé dans tous les terminaux de la Société et qui constitue la brique fondatrice de la technologie actuelle (stockage de données, technologie de communication, etc.). La Société a été un des premiers acteurs à proposer un écran GPS connecté offrant en plus des applications de géolocalisation (position en temps réel, aide à la navigation) des services utilisant le réseau cellulaire (Pages Jaunes, Coyote, prix et disponibilité en temps réel des places de parking alentour, prix des carburants en temps réel aux pompes avoisinantes etc.) alors que le produit proposé par TomTom à l'époque n'était pas encore connecté. L'offre s'est rapidement enrichie d'une gamme de boîtiers ouvrant la voie à de nouveaux services grâce à la remontée des toutes premières données véhicules collectées à partir de capteurs spécifiques selon l'usage souhaité et se connectant à l'unité centrale. Destinés au marché de gestion de flottes, de nombreux projets ont rapidement été remportés auprès d'acteurs tels que SITA, devenue SUEZ environnement (flottes de bennes à ordures), ou Alpha Taxi dans une logique d'optimisation de la flotte (gestion de trajets, position en temps réel, dispatch de courses, etc.). Dans ces projets, la Société permet notamment de remonter des informations spécifiques telles que le poids en temps de la benne ou le nombre de bacs collectés, ou pour un taxi l'état du lumineux, etc. En parallèle, la Société a largement contribué à la généralisation des écrans GPS connectés en fournissant à Coyote son premier terminal de navigation intégrant l'application Coyote (écran GPS connectés avec des services associés tels que Coyote et autres services mentionnés plus haut). Fort de ce succès commercial et de premiers clients récurrents, le chiffre d'affaires a rapidement progressé pour atteindre 10,7 M€ dès 2010.

Dans le même temps, la Société a accentué son effort de R&D afin de viser cette fois le marché du véhicule dans son ensemble mais dont le prérequis était d'accéder à un spectre bien plus large de données véhicules et ce pour



tous les véhicules roulants y compris le marché de masse des véhicules particuliers, de manière universelle. Dès 2013, une solution technologique innovante (hardware et software) adaptée à ce nouveau marché était lancée à destination des acteurs de l'after-market (réseaux d'entretien, assureurs, concessionnaires...).



MUNIC conçoit des solutions (hardware + software) intelligentes, communicantes et embarquées dans les véhicules qui :

- (i) **Collectent** des données grâce au Munic box directement connecté au cœur du réseau électronique du véhicule via une prise universelle, la prise OBD « On-Board-Diagnostic », présente sur tous les véhicules sur les marchés américain (dès 1996) et européen (dès le début 2000) ;
- (ii) **Traient** ces données en local au sein du Munic box – aussi appelé Smart Dongle OBD, ou dongle - via des logiciels propriétaires (*edge computing*) ;
- (iii) **Transmettent et analysent** ces données sur une plateforme propriétaire d'intelligence artificielle « Munic.io » ; et
- (iv) Permettent à des tiers B-to-B d'intégrer sur Munic.io leurs applications commerciales **pour monétiser les données collectées**.

Grâce à cette puissance de collecte et de traitement de l'information, le portefeuille clients compte près de 270 références dont des assurances comme Metromile (Etats-Unis), qui propose des polices personnalisées en fonction du kilométrage et du comportement du conducteur, ou des acteurs de l'entretien tels que Groupauto qui comprend plusieurs réseaux d'entretien dans toute l'Europe proposant des offres de maintenance prédictive à ses clients équipés de dongles et ce, dans une logique de fidélisation.

Le chiffre d'affaires 2018 s'établit à 15,2 M€ avec une évolution très forte du mix produit. Les ventes de dongles au cœur de l'offre actuelle représentent 75% des revenus 2018 et affichent une croissance annuelle moyenne de 43,1% au cours des 5 dernières années. Cette progression s'est faite au détriment des deux produits historiques et en particulier des écrans qui ne représentent plus qu'environ 5% du chiffre d'affaires en 2018. La gamme des boîtiers télématiques représente en 2018 un chiffre d'affaires de 2,5 M€.

En 2018, la capacité de miniaturisation de la fonction Wifi au sein de son dongle et une proposition tarifaire compétitive ont permis à la Société de remporter un appel d'offre significatif lancé par l'opérateur télécom T-Mobile USA pour remplacer son fournisseur de dongles et offrir à ses abonnés un hot spot Wifi plus performant dans les véhicules. Ce contrat d'une durée initiale de 2 ans, renouvelable automatiquement ouvre la voie à un potentiel de ventes d'au moins 100 000 dongles par an et plutôt de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de dongles par an, à écouler à travers son réseau de près de 20 000 points de vente, une première livraison devant intervenir au dernier trimestre 2019. La Société estime que le cycle de vie de son produit est de l'ordre de 3 à 5 ans. La crédibilité technologique renforcée de MUNIC va lui permettre de s'adresser à des clients de plus en plus significatifs. Ce contrat illustre le potentiel de nouveaux usages au-delà de l'after-market automobile.

Le modèle actuel de vente de dongles (hardware, accès plateforme, kit de développement d'applications, abonnement cellulaire) ne permet pas à tous les clients et prospects de MUNIC de trouver un modèle économique procurant un retour sur investissement satisfaisant. Sont principalement concernés des projets de déploiement en masse. De fait, depuis 2 ans la Société est de plus en plus fréquemment sollicitée pour des projets de grande ampleur avec des objectifs de coûts beaucoup plus bas pour les dongles. Aussi, la Société a mis au point un modèle de vente complémentaire permettant à ces clients d'accéder aux données véhicules qualifiées et enrichies en mode DaaS (« *Data as a Service* ») à travers sa plateforme dédiée appelée EKKO. Dans ce modèle, avec un lancement commercial prévu au second trimestre 2020, EKKO sera la première plateforme universelle de données véhicules qui doit s'adresser à un large éventail de clients potentiels et permettre un déploiement rapide à grande échelle, du fait d'une capacité à rentabiliser les abonnements plus rapidement.

La Société considère bénéficier de multiples atouts constituant autant de barrières à l'entrée, parmi lesquels :

- Une solution technologique innovante sans concurrence sur le marché à caractéristiques et performances équivalentes ;
- Une solution reconnue et validée par le marché avec à fin juin 2019, près de 1,5 millions de terminaux vendus ;
- Un effort cumulé de R&D d'environ 30 M€ depuis sa création que la Société est parvenue à autofinancer à travers les premières générations de produits ;

- Un portefeuille de propriété intellectuelle composé de 24 brevets ou demandes de brevets couvrant les principaux marchés géographiques couverts (Etats-Unis et Europe de l'Ouest) ;
- Des marchés américain et européen considérables avec un taux de voitures équipées d'un dongle inférieur à 1% <sup>1</sup> auxquels s'ajoute tout le potentiel offert par de nouveaux usages (hotspot wifi par exemple) et un marché de la data automobile attendu en très forte croissance ;
- Un portefeuille clients diversifié et caractérisé par une empreinte internationale forte (94% en 2018) et la montée en puissance de clients récurrents ;
- Un « *pipe* » commercial comptant à ce jour, plus de 30 prospects dont 20 à des stades très avancés, certains recelant un potentiel de ventes annuelles de dongles très significatif (plusieurs centaines de milliers) ;
- Une organisation agile et le choix d'un modèle *fabless* à même d'accompagner les fortes ambitions de croissance ;
- Une équipe de 60 collaborateurs (dont 77% d'ingénieurs), mobilisée autour d'un projet (faible turnover) et encadrée par un management expérimenté.

### 2.2.1.2 Stratégie et objectifs

A l'aune d'un changement de dimension majeur, MUNIC souhaite exploiter son avance technologique en déployant une stratégie commerciale agressive pour tirer le meilleur profit du marché de la monétisation de la donnée véhicule en phase de démarrage. L'objectif de MUNIC est de s'imposer comme le fournisseur de référence en matière de données véhicules intelligentes sur les marchés européen et américain. À cette fin, la Société a défini une stratégie de croissance ambitieuse fondée sur les deux axes :

- l'accélération du déploiement à grande échelle de dongles ; et
- la poursuite des efforts de R&D pour maintenir son avance technologique et améliorer la rentabilité.

#### 2.2.1.2.1 Accélérer le déploiement à grande échelle de dongles

Le déploiement des dongles reposera sur les deux modes de commercialisation suivants :

**Accélération des ventes de solutions technologiques packagées :** l'accélération du déploiement concernera les marchés prioritaires que sont à la fois les Etats-Unis, le Canada, et 16 pays d'Europe (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Belgique, Pays-Bas, Suède, Norvège, Finlande, Pologne, Autriche, Suisse, Danemark, Portugal, Irlande). Les principaux moyens à mettre en œuvre pour soutenir les ambitions de la Société sont des recrutements de chefs de projets et de profils techniques. La Société est aujourd'hui de plus en plus sollicitée par des grands comptes concernant des projets stratégiques pour ces derniers, qui nécessitent l'affectation de chefs de projets expérimentés pour assurer le pilotage en binôme avec le commercial. Il est également prévu un premier recrutement pour la filiale Américaine récemment créée qui aura pour mission d'assurer le support dans les meilleurs délais auprès des clients locaux parmi lesquels T-Mobile.

**Lancement commercial de la plateforme EKKO :** Le lancement commercial de la plateforme EKKO devrait intervenir au début du second trimestre 2020 en Europe dans un premier temps. La Société concentre ses efforts actuels sur la signature de contrats avec les premiers partenaires commerciaux (Se reporter à la section 2.2.2.2.4). Sur un plan opérationnel, elle s'est attachée à sécuriser avec son partenaire Asteelflash la production des dongles à déployer et dont elle devra assurer le financement. Au cours des 12 premiers mois, l'objectif est de déployer environ 240 000 dongles à travers principalement des grands réseaux d'entretien et de concessionnaires. A ce titre, Grouopauto a confirmé son intention de prendre part au projet EKKO et d'équiper le plus de véhicules possibles dans son réseau, pour un tarif de 15€ par an, pendant trois ans, lui donnant accès aux données des véhicules. Enfin, et ceci concerne aussi bien EKKO que les ventes de solutions techniques packagées, le marché demande de manière générale un accès toujours plus complet aux données véhicules ainsi que des traitements et analyses toujours plus complexes et performants, ce qui nécessite le recrutement de profils techniques en décodage et filtrage de la donnée véhicule, ainsi qu'en intelligence artificielle.

<sup>1</sup> Estimation de la Société à partir de l'étude Frost & Sullivan « Opportunity of the OBD II Automotive aftermarket, Forecast to 2023 » (se reporter en section 2.2.3.2)

#### 2.2.1.2.2 Conforter son avance technologique et enrichir l'offre produit

En termes de roadmap technologique, la Société poursuivra ses efforts à la fois sur l'enrichissement permanent de son offre et sur le « design-to-cost » de ses dongles.

Les chantiers prioritaires concernent :

- La finalisation d'une version optimisée de Dongle C4 en matière de « design-to-cost ». Cette nouvelle version qui intégrera des évolutions significatives en matière de hardware et software, permettra une réduction du coût de production du dongle allant jusqu'à environ 20% pour la version WiFi Hotspot. La mise en production de ce nouveau boîtier selon le calendrier prévu, soit dès juin 2020 pour une commercialisation dès le mois de juillet 2020 revêt une importance particulière afin de maintenir la marge brute prévisionnelle à un niveau proche de celui historiquement constaté. Cette réduction de coût compensera les réductions sur les prix de vente consentis à certains clients compte tenu des niveaux de commandes anticipés ainsi que dans la perspective de possibles marchés en cours de discussions portant également sur des niveaux de commandes significatifs ;
- La déclinaison de la plateforme EKKO et de son application pour le marché américain, où le lancement devrait intervenir en 2021 ;
- L'évolution de cette plateforme pour la maintenir à la pointe de la technologie et en assurer la disponibilité permanente et le bon fonctionnement ; et
- Notamment l'ajout de la fonction ouverture de portes et coffre ainsi que le *dead reckoning*<sup>2</sup> haute précision pour les dongles.

Forte d'une stratégie axée autour de son déploiement commercial à grande échelle, la Société a pour ambition d'atteindre le cap des 100 M€ de chiffre d'affaires à horizon 2023, dont 75% issus de l'offre actuelle de solutions packagées et 25% issus du projet EKKO (car Data as a Service). Cette tendance se constate déjà lors de l'exercice 2019, avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 17 M€<sup>3</sup>, en hausse de près de 11,8% par rapport à 2018. Le chiffre d'affaires 2019 se décompose de la manière suivante : 15,1 M€ pour les smart dongles, 1,8 M€ pour les boîtiers télématiques et moins de 0,1 M€ les écrans télématiques. Le redesign du dongle doit également permettre à la Société d'améliorer sa marge brute tout en maintenant une offre compétitive.

Le projet d'introduction en bourse s'inscrit dans cette dynamique de croissance et a pour objectif de doter la Société de moyens financiers supplémentaires pour accélérer son développement et accompagner sa croissance. Il contribuera également à renforcer sa crédibilité vis-à-vis de ses clients potentiels, comprenant notamment des acteurs de taille significative, quant à la capacité de la Société de les approvisionner en grands volumes.

---

<sup>2</sup> Le *dead reckoning* est une méthode d'estimation d'une position en l'absence de signal GPS, qui à partir du dernier point connu utilise les informations de capteurs accéléromètre et gyroscope pour calculer les déplacements successifs d'un véhicule et en déduire une estimation de la position actuelle.

<sup>3</sup> Chiffre non audité

## 2.2.2 PRINCIPALES ACTIVITES

### 2.2.2.1 *Les données véhicules : un gisement de valeur à exploiter*

#### 2.2.2.1.1 *Les véhicules sont des systèmes fermés*

Un véhicule est un système particulièrement complexe embarquant une multitude de logiciels et selon les modèles, plusieurs dizaines de boîtiers électroniques, appelés calculateurs principaux comme ceux dédiés au contrôle moteur, au freinage, au tableau de bord... complétés d'un nombre encore plus important de mini calculateurs en charge d'exécuter des fonctions spécifiques (ouverture/fermeture des portes, des fenêtres, etc.). Tous ces modules liés aux différents organes des véhicules dialoguent de manière continue entre eux par réseau multiplexé (BUS). Ils embarquent près d'une centaine de millions de lignes de codes (alors qu'une dizaine de millions de lignes de codes sont suffisantes pour les avions de ligne les plus modernes<sup>4</sup>), et produisent près de 4 Go de données par jour.

Or, ces données sont inexploitées car inaccessibles. La voiture est conçue comme un système fermé pour des raisons de sécurité évidentes et de fiabilité. Le constructeur et ses équipementiers ont accès à ces données en phase développement via des équipements et logiciels dédiés, qui ne sont pas embarqués en phase commerciale pour les raisons évoquées plus haut, mais également pour des raisons économiques. Il est non seulement impossible d'accéder aux données du véhicule, qu'il s'agisse de données instantanées accessibles en temps réel, ou de celles stockées dans les mémoires des calculateurs mais il est encore moins possible d'accéder au système logiciel du véhicule pour y ajouter de nouvelles fonctionnalités afin de capter des données jugées intéressantes ou de les traiter.

En cela l'architecture électronique et logicielle des véhicules est à l'opposé des systèmes ouverts que sont par exemple les smartphones à même de s'enrichir d'une multitude d'applications, indépendamment développées par des tiers.

Par ailleurs les cycles de développement des véhicules et encore plus des plateformes dont ils sont dérivés sont très longs (les plateformes véhicules ont des cycles de vie de plus de 6 ans en moyenne). La connectivité suivant les cycles de développement des plateformes cela signifie que les constructeurs ont des temps de réponse incompatibles avec les demandes d'évolution rapide inhérents à une nouvelle industrie qui repose sur l'exploitation des données véhicules.

#### 2.2.2.1.2 *Un accès très limité aux données véhicules*

Dès 1985, une première étape de communication avec ce système fermé a été rendue possible grâce à l'installation d'une prise de diagnostic embarqué dite prise OBD (On Board Diagnostic) dans les véhicules. Ce mode de communication avec la voiture est né en Californie lorsque les fabricants ont commencé à intégrer massivement de l'électronique dans les véhicules via un calculateur d'injection. Mis en place au départ par l'agence CARB (Californian Air Resources Board), pour contrôler les émissions polluantes des véhicules, différentes améliorations ont été appliquées au système par la suite pour simplifier les procédures de maintenance. En Europe, les constructeurs automobiles ont intégré progressivement la prise OBD dans leurs véhicules à partir de 1990. Mais à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, suite à la directive Européenne 98/69/EC, cette prise est devenue obligatoire pour tous les véhicules légers (inférieur à 2,5 tonnes). Puis la prise OBD a ensuite été généralisée à tous les véhicules, y compris les utilitaires et ceux roulant au GPL/GNL, commercialisés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Ces réglementations avaient également pour objet de laisser au conducteur la plus grande liberté quant au choix du prestataire susceptible d'assurer l'entretien ou la réparation de son véhicule. Ainsi, tout garagiste indépendant devait pouvoir disposer des mêmes outils que les garages concessionnaires de la marque.

Des valises de diagnostic ont ainsi été développées par des tiers pour permettre à ces acteurs de se connecter au véhicule afin de pouvoir récupérer des données de maintenance souvent très basiques (se reporter à la section 2.2.2.6.3.1). Ces valises se branchent sur la prise OBD reliant la voiture à un ordinateur équipé d'un logiciel dédié. Il permet d'interroger et de tester intégralement le système, puis d'obtenir un diagnostic complet. Le rapport procure des informations sur le véhicule, comme son kilométrage réel, le bon fonctionnement des sondes et appareils, ainsi que les éventuelles erreurs générées lors de l'utilisation, telles que : le défaut d'injection, de pression d'admission, de freinage, de centralisation, etc. Ce protocole permet de gagner un temps considérable en recherche de panne, et offre un diagnostic précis pour déterminer les pièces à remplacer. Il existe diverses

---

<sup>4</sup> Source : <https://informationisbeautiful.net/visualizations/million-lines-of-code/>

valises de diagnostic sur le marché mais toutes offrent des informations basiques. Elles sont non communicantes (pas de carte SIM) et incapables de collecter et d'exploiter toutes les données que prévoit théoriquement cette prise OBD. Quatre acteurs dominent ce marché en Europe en proposant des valises multi marques offrant l'accès aux mêmes données que celles disponibles pour les réseaux de distribution automobiles des constructeurs.

### 2.2.2.1.3 Les multiples enjeux de l'accès aux données

A l'exception de l'utilisation de données véhicule à des fins de maintenance, il n'existe aucune autre exploitation de ces données. Pourtant l'exploitation d'informations même les plus simples est de nature à intéresser un grand nombre d'acteurs. A titre d'exemple, lorsqu'un voyant lumineux s'allume pour signaler, une usure des plaquettes de freins, un manque d'huile ou de liquide de frein aucune action n'est menée envers le propriétaire du véhicule. Il pourrait être opportun de lui proposer (i) le lieu le plus proche où trouver les articles manquants, (ii) des promotions sur les pièces à changer, (iii) voire une prise de rendez-vous. À l'instar de la monétisation faite des données issues d'un smartphone, l'exploitation des données véhicule recèle un gisement de valeur très important.

Ces données, non exploitées, ont des domaines d'application extrêmement variés, des plus basiques comme illustrés ci-dessous, en passant par la prédiction de panne pour prendre un exemple plus évolué :

|                                                                                     |                             |                                   |                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
|    | Délai du prochain entretien | Délai de la prochaine vidange     |                                     |
|    | Contrôle du niveau d'huile  | Contrôle de la pression d'huile   |                                     |
|    | Niveau de la batterie       | Etat de la batterie               |                                     |
|   | Kilométrage en temps-réel   | Kilométrage du prochain entretien | Kilométrage de la prochaine vidange |
|  | Niveau de carburant         |                                   |                                     |
|  | Anomalies moteur            | Maintenance des anomalies         |                                     |
|  | Indicateur porte ouverte    | Indicateur coffre ouvert          |                                     |

A l'évidence, ces informations sont susceptibles d'intéresser une grande diversité de professionnels de l'after-market mais également de rendre possible de nouveaux usages (se reporter à la section 2.2.2.3) venant ainsi élargir le spectre des débouchés commerciaux possibles. L'accès aux données véhicule constitue une proposition de valeur forte car elle concerne directement tous les acteurs de la chaîne de valeur :

- Les professionnels qui peuvent monétiser ces informations à travers la fidélisation de clients ou la personnalisation d'offres en fonction de l'analyse des données. Ainsi, les données « kilométrage » ou de comportement de conduite (analyse des chocs, mouvements brusques latéraux) peuvent par exemple intéresser un assureur capable de proposer des offres commerciales personnalisées en fonction du kilométrage parcouru et/ou de la conduite plus ou moins agressive de l'assuré ; et,
- Les conducteurs qui, outre l'accès à une application conviviale leur présentant un large spectre d'informations sur leur véhicule et leur conduite (position, trajets, consommation, informations de chocs en roulage ou à l'arrêt, usure des pièces, alertes de pannes ou de symptômes avancés...), peuvent bénéficier de services à valeur ajoutée présentant des enjeux financiers liés à la fois à des remises proposées ou au fait que des opérations de maintenance préventives peuvent éviter de coûteuses réparations.

De manière plus générale, outre l'apparition de nouveaux usages, l'accès à de nouvelles données permettra non seulement de nouvelles fonctionnalités, mais il contribuera également à l'efficacité des systèmes ADAS (Advanced Driver Assistance Systems). Les véhicules autonomes (AV) représenteront la manifestation ultime d'ADAS, marquant le passage de la fonctionnalité assistée par le conducteur à la conduite entièrement autonome du véhicule. L'autonomie transformera progressivement le véhicule en une plate-forme à partir de laquelle les conducteurs et les passagers pourront utiliser leur temps de transit pour leurs activités personnelles, ce qui pourrait inclure l'utilisation de nouvelles formes de médias et de services.

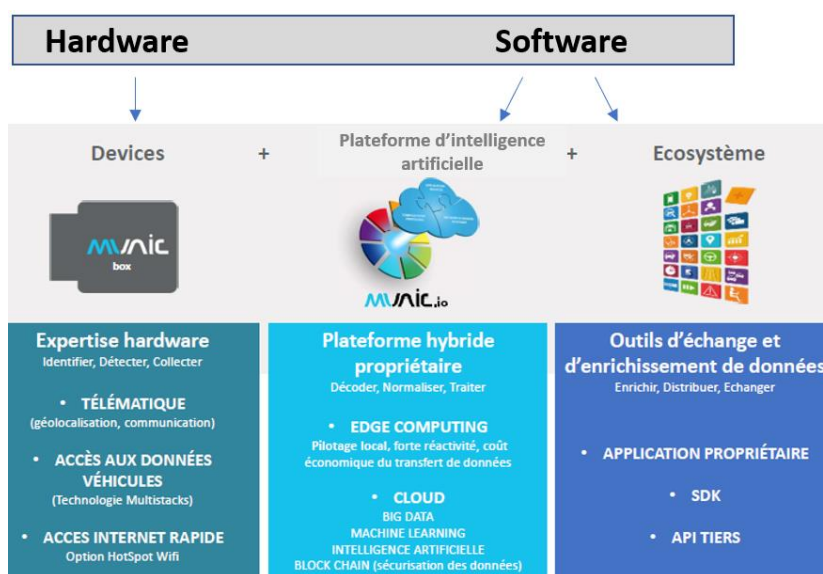
Le secteur de l'automobile pourrait devenir un leader de premier plan dans le domaine de l'IoT. Toutefois, la valorisation des données véhicules embarquées dépendra entièrement de la collecte, de l'interprétation et de la pertinence des analyses. Cela implique de relever plusieurs défis et écueils techniques dont :

- la collecte, la préparation et l'analyse des données avec l'application de techniques d'analyse de données avancées pour extraire des informations enrichies et qualifiées pour les monétiser ;
- la couverture de tous les types de marques et de modèles de véhicules ;
- la couverture du parc existant qui a en moyenne 10 ans d'âge, donc une grande diversité de générations ;
- la livraison de valeur en déployant des produits et des services basés sur les données ; et
- de nouveaux modèles commerciaux fondés sur l'innovation technologique, les capacités avancées et les partenariats qui repoussent les limites actuelles de l'industrie automobile.

En rupture avec les solutions existantes sur le marché de l'after-market qui ne remontent pas de données techniques du véhicule, à l'exception de données GPS ou d'accélération, MUNIC a conçu une solution technologique à même de répondre à ces différents enjeux.

#### 2.2.2.1.4 Une expertise technologique forte

Le succès de la Société repose sur la combinaison d'une double expertise, hardware et software, mise en œuvre par une équipe de 46 ingénieurs particulièrement expérimentés, ayant conduit au développement d'une offre technologique innovante, unique sur le marché de la donnée véhicules, protégée par un portefeuille de 24 brevets (se reporter à la section 2.2.2.6.2). Le succès tient également à la capacité de l'entreprise à intégrer en permanence de nouvelles technologies.



- **La maîtrise du hardware**, notamment le Munic box, qui repose sur :
  - Une technologie innovante universelle, Multistacks, pour collecter et décoder les données véhicule : MUNIC a développé une interface de communication générique avec les véhicules capable de s'adapter dynamiquement à tout véhicule, pour récupérer et décoder ainsi l'ensemble de ses données. Cette interface s'appuie sur 3 éléments essentiels :
    - un moteur d'intelligence artificielle (Multistacks Engine) qui à partir de l'analyse des informations circulant sur les bus inter-calculateurs identifie automatiquement et précisément le modèle de véhicule mais également son état précis d'activité autorisant selon le cas les modes plus ou moins poussés de communication avec le véhicule ;
    - un protocole générique de communication avec les véhicules capable d'intégrer les informations très spécifiques à chaque modèle pour le décodage des données.
    - les informations de décodage, disponibles sous différents formats selon les modèles et générations de véhicules notamment chez les constructeurs ou les spécialistes du diagnostic (fournisseurs de valises de diagnostics), parfois entachées d'erreur ou incomplètes. MUNIC y a accès via des partenariats et le paiement d'une licence correspondante. Multistacks



Engine détecte et corrige automatiquement ces erreurs, et homogénéise également l'ensemble des données décodées.

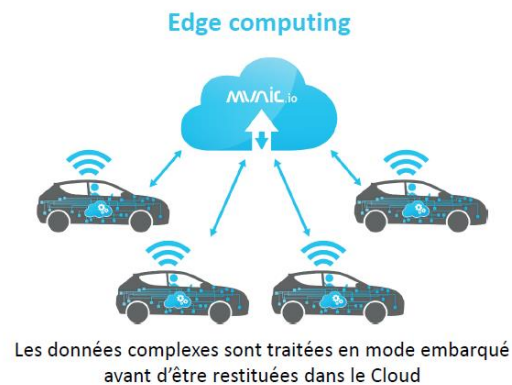
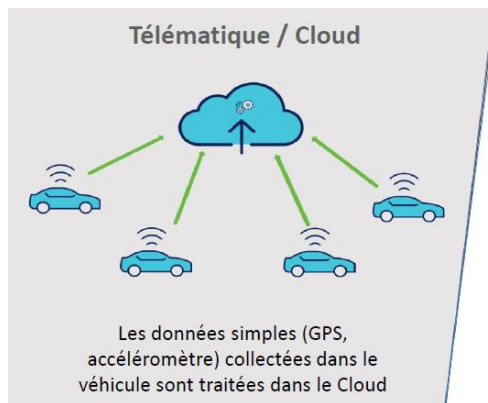
La puissance de Multistacks repose sur 3 atouts essentiels :

1. la capacité d'intégrer des informations de décodage de multiples fournisseurs assurant une couverture la plus large de véhicules et de données,
  2. un moteur d'intelligence artificielle très performant permettant de corriger et homogénéiser les informations collectées,
  3. l'automatisation complète de ces mécanismes permettant un déploiement à grande échelle.
- Des fonctions de télématique (GPS et accéléromètre), et un système d'exploitation propriétaire, Morpheus OS très complet et performant, résultat de 17 ans de développement et de déploiement.
  - Un hardware et un logiciel qui ont fait l'objet de développements spécifiques pour renforcer le niveau de sécurité, et protéger ainsi le véhicule et ses données contre les intrusions ou les actes malintentionnés. La sécurité du boîtier repose notamment sur l'utilisation d'un coprocesseur dédié isolant la communication avec le véhicule du reste des couches applicatives, dont la partie télécommunication cellulaire ou Wi-Fi, faisant office de firewall. Ainsi si la partie applicative ou télécommunication venait à être compromise, cela n'impacterait pas l'interface avec le véhicule qui s'exécute dans un environnement matériel dédié et protégé. La sécurité repose également sur d'autres mécanismes dont un système de cryptage avancé à toutes les étapes (démarrage, exploitation, mise à jour, etc..) de la vie du boîtier empêchant sa prise de contrôle à distance. Cette sécurité a été auditée et validée par plusieurs entreprises intervenant notamment pour le compte de constructeurs.
- **Une expertise software déclinée à travers la conception d'une plateforme d'intelligence artificielle propriétaire ouverte et d'un écosystème ouvert**

#### La plateforme d'intelligence artificielle

La plateforme propriétaire hybride, Munic.io®, permet de décoder et de traiter les données brutes collectées par le dongle qui ne sont pas exploitables en l'état. Ce traitement est réalisé au niveau du dongle à travers la technologie dite de *edge computing* et si nécessaire via des échanges qui ont lieu ensuite entre l'appareil et le cloud, où peuvent être réalisées d'autres traitements faisant notamment appel au *machine learning* reposant sur l'alimentation en données pour des traitements en grand nombre (big data). La performance de cette plateforme repose sur les deux piliers technologiques suivants :

- La rationalisation et l'homogénéisation des données brutes : compte tenu de l'extrême diversité des véhicules et de leurs architectures, les équipes de R&D ont développé un modèle de description universel qui réalise en local (*edge computing*) les opérations suivantes :
  - Définition d'un standard d'intégration des multiples versions de protocoles et de messagerie à bord des véhicules,
  - Traduction du format brut vers un format commun (décodage et traduction),
  - Homogénéisation de la donnée, ce qui inclut la conversion automatique vers un seul et unique système d'unité, avec une résolution commune,
  - Extrapolation des données manquantes (sur certains véhicules plus basiques ou anciens) par différentes techniques – en les dérivant d'autres données ou en utilisant des bases d'information complémentaires,
  - Précision : amélioration de la précision des données pour certains véhicules par *machine learning*,
  - Correction d'erreur par *machine learning* : à titre d'exemple la correction de la donnée est souvent faite à partir d'un croisement (comparaison/correction) avec une autre donnée avec laquelle il est possible de définir une formule de correspondance. Toutefois cette formule n'aura pas les mêmes paramètres pour tous les véhicules. Le machine learning permet de générer automatiquement les paramètres de ces différences formules à partir de l'analyse d'une grande quantité de données.



L'intégration du *edge computing* dans le processus de traitement de la donnée permet d'optimiser le coût des échanges avec le cloud et contribue à l'attractivité financière des solutions. Il est de surcroît indispensable dans de nombreux cas : la détection et la capture d'un phénomène transitoire nécessite une intelligence embarquée qui est capable de détecter un pattern précis, de même pour la détection de conditions complexes combinant plusieurs conditions simultanées. Enfin le *edge computing* appliqué au machine learning présente un gros avantage : au lieu de générer un seul et unique modèle devant fonctionner en central pour tous les véhicules – ce qui aboutirait sur un modèle trop lourd, le *edge computing* permet de générer un modèle par véhicule, plus optimisé, s'exécutant en embarqué.

- La définition et la constitution des principales catégories de données utiles et des modes de génération : grâce à l'expérience acquise, MUNIC a identifié les informations les plus fréquemment requises par chaque segment d'activité ainsi que les processus respectifs d'élaboration automatique des données :
  - Les données de base télématique : positions GPS et signal accéléromètre,
  - Les données véhicule brutes : directement issues du véhicule et homogénéisées,
  - Les données véhicule enrichies : données croisées ou complétées avec des sources complémentaires externes ou internes (exemple conditions météo, bases techniques de fournisseurs tiers...),
  - Les données dérivées : exemple calcul de l'usure des pneus à partir du calcul du coefficient d'adhérence, lui-même dérivé de la vitesse de rotation des roues, ou encore détection d'une panne à partir d'une corrélation de plusieurs informations.

### Un écosystème ouvert

Un écosystème complet d'applications s'est développé autour de la plateforme Munic.io, composé d'éditeurs d'applications exploitant les données produites par Munic.io ou d'experts qui enrichissent les données traitées par Munic.io comme c'est le cas d'équipementiers. Les applications de l'écosystème sont développées directement par les clients pour implémenter les fonctionnalités dont ils ont besoin. Pour cela, un kit de développement complet est mis à disposition des partenaires sur Munic.io. Les applications ainsi développées sont hébergées par la plateforme Munic.io ou dans les serveurs du client/partenaire le cas échéant.

Cette approche technologique a fait l'objet d'une validation à grande échelle à travers la vente d'environ 1,5 millions de boîtiers à un très large portefeuille de clients qui ont pu tester et valider cette solution de décodage de la donnée, unique sur le marché, sur un maximum de véhicules et le plus large territoire. Ce qui en fait une solution unique c'est la capacité de Multistacks à s'adapter automatiquement à tous les véhicules pour en décoder les données, contrairement à toutes les autres approches qui traitent chaque véhicule au cas par cas, rendant impossible tout déploiement en masse.

#### **2.2.2.2 Une offre à la pointe de la technologie**

MUNIC est un acteur innovant à même de relever les défis technologiques liés à la collecte des données véhicule et à leur restitution sous forme de données exploitables.



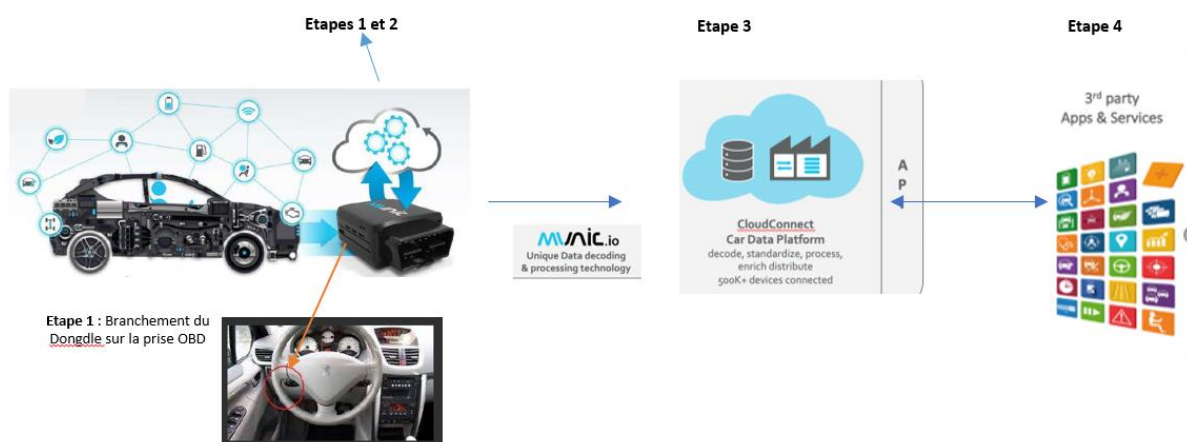
#### 2.2.2.2.1 Des solutions innovantes pour valoriser l'intelligence des véhicules

Si l'accès aux données des véhicules est le prérequis indispensable, il s'avère la plupart du temps insuffisant pour les monétiser. Bon nombre de données brutes sont incomplètes, ou très approximatives voire fausses, et requièrent un traitement pour les restituer de manière intelligente afin de les utiliser de manière pertinente.

MUNIC conçoit des solutions (hardware + software) intelligentes, communicantes et embarquées dans les véhicules qui :

- collectent des données à travers une connexion à tous les calculateurs du véhicule ;
- les traitent en local ;
- les transmettent/échangent ; et
- permettent la monétisation des données par des tiers via des API (ou interfaces de programmation applicatives) dans le Cloud.

Cela peut se schématiser :



Etape 1 : Après son branchement sur la prise OBD universelle du véhicule, le dongle (composante hardware) se connecte au serveur Munic.io pour recevoir son paramétrage, pour répondre à l'usage attendu des données par le client. Le boîtier peut alors exécuter son traitement des données véhicule (le cas échéant celles qui transitent sur le réseau de calculateurs ainsi que celles stockées dans leur mémoire) :

Etape 2 : En fonction de l'usage souhaité par le professionnel, les données captées sont traitées localement (*edge computing* – se reporter à la section 2.2.2.1.4)

Etape 3 : Les données traitées sont transmises sur la plateforme Munic.io

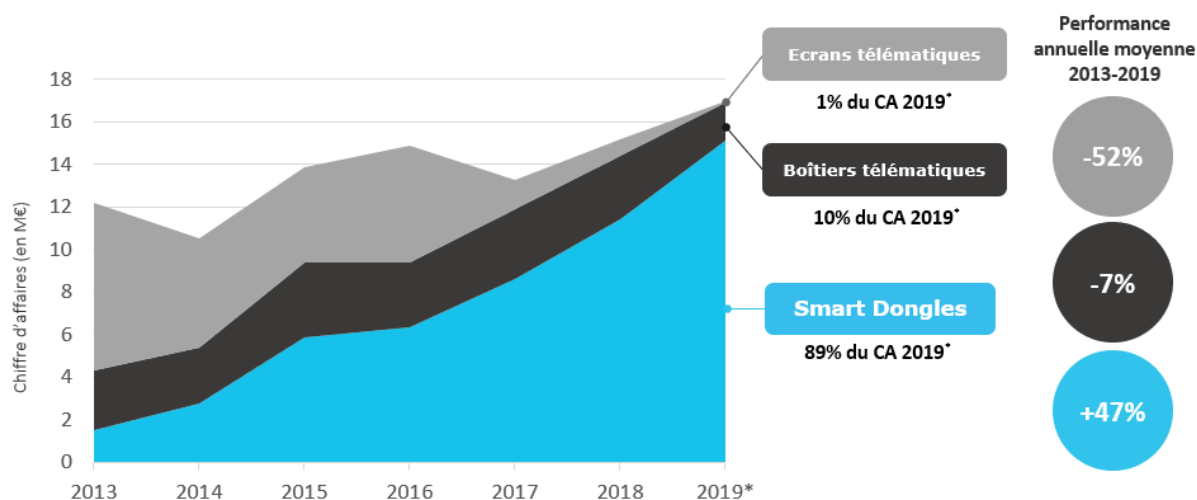
Etape 4 : Le professionnel accède aux données par le biais des API de la plateforme Munic.io.

#### 2.2.2.2.2 Des solutions technologiques propres à chaque usage

L'offre de monétisation des données véhicules repose aujourd'hui sur la vente de solutions technologiques comprenant à la fois du hardware (boîtiers calculateurs embarqués), du software à travers l'accès à la plateforme de traitement Munic.io, un kit de développement applicatif permettant le développement d'applications par les clients, les licences de décodage de données adaptées à l'usage souhaité et un forfait de communication cellulaire typiquement sur 2 ans.

La Société propose 2 gammes de calculateurs pour s'adapter aux usages souhaités par les clients. En 17 ans d'expérience, l'offre de boîtiers s'est progressivement enrichie (Se reporter à la section 2.2.2.6.1 « Politique d'innovation ») grâce à l'intégration progressive des évolutions technologiques. A ce jour, l'offre se concentre autour de la gamme de Dongle OBD (boîtier universel) dont la première version a été commercialisée dès 2010. La Société continue de commercialiser un autre type de produit : un boîtier multi-application (Black Box), plus

particulièrement destiné au marché de la gestion de flotte, alors que la vente d'écrans multi-applications a progressivement disparu du fait du remplacement par les Smartphones et autres Tablettes. Le graphique ci-dessous représentant le chiffre d'affaires réalisé au cours des six derniers exercices montre l'évolution du mix produits en faveur des dongles et au détriment des écrans



\* Chiffres 2019 non audités

Ces dongles sont des boîtiers intelligents et communicants (cellulaire), intégrant des capteurs GPS et accéléromètre ainsi qu'une interface de communication universelle avec les véhicules permettant de collecter des informations techniques en temps-réel sur l'état du véhicule et de ses organes.

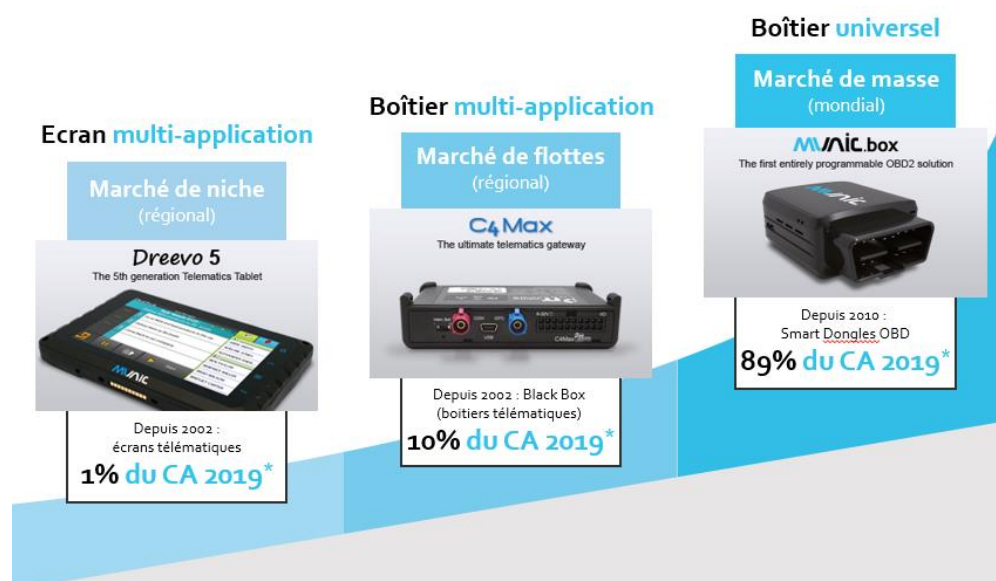
Munic box constitue le produit le plus vendu. Très compact il se branche directement sur la prise OBD du véhicule (permettant d'éviter les coûts d'installation) et offre un accès à l'intégralité des données véhicules à travers la plateforme Munic.io intégrant :

- 1) un protocole générique de communication avec les véhicules ;
- 2) les informations de décodage des données, disponibles sous différents formats selon les modèles et générations de véhicules notamment chez les constructeurs ou les spécialistes du diagnostic ; et
- 3) un moteur d'intelligence artificielle permettant à Munic box de s'adapter automatiquement à chaque véhicule et de fonctionner de manière autonome, de corriger les erreurs ou compléter les données et d'homogénéiser et rationaliser les résultats.

Cet accès total aux données lui permet d'adresser un marché de masse, et à une diversité d'application et d'usages sans limite. Les deux premiers produits historiques (boîtiers télématiques classiques et écrans télématiques/GPS connectés) ciblent des marchés plus restreints où les usages principaux reposent sur l'exploitation de données télématiques standard (GPS et accéléromètre) ne nécessitant pas de technologie spécifique d'accès aux données dans la mesure où ils n'exploitent pas les données émanant directement du véhicule.

La première version de Munic box a été commercialisée en 2010, elle a depuis connu plusieurs évolutions qui ont permis d'augmenter ses fonctionnalités et notamment en matière de connectivité, jusqu'aux versions V7 et V7+ actuelles qui peuvent supporter la 4G LTE et le Wifi à haut débit. Les évolutions successives de Munic box ont donné lieu à un renforcement continu de la sécurité pour répondre aux standards les plus élevés en la matière et permettre un accès aux données et aux fonctions du véhicule sans possibilité de piratage ou défaillance.

Selon les besoins des clients, Munic box est disponible en plusieurs déclinaisons qui prennent en charge la connectivité 2G pour les versions les plus simples et les moins chères, jusqu'à la 4G LTE catégorie 4 ainsi que la fonctionnalité Hotspot Wifi pour les versions les plus avancées. Très utile pour cette variante haut de gamme, le dongle OBD est désormais capable d'accéder à un abonnement telecom partagé avec celui d'un téléphone mobile grâce à l'intégration de la toute dernière technologie eSIM (UICC). Cette caractéristique permet aux opérateurs Telecom de commercialiser ce produit à des coûts très compétitifs notamment dans le cadre de la fidélisation des clients en téléphonie mobile.



L'adaptabilité unique de ses terminaux (grâce à un OS combiné à des outils de développements puissants) ainsi que l'étendue des capacités, sans équivalent, notamment en termes de décodage des données ont permis à la société d'embrasser un très large éventail de cas d'usages (se reporter à la section 2.2.2.3) et de construire en 17 ans un cahier des charges universel, en allouant toutes ses ressources exclusivement au développement de la plateforme avec 3 missions :

- Offrir à un maximum de clients/projets l'accès à une donnée complète et qualifiée,
- Fournir les outils performants pour le traitement de ces données,
- Permettre à tous la distribution des applications ainsi créées

Avec près de 1,5 millions de véhicules équipés de ses solutions, MUNIC a acquis une connaissance unique du marché qui en font l'acteur de référence de la collecte et du décodage de la donnée véhicules.

### 2.2.2.2.3 Un modèle économique en phase d'évolution

Le modèle économique retenu par la Société est la vente de solutions technologiques « packagées », dont le prix varie en fonction du nombre d'unités commandées et des fonctionnalités intégrées au regard de l'usage attendu (2G, 4G, étendue de la licence de décodage de données, hotspot Wifi, etc.). Les prix de vente peuvent par conséquent connaître des disparités importantes. Néanmoins, à titre indicatif, les prix de vente moyens au cours de l'exercice 2018, se sont établis dans une fourchette de :

- 90 à 140 € pour un boîtier télématique ;
- 50 à 120 € pour un dongle OBD.

La pertinence économique de ce modèle de vente repose sur la capacité des clients à monétiser les données qualifiées et enrichies récupérées par les dongles, à travers des offres de captation ou de fidélisation des clients. Les échanges menés par les équipes commerciales de la Société avec divers prospects et/ou clients en phase pilote, ont cependant permis de mettre en exergue les difficultés de certains à trouver un modèle économique offrant un retour sur investissement satisfaisant. Une réflexion stratégique engagée dès 2018 va permettre à la Société dès le deuxième trimestre 2020 d'apporter une réponse économique à ces acteurs. Ils pourront dorénavant accéder aux données souhaitées à travers une plateforme spécifique dédiée, dénommée EKKO, commercialisée selon un modèle « Data as a Service » (DaaS) (se reporter à la section 2.2.2.2.4 pour plus de détails).

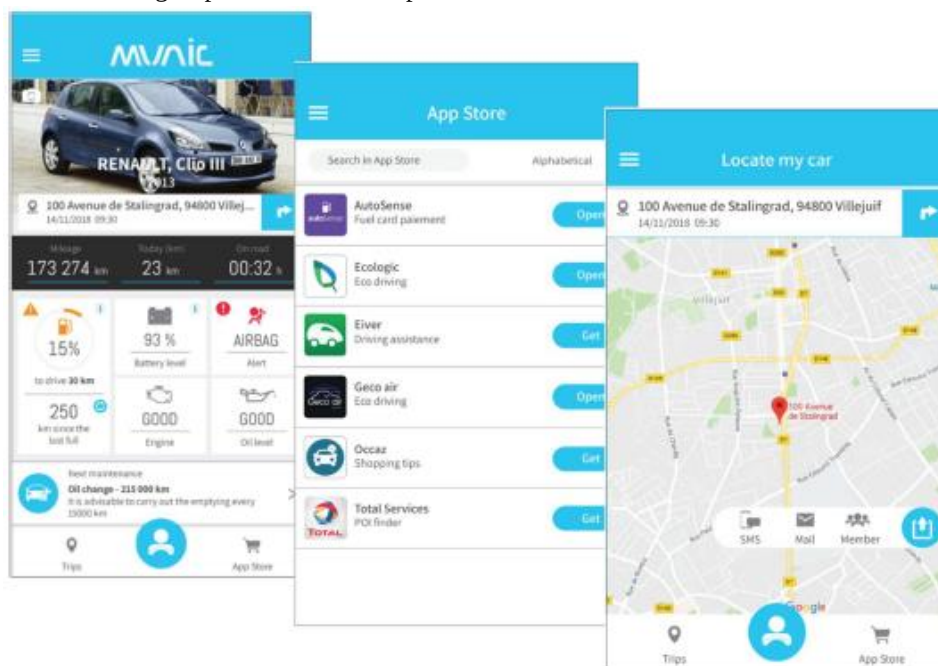
Cet élargissement du modèle, qui constitue un prolongement naturel de l'offre actuelle, aura deux conséquences comptables et financières :

- La comptabilisation d'une nouvelle source de revenus (vente d'abonnements) ;
- Un besoin d'investissement important induit par la mise à disposition gratuite des dongles que la Société devra financer.

#### 2.2.2.2.4 EKKO : Vers une plateforme universelle de données véhicules intelligentes

Fondée sur les technologies propriétaires de MUNIC, EKKO sera la première plateforme à grande échelle de monétisation de données véhicules. Son économie globale repose sur les deux principes suivants :

- La mise à disposition gratuite des dongles auprès des réseaux d'entretien et des concessionnaires devant permettre leur déploiement rapide à grande échelle auprès d'automobilistes qui auront accès à une application, basée sur un modèle *freemium*<sup>5</sup>, riche en informations (voir photos ci-après) en échange de leur consentement pour le partage de leurs données. L'objectif cible de la première année de déploiement s'établit à 20 000 dongles par mois, financés par la Société.



- L'engagement de plusieurs partenaires initiaux pressentis parmi 3 catégories (un assureur, plus un réseau de concessions ou un réseau d'entretien, plus un 3<sup>ème</sup> acteur parmi 15 catégories d'acteurs identifiés) qui seront amenés à payer un abonnement annuel par dongle dont le prix est fonction du type de données remontées et qui leur permettra de générer des leads commerciaux.

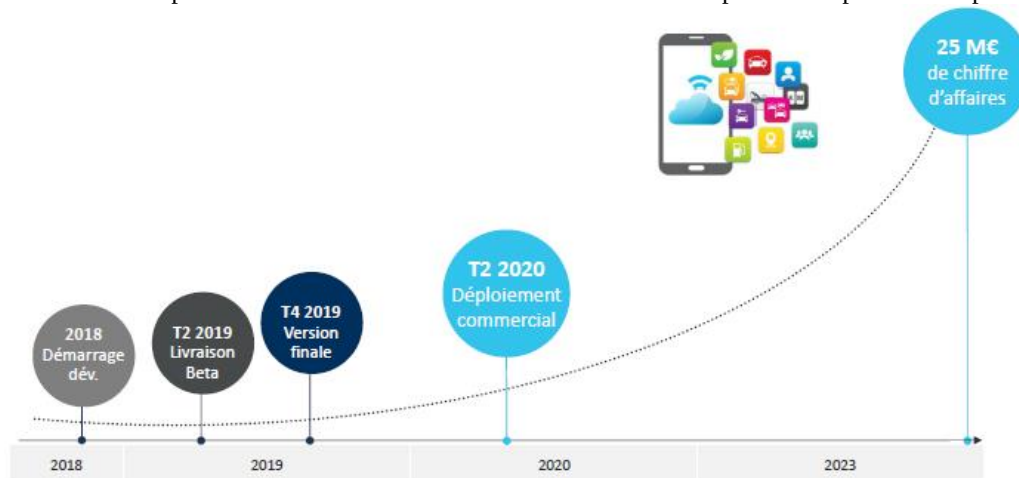
L'attractivité financière de l'offre permet d'attirer le spectre de partenaires potentiels le plus large (compagnies pétrolières, fabricants de pneus, sociétés de contrôle technique, équipementiers, etc.). Le coût d'accès à la technologie devient plus compétitif : une dépense réduite et étalée remplace le coût d'acquisition d'un dongle. La Société envisage de recevoir en contrepartie de l'accès à la plateforme un revenu global annuel estimé de l'ordre de 38 € par dongle répartis entre les 3 partenaires (15 € + 15 € + 8 €). Ces montants sont à comparer au coût d'acquisition d'un dongle et des abonnements associés pour un même client d'environ 100 €, sans compter la maintenance, service après-vente et support client, la gestion des stocks et l'application conducteur qui coûte environ 1€ / mois minimum, soit un total de plus de 136 € sur 3 ans.

Le modèle économique d'EKKO pour la Société intègre le financement des dongles et l'encaissement annuel de 38 € par dongle déployé sur une durée de 3 ans (montant réparti entre les 3 partenaires initiaux selon l'usage de chacun). Ainsi, considérant le coût d'un dongle pour la Société de 38 €, ce modèle devient rentable dès la 2<sup>e</sup> année, dans cette hypothèse avec 3 partenaires.

Groupauto a confirmé son intention de prendre part au projet EKKO et d'équiper le plus de véhicules possibles dans son réseau, pour un tarif de 15 € par an, pendant trois ans, lui donnant accès aux données des véhicules. L'entrée de nouveaux partenaires aura un effet de levier immédiat sur la rentabilité dans la mesure où le coût de déploiement du dongle aura déjà été compensé par les revenus générés par les trois premiers partenaires.

<sup>5</sup> Modèle économique basé sur une application gratuite pour les utilisateurs avec ses fonctionnalités de base et la possibilité d'accéder à des services complémentaires (premium)

Après une phase de test menée au cours de l'été 2019, la version finale de la plateforme sera livrée au dernier trimestre 2019 avant un déploiement commercial au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 en Europe dans un premier temps :



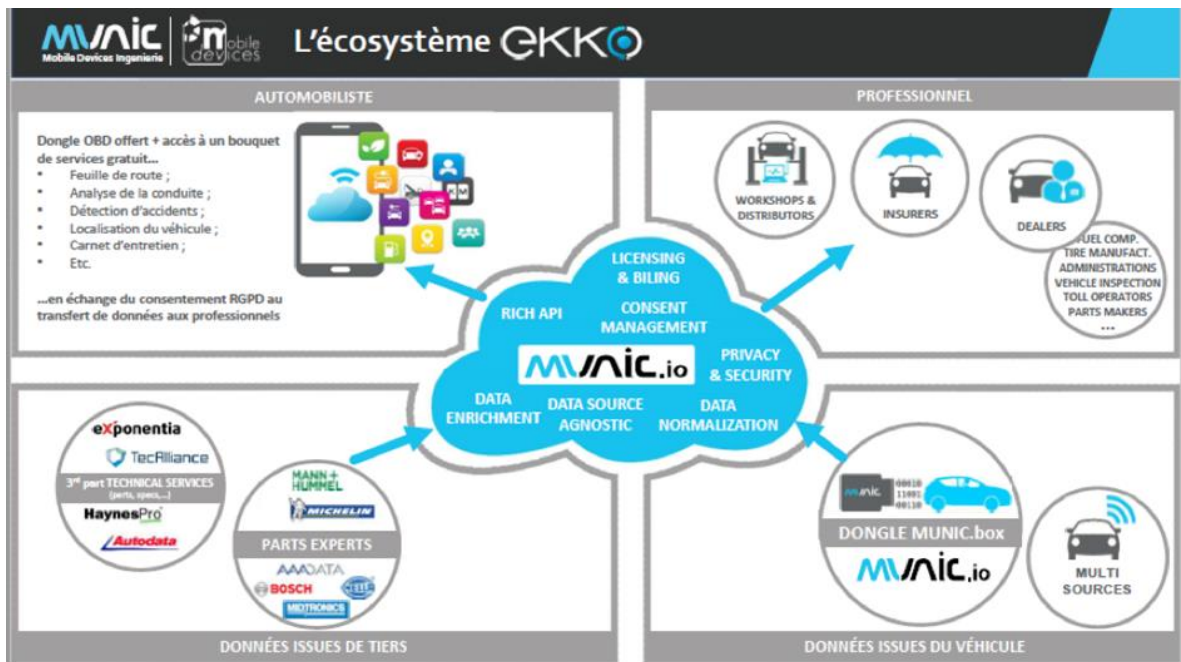
Les différentes catégories de clients potentiels acheteurs de données ont des attentes différentes quant à la donnée :

- L'exclusivité, rarement demandée ne porte pas sur la donnée à proprement parler mais sur son usage
- Pour les assureurs la donnée n'est pas exclusive, autrement dit plusieurs autres assureurs peuvent tout à fait être clients de cette donnée
- Pour les réseaux d'entretien en revanche comme pour les concessionnaires la donnée est exclusive dans leur domaine
- Pour les autres catégories l'exclusivité n'est globalement pas demandée

Avec le modèle EKKO, MUNIC reste propriétaire de la technologie installée sur les véhicules, et est donc libre de négocier les conditions d'accès à ces données.

Dans le schéma ci-dessous, les « Parts Experts » sont soit des équipementiers soit des centres techniques à même de traiter la donnée collectée dans le véhicule pour l'améliorer/corriger ou en extraire une information plus utile. Ce traitement est fourni par le tiers en ajoutant un algorithme sous forme d'un traitement côté serveur et éventuellement d'un module embarqué dans le dongle.

Les « *technical services providers* » sont typiquement des fournisseurs de base de données techniques telles que les instructions d'entretien et de remplacement des pièces véhicules pour chaque véhicule, les références des pièces détachées correspondant à chaque véhicule.



### 2.2.2.3 Une clientèle diversifiée et internationale

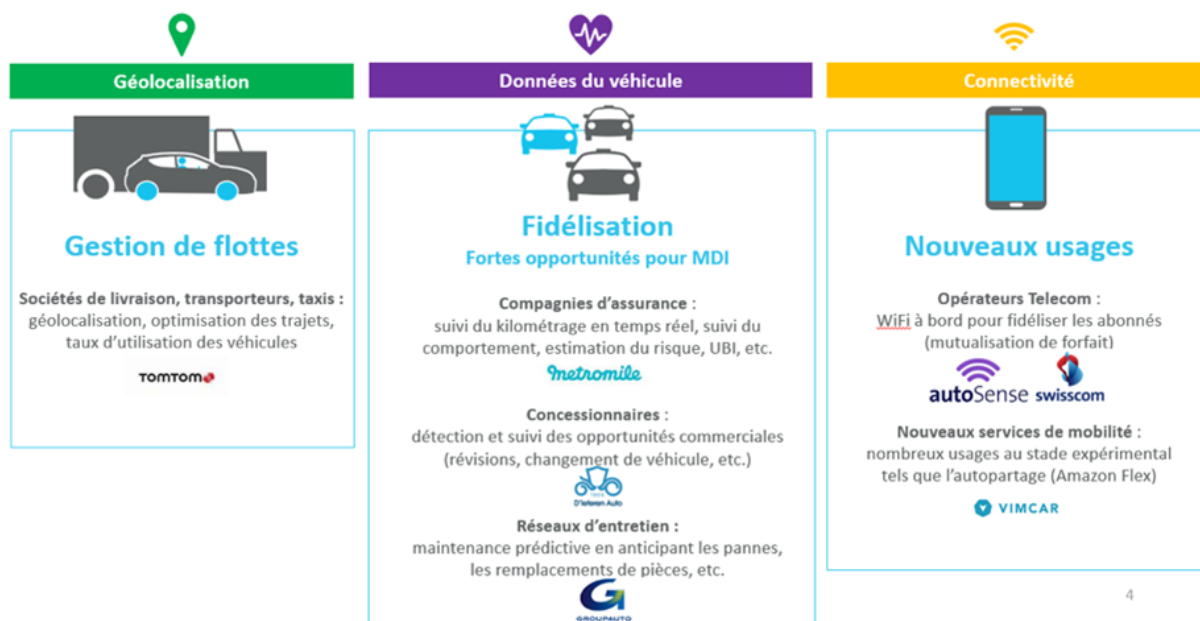
Le portefeuille clients de MUNIC compte près de 270 références clients avec une empreinte internationale forte, près de 97% du chiffre d'affaires 2018 ayant été réalisé à l'export (dont 37,5% aux Etats-Unis). (Se reporter à la section 2.5.3)

#### Domaines d'application

Les secteurs de débouchés de l'offre s'analysent au regard des trois domaines d'applications possibles :

- La géolocalisation, qui constitue l'offre historique de la Société et qui s'adresse pour l'essentiel à des gestionnaires de flottes et apporte une réponse à leur besoin de suivi de trajets et optimisation de l'usage d'un parc de véhicules ;
- L'exploitation de données véhicules, abordée à travers les dongles OBD dont la cible prioritaire sont les acteurs de l'after-market automobile (assureurs, concessionnaires, réseaux d'entretien, sociétés pétrolières...) à des fins de fidélisation de leur clientèle ; et enfin
- Une multitude de nouveaux usages liés à la connectivité, qui permettent d'élargir les débouchés à de nouveaux secteurs d'activité comme les opérateurs télécoms à travers un dongle connecté qui offre une connexion Wi-Fi à bord.





4

### 2.2.2.3.1 Un portefeuille diversifié, international, offrant une récurrence croissante

L'offre B-to-B de la Société s'adresse à deux types de clientèle :

- Des intégrateurs de technologie qui développent des couches applicatives qu'ils proposent ensuite à leurs propres clients, et
- Des utilisateurs finaux dont le département R&D assure l'intégration de l'offre MUNIC.

Quelques exemples de clients par domaines d'application :

#### Gestion de flottes :

- Tomtom Telematics (maintenant rebaptisée Webfleet Solutions suite à son rachat par Bridgestone), société de gestion de flottes de véhicules, qui en tant qu'intégrateur propose la technologie de la Société dans sa propre application de suivi de véhicules, sous la référence Tomtom Link 201 ;

Alpha Taxis : société de taxis, utilise les terminaux de MUNIC et la plateforme pour échanger avec les chauffeurs (affectation envoi de courses, disponibilité, localisation).

#### Fidélisation

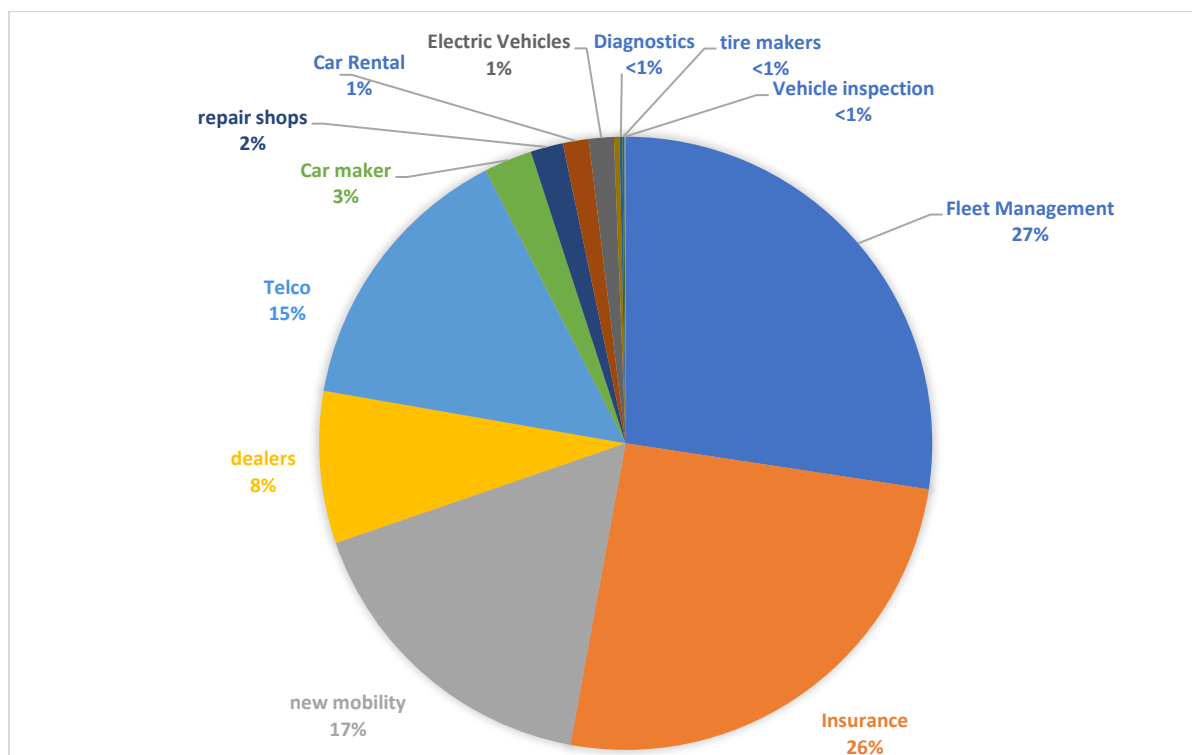
- Les compagnies d'assurance : ces acteurs utilisent les terminaux et la plateforme pour le suivi du kilométrage en temps réel, le suivi du comportement, l'estimation du risque. Quelques exemples d'applications clients :
  - Baloise (Benelux) et Metromile (USA) qui développent un modèle d'assurance au kilomètre uniquement possible grâce à la solution MUNIC ;
  - AXA (France) : analyse de la conduite en temps réel (accélérations, freinages) en vue d'établir une corrélation entre le comportement de conduite et la sinistralité afin d'en déduire un facteur risque.
- Réseaux de concessionnaires : l'accès aux données techniques des véhicules équipés d'un boîtier OBD leur permet de détecter et suivre des opportunités commerciales (changement de véhicule, entretien, panne, remplacement de pièces). Exemples de clients :
  - Porsche Holding (plus important réseau de distribution de véhicules en Europe)
  - Dieteren (principal importateur de véhicules en Belgique)
  - Amag (principal importateur de véhicules en Suisse)
  - Autotorino (important réseau de concessions en Italie)
- Réseaux d'entretien : l'utilisation est la même que pour les concessionnaires. Exemples de clients :
  - Eurogarage (multiples pays en Europe)

- Mekonomen (Suède)
- Birner (Autriche)
- Constructeurs automobiles : nombreux projets dans divers domaines, dont la détection de crash à basse vitesse (dans l'optique de générer du lead pour leurs concessions), diagnostique à distance. La Société compte parmi ses clients PSA (France), Ford (USA), BMW (Allemagne et USA).
- Autres types de clients : l'accès aux données des véhicules permet de proposer des solutions adaptées à des besoins spécifiques de loueurs de véhicules comme Avis (estimation du niveau de carburant avec une marge d'erreur inférieure à 0,5 litre), ou encore de fabricants de pneumatiques comme Michelin (pour assurer une maintenance prédictive de l'usure des pneus).

#### Nouveaux usages

- Opérateurs telecom : les opérateurs utilisent une version spécifique des terminaux MUNIC intégrant l'option Hotspot Wifi qui permet d'offrir au conducteur et aux passagers un accès internet au sein du véhicule (exemple d'utilisation conducteur : avec un autoradio Android pour streamer de la musique, mais aussi pour les enfants, passagers professionnels, usagers du taxi : accès à internet de manière générale). Cette option revêt un enjeu financier particulièrement attractif dans les pays où les coûts de communication demeurent élevés Exemples de clients :
  - T-Mobile USA (Etats-Unis)
  - Swisscom (Suisse)
  - TELIA (Scandinavie)
- Nouveaux services de mobilité : de nombreux usages sont au stade expérimental (à titre d'exemple uberisation du transport ou services d'autopartage). Par exemple, VIMCAR (Allemagne) : détection automatique et comptabilisation de l'usage à titre personnel d'un véhicule professionnel dans le cadre de la taxe sur les véhicules de fonction.

La répartition du chiffre d'affaires 2018 en fonction du domaine d'usage est la suivante :





Au-delà de ces exemples compartimentés par usage, la puissance de l'offre réside dans la capacité à combiner de multiples usages comme le démontre l'exemple d'AutoSense, joint-venture d'Amag, 1<sup>er</sup> vendeur de véhicules en Suisse, de Swisscom (opérateur téléphonique) et Zurich Assurances. En tant qu'intégrateur, Autosense a développé tout un ensemble d'applications rendues possibles grâce à la technologie MUNIC incluant outre des capteurs GPS et accéléromètre le décodage des données véhicule et le moteur d'intelligence artificielle ainsi que la plateforme Cloud. Parmi ces applications notons :

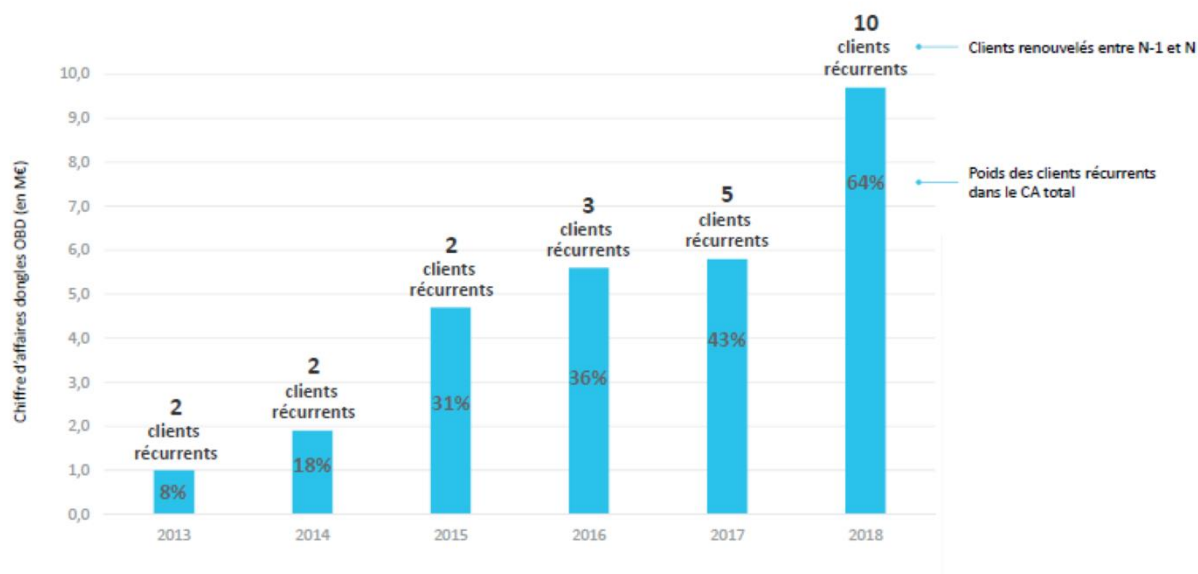
- Le suivi des trajets du véhicule
- Un journal de bord permettant notamment de suivre le kilométrage professionnel/personnel. Cet outil est particulièrement utile dans les pays où la taxe sur les véhicules de sociétés est fonction du kilométrage réalisé à titre personnel ;
- L'analyse du comportement de conduite à partir des données accéléromètre, en vue d'adapter la prime d'assurance au risque réel ainsi que d'automatiser la détection et gestion des sinistres ;
- Un hotspot Wifi dans le véhicule ; ainsi
- qu'une interface conducteur où celui-ci peut trouver diverses informations relatives à son véhicule (lieu de stationnement, kilométrage effectué, historique des déplacements...).



Client depuis 2018, Autosense représente déjà un chiffre d'affaires cumulé de 2,7 M€, avec plus de 40 000 dongles vendus à fin juin 2019.

Le portefeuille compte des clients à des stades de maturité différentes qui s'apprécient au regard du nombre de boîtiers vendus ainsi qu'au nombre de commandes successives. La difficulté de certains consiste à trouver le modèle économique qui leur permettra un retour sur investissement satisfaisant. Les clients ayant trouvé leur modèle deviennent des clients récurrents (i.e. commandant au moins deux années successives) générant des volumes de commandes croissants. Les autres, encore en phase de développement technique ou à la recherche d'un modèle équilibré représentent des volume limités (de quelques dizaines à quelques centaines, parfois quelques milliers). Ces derniers pourraient trouver une nouvelle opportunité à travers la commercialisation de l'offre sous le format « Data as a Service » à travers la plateforme EKKO (se reporter à la section 2.2.2.2.4).

Ce nombre de clients récurrents est passé de 2 en 2013 à 10 en 2018 et leur contribution au chiffre d'affaires a progressé de 8% à 64% entre ces deux dates.



Parmi ces clients récurrents :

Metromile, société leader de l'assurance auto au kilomètre (« *pay-per-mile* ») fondée en 2011, apporte une nouvelle solution sur le marché de l'assurance automobile privée de l'ordre de 250 milliards de dollars en offrant un tout nouveau type d'assurance qui facture les clients en fonction des kilomètres qu'ils parcourent. Utilisant l'étude des données et une conception centrée sur le client, Metromile offre aux conducteurs à faible kilométrage des économies importantes.

Très tôt, Metromile a choisi MUNIC comme fournisseur de dongles OBD. Chaque client Metromile reçoit un dongle MUNIC, appelé « *Metromile Pulse* », pour mesurer son parcours avec précision et accéder à des fonctionnalités telles que le kilométrage, les relevés de carburant, l'état des véhicules et les services de localisation. MUNIC a été sélectionné grâce à :

- l'architecture logicielle de ses dongles OBD, y compris la capacité de *edge computing*, et la plate-forme cloud associée ;
- la capacité de MUNIC à accéder aux données des véhicules et à les décoder ; et
- des prix compétitifs.

Metromile a développé une importante clientèle aux États-Unis et prévoit d'accélérer sa croissance en 2020. La Société se réjouit de poursuivre son partenariat de Metromile. Client depuis 2012, avec une première commande de 200 dongles, Metromile a acquis un total cumulé de 185 000 dongles à fin juin 2019.

Autosense, joint-venture entre les acteurs suisses Swisscom (opérateur téléphonique), Amag (réseau d'entretien des véhicules) et Zurich (assureur), qui ont mutualisé leurs moyens pour déployer un parc de dongles OBD équipés du Hotspot Wifi, pour répondre à leurs besoins respectifs. Client depuis 2018, Autosense a acquis un total cumulé de plus de 40 000 dongles à fin juin 2019, soit 2,7 M€ de chiffre d'affaires cumulé.

#### 2.2.2.3.2 L'amorce d'un changement de dimension

Forte de son expertise, la Société reçoit un nombre de leads entrants importants et participe depuis peu à des appels d'offres de plus en plus significatifs. Elle a ainsi remporté en 2019 un marché significatif auprès de T-Mobile, (3<sup>e</sup> opérateur télécom américain, fort de près de 20 000 points de vente et 81 millions d'abonnés, avant le rachat de l'opérateur Sprint). L'objet du marché était pour T-Mobile de pouvoir proposer une solution Wifi à bord des véhicules à ses abonnés télécom qui offre le partage d'accès d'un même forfait télécom avec l'ensemble des passagers. A l'issue d'un processus de près de deux ans comprenant les phases de négociations et de certifications multiples, et face aux principaux concurrents mondiaux, MUNIC a remporté ce marché grâce :

- Aux performances Wifi de son dongle : la miniaturisation des fonctionnalités de connectivité 4G et Wifi dans le dongle
- A son architecture logicielle intégrant le Edge Computing ;
- Au décodage des données véhicule ; et,

- A un prix compétitif au regard des volumes concernés. Cet aspect particulièrement déterminant a été possible grâce à l'expertise des équipes de R&D qui ont mené en quelques mois un programme majeur en matière de « design-to-cost » portant à la fois sur le hardware et le software permettant une réduction du coût de production de 20% applicable dès le second semestre 2020.

Le contrat porte sur une durée initiale de 2 ans, renouvelable automatiquement, et estime le cycle de vie de ce produit de l'ordre de 3 à 5 ans. Cela ouvre la voie à un potentiel de ventes d'au moins 100 000 dongles par an et plutôt de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de dongles par an, à écouler à travers son réseau de près de 20 000 points de vente, les premières livraisons ont démarré le 23 octobre 2019

Au-delà de ce contrat qui marque une forme de changement de dimension en terme commercial, la Société dispose à ce jour d'un gisement d'opportunités particulièrement riche, pour de multiples usages et de tailles diverses, où certains recèlent des volumes potentiels au moins aussi importants que le contrat T-Mobile.

En fonction des clients et de la (relative) maturité de leur business model, le processus de vente connaît 3 ou 4 grandes étapes commerciales :

1/ Business model pas mature (majorité des prospects)

- Prospection (ou lead entrant) – démonstration de capacité – et sélection en tant que fournisseur pour un projet pilote
- Négociation contrat (simplifié), déploiement (par le client) et support du pilote avec les éventuels ajustements techniques (limités) nécessaires, souvent pendant le pilote

Puis en cas de succès du pilote (succès technique et surtout du business model)

- Nouvel appel d'offre (plus large), sélection, et négociation d'un contrat plus important, cette étape est souvent éliminée ou très réduite dans les faits
- Ajustements techniques éventuels puis déploiement du projet à plus grande échelle

2/ Business model déjà mature (exemple T-Mobile)

- Appel d'offre, sélection, puis négociation d'un contrat
- Ajustements techniques puis
- Déploiement du projet à grande échelle

De ce fait la maturité du pipe commercial se résume ainsi :

~30 clients post-phase  
pilote à ce jour : pipeline  
commercial potentiel de  
**~140 M\$\* sur 3 ans**

dont 20 clients en phase  
avancée : pipeline  
commercial potentiel de  
**~70 M\$\***



\*Hors T-Mobile

Forte du récent succès commercial auprès de T-Mobile, la Société entend tirer le meilleur profit d'une crédibilité renforcée pour conquérir de nouveaux marchés.

### 2.2.2.3.3 Organisation commerciale

Constitué de 5 collaborateurs, le département commercial bénéficie d'une organisation matricielle (par métier et par zones géographiques) avec :

- Un responsable des constructeurs et du lancement commercial de la plateforme EKKO ;
- Une responsable des clients pour la zone Europe ;

- Un responsable des clients pour la zone Etats-Unis ; et
- Un directeur commercial en charge également des assurances ;
- Une personne en charge de tous les leads entrants.

La durée d'un cycle de vente est très variable en fonction de la typologie des clients. Historiquement, la Société a fait le choix d'une approche commerciale à destination des intégrateurs qui acquièrent la technologie mais se chargent de la vendre à leurs clients qui seront les utilisateurs finaux en développant des couches applicatives particulièrement consommatrices de ressources. Néanmoins, les enjeux financiers de l'accès aux données véhicules sont tels que la Société est de plus en plus sollicitée sur des projets complexes, portant sur des volumes significatifs (à l'instar du contrat T-Mobile) impliquant des phases de préventes nécessitant une gestion en mode projet avec l'appui d'un responsable de projet.

Le rôle de chaque département et l'articulation entre chacun est le suivant :

- Le **département commercial** a pour mission de développer les ventes en prospectant de nouveaux clients, développant les clients existants et traitant les leads entrants. Les commerciaux sont en charge d'identifier des prospects et de les qualifier : qualification de la taille du marché du cycle de vente, de l'adéquation de l'offre, de la concurrence, de l'effort pour remporter le marché etc. Ils sont soutenus en cela par l'équipe support & avant-vente pour les questions techniques, et le cas échéant par le département technique lorsque cela dépasse les compétences du département support & avant-vente.
- Une fois un lead correctement qualifié, dans leur démarche en amont de la signature de nouveaux contrats, les commerciaux sont accompagnés par des ingénieurs **du département support et avant-vente**, pour traiter les attentes techniques, effectuer des démonstrations et surtout soutenir les prospects dans leur évaluation de la technologie.
- Pour les projets de taille importante, en complément de ressources support et avant-vente, il peut être nécessaire de nommer un **chef de projet** qui doit étudier le cahier des charges du client et ses contraintes, aider le commercial à constituer une offre technique complète intégrer à l'offre commerciale et aider le commercial à défendre cette offre.
- En cas de signature, **le chef de projet** est ensuite responsable de la livraison de la solution au client.
- Les équipes support et avant-vente ainsi que les chefs de projets interagissent directement avec les commerciaux d'un côté, et avec **les équipes techniques** de l'autre, tant pour la qualification des projets et prospects que pour les réponses aux appels d'offres et les évolutions techniques le cas échéant.

Pour développer sa notoriété auprès des acteurs cibles, la Société est présente sur les principaux salons professionnels dédiés aux véhicules ou encore à la mobilité. Parmi les plus importants salons récurrents : le CES à Las Vegas, les différents salons TU-Automotive à Detroit, Chicago, Munich, Amsterdam, le salon Mobile World Congress à Barcelone.

#### *2.2.2.4 La maîtrise du processus d'industrialisation malgré le choix d'un modèle fabless*

MUNIC a construit sa stratégie sur un modèle « fabless » (sans outil de production) afin de concentrer ses ressources sur les étapes à plus forte valeur ajoutée, à savoir la conception et la vente de ses technologies.

##### *2.2.2.4.1 La maîtrise du cycle d'industrialisation*

Malgré le choix de ce modèle, la Société conserve la maîtrise complète du processus d'industrialisation qui se décompose en neuf étapes clés :

- Le design et la conception de l'aspect des produits puis des moules des pièces mécaniques associées ;
- La conception du « packaging » des produits le cas échéants ;
- La conception électronique, le développement et la validation complète des produits ;
- L'identification / validation des fournisseurs de composants ;
- L'identification et la sélection des prestataires assembleurs (usines EMS) ;
- La qualification : mécanique, climatique et thermique, électrique, radio, résistance aux agents chimiques, durabilité, respect des normes environnementales, maintenabilité, etc. ;
- Les certifications nécessaires en fonction des marchés visés ;
- Le contrôle qualité et la maîtrise de la traçabilité des opérations de fabrication ; et
- La conception et la fabrication des bancs de tests nécessaires pour valider automatiquement chaque terminal fabriqué.

## ➤ Les approvisionnements

Un dongle intègre environ 200 composants différents dont les plus stratégiques sont le processeur applicatif et ses composants mémoire, le coprocesseur en charge de la gestion des capteurs et de l'interface véhicule, le modem, le récepteur GPS, l'accéléromètre, les antennes, les cartes électroniques nues et de nombreux composants standards tels que résistances, capacités et autres composants discrets. La Société achète directement certains composants stratégiques qui sont livrés chez l'assembleur alors que ce dernier approvisionne les autres composants définis par la Société. Le délai d'approvisionnement des composants varie selon leur nature de quelques semaines à plusieurs mois, 11 mois par exemple pour certains composants relais. Les commandes de composants sont donc cadencées en fonction des délais connus d'approvisionnement. Pour anticiper ces délais et minimiser tout risque de rupture de stocks, au-delà de la constitution de stocks de sécurité, la Société et l'assembleur de dongles se mettent d'accord chaque année sur des *blanket orders*<sup>6</sup>.

La Société essaie dans la mesure du possible de disposer d'un double sourcing pour la plupart des composants sauf pour certains composants très spécifiques (processeur principal, récepteur GPS) sélectionnés pour leur rapport qualité/performance/ prix.

La Société a obtenu des délais de règlement fournisseurs allant de 30 jours à 60 jours nets. Ces délais sont renégociés dans le cadre de très gros projets imposant des délais plus longs de la part du client.

Tous les composants sont payés en dollars.

## ➤ L'assemblage

La Société sous-traite l'intégralité de l'assemblage de ses boîtiers à deux prestataires retenus suite à un long processus de sélection, auxquels sont fournis les bancs de test nécessaires à la production :

- Eiffage, groupe français qui assemble l'intégralité des Black Box dans une usine des Vosges ; et
- AsteelFlash, autre groupe Français, qui assure l'assemblage de l'intégralité des dongles OBD. Spécialiste de la sous-traitance électronique, 2<sup>ème</sup> EMS au niveau européen et 15<sup>ème</sup> mondial – Source : site société <http://www.asteelflash-technologie.com/presentation-chiffres.php>), AsteelFlash dispose de 23 implantations réparties sur 4 continents. Ces implantations internationales revêtent une importance particulière à la fois en termes de sécurisation de l'assemblage mais également face au risque politique et ses conséquences, en matière de taxes douanières. Ainsi, l'assemblage est réparti entre les sites implantés en Chine et en Tunisie, le site tunisien assurant notamment toute production à destination du territoire américain pour les raisons évoquées ci-avant.

La Société entretient avec chacun d'entre eux une relation de plusieurs années mais non contractualisée à ce jour au-delà de bons de commandes. Cependant, face à l'évolution attendue des volumes de dongles, AsteelFlash et MUNIC ont signé en janvier 2019 une « L.O.U – *Letter of Understanding* » marquant la volonté commune des deux partenaires de formaliser un « Master Supplier Agreement ».

Les conditions financières (prix d'achat des produits finis, exclusivement facturés en dollars US) sont négociées annuellement, compte tenu du plan de production et des volumes à venir. Ce plan de production peut néanmoins être révisé en cours d'année en cas de besoin, tout en prenant en compte les délais de mise en production nécessaires pour les assembleurs.

La relation de proximité entretenue avec chacun de ses deux partenaires assembleurs se matérialise par la présence permanente de collaborateurs de la Société au sein même des sites de production (1 personne en Tunisie et 3 personnes en Chine). Les équipes de MUNIC se consacrent plus particulièrement aux missions d'encadrement et de supervision de la production ainsi qu'à certaines étapes du process de contrôle qualité sur les chaînes de production qui lui sont dédiées et qui compte trois niveaux :

- 1<sup>er</sup> niveau par l'assembleur ;

---

<sup>6</sup> Commandes fermes des composants « long lead time » avec possibilité de décaler la livraison de plusieurs mois

- Au 2<sup>e</sup> niveau : procédure de tests menée avec les bancs de tests et les procédures fournis par la Société sur les cartes électroniques avant intégration du produit complet ;
- Au 3<sup>e</sup> niveau : procédure de tests menée avec les bancs de tests et les procédures fournis par la Société sur le produit fini.

Ces collaborateurs accompagnent les clients ou les prospects lors des audits qualité qu'ils peuvent être conduits à mener soit en phase de sélection de la Société, soit au cours de la relation commerciale.

Jusqu'à présent, les conditions de paiement obtenues de ses deux prestataires étaient les suivantes :

- Asteelflash 60 jours après l'expédition des dongles (aucun acompte n'est versé à la commande ni au lancement de production).
- Eiffage 30 jours fin de mois le 15.

Face à une activité où la part des dongles devrait devenir de plus en plus prépondérante et malgré la capacité industrielle d'Asteelflash à accompagner les ambitions de croissance de la Société sur le long terme, celle-ci a engagé un processus de double sourcing. Des échanges avancés ont été initiés début 2019 avec deux nouveaux assembleurs en Malaisie et à Taiwan mais il s'agit d'un processus de plusieurs mois minimum.

#### **2.2.2.4.2 Une capacité à optimiser le coût de production**

La maîtrise des équipes de R&D a récemment conduit à mettre en place un programme de « design-to-cost », plus particulièrement relatif au dongle qui s'inscrit dans une logique de volumes croissants se traduisant par des efforts à consentir sur les prix de vente. Les travaux ont porté sur la partie hardware : remplacement des composants par des composants plus récents et moins coûteux, et optimisation du design visant à regrouper certaines fonctionnalités. Ils se traduisent par une nouvelle version optimisée dont le coût de production a été réduit d'environ 20%. Ce dongle devrait entrer en production dès juin 2020 pour des premières livraisons à T-Mobile dès juillet 2020.

#### **2.2.2.5 Environnement réglementaire**

La Société est tenue de se conformer à diverses réglementations.

##### **Règlementation « RGPD »**

Au titre de son activité en lien avec la collecte et le traitement des données véhicules, la Société est tenue de se conformer aux obligations définies par le règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). La Société a externalisé la fonction de délégué à la protection des données personnelles en confiant cette fonction à un avocat.

La Société est tenue de réaliser six traitements de données personnelles relatifs à ces activités :

- La gestion des salariés
- La gestion des candidatures lors des recrutements
- La gestion des fournisseurs
- Les traitements effectués dans le cadre de l'activité « écran »
- Les traitements effectués dans le cadre de l'activité « dongle »
- Les traitements effectués dans le cadre de l'activité « EKKO ».

Dans le cadre de l'activité existante de la Société, les clients achètent la technologie et les boîtiers pour construire des offres et les vendre à leur tour à leur propre client. L'obligation de recueillir le consentement des utilisateurs finaux leur revient (notamment via l'application développée par le client de la Société).

Dans le cadre du projet EKKO, l'obligation incombe à la Société et le consentement des utilisateurs finaux est collecté par l'application développée par la Société.

## **Règlementations applicables aux produits**

La mise sur le marché d'un nouveau produit requiert obligatoirement l'obtention de certification de la part de deux types d'acteurs :

- Des certifications de la part d'organismes locaux relatives aux émissions électriques et aux émissions électro-magnétiques. A titre d'exemple, en Europe, les principales certifications concernent le marquage CE et la directive européenne dite RED (2014/53/UE) relative à la mise sur le marché des équipements radioélectriques. Aux Etats-Unis, chaque produit doit notamment être certifié PTCRB et FTC. D'autres réglementations plus spécifiques à d'autres pays (Brésil...) peuvent également s'imposer en fonction des clients ; et
- Des certifications délivrées par les opérateurs eux-mêmes lorsque les produits sont destinés à être intégrés dans leur réseau. L'objectif est de s'assurer que les produits ne provoqueront pas de perturbations du réseau ou encore, du serveur de l'opérateur concerné (exemple T-Mobile).

Il peut s'agir d'un processus relativement long selon les spécificités du produits (2G, 3G, LTE...) pouvant aller de 1 à 3 mois et souvent relativement coûteux. Les dépenses de certification se sont élevées à 137 K€ en 2018 et 123 K€ au titre du premier semestre 2019.

Ces processus sont notamment pris en compte dans la conception même d'un produit afin d'y intégrer la technologie la plus adaptée en fonction de l'usage attendu et du pays où il sera vendu afin d'optimiser les coûts de certification.

## **Règlementation RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)**

La Société ne disposant pas de son propre outil de production, n'est pas directement concernée par le respect de certaines dispositions, notamment en matière environnementale. Néanmoins, dans le cadre des processus de sélection de ses fournisseurs et composants, la Société veille à ce que les dispositions en matière de RSE soient implémentées au niveau de ses partenaires.

Cette démarche s'inscrit dans la démarche de qualité générale menée par la Société. Au-delà de répondre à ses propres critères qualitatifs, cette démarche lui permettra également de satisfaire aux contraintes imposées par ses clients dans le cadre de leurs propres démarches RSE.

A la demande de deux grands constructeurs automobiles, la Société a obtenu une notation au titre de sa RSE, auprès des deux organismes tiers suivants :

- NQC Automotive, en juillet 2017 ; et
- EcoVadis, en 2019.

EcoVadis fournit un service d'évaluation en ligne de la RSE. La notation EcoVadis englobe un large spectre de systèmes de gestion impactant les thèmes suivants : l'environnement, les droits de l'homme, l'éthique et les achats responsables.

La Société a obtenu la note de 51% et une médaille d'argent EcoVadis. Cette notation est valable jusqu'au mois de mai 2020.

NQC Automotive est un organisme qui propose des notations, notamment RSE, à destination des constructeurs automobiles dans le but d'évaluer leurs différents fournisseurs.

La Société a obtenu une notation de 71% en juillet 2017.

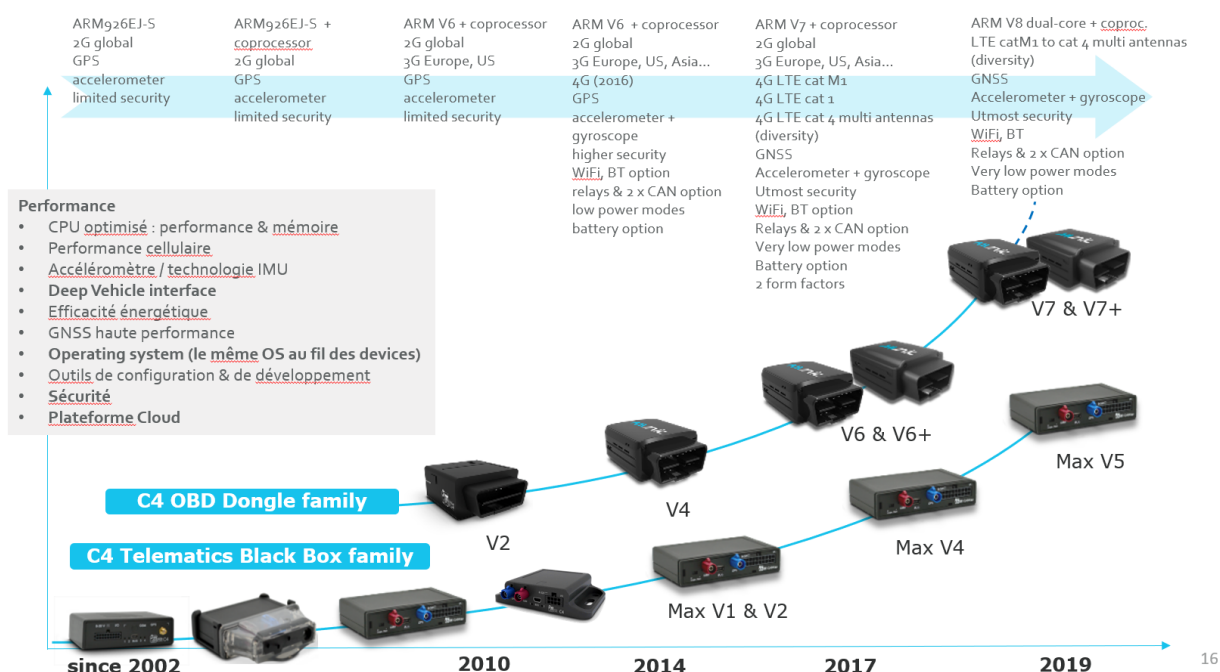
### **2.2.2.6 Propriété intellectuelle**

#### **2.2.2.6.1 Politique d'innovation**

L'innovation est au cœur de l'activité de la Société qui depuis sa création y consacre une large partie de ses ressources comme le démontre un effectif composé de 77% d'ingénieurs de multiples profils. Au titre des deux derniers exercices, le budget de R&D s'est établi à 2 956 K€ en 2017 et 3 126 K€ en 2018 correspondant à la somme des dépenses immobilisées et des dépenses restées en charges de l'exercice car ne satisfaisant pas aux critères d'activation. Ces montants concernent pour l'essentiel la masse salariale dédiée à ces travaux.



Le schéma ci-dessous résumant les versions successives des boîtiers (dongles et black box) depuis la création de la Société illustre la capacité de la Société à intégrer au plus vite toute évolution technologique (protocoles de communication 2G, 3G...) et à améliorer leurs performances (sécurité, performance énergétique,) et leur miniaturisation.



En matière de protection de la propriété intellectuelle, la politique de la Société repose principalement sur :

- Le dépôt de demandes de brevets couvrant les marchés prioritaires de la Société pour limiter les coûts inhérents à de telles demandes ;
- La protection de logiciels via des dépôts de code sources ; a
- Le dépôt de marques et noms de domaines ;
- Et de manière plus générale, sur l'implémentation de mesures fortes pour protéger son savoir-faire parmi lesquelles : accès limité et segmenté des collaborateurs aux savoir-faire clés, très grande vigilance lors de la négociation des contrats sur la protection de la propriété industrielle, séparation claire entre la partie plateforme (développée par la Société) et la partie applicative (développée par les clients et partenaires).

Enfin, les contrats de travail des collaborateurs impliqués dans la fonction de recherche et développement prévoient une clause de dévolution de tous les résultats de leurs travaux (logiciels, études et recherche, etc.) menés au titre de leur fonction salariée au profit de la Société.

## 2.2.2.6.2 Brevets et demandes de brevets

A ce jour, la Société est titulaire de 24 brevets, dont 6 demandes de brevets déposées en cours d'instruction, et 2 projets de brevets supplémentaires bientôt déposés, couvrant les 3 différentes typologies de hardware : les écrans, les Black Box (C4max), et les Dongles OBD.

| Référence/<br>produits<br>concernés | Intitulé                               | Pays<br>couverts | Numéro de dépôt   | Date de dépôt | Date de<br>délivrance | Numéro de<br>délivrance | Date<br>d'expiration | Statut                                 | Description                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------|----------------------------------------|------------------|-------------------|---------------|-----------------------|-------------------------|----------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| écrans                              | MULTIAPP                               | France           | 0958640           | 03/12/2009    | 03/08/2012            | 0958640                 | 03/12/2029           | Délivré                                | Systeme de gestion de l'affichage simultane de plusieurs applications sur un terminal.                                                                                                                                                                                            |
|                                     | MULTIAPP                               | European Patent  | 10193262.2        | 01/12/2010    | -                     | -                       | 01/12/2030           | Publié et lettre officielle en cours   | Applicable pour ordinateurs, tablettes, telephones, PND... Le brevet specifie notamment de l'affichage adaptatif et de l'echange d'object entre les applications affichees.                                                                                                       |
|                                     | MULTIAPP                               | US               | 12/956,594        | 30/11/2010    | 07/08/2014            | 10,041,804              | 28/10/2031           | Délivré                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| tous produits                       | MOBILE CLIENT-SERVER LINK OPTIMISATION | PCT              | PCT/IB2010/001195 | 19/03/2010    | N/A                   | N/A                     | N/A                  | Engagé                                 | Systeme de collecte et de transfert des informations recoltees en edge computing sur la cible pour les envoyer vers le cloud. Cette invention tient compte de maniere adaptative des contraintes du reseau, des strategies d'emission et des problematiques d'urgence de messages |
|                                     | MOBILE CLIENT-SERVER LINK OPTIMISATION | European Patent  | 10729936.4        | 19/03/2010    | 06/03/2019            | 2 548 352               | 19/03/2030           | Délivré et validé en BE/DE/FR/GB/IT/NL |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                     | MOBILE CLIENT-SERVER LINK OPTIMISATION | US               | 13/634,003        | 19/03/2010    | 05/05/2015            | 9,026,664               | 13/09/2030           | Délivré                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| dongle & boitiers                   | GPS/GSM TRACKING PATCH                 | PCT              | PCT/IB2010/001117 | 12/03/2010    | N/A                   | N/A                     | N/A                  | Engagé                                 | Solution electro mecanique pour digitaliser les signaux GNSS dans un boitier minimaliste alimente par pile ou energie solaire pour les transférer efficacement a des systemes integrés (enfouis) dans le vehicule                                                                 |
|                                     | GPS/GSM TRACKING PATCH                 | European Patent  | 10726203.2        | 12/03/2010    | 31/05/2017            | 2 544 928               | 12/03/2030           | Délivré & validé en DE/ES/FR/GB/IT     |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| tous prduits                        | TRAFFIC INFO DATA OPTIMIZATION         | PCT              | PCT/IB2011/000788 | 02/03/2011    | N/A                   | N/A                     | N/A                  | Engagé                                 | Methode d'optimisation du transfert des donnees d'info traffic pour favoriser les donnees pertinentes, decoreller les informations utiles au calcul d'itineraire et a l'affichage.                                                                                                |
|                                     | TRAFFIC INFO DATA OPTIMIZATION         | European Patent  | 11720174.9        | 02/03/2011    | 13/12/2017            | 2 681 726               | 02/03/2031           | Délivré et validé en DE/FR/GB          |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                     | TRAFFIC INFO DATA OPTIMIZATION         | US               | 14/001,802        | 02/03/2011    | 28/04/2015            | 9,019,126               | 11/05/2031           | Délivré                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| écrans                              | OFFBOARD / ONBOARD COMBINED NAV        | PCT              | PCT/IB2011/000792 | 04/03/2011    | N/A                   | N/A                     | N/A                  | Engagé                                 | Methode dynamique de calcul d'itineraire pour vehicule en edge computing et en cloud en tenant compte des multiples criteres évoluant en temps réel, en proposant au fil du trajet les alternatives favorables depuis le cloud.                                                   |
|                                     | OFFBOARD / ONBOARD COMBINED NAV        | European Patent  | 11721100.3        | 04/03/2011    | 17/12/2014            | 2 681 514               | 04/03/2031           | Délivré et validé en DE/FR/GB          |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                     | OFFBOARD / ONBOARD COMBINED NAV        | US               | 14/003,049        | 04/03/2011    | 01/12/2015            | 9,200,914               | 23/06/2031           | Délivré                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| écrans                              | APP QUICK ACCESS & RETURN              | PCT              | PCT/IB2012/002897 | 03/12/2012    | N/A                   | N/A                     | N/A                  | Engagé                                 | Solution d'ergonomie pour favoriser sur des interfaces a surface reduite le choix d'une ou des applications actives                                                                                                                                                               |
|                                     | APP QUICK ACCESS & RETURN              | European Patent  | 12832739.2        | 03/12/2012    | -                     | -                       | 03/12/2032           | Publié et lettre officielle en cours   |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Dongle & boitiers                   | VIN PROBLEM RECOVER METHOD             | PCT              | PCT/IB2017/000655 | 25/04/2017    | N/A                   | N/A                     | N/A                  | Publié                                 | Solution pour detecter les informations du vehicule quand bien meme son numero VIN n'est pas disponible ou erroné                                                                                                                                                                 |
|                                     | VIN PROBLEM RECOVER METHOD             | European Patent  | 17728259.7        | 25/04/2017    | N/A                   | N/A                     | 25/04/2037           | En cours                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                     | VIN PROBLEM RECOVER METHOD             | US               | 16/499,903        | 25/04/2017    | N/A                   | N/A                     | 25/04/2037           | En cours                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Dongle & boitiers                   | DONGLE PASSIVE MODE AND DEEP LEARNING  | PCT              | PCT/IB2017/000662 | 25/04/2017    | N/A                   | N/A                     | N/A                  | Publié                                 | Solution pour identifier la plate forme vehicule et les calculateurs ainsi que les versions logicielles de ces calculateurs de maniere passive (sans ecrire sur les bus de communication)                                                                                         |
|                                     | DONGLE PASSIVE MODE AND DEEP LEARNING  | European Patent  | 17728928.7        | 25/04/2017    | N/A                   | N/A                     | 25/04/2037           | En cours                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                     | DONGLE PASSIVE MODE AND DEEP LEARNING  | US               | 16/499,934        | 25/04/2017    | N/A                   | N/A                     | 25/04/2037           | En cours                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Dongle & boitiers                   | LEAD GENERATION                        | PCT              | PCT/IB2018/000414 | 28/03/2018    | N/A                   | N/A                     | N/A                  | En cours                               | Methode de génération automatique de leads commerciaux à base de données véhicules, avec mise en relation automatique des conducteurs avec des offres commerciales                                                                                                                |
| dongle & boitiers                   | ANTENNES SUR BOITIER GRAVES PAR LDS    | European Patent  | 19315063.8        | 09/07/2019    | -                     | -                       | 09/07/2039           | En cours                               | Solution mecanique pour maximiser la surface des antennes d'un boitier miniaturisé et ainsi augmenter la qualite du signal percu                                                                                                                                                  |

N/A signifie Non Applicable

PCT signifie Patent Cooperation Treaty. Le PCT regroupe 153 pays. Les brevets déposés dans le cadre du PCT octroient une protection transitoire de 30 à 43 mois, laissant à la Société le temps d'engager les procédures nécessaires dans les différentes zones géographiques. Il n'y a donc pas de date mentionnée pour les brevets en phase PCT.

La Société recourt à un cabinet spécialisé en matière de propriété intellectuelle pour le dépôt de ses demandes de brevets.

#### 2.2.2.6.3 Licences

##### 2.2.2.6.3.1 Licences accordées à la Société

Se reporter en section 6.7.2 du Document d'enregistrement.

### 2.2.2.6.3.2 Licences accordées par la Société

Néant.

### 2.2.2.6.4 Autres éléments de propriété intellectuelle

La Société est également titulaire des marques et noms de domaines suivants :

#### Marques

| Titulaire                 | Logo                                                                              | Marque | Pays                               | Classe     | Date 1er dépôt | Numéro dépôt | Date d'enregistrement | Numéro d'enregistrement | Date de publication de l'enregistrement | Date prochain renouvellement |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------------------|------------|----------------|--------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------------------------|------------------------------|
| MOBILE DEVICES INGENIERIE |  | MUNIC  | UNION EUROPEENNE                   | 09, 38, 42 | 21/10/2011     | 010361434    | 02/04/2012            | 010361434               | 04/04/2012                              | 21/10/2021                   |
| MOBILE DEVICES INGENIERIE |  | MUNIC  | INTERNATIONAL (Etats-Unis, Canada) | 09, 38, 42 | 19/09/2019     | En attente   |                       |                         |                                         | 19/09/2029                   |

#### Noms de domaines

| Noms de domaine      | Date d'expiration | Noms de domaine           | Date d'expiration |
|----------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|
| abo-gps.com          | 11/2019           | morpheusgears.fr          | 10/2019           |
| cloudconnect.io      | 12/2019           | morpheusgears.net         | 10/2019           |
| g8teway.com          | 04/2020           | morpheusgears.org         | 10/2019           |
| kryptx.io            | 04/2020           | morpheusmarket.com        | 06/2020           |
| mobile-device.fr     | 08/2019           | munic.fr                  | 10/2019           |
| mobile-devices.co.uk | 04/2020           | munic.io                  | 04/2020           |
| mobile-devices.com   | 04/2020           | munik.fr                  | 10/2019           |
| mobile-devices.es    | 09/2019           | muniq.fr                  | 10/2019           |
| mobile-devices.fr    | 05/2020           | mydreevo.com              | 06/2020           |
| mobile-devices.info  | 07/2020           | mydreevo.fr               | 06/2020           |
| mobile-intra.com     | 11/2019           | mymunic.om                | 06/2020           |
| mobiledevice.fr      | 09/2019           | telematicsmarketplace.com | 06/2020           |
| morpheus-gears.com   | 10/2019           | telematictablet.com       | 06/2020           |
| morpheus-gears.fr    | 10/2019           | cloudsync.org             | 09/2019           |
| morpheus-gears.net   | 10/2019           | fleetgears.org            | 08/2019           |
| morpheus-gears.org   | 10/2019           | fleetgears.com            | 08/2019           |
| morpheusgears.com    | 10/2019           | fleetgears.net            | 08/2019           |

## 2.2.3 PRINCIPAUX MARCHES

### 2.2.3.1 La convergence de deux facteurs porteurs

La Société intervient sur un marché particulièrement porteur dopé par la convergence de deux facteurs clés :

- La maturité technologique :
  - o Les nombreuses années de R&D ont permis d'intégrer progressivement les évolutions technologiques (miniaturisation et connectivité) dans un même produit.
  - o Elles ont également permis de développer la capacité de décoder les données de manière universelle et automatique (harmonisation). Il est maintenant possible de conjuguer la miniaturisation, la connectivité, l'harmonisation des données, dans un même produit à un prix abordable ; et
- L'évolution des usages : l'environnement quotidien se veut de plus en plus connecté depuis dix ans dans tous ses aspects (d'abord à la maison, ou au travail à travers la prolifération de devices et de points d'accès, mais également plus récemment dans la voiture). Le développement de la connectivité de la voiture est propice au développement du parc de dongles. Une étude Markit prévoit que d'ici 2023, les ventes mondiales de véhicules connectés devraient atteindre 72,5 millions d'unités contre 24 millions en 2015<sup>7</sup>. Ainsi, en l'espace de 8 ans, presque 69% des véhicules particuliers vendus pourront échanger des informations avec des sources externes. En Europe, le marché des véhicules connectés est attendu en croissance de 30% entre 2017 et 2023<sup>8</sup>. Cette hyper-connexion a conduit à une acceptation croissante de la collecte et de la communication des données de la part du consommateur dès lors que son intérêt est démontré.

### 2.2.3.2 Des marchés sous-équipés au potentiel considérable

Les solutions technologiques de MUNIC s'adressent à l'environnement des véhicules connectés dont le marché s'inscrit dans une dynamique de croissance forte.

#### Marché des dongles

Le marché des dongles adressable par la Société est constitué par l'ensemble des véhicules équipés d'une prise universelle OBD, qui couvre le parc existant et s'enrichit chaque année des nouveaux véhicules sortant d'usines. A défaut d'étude ciblée récente sur le marché, la Société a cherché à retenir une approche conservatrice mettant en exergue tout le potentiel de son marché à travers le taux de pénétration actuel du marché des dongles.

Sur les deux marchés géographiques prioritaires de la Société que sont l'Europe et les Etats-Unis, une étude Frost & Sullivan estimait qu'en 2016, près de **6,4 millions de dongles étaient déployés**, dont environ 5,5 millions en Amérique du Nord et 900 000 en Europe<sup>9</sup>. Compte tenu du parc de véhicules existant sur ces marchés à cette même période, soit un total d'environ 600 millions de véhicules (particuliers et commerciaux) dont 287 millions<sup>10</sup> en Amérique du Nord et 303 millions<sup>11</sup> en Europe, il en ressort donc un **taux de pénétration du marché d'environ 1%**.

Ce taux d'équipement du marché par les dongles est de plus à relativiser par le fait que l'écrasante majorité des dongles actuellement déployés ne sont pas en mesure de remonter des données véhicules traitées et qualifiées. Ce sous-équipement du marché laisse la place à un potentiel de déploiement considérable.

#### Marché EKKO

Une étude de Mc Kinsey de mars 2018<sup>12</sup> évalue le marché mondial de la donnée automobile dans une fourchette comprise entre 450 milliards et 750 milliards de dollars d'ici 2030.

<sup>7</sup> Source : <https://ihsmarkit.com/topic/autonomous-connected-car.html>

<sup>8</sup> Source : <https://www.researchandmarkets.com/reports/4515151/europe-connected-car-market-analysis-2017-2023>

<sup>9</sup> Source : Frost & Sullivan « Opportunity of the OBD II Automotive aftermarket, Forecast to 2023 »

<sup>10</sup> Source : [http://www.oica.net/wp-content/uploads//Total\\_in-use-All-Vehicles.pdf](http://www.oica.net/wp-content/uploads//Total_in-use-All-Vehicles.pdf)

<sup>11</sup> Source : [http://www.oica.net/wp-content/uploads//Total\\_in-use-All-Vehicles.pdf](http://www.oica.net/wp-content/uploads//Total_in-use-All-Vehicles.pdf)

<sup>12</sup> Source : « From buzz to bucks – Automotive players on the highway to car data monetization », Mc Kinsey

La plateforme EKKO s'adresse en premier lieu aux parcs de véhicules suivants sur les marchés nord-américain et européen :

- Les véhicules en circulation depuis plus de 3 ans (les véhicules en circulation depuis moins de 3 ans vont naturellement être pris en charge par les réseaux du constructeur)
- L'intégralité des nouveaux véhicules qui sont mis à disposition en leasing ou location longue durée

L'âge moyen des véhicules dans l'Union Européenne était de 11 ans en 2016<sup>13</sup> et de 11,8 années aux Etats-Unis en 2019<sup>14</sup>. La Société considère prudemment que 60% du parc automobile en Amérique du Nord et dans l'Union Européenne a plus de 3 ans. Ainsi, le marché adressable par EKKO est de 60% des 600 millions de véhicules qui constituent le parc actuel, soit **360 millions de véhicules** en Amérique du Nord et en Europe.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 aux Etats-Unis, 29% des nouveaux véhicules étaient proposés en leasing,<sup>15</sup> considérant la même proportion dans l'Union Européenne, il en ressort un marché adressable par EKKO de 29% \* 40% \* 600 000, soit **70 millions de véhicules**.

Par conséquent, le marché adressable par EKKO s'établit à **430 millions de véhicules**, ce qui représente un total d'environ **16 milliards d'€** (la Société considérant un chiffre d'affaires initial d'au moins 38 € par dongle).

La matrice ci-après présente l'évaluation du marché d'EKKO en milliers d'€ en fonction du pourcentage du parc automobile âgé de plus de 3 ans et de l'hypothèse de monétisation d'un dongle :

|                                         | % parc automobile qui a plus de 3 ans |        |        |               |        |
|-----------------------------------------|---------------------------------------|--------|--------|---------------|--------|
|                                         | 40%                                   | 50%    | 60%    | 70%           | 80%    |
| Monétisation<br>EKKO par dongle*<br>(€) | 23                                    | 7 130  | 8 510  | 9 890         | 11 270 |
|                                         | 38                                    | 11 780 | 14 060 | <b>16 340</b> | 18 620 |
|                                         | 48                                    | 14 880 | 17 760 | 20 640        | 23 520 |
|                                         | 58                                    | 17 980 | 21 460 | 24 940        | 28 420 |

\* Se reporter à la section 2.2.2.2.4 détaillant le modèle économique du projet

Il en ressort que même en captant 10% de ce potentiel, la Société adresse un marché de 1,6 milliards de dollars annuels.

Cette estimation du marché est établie sur la seule base du parc actuel en circulation sans prendre en compte la flotte de nouveaux véhicules à venir. Le marché des données véhicules se limite aujourd'hui essentiellement au marché de la gestion de flotte. L'accent est mis sur la géolocalisation, c'est-à-dire les données GPS uniquement. MUNIC, contrairement à ses concurrents, peut, grâce à une technologie développée depuis plus de 17 ans, collecter, décoder et analyser des données véhicules enrichies (informations de service, informations relatives à l'usure de l'ensemble des pièces, kilométrage réel, codes d'anomalie, etc.) s'adressant à tous les acteurs du marché.

### 2.2.3.3 Environnement concurrentiel

Sur le marché de l'after-market, l'univers concurrentiel comprend différentes solutions de connectivité résumées dans le tableau présenté ci-après<sup>16</sup> par ordre de prix croissant :

<sup>13</sup> Source : <https://www.statista.com/statistics/438271/average-vehicle-age-eu/>

<sup>14</sup> Source : <https://www.autonews.com/automakers-suppliers/average-age-vehicles-us-roads-hits-118-years>

<sup>15</sup> Source : <https://www.statista.com/statistics/453122/share-of-new-vehicles-on-lease-usa/>

<sup>16</sup> Source : Etude "Connected car App based dongle solution as shortcut to connectivity", Roland Berger, Septembre 2016

|                                | <b>Solution basée sur seule application</b><br> | <b>Allume-cigares + solution basée sur application</b><br> | <b>Application + solution dongle (basique)</b><br> | <b>Black boxes</b><br> |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Coût                           | < 5€                                                                                                                             | < 30 €                                                                                                                                      | 10-150 €                                                                                                                             | > 70€                                                                                                     |
| Modèle économique              | B2C                                                                                                                              | B2C                                                                                                                                         | B2B & B2C                                                                                                                            | B2B & B2C                                                                                                 |
| Communication avec le véhicule | Aucune                                                                                                                           | Aucune                                                                                                                                      | Aucune ou très limitée                                                                                                               | Aucune ou seulement au cas par cas                                                                        |
| Fonctionnalités                | Comportement de base du conducteur + suivi GPS                                                                                   | Comportement de base du conducteur + suivi GPS + détection collision                                                                        | Comportement de base du conducteur + suivi GPS + détection collision + diagnostic véhicule basique (très limité)                     | Comportement de base du conducteur + suivi GPS + détection collision + diagnostic véhicule non-universel  |

Sur son marché des solutions de connectivité technologiques adressées par les dongles, la Société estime à la date du Document d'enregistrement, n'être confrontée à aucune concurrence directe proposant une offre globale et qualitative à même de collecter, traiter et transmettre des données véhicules exploitables. Néanmoins, le marché compte plusieurs acteurs intervenant dans le domaine de la télématique, mais spécialisés soit sur la collecte de données élémentaires (GPS, accéléromètre, etc.) sans traitement ni homogénéisation, soit des acteurs disposant d'une plateforme de traitement mais pas de l'accès direct et universel aux données.

A la connaissance de la Société, les principaux acteurs du marché identifiés sur chacune de ces deux typologies sont les suivants :

### **Concurrence hardware**

Les sociétés concurrentes de MUNIC dans l'univers hardware peuvent être classées en deux catégories : celles qui proposent un dongle OBD télématique et celles qui proposent une fonction wifi hotspot intégrée au dongle OBD.

| Dongles OBD télématique                                                             |                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| Dongles OBD + Hotspot Wifi                                                          |                                                                                     |
|  |  |
|  |  |

Toutes les sociétés présentées ci-dessus offrent des solutions via des dongles mais ne proposent pas de fonctionnalités donnant un accès universel aux données du véhicule ni d'intelligence de traitement :

- **CALAMP**, société américaine cotée (chiffre d'affaires de 364 millions de dollars<sup>17</sup>, capitalisation boursière 362 millions de dollars, au 15 octobre 2019), principale activité : fabricant de terminaux télématiques. CALAMP fabrique des terminaux qui fournissent des services pour la géolocalisation des véhicules ou l'analyse du comportement de conduite ;
- **ZTE** (chiffre d'affaires 2018 de 85,5 milliards de yuans<sup>18</sup>, soit 12,7 milliards de dollars, capitalisation boursière de près de 18 milliards de dollars au 15 octobre 2019) : ZTE est un fabricant chinois de terminaux électroniques et équipementier en télécoms. Parmi la diversité de ses activités, ZTE était notamment l'ancien fournisseur de T-Mobile en dongles, marché que MUNIC a remporté dans le cadre d'un nouvel appel d'offres organisé par l'opérateur américain, notamment grâce à son expertise en matière de décodage des données véhicules. Du fait de sa taille et de sa puissance financière, ZTE est en mesure de proposer des prix très compétitifs.

### **Concurrence software**

Toutes les plateformes mentionnées ci-dessous disposent de capacités de traitement mais n'ont pas accès aux données véhicules et sont donc à la recherche de ces données pour la commercialisation de leur outil. Plus important encore, elles ont besoin de données pour identifier les traitements qui peuvent être nécessaires, et développer les usages associés.



- **CARUSO** : Marketplace des données véhicules (filiale de TecAlliance, important fournisseur allemand de données techniques véhicules). CARUSO, notamment supporté par BOSCH, ambitionne de devenir le principal point de vente des données véhicules, misant sur la disponibilité future des données fournies par les constructeurs. CARUSO se tourne donc vers l'after-market afin de créer sa base de données, et a approché MUNIC à cet égard ;
- **OTONOMO** : société israélienne, qui a levé 53 millions de dollars<sup>19</sup> depuis sa création en 2015. Cet acteur met à disposition de ses clients une marketplace de données véhicules (acquises auprès de tiers), qui permet aux constructeurs automobiles, aux fournisseurs de services de mobilité et aux développeurs d'applications de partager et d'intégrer des données générées par des voitures, puis traitées, afin d'améliorer l'expérience de conduite.

<sup>17</sup> Source : CALAMP, Rapport annuel 2019 (sur l'exercice clos le 28 février 2019)

<sup>18</sup> Source : ZTE, Rapport annuel 2018

<sup>19</sup> Source : [www.crunchbase.com/organization/otonomo#section-lists-featuring-this-company](http://www.crunchbase.com/organization/otonomo#section-lists-featuring-this-company)

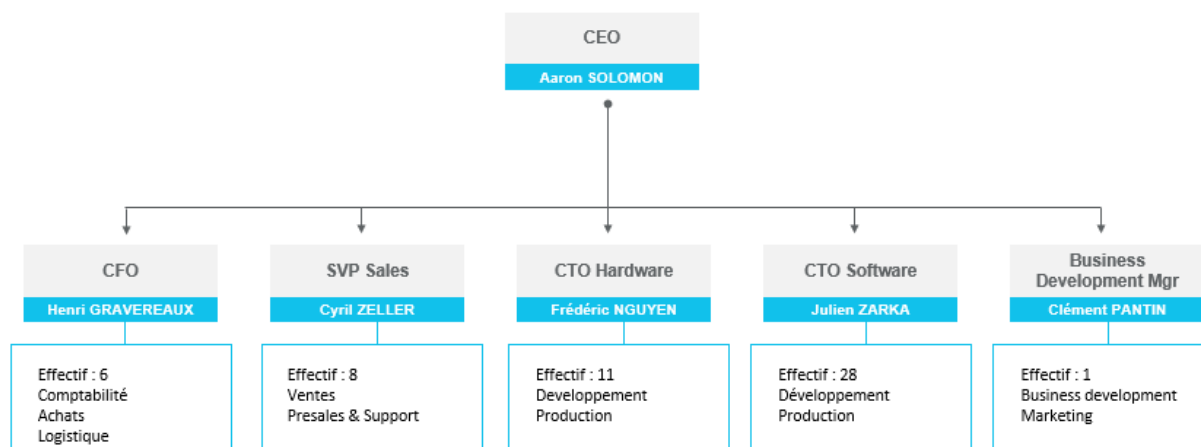


## 2.3 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

### 2.3.1 Organisation et équipes

La Société compte 60 collaborateurs au 30 juin 2019 encadrée par un management expérimenté.

#### 2.3.1.1 Organigramme fonctionnel



MUNIC a créé d'étroites relations avec les grandes écoles d'ingénieurs qui lui permettent chaque année de recruter un certain nombre de stagiaires qui deviennent très souvent, par adhésion au projet, des salariés de l'entreprise.

La Société prévoit de mettre en place un ERP. Les démarches ont déjà été lancées avec une « shortlist » déjà arrêtée de 2 prestataires pouvant répondre de façon satisfaisante au besoin de la Société. Les devis reçus estiment une mise en place sous 6 mois du nouveau système.

La Société va également répondre aux exigences inhérentes à toute introduction en bourse. Il est ainsi programmé de renforcer les équipes comptables et financières avec le recrutement d'un directeur administratif et financier adjoint ayant notamment pour fonction le contrôle de gestion dans les domaines financier et industriel.

#### 2.3.1.2 Un top management expérimenté



**Aaron SOLOMON – PDG Fondateur** : Ingénieur ESPCI – 57 ans – 20 ans d'expérience en création & développement d'entreprises technologiques avec 2 expériences (MUNIC + B2i Automotive précédemment, revenue à BOSCH & ALTEN)



**Frédéric NGUYEN – Directeur technique** : Docteur Ingénieur en électronique - 27 ans d'expérience en développement, qualification, industrialisation, production et suivi qualité de produits électroniques, dans l'industrie automobile (20 ans) et médicale (7 ans). Précédemment directeur technique de B2i Automotive.



**Henri GRAVEREAUX – Directeur Administratif et financier** : MBA international, double maîtrise en droit et 20 ans d'expérience en PME et en tant qu'entrepreneur.



**Julien ZARKA – Directeur Développement Software** – Ingénieur Epitech et plus de 14 ans d'expérience dans le domaine du développement Software



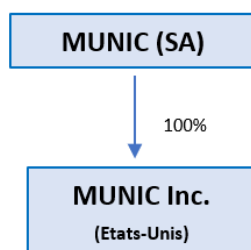
**Clement PANTIN – Directeur Business Development** – Ingénieur Sup Telecom & HEC et plus de 15 ans d’expérience dans la vente de solutions Hardware et Software



**Cyril ZELLER – Directeur Commercial** - MSc Marketing & Services, 22 années d’expérience en management commercial. Précédemment VP Key Accounts chez Scope Technologies et VP Global Telematics chez Telit Wireless Solutions

### 2.3.2 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

La Société dont l’actionnariat est décrit en section 6.1.1 ci-après, ne fait pas partie d’un groupe.



La société-mère basée à Villejuif regroupe l’ensemble des fonctions de la Société.

La filiale américaine, MUNIC Inc. basée dans le Delaware, détenue à 100%, a été créée en 2019 et n’a pas encore d’activité à ce jour. Elle aura pour mission d’assurer la fonction support auprès des clients américains.

La Société dispose également de deux bureaux de contrôle qualité sur les sites d’assemblage de ses fournisseurs, l’un en Chine et l’autre en Tunisie.

## 2.4 INVESTISSEMENTS

### 2.4.1 Principaux investissements réalisés depuis la fin du 1<sup>er</sup> semestre clos le 30 juin 2019

Les investissements réalisés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 concernent principalement la poursuite des travaux de développement de la plateforme EKKO, qui sur un plan comptable sont considérés comme des investissements incorporels et qui sont évalués à 900 k€ sur le second semestre 2019.

Les autres investissements réalisés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 se répartissent de la façon suivante à la date d’approbation du Document d’enregistrement :

- Autres immobilisations incorporelles : 85 k€
- Moules : 55 k€
- Matériel informatique : 11 k€

### 2.4.2 Principaux investissements en cours de réalisation ou pour lesquels des engagements fermes ont été pris. Mode de financement

Les seuls investissements en cours, autofinancés par la Société, concerne la finalisation de la plateforme EKKO.

## 2.5 EXAMEN OPERATIONNEL ET FINANCIER

---

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats de la Société avec l'ensemble du Document d'enregistrement et notamment :

- Les comptes annuels de la Société établis pour les besoins du Document d'enregistrement au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 présentés à la section 5.1 du présent Document d'enregistrement ayant fait l'objet d'un audit par le commissaire aux comptes dont le rapport est présenté en section 5.3. Ces comptes ne se substituent pas aux comptes légaux des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 arrêtés par le conseil d'administration et approuvés par l'Assemblée Générale. Aucun reclassement, ni aucune correction n'a été faite. En revanche, ils intègrent des tableaux de flux de trésorerie et des notes annexes développées ; et
- Les comptes semestriels condensés de la Société au 30 juin 2019 établis pour les besoins du Document d'enregistrement, présentés en section 5.2.1 du présent Document d'enregistrement, ayant fait l'objet d'un examen limité par le commissaire aux comptes dont le rapport est présenté en section 5.2.2.

Les commentaires sur les comptes ci-dessous sont établis sur la seule base de ces comptes. La Société dispose d'une filiale aux Etats-Unis créée en août 2019 sans activité à ce jour. Il n'a donc pas été établi de comptes consolidés.

### 2.5.1 Présentation générale

#### 2.5.1.1 Activité de la Société

La Société MUNIC conçoit, développe une plateforme universelle d'intelligence artificielle dédiée au traitement des données collectées à partir de véhicules connectés à travers une gamme de terminaux (dongles OBD et boîtiers télématiques), universelle signifiant pour tous les domaines du véhicule connecté et pour tous les véhicules. Cette offre B-to-B est commercialisée auprès d'une clientèle de grands comptes (intégrateurs ou clients finaux) qui à partir des données traitées développent et déploient des applications et services à l'attention de leurs propres clients.

Afin de rendre accessible son offre au plus grand nombre, la Société finalise le développement d'une plateforme (projet EKKO). La Société financera elle-même le déploiement des dongles, puis proposera aux clients de bénéficier des données traitées et stockées sur EKKO sous un modèle de « Data as a Service » par le biais d'abonnements d'accès à la plateforme. Leur évitant ainsi l'investissement lié à l'acquisition des dongles, la Société considère que cette nouvelle offre pourra adresser un très large éventail de prospects leur permettant un retour sur investissement bien plus rapide qu'avec le modèle de ventes historiques, grâce à la mutualisation de l'investissement hardware.

Depuis sa création, la Société s'est financée grâce à diverses sources de financements (fonds propres, avances en comptes courants...) mais a pu aussi s'autofinancer en partie par le biais des revenus issus de son activité.

#### 2.5.1.2 Sources de revenus

Jusqu'à présent, le chiffre d'affaires comprend deux sources de revenus :

- La vente de terminaux destinés à la collecte de données véhicules dont majoritairement des dongles et de manière plus marginale, des boîtiers et écrans qui étaient les deux produits historiques. Un accès gratuit de 2 à 3 ans à la plateforme de traitement des données accompagne ces ventes de hardware ; et  
Le prix de vente moyen tel qu'il ressort des comptes peut être amené à varier en fonction notamment :
  - Des versions de produits commandés (2G, 3G, 4G, Wifi...) ;
  - Des volumes de commandes où l'atteinte de certains seuils s'accompagne généralement d'efforts commerciaux ;
  - De la mise sur le marché d'une nouvelle version intégrant un palier technologique.

- Des services associés constitués principalement de prestations de support et des refacturations de frais d'expédition. Le support est réalisé à travers un accès à une plateforme munic.io hébergeant divers outils et modules destinés aux clients intégrateurs et aux équipes de R&D de clients finaux permettant l'accès à des données véhicules traitées selon l'usage attendu par le client sous forme de vente de données.

A l'avenir, deux nouvelles natures de revenus pourraient être reconnues et susceptibles de générer une forme de récurrence :

- Des abonnements pour étendre l'accès à la plateforme de traitement des données pour les clients qui ont acquis un dongle ou boîtier ; et
- Des abonnements à la plateforme EKKO pour ceux qui auront privilégié l'accès aux données selon le modèle de « Data as a Service ».

### **2.5.1.3 Indicateurs suivis par le management**

En plus des agrégats comptables, le management a défini deux indicateurs alternatifs de performance suivis de manière régulière et pérenne.

#### **A – Marge brute**

La Société considère la marge brute comme un indicateur alternatif de performance (IAP) pertinent pour apprécier la compétitivité de l'entreprise sur un marché concurrentiel à très fort potentiel. Elle renseigne sur la capacité de maîtriser ses coûts de production, mais aussi sur la valorisation de son innovation dans ses prix de vente. A ce titre, elle constitue un élément essentiel de la performance financière.

La marge brute de la Société est présentée de manière globale mais également par nature de revenus. Elle se définit comme la différence entre d'une part le chiffre d'affaires et d'autre part le coût des produits et services vendus, constitué comme suit :

#### **➤ Concernant les produits**

- Les coûts d'achat des produits dont la fabrication est sous-traitée à des tiers, coûts décomposés comme suit :
  - Les coûts des composants,
  - Les coûts d'intégration de l'usine (soudage automatisé et assemblage manuel),
  - Les coûts de test de l'usine (application d'une procédure de test semi-automatisée via les bancs de tests fournis par la Société),
  - La marge de l'usine,  
(Le total coût d'intégration + tests + marge usine correspond à la valeur ajoutée (VA) usine) ;
  - Les droits d'utilisation des marques Bluetooth et Wifi ; et
  - Les éventuelles provisions nettes de reprises sur stocks de composants et/ou produits finis.

#### **➤ Concernant les services :**

- Les coûts d'hébergement des serveurs,
- Les coûts des abonnements télécom,
- Les coûts des licences de décodage des données de diagnostic,
- Les coûts des licences de cartographie (étant directement liés à la vente d'écrans, ils seront marginaux en 2019 et disparaîtront en 2020 compte tenu de l'arrêt des écrans),
- Les coûts d'expédition des produits vendus.

#### **B – Résultat d'exploitation ajusté**

Le second IAP est le résultat d'exploitation ajusté se définissant comme le résultat d'exploitation tel qu'issu du compte de résultat audité majoré de la Créance de Crédit Impôt Recherche nette de provision pour risque de non-recouvrement comptabilisée au titre du même exercice considéré (Se reporter notes 4. 13 et 6.11 de l'annexe aux comptes relatifs aux exercices 2018 et 2017 insérés à la section 5.1).

Cet IAP permet une meilleure comparabilité avec des sociétés comparables qui établiraient leurs comptes selon le référentiel IFRS, celui-ci traitant le CIR comme une majoration du résultat opérationnel.

#### **2.5.1.4 Recherche et développement, technologies**

Les activités R&D de la Société reposent principalement sur :

- Une équipe de 46 ingénieurs au 30 juin 2019 aux profils d'expertises variées (développement software, développeur systèmes, développeur test, développeur Core, électronique, mécanique, ingénieur production, etc.) ;
- Des accords de licence de décodage de données véhicule assurant à la Société que ses dongles soient capables de lire les données du plus grand nombre de véhicules en circulation. Le dongle OBD de MUNIC est le seul du marché à bénéficier d'une telle transversalité.

Jusqu'à fin 2017, l'ensemble des dépenses engagées demeuraient en charges de l'exercice, la Société considérant ne pas respecter les six critères d'activation nécessaires. A compter de 2018, les travaux spécifiquement dédiés au projet EKKO (projet clairement identifié), sont portés à l'actif et feront l'objet d'un amortissement à compter de la commercialisation de la nouvelle plateforme. Les autres dépenses de R&D restent en charges de l'exercice.

La Société bénéficie du dispositif fiscal de Crédit Impôt Recherche. De plus, afin d'optimiser ses efforts de R&D tout en limitant ses dépenses, la Société recourt à des financements publics favorisant l'innovation de type subventions et avances remboursables.

#### **2.5.1.5 Fournisseurs et sous-traitants**

La Société travaille principalement avec :

- Des fournisseurs de composants clés entrant dans la fabrication des dongles et boîtiers, et notamment les modems (Telit, Sierra Wireless, Quectel, Ublox...), les fournisseurs de capteurs GPS (Ublox, Qualcomm...), de processeur/co-processeur (Atmel, Microchip...), de module wifi Bluetooth (Sierra, USI...). Ce sont souvent des sociétés renommées dans le monde de l'électronique. Les échanges se font principalement avec les équipes européennes et les approvisionnements sont principalement réalisés en Asie ou en Europe en fonction du lieu de production ;
- Des prestataires assurant l'assemblage des terminaux, la Société ayant fait le choix d'un modèle fabless. Se reporter à la section 2.2.2.4.1 pour plus de détails ; ainsi que
- Des prestataires assurant la production des moules et bancs d'essai conçus par la Société et mis à disposition de ses partenaires assembleurs.

#### **2.5.1.6 Etats financiers pro forma.**

Non applicable.

#### **2.5.1.7 Information sectorielle**

Non applicable.

### **2.5.2 Principaux facteurs ayant une incidence sur les résultats de la Société**

Au regard du stade de développement de l'activité de la Société, les principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité et le résultat d'exploitation et/ou résultat net sont :

- Le mix produits entre dongles et boîtiers ;
- La montée en puissance des clients existants et l'acquisition de clients significatifs susceptibles de conduire à une tension sur le prix de vente compte tenu des volumes en jeu ;
- Une saisonnalité marquée avec un second semestre très actif en lien avec une activité toujours très soutenue au cours du dernier trimestre de chaque exercice. Historiquement, l'activité du 1<sup>er</sup> semestre ne

représentait qu'environ 20% des revenus annuels, ce qui impacte défavorablement les résultats des six premiers mois de l'exercice ;

- L'ampleur des programmes de R&D (EKKO et enrichissements de l'offre pour y intégrer les évolutions technologies permanentes) ;
- L'optimisation permanente du process d'industrialisation « design to cost » ;
- La capacité de la Société à maintenir de solides relations avec ses prestataires assembleurs et à renégocier les conditions financières en fonction de l'évolution des volumes commandés ;
- Les redevances dues dont notamment celles au titre des licences de décodage de données ;
- De possibles évolutions de taxes douanières au regard du poids de l'export dans l'activité ;
- Le plan de recrutement afin notamment d'étoffer la force commerciale ;
- La capacité à commercialiser les produits dans le temps et les volumes anticipés ;
- L'obtention de subventions et d'avances remboursables ;
- L'existence de dispositifs fiscaux incitatifs pour les sociétés mettant en œuvre des activités de recherches d'ordre technique et scientifique tels que le CIR dont elle bénéficie ;
- Le niveau de provision pour risque de non-recouvrement des demandes de remboursements de CIR. Suite à de nombreux contrôles de l'administration fiscale, jusqu'à fin 2017, la Société passait des provisions pour risque de non-recouvrement à hauteur de 50% des demandes de remboursement faites. Le niveau de provision a été ramené à 15% à compter de 2018 où la Société a obtenu gain de cause quant à l'éligibilité de certaines dépenses par un contre-expert intervenu à la demande du ministère de la recherche ;
- Le délai du cycle d'acquisition de nouveaux clients (jusqu'à deux ans).

### 2.5.3 Commentaires sur les deux derniers exercices et le 1<sup>er</sup> semestre 2019

Les données clés de la période présentée sont les suivantes :

| (En K€)                              | Exercice<br>2018 | Exercice<br>2017 | 1er sem. clos<br>30 juin 2019 | 1er sem. clos<br>30 juin 2018 |
|--------------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Chiffre d'affaires net               | 15 209           | 13 600           | 3 125                         | 2 908                         |
| <b>Total produits d'exploitation</b> | <b>17 700</b>    | <b>13 838</b>    | <b>3 746</b>                  | <b>3 903</b>                  |
| <b>Résultat d'exploitation</b>       | <b>(1 395)</b>   | <b>(1 330)</b>   | <b>(2 296)</b>                | <b>(1 819)</b>                |
| Résultat financier                   | (202)            | (454)            | (399)                         | (152)                         |
| <b>Résultat courant avant impôt</b>  | <b>(1 597)</b>   | <b>(1 785)</b>   | <b>(2 695)</b>                | <b>(1 971)</b>                |
| Résultat exceptionnel                | 245              | 1 216            | (76)                          | 301                           |
| Impôt sur les bénéfices              | 938              | 887              | 498                           | 452                           |
| <b>Résultat net</b>                  | <b>(415)</b>     | <b>318</b>       | <b>(2 273)</b>                | <b>(1 218)</b>                |

#### 2.5.3.1 Chiffre d'affaires et autres produits

##### ➤ Chiffres d'affaires

Au cours de la période présentée, l'évolution du chiffre d'affaires de la Société a été la suivante :

##### • Exercices 2018 et 2017

| (En K€)                        | Exercice<br>2018 | Exercice<br>2017 | 1er semestre clos<br>30 juin 2019 | 1er semestre clos<br>30 juin 2018 |
|--------------------------------|------------------|------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Production vendue de bien      | 14 704           | 13 025           | 2 979                             | 2 842                             |
| Production vendue de services  | 506              | 575              | 147                               | 66                                |
| <b>Chiffres d'affaires net</b> | <b>15 209</b>    | <b>13 600</b>    | <b>3 125</b>                      | <b>2 908</b>                      |

Le chiffre d'affaires de la Société est en forte croissance (+12%) passant de 13 600 K€ en 2017 à 15 209 K€ en 2018 alors que le chiffre d'affaires 2017 s'inscrivait en baisse de 12%, impacté, malgré l'acquisition de nouveaux clients, par une contribution moindre de deux importants clients, ramenée de 7 027 K€ en 2016 à 3 492 K€ en 2017. Le premier d'entre eux était positionné sur le marché des écrans, en très fort recul, cannibalisé par celui des

smartphones et l'autre, un assureur, a privilégié l'amélioration de sa marge par adhérent plutôt que d'élargir son déploiement commercial.

De manière générale, la croissance dégagée en 2018 a été portée par l'accélération des ventes de dongles sous l'effet cumulé :

- Du gain de nouveaux grands comptes (Autosense, Assurant...) ; et
- Du développement d'une forme de récurrence de fait avec un nombre croissant de nouvelles commandes de clients existants et pour des volumes souvent supérieurs à ceux des commandes initiales traduisant la performance de ces produits.

- **1er semestre clos le 30 juin 2019**

La progression du chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> semestre 2019 s'établit à +7% par rapport à la même période de l'exercice précédent étant rappelé que l'activité de la Société est marquée par une forte saisonnalité. Les six premiers mois de chaque exercice ne génèrent environ que 20% des ventes annuelles. Les ventes du second semestre sont toujours plus fortes et notamment celles du 4<sup>ème</sup> trimestre civil.

### CA par nature

- **Exercices 2018 et 2017**

En 2018, le chiffre d'affaires des ventes de terminaux a progressé de +13% par rapport à l'exercice 2017 alors que sur la même période, les ventes de prestations de services associés ont diminué de 12%, qui s'explique par la progression des commandes récurrentes pour lesquelles la part de services associés est très limitée, voire inexistante, ces clients capitalisant sur les prestations de support acquises lors des commandes initiales.

Les ventes de terminaux se caractérisent par un mix produits marqué par la progression sensible des ventes de dongles au détriment des ventes d'écrans, en voie de disparition comme expliqué précédemment. Depuis le lancement commercial de la 1<sup>ère</sup> version de dongles en 2013, leurs ventes affichent un taux de croissance annualisé moyen (TCAM) de 50% en valeur et s'établissent à 11 315 K€ en 2018 contre 8 010 K€ en 2017. Les ventes de boîtiers télématiques et d'écrans se sont élevées respectivement à 2 517 K€ et 836 K€ en 2018 contre 3 425 K€ et 1 589 K€ un an plus tôt.

Les revenus issus des dongles marquent une progression de 42% en 2018. Près de 170 000 dongles ont été commercialisés en 2018 contre environ 125 000 en 2017, soit une hausse de 36% mais qui a été compensée par un prix de vente moyen en légère baisse en lien avec la montée en puissance des volumes de commandes de certains clients.

- **1er semestre clos le 30 juin 2019**

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre écoulé, les ventes de terminaux ont progressé de 5% avec un chiffre d'affaires du S1 2019 dont le mix produit est : dongles (80%) et boîtiers télématiques (20%) contre un rapport de 61% / 39% au 30 juin 2018, les ventes d'écrans étant devenues négligeables.

En termes de volumes, près de 34 000 dongles ont été vendus au 1<sup>er</sup> semestre 2019 pour un total de 2 375 K€ (contre environ 27 000 au 30 juin 2018 et 1 729 K€), soit une hausse de l'ordre de 26%. Le prix de vente moyen est ainsi passé d'environ 64 € à 71,2 € entre les 30 juin 2018 à 2019.

Dans le même temps, pour les boîtiers télématiques, les volumes ont été quasiment réduits de moitié (-48%) avec environ 7 000 unités vendues au 30 juin 2019 pour 603 K€ contre 13 600 unités au 30 juin 2018 pour 1 112 K€.

Les prestations de services ont progressé de 123% mais restent peu significatives, celles-ci incluant notamment des refacturations de frais d'expédition.



## CA par zone géographique

### • Exercice 2018 et 2017

L'empreinte internationale de la Société est en progression avec en 2018, près de 97% du CA réalisé à l'export contre 95 % en 2017.

Si le chiffre d'affaires réalisé en France est passé de 664 K€ à 458 K€ (-31%), celui de la zone CEE (Hors France et Suisse) a progressé de 6% avec un CA de 6 166 K€ en 2018.

La contribution du « Reste du monde (incluant la Suisse) » a progressé d'environ 21% et représente 8 585 K€ de CA en 2018. De manière plus analytique, ce total se répartit sur 3 trois marchés clés :

- L'Amérique du Nord dont les ventes ont progressé de 14% pour s'élever à 5 833 K€ en 2018. Celles-ci ont notamment bénéficié de l'embellie de clients existants et des premiers pilotes réalisés par de nouveaux clients ;
- Le Moyen-Orient en progression de 42% avec 1 512 K€ de ventes portées par une législation locale obligeant à l'installation de boîtier dans les voitures. Ce marché est essentiellement un marché pour les boîtiers télématiques nécessitant donc une installation. Le développement des ventes de dongles sur ce marché n'est pas un axe prioritaire pour la société à ce stade ;
- La Suisse où les ventes ont plus que doublé (+140%) et atteignent 967 K€.

### • 1<sup>er</sup> semestre 2019

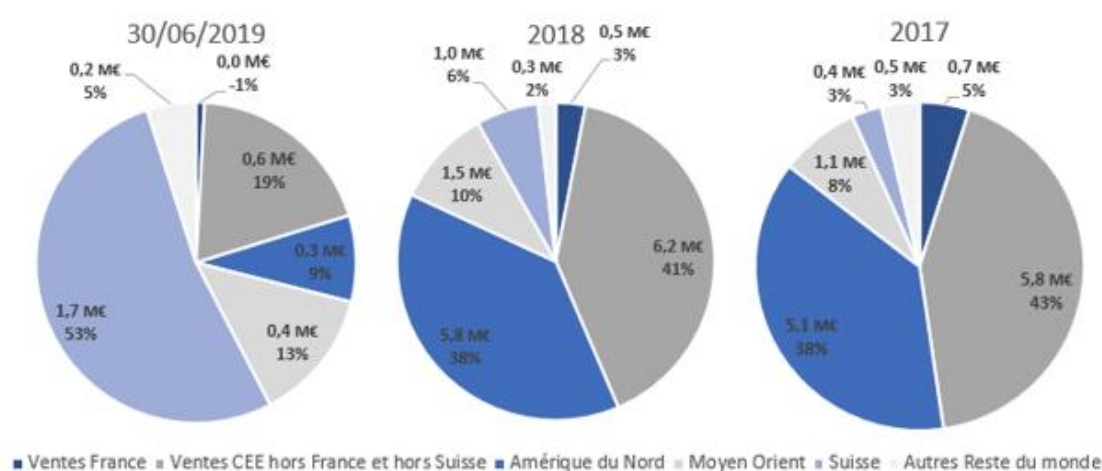
Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019, malgré la saisonnalité marquée, cette tendance s'est poursuivie sauf aux Etats-Unis.

Les ventes en Europe (hors Suisse) ont sensiblement diminué (-60%) et s'établissent à 616 K€. Aucune vente n'a été réalisée en France. En revanche, la zone « Reste du monde (dont Suisse) » progresse de +13% avec des ventes s'élevant à 2 536 K€ dont les deux tiers ont été réalisés en Suisse où le chiffre d'affaires s'établit à 1 675 K€ alors que presque aucune vente n'y était réalisée un an plus tôt.

La zone Moyen-Orient poursuit sa progression avec plus d'un doublement du chiffre d'affaires (426 K€ en hausse de 111% par rapport au 30 juin 2018) pour la même raison que celle évoquée précédemment.

En revanche, la zone Amérique du Nord marque le pas avec une baisse de 49% des revenus qui au 30 juin 2019 atteignent 276 K€. Cela s'explique notamment par les efforts commerciaux qui ont été concentrés autour de la signature d'un contrat majeur avec un opérateur américain (T-Mobile), finalement signé à l'été 2019.

De manière schématique, la répartition des ventes sur les principales zones est la suivante :



## ➤ Autres produits

L'évolution des autres produits se présente comme suit :

| (En K€)                                          | Exercice<br>2018 | Exercice<br>2017 | 1er semestre clos<br>30 juin 2019 | 1er semestre clos<br>30 juin 2018 |
|--------------------------------------------------|------------------|------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Production stockée                               | (300)            | 68               | (288)                             | (116)                             |
| Production immobilisée                           | 2 265            | -                | 895                               | 1 110                             |
| Subventions d'exploitation                       | -                | 21               | 14                                | -                                 |
| Reprises sur amort. Et prov, trsferts de charges | 431              | 145              | -                                 | -                                 |
| Autres produits                                  | 93               | 4                | -                                 | -                                 |
| <b>Total autres produits</b>                     | <b>2 489</b>     | <b>238</b>       | <b>621</b>                        | <b>994</b>                        |
| <b>Total produits d'exploitation</b>             | <b>17 699</b>    | <b>13 838</b>    | <b>3 746</b>                      | <b>3 903</b>                      |

### • Exercice 2018 et 2017

Leur forte évolution résulte principalement de :

- L'activation des frais de R&D consacrés au projet de plateforme universelle de collecte et d'échange de données véhicule EKKO à hauteur de 2 265 K€ portés en production immobilisée. Jusqu'à présent, la Société n'avait jamais activé ses dépenses de R&D considérant ne pas respecter certains des six critères obligatoires (dont le caractère clairement identifié d'un projet) ; le reste des charges R&D pour un montant de 861 K€ sont restées en charge. Toutes les dépenses R&D 2017 s'élevant à 2 554 K€ euros ont été conservées en charges.
- Une reprise nette sur provisions pour dépréciations concernant la reprise à hauteur de 499 K€ de stocks de composants et produits finis dépréciés mais finalement mis au rebut, minorée d'une dépréciation de 58 K€ comptabilisée en 2018 sur des stocks d'anciennes versions de boîtiers (sans mouvement depuis 2 ans). Cela concerne notamment des écrans Dreevo dont les ventes ne représentent plus qu'une part minime des revenus, la plupart des véhicules étant équipés en 1<sup>ère</sup> monte ainsi que des anciennes versions de boîtiers devenus obsolètes. En 2017, la reprise de 145 K€ concernait des provisions pour créances douteuses à hauteur de 116 K€ ainsi qu'une provision pour service après-vente pour 29 K€.

Le total des produits d'exploitation affiche une hausse de 28% pour s'établir à 17 698 K€ au titre de 2018.

### • 1<sup>er</sup> semestre 2019

Les autres produits s'affichent en recul de 38% sous l'effet :

- D'une production immobilisée correspondant à l'activation de frais de R&D relatifs au projet EKKO ramenés de 1 110 K€ au 30 juin 2018 à 895 K€ au 30 juin 2019 ; et
- Un déstockage (principalement de produits finis) à hauteur de 288 K€ au cours du semestre écoulé contre 116 K€ un an auparavant.

#### 2.5.3.2 Marge brute

| (En K€)                                        | Exercice<br>2018 | Exercice<br>2017 | 1er sem. clos<br>30 juin 2019 | 1er sem. clos<br>30 juin 2018 |
|------------------------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Production vendue de biens                     | 14 704           | 13 025           | 2 979                         | 2 842                         |
| Coût des ventes des produits vendus            | (11 042)         | (8 057)          | (2 294)                       | (2 057)                       |
| <b>Marge brute sur produits vendus</b>         | <b>3 661</b>     | <b>4 969</b>     | <b>685</b>                    | <b>785</b>                    |
| <i>Taux de marge brute sur produits vendus</i> | 25%              | 38%              | 23%                           | 28%                           |
| Production vendue de services                  | 506              | 575              | 147                           | 66                            |
| Coût des ventes des services vendus            | (900)            | (883)            | (439)                         | (395)                         |
| <b>Marge brute sur services vendus</b>         | <b>(395)</b>     | <b>(308)</b>     | <b>(292)</b>                  | <b>(329)</b>                  |
| <i>Taux de marge brute sur services vendus</i> | -78%             | -54%             | -199%                         | -498%                         |
| <b>Marge brute totale</b>                      | <b>3 267</b>     | <b>4 661</b>     | <b>393</b>                    | <b>456</b>                    |
| <i>Taux de marge brute totale</i>              | 22%              | 34%              | 13%                           | 16%                           |

La marge brute globale est en baisse, ramenée de 34% à 22% entre 2017 et 2018, puis à 13% au 1<sup>er</sup> semestre 2019. Cette évolution doit s'analyser par nature de revenus.

### ➤ Marge brute sur ventes de terminaux

#### • Exercice 2018 et 2017

Le taux de marge a diminué de 13 points, passant de 38% à 25% en 2018 ce qui s'explique par :

- Les efforts consentis sur le prix de vente accordés à de nouveaux clients, qui à eux seuls représentent environ la moitié de la baisse de marge brute. Toutefois, les volumes supplémentaires générés, puis cumulés à ceux relatifs au contrat majeur signé en 2019 (T-Mobile) ont permis une renégociation des prix d'achat de composants de l'ordre de 10 points dont les premiers effets devraient être perceptibles dès le second semestre 2019 ;
- Des coûts liés à l'arrêt de production d'une version de boîtiers ayant conduit la Société à devoir notamment racheter à son usine prestataire les stocks de composants devenus obsolètes, relatifs à ce boîtier et dont l'usine s'était approvisionnée pour le compte de la Société ;
- La nécessité de recourir à des grossistes du fait de rupture de stocks de composants : Alors que la Société avait arrêté la production d'un boîtier suite au lancement de nouvelles versions, un client a souhaité néanmoins acquérir des exemplaires de cette ancienne version. N'ayant plus de stocks de composants disponibles du fait de l'arrêt de la production, la Société a dû acquérir ces composants auprès de grossistes à des conditions financières moins compétitives que celles obtenues auprès de ses fournisseurs historiques pour ces références de composants.

#### • 1<sup>er</sup> semestre 2019

Une attention particulière a été apportée à la marge brute. Celle au 1<sup>er</sup> semestre 2019 inclut une provision pour dépréciation de stocks de 108 K€. Hors cette provision, la marge se serait établie à 793 K€, soit un taux de 26,6 % (au lieu de 23%). Ce taux de marge retraité affiche une légère progression par rapport à celle dégagée au cours de l'exercice 2018 où elle s'était établie à 25%.

### ➤ Marge brute sur ventes de services

#### • Exercice 2018 et 2017

L'analyse de l'évolution de la marge sur prestations de services est peu pertinente à ce stade dans la mesure où elles sont encore limitées aux refacturations de frais d'expédition et à la vente, pour des montants peu significatifs, d'outils et modules de paramétrages sur la plateforme pour définir l'usage souhaité par le client final des données

véhicules collectées, à des prestations de service après-vente ponctuelles et à des développements spécifiques ponctuels pour des clients. Les futures ventes d'abonnements à la plateforme de traitement de données contribueront à absorber les coûts de location des serveurs et de connexion.

- **1<sup>er</sup> semestre 2019**

Se reporter à l'analyse ci-dessus.

### 2.5.3.3 Résultat d'exploitation et résultat d'exploitation ajusté

Au cours de la période présentée, l'évolution du résultat d'exploitation a été la suivante :

| (En K€)                                        | Exercice<br>2018 | Exercice<br>2017 | 1er sem. clos<br>30 juin 2019 | 1er sem. clos<br>30 juin 2018 |
|------------------------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <b>Total produits d'exploitation</b>           | <b>17 700</b>    | <b>13 838</b>    | <b>3 746</b>                  | <b>3 903</b>                  |
| Achats mat. 1 <sup>ères</sup> et autres approv | 10 843           | 8 751            | 3 354                         | 2 447                         |
| Variation de stocks                            | 909              | 1                | (1 119)                       | (226)                         |
| Autres achats et charges externes              | 2 288            | 2 090            | 1 037                         | 1 073                         |
| Impôts et taxes                                | 197              | 88               | 86                            | 75                            |
| Charges de personnel                           | 4 559            | 3 719            | 2 426                         | 2 221                         |
| Dotations aux amort. sur immobilisations       | 268              | 200              | 130                           | 130                           |
| Dotations aux provisions sur actif circulant   |                  |                  | 109                           |                               |
| Dotations aux prov. Risques et charges         | 27               | 194              |                               |                               |
| Autres charges                                 | 3                | 123              | 20                            | 2                             |
| <b>Total charges d'exploitation</b>            | <b>19 095</b>    | <b>15 167</b>    | <b>6 042</b>                  | <b>5 722</b>                  |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                 | <b>(1 395)</b>   | <b>(1 330)</b>   | <b>(2 296)</b>                | <b>(1 819)</b>                |
| Crédit Impôt Recherche (net de provision)      | 797              | 798              | 423                           | 340                           |
| <b>Résultat d'exploitation ajusté</b>          | <b>(598)</b>     | <b>(532)</b>     | <b>(1 873)</b>                | <b>(1 479)</b>                |

- **Exercices 2018 et 2017**

➤ **Achats de matière premières et autres approvisionnements (et variation de stocks)**

Le montant net des achats de composants et produits assemblés (net des variations de stocks) a progressé de 34 % d'un exercice à l'autre, en lien avec la croissance des ventes de terminaux vendus et des facteurs ayant pesé sur la marge brute sur ce type de ventes.

➤ **Autres charges externes**

Les charges externes sont constituées essentiellement :

- Des frais d'expédition des biens vendus (413 K€ en 2018, soit +21%) en lien avec l'augmentation des volumes ;
- Des achats d'études et prestations de services (lancements de préséries, prototypages, moules de production détruits à leur première utilisation, etc) à hauteur de 398 K€ en hausse de +17%. Ces hausses correspondent au lancement de la famille OBD V6 et V6+ qui comme toute nouvelle introduction d'un produit sur le marché doit passer en amont par des phases de prototypages, de préséries, des lancements de moule ou d'outils de production et de test ;
- Charges de locations des locaux occupés par la Société (304 K€ en 2018 en hausse de +24% du fait des renégociations qui se sont notamment conclu par un accord sur un loyer revu à la baisse et la gratuité d'un trimestre en 2017 ;

- Des honoraires (avocats, CPI, CAC, cabinet de recrutement...) à hauteur de 297 K€ en baisse de 11% en lien avec une diminution des dépenses liées aux brevets et d'honoraires de recrutement ;
- Des frais de déplacements engagés dans le cadre de la commercialisation (rencontres clients) et à des fins marketing (présence sur les principaux salons (259 K€ en hausse de 36% sous l'effet de la croissance de la société sur le marché Américain qui oblige à plus de déplacements tant en termes de relations commerciales que de support à une base grandissante d'opportunités clients ;
- Le recours à du personnel extérieur et intérim concernant essentiellement les 4 collaborateurs basés sur le site du prestataire assembleur et d'autres prestataires (antennes, moules...) en Chine et qui assurent le suivi de production et participent aux phases de tests (247 K€ en 2018 en hausse de 17% en lien avec la croissance de l'activité) ;
- Mais également dans une moindre mesure, des coûts d'assurance, de sous-traitance informatique (locations de serveurs...).

#### ➤ **Charges de personnel**

Au cours de la période présentée, la masse salariale a progressé de 23% confrontée à la nécessité de se structurer pour accompagner la forte croissance et la signature de gros contrats nécessitant un suivi tout particulier. La société a recruté des hauts profils sur 2018 afin de pouvoir répondre aux exigences de nouveaux clients de forte renommée comme T-Mobile, PSA... Ces managers sont venus renforcer les services commerciaux, production, achats et développement.

#### ➤ **Dotations aux amortissements et provisions**

##### • **Exercices 2018 et 2017**

Les dotations aux amortissements progressent pour s'élever à 268 K€ en 2018 contre 200 K€ un an auparavant sous l'effet des investissements (coûts de certification) alors que les dotations aux provisions marquent une forte baisse.

En effet, l'exercice 2017 avait notamment supporté une provision de 194 K€ correspondant à des provisions pour créances douteuses que l'on retrouve au bilan au niveau des provisions des créances

Ainsi, la perte d'exploitation s'établit en légère baisse, passée de 1 330 K€ au titre de 2017 à 1 395 K€ en 2018, la progression des ventes ayant été compensée par la baisse de la marge brute.

Le résultat d'exploitation ajusté (c'est-à-dire majoré de la créance de CIR nette de provision pour risque de non-recouvrement) s'établit à respectivement (599) K€ en 2018 et (531) K€ en 2017.

##### • **1<sup>er</sup> semestre 2019**

Au 1<sup>er</sup> semestre 2019, la perte d'exploitation s'établit à (2 296) K€ contre (1 819) K€ au 30 juin 2018 alors que la perte d'exploitation annuelle s'élevait à (1 396) K€. Les premiers mois de l'exercice supportent les effets d'une saisonnalité marquée au profit du dernier trimestre.

En revanche, le creusement de la perte d'exploitation d'un semestre à l'autre s'explique pour l'essentiel par un 1<sup>er</sup> semestre 2019 qui a supporté une provision pour dépréciation de stocks de 108 K€ et une augmentation sensible de la masse salariale (+9%), soit une augmentation de 205 K€.

La perte d'exploitation retraitée (de la créance de CIR nette de provision pour risque de non-recouvrement) s'élève à (1 873) K€ au 30 juin 2019 et (1 479) K€ au 30 juin 2018.

#### **2.5.3.4 Formation du résultat net**

##### ➤ **Résultat financier**

La perte financière nette se décompose comme suit :

| (En K€)                                      | Exercice<br>2018 | Exercice<br>2017 | 1er sem. clos<br>30 juin 2019 | 1er sem. clos<br>30 juin 2018 |
|----------------------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Différence positive de change                | 280              | 177              | 99                            | 47                            |
| Rep/prov pour risque de change               | 88               | -                |                               | 88                            |
| Dotation prov. Risque de change              |                  | (88)             | -                             | -                             |
| Intérêts et charges assimilées               | (20)             | -                | (11)                          | (9)                           |
| Intérêts CC associés & emp. Obligataire      | (288)            | (350)            | (143)                         | (143)                         |
| Prime de remboursement d'emprunt obligataire |                  |                  | (270)                         |                               |
| Différence négative de change                | (262)            | (194)            | (74)                          | (135)                         |
| <b>Résultat financier</b>                    | <b>(202)</b>     | <b>(454)</b>     | <b>(399)</b>                  | <b>(152)</b>                  |

- **Exercices 2018 et 2017**

La réduction de la perte financière entre les exercices 2017 et 2018 est pour l'essentiel imputable au résultat de change lié à l'évolution de la parité €/\$. L'exercice 2017 avait enregistré une perte nette de change de 105 K€ alors que l'exercice 2018 s'est soldé par un produit net de 106 K€. Le risque de change est substantiellement couvert car les achats comme les ventes se passent majoritairement en dollars américains.

La diminution des charges d'intérêts sur comptes courants (CC) et emprunts obligataires résulte en large part d'une incorporation au capital en juin 2017 d'une des avances consenties par un actionnaire pour un montant nominal de 750 K€ (soit 860 K€ intérêts courus inclus).

Après prise en compte de la perte financière nette, le résultat courant de MUNIC s'établit à (1 598) K€ en 2018 contre (1 784) K€ en 2017.

- **1<sup>er</sup> semestre 2019**

La perte financière nette au 30 juin 2019 s'établit à (399) K€. Outre un gain de change net de 25 K€, ce résultat financier inclut à la fois une charge d'intérêt totale de 154 K€ (essentiellement relative aux CC d'actionnaires) ainsi que la constatation d'une prime de remboursement de 270 K€ due sur l'emprunt obligataire de 2015 suite à l'absence de remboursement anticipé avant le 30 juin 2019 (faisant passer son taux de rendement sur toute la période de l'emprunt à 12% au lieu de 4%).

Au 30 juin 2018, la perte financière nette ne concernait que la charge d'intérêt.

➤ **Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

| (En K€)                                  | Exercice<br>2018 | Exercice<br>2017 | 1er sem. clos<br>30 juin 2019 | 1er sem. clos<br>30 juin 2018 |
|------------------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Dettes fournisseurs prescrites           | -                | 282              | -                             | -                             |
| Reprise de provision sur CIR             | 77               | 713              | -                             | 77                            |
| Reprise de provision pour litige clients | -                | 423              |                               |                               |
| Gain sur CIR antérieurement annulés      | 436              | -                | -                             | 436                           |
| Produits divers sur exercices antérieurs | 71               | -                | -                             |                               |
| Autres produits exceptionnels            |                  |                  | -                             | 4                             |
| <b>Total produits exceptionnels</b>      | <b>583</b>       | <b>1 418</b>     | <b>-</b>                      | <b>516</b>                    |
| Pénalités, amendes fiscales              | (39)             | (25)             | (1)                           | (4)                           |
| Perte sur CIR                            | (92)             | -                |                               | (92)                          |
| Provision sur CIR                        | (185)            | (165)            | (75)                          | (112)                         |
| Autres charges exceptionnelles           | (23)             | (12)             | -                             | (7)                           |
| <b>Total charges exceptionnelles</b>     | <b>(339)</b>     | <b>(202)</b>     | <b>(76)</b>                   | <b>(215)</b>                  |
| <b>Résultat exceptionnel</b>             | <b>245</b>       | <b>1 216</b>     | <b>(76)</b>                   | <b>301</b>                    |

- **Exercices 2018 et 2017**

En 2018, les principales composantes du résultat concernaient :

- Divers éléments liés au CIR comprenant principalement 2018 (Se reporter au détail de la note annexe 6.11 des comptes 2018 et 2017 présentés à la section 5.1) :
  - a) Un gain de 436 K€ portant sur des reliquats de CIR 2009 à 2011 qui avaient été annulés par prudence, suite aux conclusions défavorables d'une expertise menée par le Ministère de la Recherche. Une contre-expertise demandée par l'administration suite à une contestation de la Société, a permis de reconnaître début 2018, l'éligibilité des dépenses jusque-là rejetées. Ces montants finalement acceptés ont été comptabilisés en produits exceptionnels ;
  - b) Une perte de 15 K€ sur le CIR comptabilisé au titre de 2016. L'administration a finalement rejeté 92 K€ de dépenses mais une provision pour risque de non-recouvrement avait été comptabilisée à hauteur de 77 K€ et a donc été reprise lors de la constatation de la perte définitive ; et
  - c) Une provision pour risque de non-recouvrement des créances de CIR 2018 représentant environ 15% du montant réclamé et une provision complémentaire de 5% sur le CIR 2017 jusque-là provisionné à hauteur de 10% ; ainsi que
- Des produits divers sur exercices antérieurs pour 71 K€ dont notamment des pénalités de retard qui n'ont finalement pas été réclamées.

En 2017, le résultat exceptionnel comprenait principalement :

- Un gain exceptionnel de 282 K€ relatif à l'annulation de dettes fournisseurs prescrites (échéance datant de plus de 5 ans) ;
- Une reprise de provision pour litige client à hauteur de 423 K€. Le client concerné ayant perdu en première instance et n'ayant pas fait appel, la provision anciennement constituée pour un montant égal aux dommages réclamés a été intégralement reprise ;
- Une reprise nette de provision sur CIR à hauteur de 547 K€ (la reprise brute de 712 K€ représentait une provision constituée à hauteur de 50% sur les CIR 2015 et 2016 compensées par des provisions de 165 K€ sur les CIR 2016 et 2017 représentant de 10% à 15% des CIR 2016 et 2017 ;
- Un montant de 37 K€ d'autres charges exceptionnelles dont 25 K€ de pénalités et amendes.

- **1<sup>er</sup> semestre 2019**

La perte exceptionnelle au 30 juin 2019 concerne la dotation pour risque de non-recouvrement du CIR comptabilisée au titre de cette période, à hauteur de 15% du montant calculé.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, le résultat exceptionnel se décomposait en :

- a) Une dotation pour risque de non-recouvrement du CIR comptabilisée au titre de cette période, à hauteur de 112 K€ ;
- b) Un gain de 436 K€ portant sur des reliquats de CIR 2009 à 2011 déjà expliqué ci-dessus au titre de l'exercice 2018 ; et
- c) Une perte de 15 K€ sur le CIR comptabilisé au titre de 2016 déjà expliqué ci-dessus au titre de l'exercice 2018.

➤ **Impôt**

En l'absence d'imposition du fait de résultat en perte, le seul impôt comptabilisé est un produit de Crédit Impôt Recherche s'élevant à 938 K€ en 2018 et à 887 K€ en 2017 et à 498 K€ sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019 (contre 452 K€ un an auparavant) qui traduit les efforts menés par la Société en matière d'innovation.

Compte tenu des divers éléments développés ci-dessus, au titre des deux derniers exercices, le résultat net est une perte nette de (415) K€ en 2018 contre un profit de 318 K€ en 2017. La perte semestrielle s'élève pour sa part à (2 273) K€ au 30 juin 2019 et à (1 217) K€ au 30 juin 2018.



## 2.5.4 Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement de la société

### 2.5.4.1 Informations sur les capitaux propres et les liquidités

Au 30 juin 2019, le montant de la trésorerie nette disponible (trésorerie disponible minorée des découverts bancaires) s'établit à 249 K€ contre 725 K€ au 31 décembre 2018 et 951 K€ au 31 décembre 2017. Se reporter également aux sections 10.3 et 10.5 ci-après.

Les capitaux propres s'élèvent à (1 587) K€ au 30 juin 2019 contre 669 K€ au 31 décembre 2018 et 1 085 K€ au 31 décembre 2017.

L'évolution de l'endettement financier est la suivante :

| (En K€)                                                 | Exercice 2018 | Exercice 2017 | 1er sem. clos<br>30 juin 2019 | 1er sem. clos<br>30 juin 2018 |
|---------------------------------------------------------|---------------|---------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Comptes à terme                                         | -             | -             | -                             | -                             |
| Disponibilités                                          | 834           | 1 066         | 359                           | 981                           |
| <b>Total Trésorerie et équivalent de trésorerie (A)</b> | <b>834</b>    | <b>1066</b>   | <b>359</b>                    | <b>981</b>                    |
| Emprunts et dettes financières - Part non courante      | -             | -             | -                             | -                             |
| Emprunts et dettes financières - Part courante          | 4 957         | 4 694         | 5 371                         | 4 934                         |
| <b>Endettement financier (B)</b>                        | <b>4 957</b>  | <b>4 694</b>  | <b>5 371</b>                  | <b>4 934</b>                  |
| <b>Endettement financier net (B) - (A)</b>              | <b>4 123</b>  | <b>3 628</b>  | <b>5 012</b>                  | <b>3 953</b>                  |

Sur le total d'endettement financier au 30 juin 2019, un montant de 5 123 K€ est dû à Grandis Lux actionnaire principal de la Société à travers :

- Un emprunt obligataire pour 1 155 K€ (dont 750 K€ de nominal et 135 K€ d'intérêts courus et 270 K€ de prime de remboursement en raison de l'absence de remboursement anticipé même partiel avant le 30 juin 2019 comme cela était prévu dans le contrat d'émission) ;
- Deux avances en compte courant accordées en juin et juillet 2016 pour un total de 3 968 K€ (dont 3 200 K€ de nominal et 768 K€ d'intérêts courus).

L'intégralité de ces créances a été utilisée pour souscrire par compensation de créances à un emprunt obligataire convertible (**OC 2019**) d'un montant nominal de 7,2 M€ émis le 20 décembre 2019. Grandis Lux a souscrit à cet emprunt obligataire pour un montant de 5,3 M€, le solde de 1,9 M€ (dont 1,8 M€ libérés à ce jour) étant apporté en numéraire par des fonds gérés par Odysée Venture (1,8 M€) et Aaron Solomon l'actuel Président Directeur Général (0,1 M€), améliorant d'autant la trésorerie disponible.

Se reporter également à la section 2.5.4.3 ci-dessous « Nouveaux financements depuis la clôture semestrielle au 30 juin 2019 » et à la section 6.5.5.1.

### 2.5.4.2 Informations sur les sources de financement

Depuis sa création, la Société a eu recours à plusieurs sources de financement dont principalement :

- Des augmentations de capital depuis la création et jusqu'au 30 juin 2019 ;
- Plusieurs avances en comptes courants d'actionnaires ;
- Un emprunt obligataire ;
- Des remboursements de créances relatives aux Crédit Impôt Recherche,
- Des prêts bancaires et BPI ;
- Des subventions et avances remboursables,

auxquelles s'ajoutent les revenus issus de la vente de ses produits et services qui ont permis de contribuer à une part d'autofinancement.

Au titre de la période présentée, les sources de financements disponibles ont été les suivantes :

### ➤ Financement par le capital

Comme indiqué dans le tableau figurant à la section 6.5.1 du présent Document d'enregistrement synthétisant toutes augmentations de capital intervenues depuis la création, le produit brut total de ces émissions s'est élevé à 6 976 K€. Outre les levées de fonds en numéraire, deux opérations résultent en 2008 et 2014 du remboursement de deux émissions d'ORA souscrites par Innovacom V et une en juin 2017, de l'incorporation au capital d'une avance en compte courant consentie par Grandis Lux, family office entré au capital fin 2014 à la suite de la sortie du FCPR Innovacom V qui accompagnait la Société depuis juillet 2007.

Au cours de la période présentée, la seule augmentation de capital constatée concerne l'incorporation au capital en juin 2017 d'une avance mentionnée ci-dessus consentie en juin 2015 pour un montant de 750 K€ à l'origine (soit 860 K€ intérêts courus).

### ➤ Emprunt obligataire

Arrivé au capital en décembre 2014 à travers une augmentation de capital de 1500 K€, l'actionnaire Grandis Lux a souscrit en avril 2015 (Se reporter note 6.23 de l'annexe aux comptes 2018 et 2017 insérés à la section 5.1 du présent Document d'enregistrement) un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 K€ rémunéré au taux de 4%.

Le contrat d'émission prévoit notamment :

- Une date d'échéance initiale au 31 décembre 2019, reportée par avenant en date du 14 octobre 2019, au 30 juin 2020 ;
- la possibilité d'un remboursement anticipé :
  - À tout moment à l'initiative de la Société (sous réserve de l'accord de l'obligataire),
  - à l'initiative de l'obligataire dans certains cas dont la cessation des fonctions du dirigeant, la réalisation d'une opération financière pouvant générer un changement de contrôle, une introduction en bourse de la Société, et
  - par avenant en date du 14 octobre 2019, en cas de réalisation par la Société d'une émission d'obligations simples ou convertibles. Dans cette éventualité, Grandis Lux s'est engagé à souscrire par compensation de créance au titre de ses obligations au nouvel emprunt obligataire de sorte qu'aucun remboursement en numéraire n'interviendra ; et
- Le paiement d'une prime de remboursement en l'absence de remboursement anticipé avant le 30 juin 2019, cette date ayant été reportée au 31 octobre 2019 par avenant en date du 14 octobre dernier (faisant passer son taux de rendement sur toute la période de l'emprunt à 12% au lieu de 4%).

Les intérêts courus au 31 décembre 2018 s'élèvent à 120 K€ et à 135 K€ au 30 juin 2019.

Face à la certitude de n'effectuer aucun remboursement anticipé avant le 31 octobre 2019, la prime de remboursement a été comptabilisée en charge financière dans les comptes semestriels clos le 30 juin 2019 à hauteur de 270 K€.

Aucun mouvement (souscription/remboursement) n'est intervenu sur la période présentée.

Depuis le 12 décembre 2019, suite à la décision du conseil d'administration de la Société d'émettre des obligations convertibles (OC 2019), cette créance obligataire devenue immédiatement exigible a été utilisée par l'obligataire Grandis Lux, pour souscrire à ladite émission d'obligations convertibles par compensation de sa créance. Se reporter aux sections 2.5.4.3 et 6.5.5 du présent Document.

### ➤ Financement par avances en compte courant

Lors de sa sortie du capital en 2014, Innovacom V a conclu un accord avec la Société en vue d'apurer son compte courant qui s'élevait alors à 146 K€. Compte tenu des termes de cet accord, la Société n'étant pas encore arrivée à un équilibre d'exploitation au 30 juin 2019, le solde du compte courant a été abandonné au profit de la Société en juillet 2019 qui se traduira par la comptabilisation d'un produit exceptionnel de 97 K€.

Depuis fin 2014, Grandis Lux a consenti plusieurs avances en courant destinées principalement à financer le BFR et de manière plus marginale, quelques investissements. Aucune d'entre elles n'a été consentie au cours de la période présentée, en revanche, une nouvelle avance de 1 500 K€ a été consentie postérieurement au 30 juin 2019. Leur détail est le suivant :

| (En K€)                             | avr-15     | juin-16      | juil-16      | août-19      | TOTAL        |
|-------------------------------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Solde dû au 1er janvier 2017</b> | <b>750</b> | <b>1 500</b> | <b>1 700</b> |              | <b>3 950</b> |
| + encaissements                     | -          | -            | -            |              | -            |
| - remboursements                    | -          | -            | -            |              | -            |
| - incorporation au capital          | (750)      | -            | -            |              | (750)        |
| <b>Solde dû au 31 décembre 2017</b> | <b>0</b>   | <b>1 500</b> | <b>1 700</b> |              | <b>3 200</b> |
| + encaissements                     | 0          | 0            | 0            |              | 0            |
| - remboursements                    | -          | -            | -            |              | -            |
| <b>Solde dû au 31 décembre 2018</b> | <b>0</b>   | <b>1 500</b> | <b>1 700</b> |              | <b>3 200</b> |
| + encaissements                     | 0          | 0            | 0            |              | 0            |
| - remboursements                    | -          | -            | -            |              | -            |
| <b>Solde dû au 30 juin 2019</b>     | <b>0</b>   | <b>1 500</b> | <b>1 700</b> | <b>0</b>     | <b>3 200</b> |
| + encaissements Août 2019           | 0          | 0            | 0            | 1 500        | 1 500        |
| - remboursements                    | -          | -            | -            | -            | -            |
| <b>Solde dû au 31 août 2019</b>     | <b>0</b>   | <b>1 500</b> | <b>1 700</b> | <b>1 500</b> | <b>4 700</b> |

- **Une 1<sup>ère</sup> avance** de 750 K€ consentie en juin 2015 a été incorporée au capital en juin 2017 ;
- **Deux avances** de respectivement 1 500 K€ et 1 700 K€ consenties en juin et juillet 2016 ; et
- **Une nouvelle avance** de 1 500 K€ consentie en août 2019 (post clôture au 30 juin 2019 – se reporter en section 2.5.4.3).

Au 30 juin 2019, compte tenu des intérêts courus, le compte courant de l'actionnaire Grandis lux s'élevait à 3 968 K€.

Au jour de l'approbation du présent Document d'enregistrement, il ne subsiste plus que l'avance en compte courant octroyée en août 2019. Se reporter aux sections 2.5.4.1 ci-dessus, 2.5.4.3 et 6.5.5 ci-après, concernant les avances de juin 2016 et juillet 2016.

#### ➤ Financement par le Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Innovation

L'activité soutenue en matière de R&D a permis à la Société de bénéficier depuis sa création du remboursement d'un montant total de 8 532 K€ de Crédit Impôt Recherche jusqu'au 30 juin 2019.

Au cours de la période présentée, l'évolution des créances liées au bilan se présente comme suit, étant rappelé que ces créances tiennent compte de la provision annuelle que passe la Société à hauteur d'environ 15% de la créance calculée pour risque de non-recouvrement (Se reporter aux notes 4.13 et 6.11 de l'annexe aux comptes relatifs aux exercices 2018 et 2017 insérés à la section 5.1 du présent Document).

|                                     |              |
|-------------------------------------|--------------|
| <b>Créances au 1er janvier 2017</b> | <b>1 496</b> |
| Encaissement du CIR(1)              | (730)        |
| CIR au titre de 2017                | 887          |
| <b>Créances au 31 décembre 2017</b> | <b>1 653</b> |
| Encaissement du CIR (2)             | (675)        |
| CIR au titre de 2018                | 938          |
| Perte sur CIR 2016 (2)              | (91)         |
| <b>Créances au 31 décembre 2018</b> | <b>1 825</b> |
| Encaissement du CIR                 | -            |
| CIR au titre du S1 2019             | 498          |
| <b>Créances au 30 juin 2019</b>     | <b>2 323</b> |

(1) CIR au titre de 2015 accordé intégralement.

(2) CIR au titre de 2016 accordé à 88%.

Depuis la clôture semestrielle, la Société a encaissé en août 2019 un montant de 783 K€ correspondant à 88% de la créance de CIR 2017.

➤ **Financement par les subventions**

Au cours de la période présentée, deux subventions ont été obtenues mais non encore encaissées au 30 juin 2019 :

- En 2017, une subvention de 16 K€ a été obtenue suite à l'embauche d'un doctorant. Le montant a été encaissé depuis la clôture du 1<sup>er</sup> semestre 2019.
- Au 1<sup>er</sup> semestre 2019, la Société a obtenu un financement BPI « INNOV UP » au titre du projet EKKO. D'un montant total de 495 K€, il se compose d'une subvention de 330 K€ et une avance remboursable de 165 K€. Un 1<sup>er</sup> acompte égal à 50% de la subvention, soit 165 K€, a été encaissé début juillet 2019, soit postérieurement à la clôture semestrielle. Le contrat prévoit un versement du solde en juillet 2020.

➤ **Financement par les aides remboursables**

La Société a bénéficié de deux avances remboursables.

La première, octroyée en 2009 pour un montant de 1 243 K€, a été soldée fin 2014 par un constat d'échec. Elle avait pour objet de contribuer au financement d'un « GPS communicant et sa plateforme pour la fourniture de services télématiques aux conducteurs et services associés ». La Société a encaissé l'intégralité de l'aide, remboursé un total de 498 K€, et un abandon de créance a été obtenu pour le solde (soit 745 K€).

Comme expliqué au paragraphe ci-dessus, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019, une seconde avance remboursable d'un montant de 165 K€ a été obtenue au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019. Le 1<sup>er</sup> encaissement de 82,5 K€ n'est intervenu que début juillet 2019. Le solde dû devrait être versé à la Société en juillet 2020. Le montant total fera l'objet d'un remboursement en 5 annuités de 33 K€ chacune les 31 mars 2021 à 2025 étant précisé que même en cas d'échec commercial, un minimum de 33 K€ devra être remboursé.

➤ **Financement par dette**

Un prêt de 400 K€ a été souscrit auprès d'OSEO Financement en juin 2009. Au 31 décembre 2018, le solde encore à payer s'élevait à 40 K€, étant précisé qu'une retenue de garantie de 20 K€ a été conservé par OSEO. En l'absence de relance d'OSEO sur cette dette, la Société entend régulariser cette dette d'ici fin 2019.

➤ **Découvert bancaire**

Au cours de la période présentée, la Société a également pu bénéficier de découverts bancaires.

A ce jour, la Société bénéficie d'une ligne de découvert de 200 K€ auprès de HSBC, obtenue en septembre 2019 au taux de 2,202% par an.

#### ***2.5.4.3 Sources de financement complémentaires obtenues depuis le 30 juin 2019***

➤ **Une nouvelle avance en compte courant d'actionnaire**

L'actionnaire Grandis Lux a débloqué une nouvelle avance en compte courant de 1,5 M€ en août 2019 (se reporter au paragraphe « Financement par avances en compte courant » ci-dessus). En cas d'introduction en bourse, l'actionnaire Grandis Lux s'est engagé à souscrire à l'augmentation de capital concomitante par compensation de cette créance de 1,5 M€. Dans cette hypothèse, aucun remboursement en numéraire n'interviendrait.

### ➤ Emission d'obligations convertibles

Afin principalement de financer son besoin en fonds de roulement, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible le 20 décembre 2019 d'un montant nominal de 7 164 K€ dont :

- 1 800 K€ souscrits par des fonds gérés par Odyssée Venture ayant généré un apport en trésorerie d'autant ;
- 5 264 K€ souscrits par Grandis Lux par voie de compensation de ses créances (emprunt obligataire et deux avances en comptes courants) ; et
- 100 K€ souscrits par Aaron SOLOMON, Président Directeur Général de la Société, mais non encore libérés à ce jour.

Le contrat d'émission prévoit pour chaque porteur une option d'exigibilité anticipée en cas d'introduction en bourse de la Société :

- Grandis Lux s'est d'ores et déjà engagée à exercer cette option et à souscrire par voie de compensation de créances (comprenant la totalité du nominal et des intérêts courus, le tout majoré d'une prime de non-conversion de 25%) à l'augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse. Dans cette hypothèse, aucun remboursement en numéraire n'interviendra ;
- Aaron Solomon et les fonds gérés par Odyssée Venture n'exerceront pas cette option.

### ➤ Encaissement d'une partie du financement INNOV'UP

Comme évoqué ci-avant, en juillet 2019, la première moitié du financement INNOV'UP a été encaissée, soit 247 K€ répartis en 82 K€ d'avance remboursable et 165 K€ de subvention.

## 2.5.5 Flux de trésorerie

La variation de trésorerie générée au cours de la période présentée a évolué comme suit.

| (En K€)                                                    | Exercice<br>2018 | Exercice<br>2017 | 1er sem. clos<br>30 juin 2019 | 1er sem. clos<br>30 juin 2018 |
|------------------------------------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Flux net de trésorerie généré par l'activité               | 2 302            | 328              | 556                           | 1 007                         |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | (2 508)          | (285)            | (1 032)                       | (1 189)                       |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement   | (20)             | (20)             | -                             | (20)                          |
| <b>Variation de trésorerie</b>                             | <b>(226)</b>     | <b>23</b>        | <b>(476)</b>                  | <b>(202)</b>                  |

L'analyse par nature de flux est la suivante.

### ➤ Flux net de trésorerie généré par l'activité

L'évolution du flux net de trésorerie généré par l'activité au cours de la période présentée est la suivante.

| (En K€)                                                   | Exercice<br>2018 | Exercice<br>2017 | 1er sem. clos<br>30 juin 2019 | 1er sem. clos<br>30 juin 2018 |
|-----------------------------------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <b>Résultat d'exploitation</b>                            | <b>(1 395)</b>   | <b>(1 330)</b>   | <b>(2 296)</b>                | <b>(1 819)</b>                |
| ( + ) dotation nette aux amortissements                   | 268              | 200              | 130                           | 130                           |
| ( + ) dotation nette aux provisions                       | 27               | (29)             | -                             | -                             |
| <b>Excédent brut d'exploitation</b>                       | <b>(1 100)</b>   | <b>(1 158)</b>   | <b>(2 167)</b>                | <b>(1 690)</b>                |
| <b>(- )Variation du BFR d'exploitation</b>                | <b>(2 113)</b>   | <b>(653)</b>     | <b>(2 212)</b>                | <b>(2 004)</b>                |
| <b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>                  | <b>1 013</b>     | <b>(505)</b>     | <b>45</b>                     | <b>314</b>                    |
| ( + ) Résultat financier cash (hors intérêts capitalisés) | (2)              | (17)             | 14                            | (97)                          |
| ( + ) Résultat exceptionnel cash                          | 353              | (37)             | (1)                           | 337                           |
| ( +/- ) Impôt sur les Sociétés/Crédit d'impôt             | 938              | 887              | 498                           | 452                           |
| <b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>       | <b>2 302</b>     | <b>328</b>       | <b>556</b>                    | <b>1 007</b>                  |

#### • Exercices 2018 et 2017

Le flux net de trésorerie dégagé par l'activité est une génération de trésorerie de 2 302 K€ en 2018 et de 328 K€ en 2017. Ces montants se décomposent en des données directement liées à l'exploitation et d'autres hors exploitation.

Le flux de trésorerie d'exploitation a significativement progressé passant d'une consommation nette de 787 K€ en 2017 à une génération de trésorerie de 1 013 K€ sous l'effet d'une forte réduction du besoin en fond de roulement d'exploitation qui a diminué de 2 113 K€ en 2018, après avoir déjà été réduit de 653 K€ en 2017.

Cette amélioration très sensible du BFR s'explique pour l'essentiel :

- En 2018 : par une baisse sensible des stocks (principalement de composants) de près de 778 K€ suite à l'apurement de stocks de produits finis d'ancienne génération sur les écrans ainsi que de composants obsolètes et par des conditions de paiement optimisées avec le nouveau prestataire en charge de l'assemblage des dongles.
- En 2017 : l'amélioration résulte d'une hausse des dettes fournisseurs (+2294 K€) supérieur à celle des créances clients (+ 1 573 K€) du fait notamment des acomptes dont s'acquittent les clients.

L'important résultat exceptionnel cash de 353 K€ constaté en 2018 inclut notamment un gain de 436 K€ sur des créances de CIR antérieures 2009 à 2011 que la Société avait annulées, puis finalement récupérée début 2018, suite à une contre-expertise engagée par le Ministère de la Recherche suite à la contestation de la Société face au refus initial de reconnaître l'éligibilité de certaines dépenses.

#### • 1<sup>er</sup> semestre 2019

Les premiers semestres ont permis de générer un flux net de trésorerie positif à hauteur de 556 K€ au 30 juin 2019 et 1007 K€ au 30 juin 2018.

Le flux de trésorerie d'exploitation dégagé tant au 30 juin 2019 qu'au 30 juin 2018 résulte de l'effet croisé :

- D'un EBE négatif de (2 167) K€ et (1 689) K€ respectivement au 30 juin 2019 et 30 juin 2018 en lien avec la forte saisonnalité de l'activité. Le chiffre d'affaires semestriels qui représentent usuellement environ 20% des ventes annuelles ne permet pas d'absorber les charges fixes ; et
- Une réduction très sensible du BFR à hauteur de 2 211 K€ au 30 juin 2019 et 2 004 K€ au 30 juin 2018. Cette baisse s'explique de manière structurelle par une diminution très sensible du poste « créances clients » au cours des premiers mois de l'exercice, dans la mesure où ce poste est lourdement impacté en fin d'année du fait de la saisonnalité très marquée des ventes sur le 4<sup>ème</sup> trimestre.

#### ➤ Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissements

La consommation de trésorerie liée aux opérations d'investissements se présente comme suit :

| (En K€)                                                         | Exercice<br>2018 | Exercice<br>2017 | 1er sem. clos<br>30 juin 2019 | 1er sem. clos<br>30 juin 2018 |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles     | (2 508)          | (294)            | (1 032)                       | (1 189)                       |
| Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations financières   | (1)              | 9                | -                             | -                             |
| Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles         | -                | -                | -                             | -                             |
| <b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b> | <b>(2 508)</b>   | <b>(285)</b>     | <b>(1 032)</b>                | <b>(1 189)</b>                |

- Exercices 2018 et 2017**

La forte augmentation entre 2017 et 2018 s'explique par le démarrage du projet EKKO en 2018 dont les travaux de R&D ont été portés à l'actif du bilan alors que jusqu'à présent, les programmes de R&D ne remplissaient pas les conditions d'activation.

Ainsi, les acquisitions comptabilisées en 2018 concernent pour 2 265 K€ le projet EKKO (composés principalement des salaires de l'équipe dédiée à la plateforme) ainsi que 137 K€ de frais de certification de produits (classés en incorporels) et 104 K€ d'achats de matériels et équipements techniques.

En 2017, les 294 K€ concernent exclusivement des investissements corporels relatifs à la mise en place d'une chaîne de production dans une nouvelle usine du partenaire.

Les mouvements sur immobilisations financières sont non significatifs.

En 2017, l'intégralité des montants est relative à des acquisitions de matériels et outillage (bancs de tests) auxquelles se rajoutaient des dépenses de certifications produits reclassées en incorporelles dès 2018.

- 1<sup>er</sup> semestre 2019**

Au 30 juin 2019, sur le total de 1 032 K€, 895 K€ sont afférents au développement du projet EKKO et 123 K€ à des dépenses de certifications produits (contre 43 K€ au 30 juin 2018). Le solde est relatif à l'acquisition de matériels.

➤ **Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement**

Au cours de la période écoulée, le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement s'est décomposé comme suit.

| (En K€)                                                      | Exercice<br>2018 | Exercice<br>2017 | 1er sem. clos<br>30 juin 2019 | 1er sem. clos<br>30 juin 2018 |
|--------------------------------------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Augmentation de capital                                      | -                | -                | -                             | -                             |
| Variation des autres fonds propres                           | -                | -                | -                             | -                             |
| Remboursements d'emprunts                                    | -                | -                | -                             | -                             |
| Dividendes                                                   | -                | -                | -                             | -                             |
| Variation des comptes courants                               | (20)             | (20)             | -                             | (20)                          |
| <b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b> | <b>(20)</b>      | <b>(20)</b>      | <b>-</b>                      | <b>(20)</b>                   |

Les montants peu significatifs ne concernent que des décaissements relatifs à un compte courant.

## 2.5.6 Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement

Les conditions de ces principales sources de financement détaillées ci-dessus sont les suivantes :

➤ **Avances en comptes courants**



A l'exception du compte courant d'Innovacom soldé en juillet 2019, les avances faites par Grandis Lux sont rémunérées au taux de 8% pour celles consenties en juin et juillet 2016 (qui ont fait l'objet d'une souscription aux OC 2019 par compensation de créances le 20 décembre 2019) et 12% pour celle accordée en août 2019.

#### ➤ **Emprunt obligataire**

L'emprunt d'avril 2015 est souscrit au taux de 4%. Toutefois, au cas où aucun remboursement anticipé total ou partiel ne sera réalisé avant le 31 octobre 2019, une prime de remboursement sera due à l'échéance de façon à porter le taux de rendement global de l'emprunt à 12% par an sur toute la durée de celui-ci. Cet emprunt a été remboursé par compensation de créances via la souscription aux OC 2019 le 20 décembre 2019.

#### ➤ **Emprunt convertible (OC 2019)**

Le taux d'intérêt annuel des OC 2019 émises en décembre 2019 est de 6%. Ce taux sera réduit à 5% annuel à partir du premier jour de cotation des actions de la Société. Les autres conditions des OC 2019 figurent à la section 6.5.5 du présent Document d'enregistrement et à la section 2.5.4.3 ci-dessus.

### **2.5.7 Sources de financement nécessaires à l'avenir**

A la date d'arrêté des comptes semestriels le 27 décembre 2019, la Société estime ne pas être confrontée à un risque de liquidité à court terme. Se reporter à la note 4.29 de l'annexe aux comptes semestriels clos le 30 juin 2019 insérés à la section 5.2 et à la section 5.5 du présent Document d'enregistrement.

## **2.6 TENDANCES**

---

Les tendances de marché sont décrites en section 2.2.3.

## **2.7 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

---

La Société n'entend pas faire de prévision ou d'estimation du bénéfice.

### 3 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document d'enregistrement, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs. A la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Dans chaque catégorie de risques ci-dessous, paragraphe ci-dessous, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation de la Société au jour de l'approbation du présent Document d'enregistrement. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

| Intitulé du risque                                                                                                                   | Probabilité d'occurrence | Ampleur du risque | Impact du risque |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------|------------------|
| <b>1 - Risques liés à l'activité</b>                                                                                                 |                          |                   |                  |
| Risques liés à la concentration des revenus sur un nombre restreint de clients                                                       | Faible                   | Elevé             | Elevé            |
| Risques liés à la difficulté de mettre en place un double sourcing sur certains composants stratégiques                              | Faible                   | Moyen             | Elevé            |
| Risques liés au choix d'un modèle fabless                                                                                            | Faible                   | Moyen             | Moyen            |
| Risques liés à la dépendance de fournisseurs de licences de décodage de données véhicules                                            | Faible                   | Moyen             | Moyen            |
| Risques liés à la garantie accordée sur les ventes de terminaux                                                                      | Faible                   | Moyen             | Moyen            |
| Risque lié à l'acceptation par les conducteurs d'équiper leurs véhicules d'un dongle                                                 | Faible                   | Faible            | Faible           |
| Risques liés à l'évolution du modèle économique                                                                                      | Faible                   | Faible            | Faible           |
| Risques liés à la certification des terminaux préalable à toute mise sur le marché et à leur degré de sécurité                       | Faible                   | Faible            | Faible           |
| <b>2 - Risques liés à la situation financière de la Société</b>                                                                      |                          |                   |                  |
| Risque de liquidité                                                                                                                  | Faible                   | Elevé             | Elevé            |
| Risques liés aux dispositifs fiscaux et financements publics bénéficiant à la Société                                                | Moyen                    | Moyen             | Moyen            |
| Risques liés aux prix d'achat de certains composants/des matières premières                                                          | Faible                   | Faible            | Moyen            |
| Risques liés à la saisonnalité                                                                                                       | Faible                   | Faible            | Moyen            |
| Risque liés à la solvabilité des clients                                                                                             | Faible                   | Faible            | Moyen            |
| Risque de change                                                                                                                     | Faible                   | Faible            | Faible           |
| Risque de dilution                                                                                                                   | Faible                   | Faible            | Faible           |
| <b>3 - Risques liés au marché</b>                                                                                                    |                          |                   |                  |
| Risques liés aux évolutions technologiques                                                                                           | Elevé                    | Faible            | Moyen            |
| Risques liés à l'environnement concurrentiel                                                                                         | Faible                   | Faible            | Faible           |
| <b>4 - Risques liés à l'organisation de la Société</b>                                                                               |                          |                   |                  |
| Risques liés aux systèmes d'information, à la sécurité, à la protection des données, aux cyber-attaques et à l'espionnage industriel | Faible                   | Moyen             | Elevé            |
| Risques liés à la gestion de la croissance                                                                                           | Moyen                    | Moyen             | Moyen            |

| Intitulé du risque                                                                                           | Probabilité d'occurrence | Ampleur du risque | Impact du risque |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------|------------------|
| Risques liés à la capacité de conserver et attirer des personnels clés                                       | Faible                   | Moyen             | Moyen            |
| <b>5 - Risques réglementaires et juridiques</b>                                                              |                          |                   |                  |
| Risques liés à la propriété intellectuelle                                                                   | Moyen                    | Moyen             | Elevé            |
| Risques pays                                                                                                 | Moyen                    | Moyen             | Moyen            |
| Risques liés au traitement des données personnelles - Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) | Faible                   | Faible            | Moyen            |
| Risques liés à l'accès aux données des véhicules                                                             | Faible                   | Faible            | Faible           |

### 3.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

#### 3.1.1 Risques liés à la concentration des revenus sur un nombre restreint de clients

Au cours des deux derniers exercices, la Société a vu sa dépendance vis-à-vis d'un nombre restreint de clients s'accroître modérément. Ainsi, au titre des exercices 2017 et 2018, le poids du premier et des six plus importants clients est passé respectivement de 18,4% à 25,7% et de 61% à 67%. De plus, ils ne sont plus les mêmes d'un exercice sur l'autre (seuls 7 des 10 principaux clients de 2017 sont encore parmi les 10 plus importants de 2018).

La montée en puissance des projets ainsi que le gain récent d'un appel d'offre très significatif auprès d'un opérateur télécom américain de premier plan pourraient faire croître la concentration des principaux clients au cours des prochains exercices et se traduire par une diminution de la marge brute, au regard des efforts consentis ou à consentir sur les prix de vente compte tenu des volumes de terminaux concernés. La Société considère toutefois ces risques comme limités du fait à la fois du nombre de prospects avec lesquels des discussions avancées sont en cours et ses efforts permanents en matière de « design-to-cost » afin d'optimiser le coût de production de ses dongles. Ainsi, une nouvelle version devrait être lancée au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 plus particulièrement destinée au contrat avec l'opérateur évoqué ci-dessus et qui permettra de compenser les tarifs accordés et de rétablir la marge brute à un niveau proche de ceux historiquement constatés.

Cependant, toute difficulté ou retard pris par la Société dans l'élargissement de son portefeuille clients et/ou tout retard pris ou incapacité à finaliser aux conditions envisagées son plan de réduction de coût de production des dongles aurait un impact défavorable plus ou moins significatif sur son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives de développement.

#### 3.1.2 Risques liés à la difficulté de mettre en place un double sourcing sur certains composants stratégiques

La Société attache une grande importance à la sélection de ses fournisseurs (matériels, composants et logiciels) et au fait de disposer dans la mesure du possible d'au moins une source d'approvisionnement alternative sauf pour certains de ses composants stratégiques qui ne sont pas interchangeables facilement. La Société a en effet sélectionné certains composants critiques (modems, récepteur GPS, processeur applicatif et coprocesseur) au regard de leur performance, qualité et prix et ainsi pris en compte ces composants clés dans le design de ses terminaux.

En cas de difficultés d'approvisionnement de l'un ou l'autre de ces composants, voire de pénurie, la Société pourrait être confrontée à l'incapacité de livrer de tels composants aux prestataires assurant l'assemblage des terminaux selon le plan de marche prévu et en conséquence, aurait l'obligation de retarder, voire d'interrompre les livraisons à ses clients.

Afin de prévenir ce risque, la Société mène de front et en permanence une recherche de fournisseurs alternatifs, une gestion de stocks rigoureuse pour disposer d'une visibilité (à 12 mois minimum) suffisante en termes de disponibilité des composants critiques ainsi que des efforts de R&D portant sur le design des terminaux afin de pouvoir y intégrer dans les meilleurs délais de nouveaux composants, si les composants actuels devaient connaître une période de pénurie prolongée, voire définitive. Cette visibilité à 12 mois est, en général, suffisante pour lancer un redesign sur la base de composants alternatifs. A ce titre, la Société a développé en 17 ans une forte capacité de réactivité pour changer de fournisseur de composants critiques sur toute la gamme de ses composants. Ainsi, à

titre d'exemple, elle a changé à plusieurs reprises de fournisseur (pour des motifs autres que des pénuries) : de modem (4 fois), de processeur applicatif (6 fois) de récepteur GPS (3 fois), de coprocesseur (5 fois).

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives de développement.

### **3.1.3 Risques liés à la dépendance vis-à-vis des prestataires assurant l'assemblage des terminaux développés par la Société**

La Société a fait le choix de ne pas posséder son propre site de production de dongles (modèle classique dit « Fabless ») afin de minimiser les investissements qui auraient été nécessaires et le risque associé. Elle est donc amenée à devoir sous-traiter cette activité de production des terminaux nécessaires à la collecte des données à des acteurs spécialisés. A la date du présent Document d'enregistrement, la Société collabore avec trois prestataires, un dédié aux Black Box et deux autres dédiés aux dongles OBD, avec lesquels elle travaille sur la base de bons de commandes sans contrat-cadre (Se reporter à la section 2.2.2.4.1).

Malgré un processus de sélection rigoureux de ses partenaires, la mise en place de contrôle qualité des produits finis et un historique de relations commerciales, la Société ne peut exclure d'être confrontée, à l'avenir, à une situation où l'un ou l'autre de ces prestataires souhaite ou doit mettre un terme à leur relation commerciale. Une telle occurrence pourrait notamment résulter :

- de volumes de commandes insuffisants ou de conditions financières non acceptables,
- de l'incapacité de répondre aux attentes de la Société en termes de cadence de production du fait par exemple de difficultés d'approvisionnement de certains composants ou de l'incapacité de la Société à lui fournir les composants critiques, et en termes de délais de livraisons, ou,
- de l'arrêt temporaire ou définitif d'un site de production quelle qu'en soit la raison.

Pour les Black Box en particulier, la survenance de l'une ou l'autre de ces situations mettrait la Société dans l'incapacité d'honorer les commandes de ses clients, dans les quantités et les délais négociés, ce qui pourrait se traduire par la perte de certains d'entre eux, la nécessité de consentir des efforts financiers, voir être redevables de dédommagement financiers envers certains gros clients.

Afin de prévenir ce risque, la Société a cherché à sécuriser son approvisionnement en produits finis par la mise en place d'un double sourcing et discute dans ce sens avec un autre sous-traitant asiatique pour la production des Black Box. Celui-ci est déjà effectif pour l'assemblage des dongles OBD, dans deux pays différents.

Cependant, dans une recherche constante de potentiel nouveaux partenaires, deux acteurs asiatiques ont été sélectionnés parmi les 50 assembleurs les plus importants au monde. La mise en place d'une ligne de production relève d'un processus qui prendra toutefois plusieurs mois le moment venu.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives de développement, son chiffre d'affaires, sa capacité à réaliser ses objectifs, sa situation financière, ou ses résultats.

### **3.1.4 Risques liés à la dépendance de fournisseurs de licences de décodage de données véhicules**

Un véhicule est un système fermé. Accéder aux données générées en temps réel ou stockées par cet ensemble requiert de disposer de licences de décodage de données (Se reporter à la section 2.2.2.6.3.1).

Chaque constructeur a été contraint par la réglementation<sup>20</sup> d'octroyer de telles licences aux fabricants de valises diagnostic commercialisées auprès d'acteurs du monde de l'entretien/réparation des véhicules afin que tous les réparateurs indépendants puissent disposer des mêmes outils de diagnostic que ceux dont bénéficient les constructeurs et leurs propres réseaux (filiales, concessionnaires ou garages affiliés aux marques).

Afin d'optimiser ces ressources et éviter une démarche individualisée envers chaque constructeur pour acquérir une licence de décodage propre à la marque, la Société s'est rapprochée de cinq fabricants de valises diagnostic

---

<sup>20</sup> Règlement (UE) N° 566/2011 du 8 juin 2011, portant sur l'accès aux informations sur la réparation et l'entretien des véhicules

auprès desquels elle acquiert les licences de décodage de données couvrant une très large part du parc automobile. Trois accords commerciaux ont été signés avec trois d'entre eux (se reporter en section 6.7.2), pour le 4<sup>ème</sup> la Société a acquis la base complète (couvrant une partie limitée du parc automobile) et pour le 5<sup>ème</sup> un tarif a été négocié. La Société négocie avec un 6<sup>ème</sup> acteur (tarif déjà négocié) afin de l'inclure prochainement dans son catalogue de partenaires, ainsi que 4 autres acteurs avec lesquels les discussions avancent en vue d'un accord en 2020.

Ces acteurs pourraient ne pas renouveler ces licences et pourraient décider de ne traiter qu'avec des sociétés pouvant leur garantir un niveau de chiffre d'affaires supérieur à celui que la Société est en mesure de leur garantir. La Société estime toutefois ce risque comme faible dans la mesure où ces fabricants ont également un intérêt stratégique à travailler avec la Société. En effet, les évolutions des véhicules et la mutation des usages leur imposent de se préparer au diagnostic à distance, faute de quoi ils pourraient disparaître. Or, c'est un changement de très grande ampleur pour chacun de ces acteurs, qui nécessiterait des investissements très importants qu'ils ne sont pas prêts à faire. La Société représente ainsi pour ces acteurs une opportunité sans équivalent, pour faire cette mutation. Les atouts technologiques exclusifs de la société, tels que Multistacks et le Edge computing, en font un partenaire probablement incontournable. Par ailleurs, le nombre croissant de partenaires tend à minimiser l'impact de ce risque.

Néanmoins, si un tel cas devait se présenter, afin de pouvoir poursuivre son activité, la Société serait contrainte de négocier une licence avec un des deux autres principaux fabricants de valises diagnostic présent sur le marché, sans pouvoir garantir le délai de conclusion de tels accords, ni leurs conditions financières. La Société pourrait également se tourner vers chaque constructeur pour acquérir les licences de décodage propres à chaque marque. Cette démarche nécessiterait d'importantes ressources de la Société et ne constitue donc pas une solution en cas de non-renouvellement des licences consenties par les fabricants de valises diagnostic.

La survenance de telles circonstances pourrait affecter significativement l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

### **3.1.5 Risques liés à la garantie accordée sur les ventes de terminaux**

Chaque terminal vendu (Black Box et dongles) bénéficie d'une garantie contractuelle standard d'un an, qui peut être étendue à deux ans pour certains clients. Cette garantie couvre les vices de matériaux et la conformité des produits livrés aux descriptions et caractéristiques techniques. Tout en mettant en place des procédures de contrôle qualité strictes visant à ce que ses produits répondent à des critères qualitatifs exigeants – les produits sont fabriqués selon les normes IPC-A-610 classe C et ISO 9001.

La Société a, à ce titre, souscrit une police d'assurance Responsabilité civile exploitation et Responsabilité civile professionnelle et/ou après livraison pour un montant de 10 M€ par an.

Bien que la Société estime que les risques de mise en œuvre de cette garantie contractuelle soient raisonnablement provisionnés, elle ne peut garantir que ces provisions soient suffisantes pour répondre à la mise en œuvre de la garantie contractuelle par tous ses clients. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une provision appropriée, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre la mise en œuvre de cette garantie contractuelle notamment en mettant en œuvre la garantie obtenue de ses propres prestataires et/ou fournisseurs, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation des produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives de la Société.

### **3.1.6 Risque lié à l'acceptation par les conducteurs d'équiper leurs véhicules d'un dongle**

Les perspectives de développement de la Société reposent principalement sur le déploiement massif de ses dongles OBD. Outre des contraintes commerciales et financières, la réalisation de cet objectif requiert l'adhésion la plus large des conducteurs à voir leurs véhicules équipés d'un dongle, ce qui pourrait être perçu comme une atteinte à leur vie privée. Dans le cadre d'EKKO, il est rappelé que la réglementation RGPD impose à la Société de recueillir l'assentiment du conducteur pour le partage de ses données personnelles concomitamment à l'installation du dongle dans un véhicule. Il est donc impératif que cet équipement constitue une vraie proposition de valeur pour emporter cette adhésion.

Toutefois la Société considère ce risque comme limité pour plusieurs raisons :

- plusieurs sondages réalisés montrent un fort intérêt pour les offres de véhicules connectés et ceci est d'autant plus vrai pour des véhicules de plus de 3 ans qui peuvent recevoir une connectivité gratuite ;
- il n'est pas nécessaire pour la Société que dans un premier temps un pourcentage significatif de conducteurs acceptent ce partage de données. Il suffit en effet qu'une part même faible des conducteurs ciblés l'accepte, de manière à augmenter la taille du parc et attirer des éditeurs d'applications qui viendront étoffer le catalogue de services gratuitement et augmenter l'attractivité de l'offre.

A défaut, le rythme de déploiement des dongles s'en trouverait plus ou moins affecté ce qui aurait un impact défavorable sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

### **3.1.7 Risques liés à l'évolution du modèle économique**

Jusqu'à ce jour, la Société commercialise son offre à travers la vente de terminaux communiquant embarqués dans les véhicules (Black Box et dongles) qui vont collecter les données ainsi qu'un accès à une plateforme d'intelligence artificielle qui gère/monitore les terminaux, traite et analyse les données échangées pour les rendre accessibles aux clients de la façon la plus pertinente possible. Sur la base de ces solutions, les clients développent et déploient des applications et services exploitant ces données dans tous les domaines applicables.

Afin d'élargir la base de clients, la Société a développé une offre complémentaire dans le prolongement naturel de celle actuelle afin de rendre accessible son offre en mode DaaS (« Data as a Service ») ne nécessitant ainsi plus d'acquérir les dongles. Pour plus de précisions, se reporter au descriptif de la plateforme dédiée « EKKO » en section 2.2.2.2.3, dont le lancement interviendra au 1<sup>er</sup> semestre 2020. Ce nouveau mode de commercialisation conduira la Société à comptabiliser une nouvelle source de revenus prenant la forme d'abonnement à la plateforme de données. En fonction du choix retenu par les futurs clients, le rythme de croissance des prestations de services pourrait se faire au détriment du rythme de croissance des ventes de hardware qui pourrait s'établir à un niveau inférieur à celui historiquement constaté. De plus, offrir l'accès à des clients en mode DaaS aura pour conséquence de faire supporter le financement des dongles à la Société elle-même ce qui devrait se traduire par des besoins de financement supplémentaires et une évolution sensible du besoin en fonds de roulement.

Cette évolution à venir pourrait venir impacter de manière défavorable le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière ou les perspectives de développement de la Société.

### **3.1.8 Risques liés à la certification des terminaux préalable à toute mise sur le marché et à leur degré de sécurité**

La mise sur le marché de tous produits requiert l'obtention préalable de certifications spécifiques à leurs zones géographiques de commercialisation (se reporter en section 2.2.2.5).

Les solutions d'accès aux données véhicule proposées par la Société ont pour prérequis le branchement d'un boîtier ad hoc dans la prise OBD présente sur chaque véhicule depuis 1996 aux Etats-Unis et le début des années 2000 en Europe (Se reporter à la section 2.2.1). A l'origine destinés à permettre des opérations de diagnostic relatif à l'entretien du véhicule et au contrôle des émissions du moteur, ces boîtiers OBD offrent un accès à l'intégralité des données générées par le réseau de calculateurs embarqués dans tous les véhicules. Ils constituent ainsi une voie d'entrée potentielle pour une cyberattaque (prise de contrôle à distance du véhicule) à l'instar des connexions Bluetooth, Wifi et USB déjà existantes. Pour ces raisons, dès la conception des premiers boîtiers OBD en 2010, la Société a apporté une attention toute particulière à cet aspect sécuritaire.

De plus, la Société a fait auditer, notamment à la demande de plusieurs constructeurs automobiles ses terminaux par des sociétés spécialisées en audit sécurité et a souscrit à une assurance « cyber security ».

Toute difficulté à obtenir la certification d'un produit dans les délais anticipés ainsi que toute difficulté ou retard dans le processus de certification « sécurité » demandée par un client, actuel ou potentiel, est susceptible d'avoir un impact défavorable sur le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière ou les perspectives de développement de la Société.

## 3.2 RISQUES FINANCIERS

---

### 3.2.1 Risque de liquidité

Au jour de l'approbation du présent Document d'enregistrement, la Société a procédé à une revue de son risque de liquidité et estime ne pas être confrontée à un tel risque à court terme. La Société dispose de la trésorerie disponible pour faire face à ses besoins au cours des 12 prochains mois.

L'intégralité de la dette financière au 30 juin 2019 (soit 5,4 M€) était à moins de 1 an. Aucun covenant financier n'était attaché à cette dette.

Depuis cette date, sur ce total de 5,4 M€, un montant de 5,1 M€ majoré de 0,2 M€ d'intérêts courus supplémentaires a été utilisé pour souscrire par compensation de créances à une émission d'obligations convertibles (OC 2019) d'un montant total de 7,2 M€. Pour plus de détails, se reporter aux sections 2.5.4.3 et 6.5.5.

### 3.2.2 Risques liés aux dispositifs fiscaux et financements publics

Depuis sa création, la Société recourt à divers dispositifs fiscaux et mécanismes de financements publics (avances conditionnées ou subventions) parmi lesquels :

- Des crédits d'impôts comme le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et le crédit impôt recherche (CIR). Au 30 juin 2019, le total de créances de CIR encore à recevoir (comprenant le CIR 2017, 2018 et celui du 1<sup>er</sup> semestre 2019) s'élevait à 2 323 K€. Depuis cette date, la créance de CIR 2017 a été encaissée à hauteur de 783 K€ (sur un montant demandé de 887 K€).
- Des aides et subventions liées à des projets de développement de produits innovants. Au 30 juin 2019, la Société bénéficie d'un financement BPI INNOV UP pour un montant de 495 K€ dont la 1<sup>ère</sup> moitié lui a été versée en juillet 2019.

Dans l'hypothèse où la Société ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues par les conventions d'aides à l'innovation conclues ou si l'administration fiscale venait à remettre en cause l'éligibilité de la Société aux dispositifs fiscaux mentionnés ci-avant, notamment les projets ou les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société pour la détermination des montants de certains crédits d'impôts comme le CIR, la Société pourrait être amenée à rembourser tout ou partie des sommes payées ou avancées de façon anticipée et éventuellement à être redevable du paiement des pénalités et intérêts de retard.

De plus, la remise en cause de l'existence, du bénéfice pour la Société ou du mode de calcul de toute ou partie de ces mécanismes d'incitation à l'effort de R&D, pourrait priver la Société de certains moyens financiers contribuant au financement de ses programmes de R&D. Elle pourrait alors être contrainte de décaler certains projets, le temps de trouver des ressources alternatives ou de réallouer certains budgets en fonction de priorités.

Enfin, en France, où est générée la quasi-totalité des déficits fiscaux reportables, l'imputation de ces déficits est aujourd'hui plafonnée à 1 million d'euros, majoré de 50 % de la fraction des bénéfices excédant ce plafond. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants et est imputable dans les mêmes conditions et sans limitation dans le temps. Il ne peut être exclu que les évolutions fiscales à venir remettent en cause ces dispositions en limitant ou supprimant les possibilités d'imputation de déficits fiscaux sur les profits futurs ou encore que la Société ne réalise pas de bénéfice fiscal permettant l'imputation totale de ces déficits.

L'évolution des aides et subventions à la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, les résultats de la Société ainsi que ses développements futurs, en raison d'une capacité financière plus limitée.

Si le CIR était remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux, cela pourrait avoir un impact sur la situation financière et les résultats de la Société. Cela a notamment été le cas au titre des exercices 2017 et 2018. Se reporter au détail des notes 4.13 et 6.11 de l'annexe aux comptes clos les 31 décembre 2017 et 2018 insérés à la section 5.1 du présent Document d'enregistrement.



### **3.2.3 Risques relatifs à l'évolution des coûts de certains composants/matières premières**

La Société considère pouvoir être exposée à un risque lié à la variation du prix/cours de certaines matières premières/composants comme des capacités de résistance dans la fabrication des dongles. L'incidence de telles variations se traduit sur le niveau des achats consommés et donc de la marge brute de la Société, dans de faibles proportions, considérant le faible coût unitaire de ces composants.

Vis-à-vis de ses fournisseurs, la Société cherchera à négocier de possibles ajustements des prix en fonction de l'évolution des cours des matières premières, de mettre en place un double sourcing ou de trouver un produit équivalent, afin de limiter l'impact financier de ces fluctuations de prix.

Vis-à-vis de ses clients, la Société pourrait ne pas pouvoir modifier ses prix de vente pour, dans la mesure du possible, répercuter d'éventuelles hausses du coût de certains composants.

Malgré ces mesures identifiées de gestion du risque de variation du prix/cours de certaines matières premières/composants, la Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure de les mettre en œuvre même partiellement. Dans ce cas, toute variation, notamment à la hausse de ces coûts de matières premières et composants, aurait un impact défavorable sur le niveau d'activité, la marge brute et les résultats de la Société que sur sa situation financière et ses perspectives de développement.

### **3.2.4 Risques liés à la saisonnalité**

La Société constate historiquement une saisonnalité de son activité caractérisée par un niveau d'activité très sensiblement plus élevé au second semestre qu'au premier. Au cours des deux derniers exercices, environ 20% du chiffre d'affaires était réalisé au cours des six premiers mois et près de 80% au second semestre avec notamment un 4<sup>ème</sup> trimestre particulièrement actif.

Cela a notamment pour conséquence de présenter des comptes semestriels qui structurellement sont déficitaires, le peu de revenus générés ne permettant pas d'absorber les coûts fixes, par définition, relativement stables d'un semestre à l'autre. La Société ne peut garantir la manière dont cet état de fait devrait évoluer à l'avenir notamment :

- si une forme de récurrence de commandes de la part de certains clients venait à se développer. Celle-ci pourrait soit atténuer ce phénomène s'ils étalaient les nouvelles commandes ou au contraire, l'accentuer si tous les concentraient au dernier trimestre ; et
- face à la signature de contrats importants qui pourraient théoriquement venir atténuer la saisonnalité historiquement constatée même si cela devra être apprécié en fonction de chaque client.

Il pourrait également en résulter des besoins de financement spécifiques au dernier trimestre même si la Société considère aujourd'hui bénéficier de conditions de règlement auprès de ses prestataires assurant l'assemblage des dongles, à même d'éviter de tels pics de besoin de trésorerie.

### **3.2.5 Risques liés à la solvabilité des clients**

En matière de risque clients, la Société évalue régulièrement le risque de crédit clients. Une provision de 194 K€ a été constatée en 2017. Aucune n'a été nécessaire ni en 2018, ni au 30 juin 2019.

Sans pouvoir complètement l'exclure, la Société considère être confrontée à risque de crédit client limité. A l'avenir, cette situation devrait se confirmer avec le gain de clients de taille de plus en plus significative.

### **3.2.6 Risque de change**

Au titre de l'exercice 2018, environ 93% des revenus ont été facturés en dollars américains ainsi qu'une large part des achats de composants et prestations d'assemblage des terminaux. La Société est donc exposée à un risque de change lié à l'évolution de la parité €/€ mais elle bénéficie d'une forme de couverture mécanique partielle, dans la mesure où sur la même période, environ 73% de ses achats de composants et achats de produits finis sont également facturés dans cette devise.

Compte tenu de la provision pour risque de change comptabilisée en 2017, le résultat de change dégagé en 2018 était un gain de 106 K€. Le gain de change net au 30 juin 2019 s'élève à 25 K€.

Jusqu'à présent, la Société n'a jamais mis en place d'outils de couverture de ce risque. A l'avenir, une réflexion sur le sujet sera menée à la fois pour couvrir la marge brute et au cas où l'exposition résiduelle au risque de change viendrait à augmenter. A défaut, il pourrait en résulter un impact défavorable sur la situation financière et les résultats de la Société.

### **3.2.7 Risque de dilution**

La Société a procédé à l'attribution gratuite d'actions dans le cadre de deux plans d'attribution gratuite d'actions. L'acquisition définitive de ces actions par les bénéficiaires, à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, conduirait à l'émission de 251 220 actions ordinaires nouvelles, générant une dilution égale à 4,71% du capital social et des droits de vote (base diluée).

Cette dilution ne tient pas compte de la dilution supplémentaire susceptible de résulter de la conversion des OC 2019. Cette dilution supplémentaire ne peut être calculée au jour du présent Document d'enregistrement dans la mesure où elle résultera du nombre d'actions qui pourront être souscrites par compensation des créances issues de l'exigibilité immédiate anticipée desdites OC 2019 (créances comprenant la totalité du nominal, des intérêts courus et de la prime de non-conversion de 25%). Ce nombre d'actions étant fonction du futur prix d'introduction en bourse, la dilution potentielle sera communiquée dans la note d'opération à soumettre à l'approbation de l'AMF.

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société pourrait également procéder, une fois ses titres admis aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris et en application du Code Middenext, à l'attribution gratuite d'actions ou d'autres instruments financiers donnant accès au capital de la Société, pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement importante, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société. La dilution pourrait entraîner une baisse du prix des actions de la Société.

## **3.3 RISQUES LIES AU MARCHÉ**

---

### **3.3.1 Risques liés aux évolutions technologiques**

L'offre de la Société nécessite le recours à de multiples technologies en permanente évolution. Si la Société n'était pas en mesure de s'adapter aux évolutions technologiques, son offre pourrait perdre de son attractivité liée à son niveau de performances actuelles et être dépassée technologiquement, voire obsolète. Si les équipes de R&D sont parvenues jusqu'à présent à anticiper et à intégrer les évolutions technologiques, la Société ne peut garantir qu'elle parviendra à rendre ses produits et procédés brevetés compatibles avec les évolutions à venir. Plus généralement, le développement par un concurrent de nouvelles technologies plus performantes et plus rentables que celles développées par la Société pourrait rendre inopérants les brevets et produits développés par la Société. De plus, les évolutions technologiques ont conduit par le passé la Société à déprécier et mettre au rebut des stocks de versions obsolètes de produits (majoritairement des écrans). A ce jour, la Société ne dispose plus de stocks de composants et produits finis obsolètes.

En cas d'incapacité de la Société à disposer d'une offre à la pointe des innovations technologiques, de développement d'une offre concurrente plus performante ou encore de nécessité à mobiliser des ressources financières supérieures à celles anticipées pour intégrer les nouvelles technologies, il pourrait en résulter un impact défavorable plus ou moins sensible sur son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives de développement.

### **3.3.2 Risques liés à l'environnement concurrentiel**

Comme cela est développé à la section 2.2.3.3, la Société estime bénéficier d'une position concurrentielle forte du fait des spécificités de son offre. Sur les marchés visés par la Société, celle-ci est néanmoins exposée à une concurrence de la part de certains concurrents, déjà présents ou désireux de s'y implanter, et qui pour certains

d'entre eux peuvent disposer de ressources commerciales, financières, techniques ou humaines plus importantes que celles de la Société. La pression que cette concurrence serait susceptible d'exercer sur les prix pourrait contraindre la Société à limiter ses prix de vente et réduire ses marges, remettant ainsi en cause sa capacité à générer la rentabilité escomptée dans les délais envisagés.

Par ailleurs, l'offre de la Société fonctionne aujourd'hui à partir des données générées par des véhicules déjà en circulation et que les constructeurs n'exploitent pas à ce jour. Face aux évolutions majeures que devrait connaître l'industrie automobile dans les 20 prochaines années pour répondre aux défis de la voiture autonome et de la transition écologique, son modèle économique pourrait basculer à plus ou moins long terme de la propriété à l'usage. Les constructeurs pourraient alors chercher à valoriser les données produites par leurs parcs de véhicules en installant une solution concurrente dès la première monte<sup>21</sup> afin de préempter une partie du marché des données. La Société estime toutefois que si ce risque existe, il demeure relativement éloigné dans le temps au regard des cycles habituels de cette industrie. De plus, chaque constructeur devrait développer sa propre solution qui n'offrirait donc pas la même transversalité que celle de la Société, limitant ainsi son intérêt pour les intégrateurs potentiels.

La compétitivité de la Société dépend de plusieurs facteurs, dont :

- sa capacité à intégrer toutes les innovations technologiques afin de conforter l'attractivité de son offre ;
- sa capacité future à développer une relation pérenne avec des sociétés offrant des services de fabrication électronique lui permettant de livrer des produits en grandes quantités dans les délais impartis et à des prix compétitifs ;
- sa capacité à s'adapter à son environnement concurrentiel ;
- la performance et le rapport qualité-prix de ses produits comparés à ceux de ses concurrents ;
- sa capacité à développer des relations avec ses clients futurs, à les fidéliser et à répondre, voir anticiper leurs futurs besoins.

Si la Société n'était pas en mesure de s'adapter et de répondre à la pression concurrentielle actuelle et future sur ses marchés, cela pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

### **3.4 RISQUES LIÉS À L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ**

---

#### **3.4.1 Risques liés aux systèmes d'information, à la sécurité, à la protection des données, aux cyber-attaques et à l'espionnage industriel**

Les risques liés aux systèmes d'information, à la sécurité, à la protection des données, aux cyber-attaques et à l'espionnage industriel pourraient entraîner des perturbations importantes liées à l'indisponibilité des systèmes d'information de la Société, de sa plateforme d'intelligence artificielle, à la perte de données, au détournement d'informations importantes, de propriété intellectuelle et au vol d'informations confidentielles confiées par des clients, fournisseurs, propriétaires de véhicule ou partenaires. Malgré les précautions prises, les dispositifs de sécurité mis en place et les sauvegardes réalisées par la Société, il n'existe aucune garantie que ces mesures de protection soient suffisantes, et la Société ne peut garantir un fonctionnement ininterrompu ou une sécurité totale de ses systèmes. Les systèmes d'information de la Société contiennent des informations essentielles pour l'entreprise telles que des éléments techniques liés à son offre technologique, ses dongles, ses éléments de propriété intellectuelle, des informations financières, des études de coûts et de prix clés pour la compétitivité de la Société ainsi que des informations confidentielles provenant de différentes sources internes et tierces. Des accès ou des altérations non autorisées, des attaques, des vols d'informations essentielles et stratégiques pourraient engager la responsabilité de la Société et pourraient impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives de développement.

#### **3.4.2 Risques liés à la gestion de la croissance**

Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Société va devoir recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes. À cet effet, la Société devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;

---

<sup>21</sup> Systèmes déjà équipés sur les véhicules à la sortie des usines des constructeurs automobiles.

- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés, dont ceux induits par l'évolution attendue du modèle économique ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion.

L'incapacité de la Société à retenir ces personnes clés et à attirer de nouveaux profils, gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives de développement.

### 3.4.3 Risques liés à la capacité de conserver et attirer des personnels clés

Le succès de la Société repose en grande partie sur la qualité de son équipe de direction qui bénéficie d'une expérience importante. Il repose également sur une équipe de collaborateurs motivés, qualifiés et formés notamment dans le domaine de la recherche et du développement, du marketing, de la commercialisation, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des processus de production, de la gestion financière et des ressources humaines. Le succès futur de la Société repose aujourd'hui sur l'implication de cette équipe et sur la capacité de la Société à la fidéliser mais également sur la capacité de la Société à recruter, intégrer et fidéliser de futurs collaborateurs qualifiés pour accompagner le développement anticipé de ses activités. Dans cette optique, la Société a mis en place et continuera de mettre en place des outils de fidélisation de ses collaborateurs. Les données relatives aux embauches et départs depuis 2015 sont présentées ci-après :

| Exercice | Embauches | Départs | Nombre salariés moyens |
|----------|-----------|---------|------------------------|
| 2015     | 8         | 9       | 50                     |
| 2016     | 8         | 12      | 47                     |
| 2017     | 12        | 12      | 44                     |
| 2018     | 17        | 12      | 50                     |
| 2019     | 6         | 7       | 52                     |

L'ancienneté moyenne des salariés présents au 30 juin 2019 est de 6,5 années.

Cependant, la Société est en concurrence avec d'autres acteurs (sociétés concurrentes, organismes de recherche et institutions académiques...) pour recruter et retenir des personnels qualifiés. Dans la mesure où cette concurrence est intense, la Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ses personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité de la Société à retenir ces personnes clés et à attirer de nouveaux profils pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives de développement.

## 3.5 RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

### 3.5.1 Risques spécifiques liés à la protection des brevets et autres droits de propriété intellectuelle

La croissance future de la Société dépendra notamment de sa capacité à développer et protéger son savoir-faire et ses innovations. La politique menée en matière de propriété intellectuelle consiste pour la Société à déposer des demandes de brevets dans plusieurs pays suivant l'intérêt qu'un tel dépôt peut présenter et à protéger autant que possible son savoir-faire en le maintenant confidentiel (se référer à la section 2.2.2.6 du Document d'enregistrement). Tous les projets de R&D et les équipes dédiées sont par ailleurs soumises à des règles de confidentialité strictes.

#### Limite de la protection conférée par les brevets et autres droits de propriété intellectuelle

En cas d'invention identifiée, la Société évalue l'intérêt de déposer une demande de brevet. Pour ce faire, elle s'appuie sur ses équipes d'ingénieurs en interne et son conseil en propriété industrielle. Les demandes de brevets font l'objet de procédures d'examen par les offices de brevet compétents, nationaux, régionaux ou internationaux.

La délivrance du brevet demandé prend plusieurs années. Les procédures d'examen peuvent par ailleurs déboucher sur la délivrance d'un brevet présentant des revendications plus restreintes que la demande initiale, voire parfois sur un refus de délivrer un brevet.

Les droits de propriété industrielle déposés ne fournissent pas une protection dans toutes les juridictions et offrent une protection d'une durée qui peut varier d'un territoire à un autre. Ainsi, la protection systématique par des brevets pourrait être difficilement réalisable et représenter des coûts importants s'il devait être envisagé d'y recourir sur tous les marchés potentiels sur lesquels la Société est présente ou pourrait déployer son activité.

Par ailleurs, il n'existe pas de certitude que les demandes actuelles et futures de brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle de la Société donneront lieu à des enregistrements par les offices de propriété industrielle. En effet, la Société pourrait rencontrer des difficultés dans le cadre du dépôt et de l'examen de certaines de ses demandes de brevets, de marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle actuellement en cours d'examen/d'enregistrement. Par exemple, au moment du dépôt d'une demande de brevet, d'autres demandes de brevets peuvent constituer une antériorité opposable mais ne pas être encore publiées. Malgré les recherches d'antériorités et la veille qu'elle effectue ou fait effectuer, la Société ne peut donc avoir la certitude d'être la première à avoir conçu une invention et à déposer une demande de brevet correspondante. Il convient notamment de rappeler que dans la plupart des pays, la publication des demandes de brevets a lieu 18 mois après le dépôt des demandes elles-mêmes et que les inventions ne font parfois l'objet d'une publication ou d'une demande de brevet que des mois, voire des années plus tard. De même, à l'occasion du dépôt de l'une de ses marques dans un pays où elle n'est pas couverte, la Société pourrait constater que la marque en question n'est pas disponible dans ce pays ou n'est pas suffisamment distinctive selon les critères de certains pays.

Enfin, la délivrance d'un brevet, d'une marque ou d'autres droits de propriété intellectuelle n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité. En effet, les concurrents de la Société pourraient à tout moment contester la validité ou l'opposabilité de ces droits devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures spécifiques. Selon l'issue desdites contestations, les droits pourraient voir leur portée réduite ou être annulés et ainsi permettre leur contournement par des concurrents. De plus, des évolutions, changements ou des divergences d'interprétation du cadre légal régissant la propriété intellectuelle en Europe, aux Etats-Unis ou dans d'autres pays pourraient permettre à des concurrents d'utiliser les inventions ou les droits de propriété intellectuelle de la Société, de développer ou de commercialiser les produits de la Société ou ses technologies sans compensation financière. En outre, il existe encore certains pays qui ne protègent pas les droits de propriété intellectuelle de la même manière qu'en Europe ou aux Etats-Unis, et les procédures et règles efficaces nécessaires pour assurer la défense des droits de la Société peuvent ne pas exister dans ces pays. Il n'y a donc aucune certitude que les brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle de la Société, existants et futurs, ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ou qu'ils procureront une protection efficace face à la concurrence et aux brevets de tiers couvrant des inventions similaires.

En conséquence, les droits de la Société sur ses brevets, ses marques, les demandes y afférents et ses autres droits de propriété intellectuelle pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence.

La Société ne peut donc garantir de manière certaine :

- qu'elle parviendra à développer de nouvelles inventions qui pourraient faire l'objet d'un dépôt ou d'une délivrance d'un brevet ;
- que les demandes de brevets et autres droits en cours d'examen donneront effectivement lieu à la délivrance de brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle enregistrés ;
- que les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle qui lui sont délivrés ne seront pas contestés, invalidés ou contournés par des concurrents ; et
- que le champ de protection conféré par les brevets, les marques et les titres de propriété intellectuelle de la Société est et restera suffisant pour la protéger face à la concurrence et aux brevets, marques et titres de propriété intellectuelle des tiers couvrant des dispositifs, produits, technologies ou développements similaires.

En tout état de cause, malgré les efforts entrepris pour protéger ses éléments de propriété industrielle, la Société ne peut exclure tout risque de contrefaçon de ses inventions ou de remise en cause de la validité de ses brevets.

### Risques de divulgation à des tiers du savoir-faire de la Société

Il est également important pour la Société de se prémunir contre l'utilisation et la divulgation non-autorisées de ses informations confidentielles, de son savoir-faire et de ses secrets commerciaux.

Elle s'efforce ainsi de conserver confidentiels les technologies, formulations, procédés, savoir-faire, et données propres non brevetés ou non brevetables en limitant la communication d'éléments clés de son savoir-faire à des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'elle entretient avec ces derniers et en s'assurant contractuellement que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialité.

Malgré la mise en place de ces procédures de confidentialité, la Société ne peut garantir que ces tiers respectent ces accords de confidentialité et il existe un risque que des informations confidentielles soient divulguées ou qu'un partenaire R&D, un client ou un concurrent s'approprie le savoir-faire de la Société.

La survenance de l'un de ces événements serait susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'avantage concurrentiel de l'offre de la Société et donc sur ses perspectives d'activités, son développement et ses résultats futurs.

### Risque de violation de droits de propriété intellectuelle de tiers par la Société et de droits de propriété intellectuelle de la Société par des tiers

Le département R&D opère une veille sur l'activité (notamment en termes de dépôt de brevets) de leurs concurrents et évaluent (par des études de liberté d'exploitation) le risque de contrefaçon de brevets de tiers lors du déroulement de leurs programmes de R&D. Le conseil en propriété intellectuelle peut être sollicité pour des évaluations ponctuelles d'activités d'entités externes à la Société.

Toutefois, la Société ne peut pas garantir que ses produits ne contrefont pas ou ne portent pas atteinte à des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers. Il ne peut donc être exclu que des tiers agissent en contrefaçon ou en violation de leurs droits à l'encontre de la Société en vue d'obtenir notamment des dommages-intérêts et/ou la cessation de ses activités de fabrication et/ou de commercialisation de produits ou procédés concernés.

En cas de survenance de litiges relatifs à la propriété intellectuelle, la Société pourrait être amenée à :

- cesser de développer, vendre ou utiliser le ou les produits qui dépendraient de la propriété intellectuelle contestée ;
- obtenir une licence de la part du détenteur des droits de propriété intellectuelle, licence qui pourrait ne pas être obtenue ou seulement à des conditions économiquement défavorables ;
- revoir la conception de certains de ses produits/technologies ou, dans les cas de demandes concernant les marques, renommer ses produits, afin d'éviter de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait s'avérer impossible ou être long et coûteux, et pourrait, de fait, impacter ses efforts de commercialisation ;
- subir un impact négatif sur sa réputation et sur son résultat.

Par ailleurs, surveiller l'utilisation non-autorisée des produits et de la technologie de la Société et donc l'atteinte à ses propres droits notamment de propriété intellectuelle, est délicat. La Société pourrait être contraint d'intenter à l'encontre de tiers des contentieux judiciaires ou administratifs afin de faire valoir ses droits, notamment de propriété intellectuelle, en justice. Cependant, la Société ne peut pas garantir de manière certaine qu'elle pourra éviter, sanctionner et obtenir réparation d'éventuels détournements ou utilisations non-autorisées de ses produits et de sa technologie, notamment dans des pays étrangers où ses droits seraient moins protégés en raison de la portée territoriale des droits de propriété industrielle.

Tout litige ou contentieux sur ces sujets, qu'il soit justifié ou non et quelle qu'en soit l'issue, pourrait entraîner des coûts très substantiels et compromettre la situation financière et la réputation de la Société. En outre, malgré les efforts entrepris et les frais engagés, elle pourrait ne pas obtenir la protection ou la sanction recherchée.

### **3.5.2 Risques pays**

La Société réalise une partie très significative de son chiffre d'affaires à l'export (97% en 2018). Au titre de l'exercice écoulé, 40% du chiffre d'affaires avait été généré en Europe (hors France et Suisse). Le solde provenait pour l'essentiel des Etats-Unis (38%), du Moyen-Orient (10%) et de Suisse (6%). (Se reporter en section 2.5.3.1)

Outre le risque de change présenté à la section 4.7.1 du présent Document d'enregistrement, les perturbations politiques ou économiques (risque de changement de législation, de politique fiscale, douanière et de réglementation) des pays dans lesquels la Société réalise une part significative de son chiffre d'affaires pourraient influencer sur son activité, sa rentabilité et ses perspectives de développement de manière défavorable plus ou moins forte.

### **3.5.3 Risques liés à la réglementation relative à la protection des données personnelles**

Le cadre juridique applicable au traitement de données personnelles est en évolution constante. Le règlement N°2016/679, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD), applicable depuis le 25 mai 2018, impose des obligations pour toutes les entités effectuant des traitements de données personnelles, assorties de sanctions en cas de non-respect de ces obligations. Du fait du traitement des données personnelles des clients de la Société (nom, prénom, société, adresse mail professionnelle, numéro de téléphone professionnel, type de produits et services), la Société est soumise à cette réglementation et adapte ses outils et son organisation en conséquence (Se reporter à la section 2.2.2.5).

La Société travaille depuis le premier trimestre 2018 à sa mise en conformité avec la réglementation RGPD et estime être en mesure d'attester qu'elle respectera ces dispositions d'ici la fin de l'année 2019 sauf en ce qui concerne les traitements liés à la plateforme EKKO pour lesquels la Société estime qu'elle sera en conformité avec la réglementation en 2020. Dans le cadre de ses activités de vente de boîtiers télématiques, il incombe aux clients de la Société de collecter le consentement de l'utilisateur final au regard du traitement des données personnelles. Dans le cadre d'EKKO, cette obligation incombe à la Société. La collecte du consentement de l'utilisateur final quant au traitement de ses données personnelles est prévue via l'application.

Compte tenu du caractère transfrontalier des activités de la Société, cette dernière peut être amenée à traiter des données personnelles des clients relevant de différentes juridictions, ce qui implique la nécessité de se conformer aux éventuelles exigences locales en matière de protection de données.

Même si la Société s'efforce de suivre l'évolution de la réglementation en matière de protection des données personnelles dans les juridictions dans lesquelles elle opère et à se conformer aux obligations que cette réglementation impose, il n'est pas exclu que le non-respect de certaines de ces obligations ou qu'une violation de données personnelles puisse se produire.

En cas de non-conformité ou violation du RGPD, la Société pourrait être exposée à des sanctions (notamment financières), et il pourrait lui être demandé de faire des efforts conséquents afin de remédier à la situation constatée. Ces risques pourraient affecter de manière négative l'activité, les résultats, la situation financière, les perspectives de développement et l'image de la Société.

### **3.5.4 Risques liés à la réglementation imposant l'accès aux données des véhicules**

L'accès aux données des véhicules constitue le préalable obligatoire à la commercialisation de l'offre de la Société. Cet accès est aujourd'hui possible grâce à la prise OBD présente dans chaque véhicule. Si cette prise avait à l'origine pour objet de respecter une réglementation imposant la possibilité d'accéder à des données stockées pour vérifier des défauts de combustion, elle permet également le respect de réglementations européennes et américaines imposant aux constructeurs de laisser la totale liberté aux conducteurs du choix de leurs prestataires en matière de réparation/entretien de leurs véhicules (se reporter en section 2.2.2.1.2). A cette fin, les constructeurs doivent donner l'accès aux données du véhicule à tout acteur du domaine de l'entretien/réparation, qu'il s'agisse d'un concessionnaire de la marque ou d'un indépendant, pour que tous bénéficient des mêmes outils.

Même si la Société estime cela extrêmement peu probable, en cas d'évolution réglementaire revenant sur cette obligation d'ouvrir un accès aux données, la Société serait contrainte de cesser la commercialisation de son offre.



#### 4.1 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

##### 4.1.1 Composition du conseil d'administration et de la direction générale

##### 4.1.1.1 Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration est la suivante :

| Nom                                                             | Mandat                                   | Fonction dans la Société | Date de 1ère nomination et de fin de mandat                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Aaron SOLOMON</b>                                            | Administrateur et président du CA<br>(1) | Directeur général        | Première nomination : AG du 13 juil 2007<br>Date du dernier renouvellement : 3 sept 2019<br>Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 déc 2024 |
| <b>Yann PARANTHOEN</b>                                          | Administrateur                           | Hardware manager         | Première nomination : AG du 3 sept 2019<br>Date du dernier renouvellement : NA<br>Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 déc 2024           |
| <b>Christophe VAN CAUWENBERGHE</b>                              | Administrateur                           | Néant                    | Première nomination : AG du 28 juin 2016<br>Date du dernier renouvellement : 3 sept 2019<br>Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 déc 2024 |
| <b>Laurence SOLOMON</b>                                         | Administrateur                           | Néant                    | Première nomination : AG du 8 nov 2019<br>Date du dernier renouvellement : NA<br>Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 déc 2024            |
| <b>GOUBARD CONSEIL<br/>Représentée par<br/>François GOUBARD</b> | Administrateur                           | Néant                    | Première nomination : AG du 12 déc 2019<br>Date du dernier renouvellement : NA<br>Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 déc 2024           |

(1) Nommé lors de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2019

Les adresses professionnelles des administrateurs sont les suivantes :

- Le siège social de la Société pour Messieurs Aaron SOLOMON, Yann PARANTHOEN et Christophe VAN CAUWENBERGHE ;
- 44 rue Guy Môquet, 94800 Villejuif, pour Madame Laurence SOLOMON ;
- 2 rue Balny d'Avricourt, 75017 Paris, pour Monsieur François GOUBARD.

L'analyse menée par la Société pour apprécier l'indépendance de deux administrateurs se résume comme suit :

| Analyse de la Société              | Critères d'indépendance définis par le Code MiddleNext                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                            |                                                                                                                           |                                                                                            |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                    | Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe | Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) | Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif | Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence | Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société |
| <b>Christophe VAN CAUWENBERGHE</b> | Condition vérifiée                                                                                                                                       | Condition vérifiée                                                                                                                                                                                                | Condition vérifiée :<br>Part du capital : 1,41%<br>Part du capital dilué*: 1,35%                           | Condition vérifiée                                                                                                        | Condition vérifiée                                                                         |
| <b>François GOUBARD</b>            | Condition vérifiée                                                                                                                                       | Condition vérifiée                                                                                                                                                                                                | Condition vérifiée :<br>Part du capital : néant<br>Part du capital dilué*: néant                           | Condition vérifiée                                                                                                        | Condition vérifiée                                                                         |

A l'exception du lien marital existant entre Monsieur Aaron SOLOMON et Madame Laurence SOLOMON, il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs.

#### **4.1.1.2 Composition de la direction générale**

La direction générale est assurée par Monsieur Aaron SOLOMON nommé par le conseil d'administration du 16 juillet 2007 qui a choisi de ne pas dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général.

Monsieur SOLOMON a été successivement renouvelé dans ses fonctions de Président Directeur Général par les conseils d'administration réunis les 27 juin 2013 et 11 octobre 2019.

#### **4.1.2 Expérience professionnelle des membres des organes d'administration et de la direction générale**

**Aaron SOLOMON** (se reporter en section 2.2.5.2)

**Christophe VAN CAUWENBERGHE** s'est forgé une expérience diversifiée de plus de quinze ans dans l'informatique et diverses lignes métiers de la Société Générale comme développeur, consultant et responsable de diverses équipes de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage. Il rejoint MUNIC comme Secrétaire Général de 2007 à 2009 puis intègre le département paiements de la Société Générale comme Directeur de projets internationaux, Directeur du programme d'innovation Fintech et blockchain et Secrétaire Général de la filiale interbancaire dédiée aux paiements mobiles, Paylib Services, créée en 2013 par les sept principaux groupes bancaires français. Il en est actuellement le Chief Operating Officer depuis mars 2018. Il est diplômé d'un DEA d'organisation, d'un Master II Systèmes d'information de l'IAE Panthéon-Sorbonne et d'un Master I Informatique de Gestion MIAGE de l'Université de Lille I. Il est cofondateur de la Société.

**Yann PARANTHOEN** a exercé, de 1999 à 2002, un poste de concepteur en électronique embarquée dans une société de service pour des clients Automobiles. Cofondateur de la Société en 2002, il prend le rôle de responsable système (développements OS et drivers) jusqu'à 2005. Ensuite, il prend en charge la conception électronique de l'ensemble des produits de la Société, de la définition technique jusqu'à la validation avant mise en production. Il instaure un système de codification interne des composants et met en place un outil de génération automatique des nomenclatures. Il est également impliqué dans divers métiers transverses : certification (expertise technique), tests en production (développement des moyens de tests), achat (négociation de prix, recherche et validation des secondes sources) et production (génération de nomenclatures).

**Laurence SOLOMON** a rejoint Bpifrance en 1983, où elle occupe actuellement le poste de chargée de gestion comptable.

**François GOUBARD** : au cours d'une première expérience dans la banque où il occupe des fonctions diverses, il a suivi une formation parallèle auprès du centre de formation de la profession bancaire (CFPB). Il a changé d'établissement en 1978 pour prendre un poste de responsable d'une agence centrale de banque Franco Algérienne spécialisée dans les marchés export et les montages de dossiers de financement export. En 1981, il a créé un cabinet indépendant destiné à assister les PME-PMI exportatrices dans la mise en place de montages financiers. Ce cabinet, a développé par la suite une expertise en levées de fonds, recherche de subventions, mises en place des structures financières dans les PME-PMI et a occupé dans ce cadre de nombreuses missions de direction financière. Puis, devenu spécialiste en restructuration et management de crise, ce cabinet a mené de nombreuses missions pour le compte de sociétés de capital développement et capital risque : missions entraînant parfois la mise en place de mandats ad hoc. Il a ainsi acquis une grande expérience des procédures avec les principaux mandataires judiciaires en Ile-de-France de 1990 à 2010 pour faciliter les restructurations. En 1990, il crée simultanément une société de gestion de patrimoine, SERFIDOM, pour assister les clients dans leurs investissements après cession de leur entreprise. Cette société a été cédée en avril 2019. Depuis janvier 2019, il a créé la société GOUBARD Conseil, spécialisée dans la mise en place de financements. L'activité principale est le conseil en montages financiers et solutions de mobilisation de court terme via l'affacturage.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- N'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- N'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;

- N'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- N'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

#### 4.1.3 Autres mandats exercés ou ayant été exercés des membres des organes d'administration et de la direction générale en dehors de la Société

- **Mandats en cours**

| Administrateurs                                       | Société                                                                                                                                                                 | Nature du mandat                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Autres mandats exercés au sein du Groupe</b>       |                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                               |
| Aaron SOLOMON                                         | MUNIC Inc                                                                                                                                                               | Président du board                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Autres mandats exercés à l'extérieur du Groupe</b> |                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                               |
| Aaron SOLOMON                                         |                                                                                                                                                                         | Néant                                                                                                                                                                                                                         |
| Yann PARANTHOEN                                       |                                                                                                                                                                         | Néant                                                                                                                                                                                                                         |
| Christophe VAN CAUWENBERGHE                           | Paylib Service                                                                                                                                                          | Membre du conseil de direction                                                                                                                                                                                                |
| Laurence SOLOMON                                      |                                                                                                                                                                         | Néant                                                                                                                                                                                                                         |
| François GOUBARD                                      | <b>A titre personnel</b><br>GFI France VALLEY<br>SCPI SELECTINVEST<br>SCPI LF EUROPIMMO<br>SCPI MULTIMOBILIER 2<br>SCPI PIERRE PRIVILEGE<br>SCPI LF OPPORTUNITE<br>IMMO | Membre du conseil de surveillance<br>Président du conseil de surveillance<br>Membre du conseil de surveillance<br>Membre du conseil de surveillance<br>Membre du conseil de surveillance<br>Membre du conseil de surveillance |
|                                                       | <b>En tant que représentant de GOUBARD CONSEIL</b>                                                                                                                      | Néant                                                                                                                                                                                                                         |

- **Mandats ayant été exercés au cours des 5 derniers exercices et ayant cessé à ce jour**

| Administrateurs                                                     | Société                                                                               | Nature du mandat                                                                                  |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Autres mandats ayant été exercés au sein du Groupe</b>           |                                                                                       |                                                                                                   |
|                                                                     |                                                                                       | Néant                                                                                             |
| <b>Autres mandats ayant été exercés à l'extérieur de la Société</b> |                                                                                       |                                                                                                   |
| Aaron SOLOMON                                                       |                                                                                       | Néant                                                                                             |
| Yann PARANTHOEN                                                     |                                                                                       | Néant                                                                                             |
| Christophe VAN CAUWENBERGHE                                         |                                                                                       | Néant                                                                                             |
| Laurence SOLOMON                                                    |                                                                                       | Néant                                                                                             |
| François GOUBARD                                                    | <b>A titre personnel</b><br>CODEC<br>AFTER MOVIES<br>SCPI PRIMOPIERRE                 | Administrateur de la société<br>Administrateur de la société<br>Membre du conseil de surveillance |
|                                                                     | <b>En tant que représentant de Cabinet François GOUBARD</b><br>OSLABO<br>BLUE INSIDER | Liquidateur amiable<br>Liquidateur amiable                                                        |
|                                                                     | <b>En tant que représentant de GOUBARD CONSEIL</b>                                    |                                                                                                   |
|                                                                     |                                                                                       | Néant                                                                                             |

## 4.2 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Les tableaux n° 1, 2, 3 et 11 de la Recommandation AMF n°2014-14, mis à jour le 13 avril 2015, relative à « l'information à donner dans les prospectus sur la rémunération des mandataires sociaux » sont présentés ci-dessous.

Les tableaux n°4 à n°10 se sont pas applicables, aucune attribution de titres donnant accès au capital au profit des mandataires sociaux n'ayant été faite.

### 4.2.1 Rémunérations des membres de la direction générale et du conseil d'administration

#### 4.2.1.1 Rémunération de la direction générale

Au titre de la période comptable présentée, la rémunération du Président Directeur Général a été la suivante :

**TABLEAU N°1**

| Tableau de synthèse des rémunérations et des actions gratuites et stock-options attribués à chaque mandataire social dirigeant |                  |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
|                                                                                                                                | Exercice 2018    | Exercice 2017    |
| <b>Aaron SOLOMON - Président-directeur général</b>                                                                             |                  |                  |
| Rémunération due au titre de l'exercice (détaillée au tableau N°2)                                                             | 129 200 €        | 129 200 €        |
| Valorisation des rémunérations variables pluri-annuelles attribuées au cours de l'exercice                                     | - €              | - €              |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                                                                     | - €              | - €              |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice                                                        | - €              | - €              |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                   | <b>129 200 €</b> | <b>129 200 €</b> |

**TABLEAU N°2**

| Récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque mandataire social dirigeant |                               |                         |                               |                         |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| Noms                                                                            | Exercice 2018                 |                         | Exercice 2017                 |                         |
|                                                                                 | Montants dus au titre de 2018 | Montants versés en 2018 | Montants dus au titre de 2017 | Montants versés en 2017 |
| <b>Aaron SOLOMON - Président-directeur général</b>                              |                               |                         |                               |                         |
| Rémunération fixe annuelle (1)                                                  | 113 000 €                     | 113 000 €               | 113 000 €                     | 113 000 €               |
| Rémunération variable annuelle                                                  | - €                           | - €                     | - €                           | - €                     |
| Rémunération variable pluriannuelle                                             | - €                           | - €                     | - €                           | - €                     |
| Rémunération exceptionnelle                                                     | - €                           | - €                     | - €                           | - €                     |
| Jetons de présence                                                              | - €                           | - €                     | - €                           | - €                     |
| Avantage en nature (1)                                                          | 16 200 €                      | 16 200 €                | 16 200 €                      | 16 200 €                |
| <b>TOTAL</b>                                                                    | <b>129 200 €</b>              | <b>129 200 €</b>        | <b>129 200 €</b>              | <b>129 200 €</b>        |

(1) Le conseil d'administration du 14 mai 2018 a fixé la rémunération annuelle du Président-Directeur Général à 113 K€ pour les exercices 2017 et 2018 et lui a octroyé un véhicule de fonction.

Au titre de l'exercice 2019, la rémunération fixe de Monsieur Aaron SOLOMON a été fixée à 120 000 € et un véhicule de fonction d'une valeur de 1 350 € par mois est mis à sa disposition.

Par ailleurs, le conseil d'administration réuni le 11 octobre 2019 s'est prononcé sur une augmentation de la rémunération fixe annuelle du Président-Directeur Général pour la porter à 150 000 € à compter de l'exercice 2020, sous réserve de la réalisation de l'introduction en bourse.

Aucune prime liée à la réalisation de l'introduction en bourse ne sera octroyée au Président-Directeur Général.

TABLEAU N°11

| Identité du mandataire social dirigeant | Contrat de travail                                                          |     | Régime de retraite supplémentaire |     | Indemnité ou avantage du(e) ou susceptible d'être du(e) à raison de la cessation ou du changement de fonction |     | Indemnité relative à une clause de non concurrence |     |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----|-----------------------------------|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|----------------------------------------------------|-----|
|                                         | OUI                                                                         | NON | OUI                               | NON | OUI                                                                                                           | NON | OUI                                                | NON |
| <b>Aaron SOLOMON</b>                    |                                                                             |     |                                   |     |                                                                                                               |     |                                                    |     |
| Président-directeur général             |                                                                             | X   |                                   | X   |                                                                                                               | X   |                                                    | X   |
| Date de début de mandat                 | Première nomination : 13 juillet 2007                                       |     |                                   |     |                                                                                                               |     |                                                    |     |
|                                         | Dernier renouvellement: 3 sept 2019                                         |     |                                   |     |                                                                                                               |     |                                                    |     |
| Date de fin de mandat                   | AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 |     |                                   |     |                                                                                                               |     |                                                    |     |

#### 4.2.1.2 Rémunération des autres membres du conseil d'administration

TABLEAU N°3 (non applicable)

Au titre de la période présentée (exercices 2017 et 2018), aucune rémunération n'a été versée aux membres du conseil d'administration non dirigeants.

Concernant l'exercice 2019 en cours, il est rappelé que :

- Monsieur Yann PARANTHOEN, nommé administrateur par l'assemblée générale du 3 septembre 2019, est lié à la Société par un contrat de travail conclu le 10 mai 2004. Ce contrat prévoit notamment :
  - a) Une rémunération fixe brute annuelle de 76 K€ au titre de l'année 2018 ;
  - b) La possibilité d'octroi de primes en fonction des résultats de la Société ;
  - c) Une clause de non-concurrence d'une durée de 18 mois non rémunérée.
- L'assemblée générale réunie le 8 novembre 2019 a approuvé une enveloppe de 30 K€ jetons de présence que le conseil d'administration pourra verser le cas échéant, à ses membres au titre de l'exercice 2019.

#### 4.2.2 Sommes versées ou provisionnées par la Société à des fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages au profit des mandataires sociaux

Néant. Monsieur Yann PARANTHOEN, administrateur salarié, bénéficie du même régime de retraite que les autres salariés.

#### 4.3 PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Au jour de l'approbation du présent Document d'enregistrement, les participations au capital de la Société détenues par les membres du conseil d'administration et de la direction générale se présentent comme suit, étant rappelé qu'aucune attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital n'a été effectuée :

|                                | Nombre d'actions détenues | Valeurs mobilières donnant accès au capital     |                                                            | Nombre d'actions dilué (1) | % de capital           |                 |
|--------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------|-----------------|
|                                |                           | Nombre et type de valeurs mobilières attribuées | Nombre d'actions susceptibles de résulter de leur exercice |                            | Total détenu à ce jour | Total dilué (1) |
| Mandataires sociaux dirigeants |                           |                                                 |                                                            |                            |                        |                 |
| Aaron SOLOMON                  | 1 682 888                 | -                                               | -                                                          | 1 682 888                  | 31,72%                 | 30,28%          |
| Autres mandataires sociaux     |                           |                                                 |                                                            |                            |                        |                 |
| Yann PARANTHOEN                | 199 252                   | -                                               | -                                                          | 199 252                    | 3,76%                  | 3,59%           |
| Christophe VAN CAUWENBERGHE    | 74 780                    | -                                               | -                                                          | 74 780                     | 1,41%                  | 1,35%           |
| Laurence SOLOMON               | -                         | -                                               | -                                                          | -                          | -                      | -               |
| François GOUBARD               | -                         | -                                               | -                                                          | -                          | -                      | -               |
| TOTAL                          | 1 956 920                 |                                                 |                                                            | 1 956 920                  | 36,88%                 | 35,21%          |

(1) La dilution tient compte des 251 220 actions gratuites (en cours de période d'acquisition) mais ne tient pas compte de la dilution liée à l'émission d'obligations convertibles OC 2019, qui sera fonction du futur prix d'introduction en bourse.

## 5 INFORMATIONS FINANCIERES ET INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

### 5.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

#### 5.1.1 Etats financiers relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017

##### Bilan

| En €                                                          | Note      | Brut              | Au 31/12/2018<br>Amort. & Prov. | Net               | Au 31/12/2017<br>Net |
|---------------------------------------------------------------|-----------|-------------------|---------------------------------|-------------------|----------------------|
| Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires | 6.13/6.14 | 720               | 0                               | 720               | 0                    |
| Autres immobilisations incorporelles                          | 6.13/6.14 | 2 580 110         | 126 288                         | 2 453 822         | 0                    |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                          |           | <b>2 580 830</b>  | <b>126 288</b>                  | <b>2 454 542</b>  | <b>0</b>             |
| Installations techniques, matériels & outillages industriels  | 6.13/6.14 | 596 842           | 417 876                         | 178 966           | 403 448              |
| Autres immobilisations corporelles                            | 6.13/6.14 | 214 734           | 159 782                         | 54 952            | 46 549               |
| Immobilisations en cours                                      |           | 0                 | 0                               | 0                 | 0                    |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                            |           | <b>811 576</b>    | <b>577 658</b>                  | <b>233 918</b>    | <b>449 997</b>       |
| Autres immobilisations financières                            | 6.13      | 77 787            | 0                               | 77 787            | 76 897               |
| <b>Immobilisations financières</b>                            |           | <b>77 787</b>     | <b>0</b>                        | <b>77 787</b>     | <b>76 897</b>        |
| <b>Actif immobilisé</b>                                       |           | <b>3 470 193</b>  | <b>703 946</b>                  | <b>2 766 247</b>  | <b>526 893</b>       |
| Matières premières, approvisionnements                        | 6.15      | 225 304           | 0                               | 225 304           | 885 188              |
| Produits intermédiaires et finis                              | 6.15      | 1 333 927         | 58 149                          | 1 275 778         | 1 394 025            |
| Avances & acomptes versés sur commandes                       | 6.17      | 274 932           | 0                               | 274 932           | 292 480              |
| Clients et comptes rattachés                                  | 6.16      | 5 467 694         | 352 998                         | 5 114 696         | 6 027 736            |
| Autres créances                                               | 6.17      | 3 360 158         | 0                               | 3 360 158         | 2 063 165            |
| Disponibilités                                                | 6.19      | 834 320           | 0                               | 834 320           | 1 065 764            |
| Charges constatées d'avance                                   | 6.20      | 116 608           | 0                               | 116 608           | 192 923              |
| <b>Actif circulant</b>                                        |           | <b>11 612 943</b> | <b>411 147</b>                  | <b>11 201 796</b> | <b>11 921 281</b>    |
| <b>Ecart de conversion actif</b>                              |           | <b>87 294</b>     |                                 | <b>87 294</b>     | <b>131 292</b>       |
| <b>Total actif</b>                                            |           | <b>15 170 430</b> | <b>1 115 093</b>                | <b>14 055 337</b> | <b>12 579 466</b>    |

| En €                                                   | Note             | Au 31/12/2018<br>Net | Au 31/12/2017<br>Net |
|--------------------------------------------------------|------------------|----------------------|----------------------|
| Capital social (dont versé : 132.665)                  | 6.21             | 132 655              | 132 655              |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport ...             |                  | 623 561              | 623 561              |
| Réserves légales                                       |                  | 26 200               | 26 200               |
| Report à nouveau                                       |                  | 318 461              | 0                    |
| Résultat de l'exercice                                 |                  | -415 325             | 318 461              |
| Subvention d'investissement                            |                  | -16 333              | -16 333              |
| <b>Capitaux propres</b>                                | <b>Var. Cap.</b> | <b>669 219</b>       | <b>1 084 544</b>     |
| Provisions pour risques                                | 6.22             | 622 149              | 487 055              |
| Provision pour charges                                 | 6.22             | 0                    | 88 154               |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>              |                  | <b>622 149</b>       | <b>575 209</b>       |
| Emprunt obligataire                                    | 6.23             | 870 000              | 840 000              |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 6.23             | 149 424              | 154 902              |
| Emprunts et dettes financières diverses                | 6.23             | 3 937 710            | 3 699 422            |
| Avances & acomptes reçus sur commandes en cours        | 6.17             | 284 652              | 62 834               |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               | 6.24             | 5 331 895            | 5 092 835            |
| Dettes fiscales & sociales                             | 6.17             | 2 180 183            | 1 026 582            |
| Produits constatés d'avance                            | 6.20             | 0                    | 0                    |
| <b>Emprunts et dettes</b>                              |                  | <b>12 753 864</b>    | <b>10 876 575</b>    |
| <b>Ecart de conversion passif</b>                      |                  | <b>10 105</b>        | <b>43 138</b>        |
| <b>Total passif</b>                                    |                  | <b>14 055 337</b>    | <b>12 579 466</b>    |



## Compte de résultat

| En €                                                            | Note        | 2018 (12)         | 2017 (12)         |
|-----------------------------------------------------------------|-------------|-------------------|-------------------|
| Production vendue biens                                         |             | 14 703 817        | 13 025 467        |
| Production vendue services                                      |             | 505 616           | 574 800           |
| <b>Chiffre d'affaires net</b>                                   | <b>6.1</b>  | <b>15 209 433</b> | <b>13 600 267</b> |
| Production stockée                                              | <b>6.2</b>  | -300 257          | 68 178            |
| Production immobilisée                                          | <b>6.2</b>  | 2 265 196         | 0                 |
| Subvention d'exploitation                                       | <b>6.2</b>  | 0                 | 20 584            |
| Reprises sur provisions sur actif circulant                     | <b>6.2</b>  | 431 417           | 115 701           |
| Reprises sur provisions pour risque et charge                   | <b>6.2</b>  | 0                 | 28 985            |
| Autres produits                                                 | <b>6.2</b>  | 93 445            | 4 073             |
| <b>Total des produits d'exploitation</b>                        |             | <b>17 699 234</b> | <b>13 837 788</b> |
| Achats de matières premières et autres approv.                  |             | 10 843 068        | 8 750 542         |
| Variations de stocks                                            |             | 909 292           | 1 214             |
| Autres achats et charges externes                               | <b>6.4</b>  | 2 287 944         | 2 090 470         |
| Impôts, taxes et versements assimilés                           |             | 197 169           | 88 309            |
| Salaires et traitements                                         | <b>6.5</b>  | 3 155 320         | 2 582 732         |
| Charges sociales                                                | <b>6.5</b>  | 1 403 680         | 1 136 208         |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations                | <b>6.8</b>  | 268 310           | 200 397           |
| Dotations aux provisions sur actif circulant                    | <b>6.8</b>  | 0                 | 194 165           |
| Dotations aux provisions pour risques & charges                 | <b>6.8</b>  | 26 663            | 0                 |
| Autres charges                                                  | <b>6.9</b>  | 3 192             | 123 395           |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>                         |             | <b>19 094 638</b> | <b>15 167 432</b> |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                  |             | <b>-1 395 404</b> | <b>-1 329 644</b> |
| Reprises de provisions pour risques de change                   | <b>6.10</b> | 88 154            | 0                 |
| Différences positives de change                                 | <b>6.10</b> | 279 772           | 177 313           |
| <b>Total des produits financiers</b>                            |             | <b>367 926</b>    | <b>177 313</b>    |
| Intérêts et charges assimilées                                  | <b>6.10</b> | 308 661           | 349 685           |
| Dotations aux provisions pour risques de change                 | <b>6.10</b> | 0                 | 88 154            |
| Différence négatives de change                                  | <b>6.10</b> | 261 741           | 193 937           |
| <b>Total des charges financières</b>                            |             | <b>570 402</b>    | <b>631 776</b>    |
| <b>Résultat financier</b>                                       |             | <b>-202 476</b>   | <b>-454 463</b>   |
| <b>Résultat courant avant impôts</b>                            |             | <b>-1 597 880</b> | <b>-1 784 107</b> |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion                | <b>6.11</b> | 506 622           | 281 913           |
| Reprises exceptionnelles sur provisions pour risques et charges | <b>6.11</b> | 76 618            | 1 136 171         |
| <b>Total des produits exceptionnels</b>                         |             | <b>583 240</b>    | <b>1 418 084</b>  |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion               | <b>6.11</b> | 153 675           | 37 064            |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions      | <b>6.11</b> | 185 049           | 165 303           |
| <b>Total des charges exceptionnelles</b>                        |             | <b>338 724</b>    | <b>202 367</b>    |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                                    |             | <b>244 516</b>    | <b>1 215 717</b>  |
| Impôts sur les bénéfices                                        | <b>6.12</b> | -938 039          | -886 851          |
| Total des produits                                              |             | 18 650 400        | 15 433 185        |
| Total des charges                                               |             | 19 065 725        | 15 114 724        |
| <b>Résultat net</b>                                             |             | <b>-415 325</b>   | <b>318 461</b>    |

## Etats de variation des capitaux propres

| En €                            | 01/01/2018       | Affectation du résultat de l'exercice précédent | Résultat de la période | Autres variations | Augmentation de capital | 31/12/2018       |
|---------------------------------|------------------|-------------------------------------------------|------------------------|-------------------|-------------------------|------------------|
| Capital souscrit-appelé-versé   | 132 655          |                                                 |                        |                   |                         | 132 655          |
| Primes d'émission               | 623 561          |                                                 |                        |                   |                         | 623 561          |
| Réserves réglementées           | 26 200           |                                                 |                        |                   |                         | 26 200           |
| Autres réserves                 |                  |                                                 |                        |                   |                         | 0                |
| Report à nouveau                | 0                | 318 461                                         |                        |                   |                         | 318 461          |
| Résultat de l'ex. précédent     | 318 461          | -318 461                                        |                        |                   |                         | 0                |
| Subventions d'investissement    | -16 333          |                                                 |                        |                   |                         | -16 333          |
| <b>Total avant résultat</b>     | <b>1 084 544</b> | <b>0</b>                                        | <b>0</b>               | <b>0</b>          | <b>0</b>                | <b>1 084 544</b> |
| Résultat de l'exercice en cours |                  |                                                 | -415 325               |                   |                         | -415 325         |
| <b>Total après résultat</b>     | <b>1 084 544</b> | <b>0</b>                                        | <b>-415 325</b>        | <b>0</b>          | <b>0</b>                | <b>669 219</b>   |

| En €                            | 01/01/2017     | Affectation du résultat de l'exercice précédent | Résultat de la période | Autres variations | Augmentation de capital | 31/12/2017       |
|---------------------------------|----------------|-------------------------------------------------|------------------------|-------------------|-------------------------|------------------|
| Capital souscrit-appelé-versé   | 120 611        |                                                 |                        |                   | 12 044                  | 132 655          |
| Primes d'émission               | 5 939 635      | -6.163 900                                      |                        |                   | 847 827                 | 623 561          |
| Réserves réglementées           | 26 200         |                                                 |                        |                   |                         | 26 200           |
| Autres réserves                 |                |                                                 |                        |                   |                         | 0                |
| Report à nouveau                | -7 131 987     | 7 131 987                                       |                        |                   |                         | 0                |
| Résultat de l'ex. précédent     | 968 087        | -968 087                                        |                        |                   |                         | 0                |
| Subventions d'investissement    |                |                                                 |                        | -16 333           |                         | -16 333          |
| <b>Total avant résultat</b>     | <b>-77 454</b> | <b>0</b>                                        | <b>0</b>               | <b>-16 333</b>    | <b>859 871</b>          | <b>766 083</b>   |
| Résultat de l'exercice en cours |                |                                                 | 318 461                |                   |                         | 318 461          |
| <b>Total après résultat</b>     | <b>-77 454</b> | <b>0</b>                                        | <b>318 461</b>         | <b>-16 333</b>    | <b>859 871</b>          | <b>1 084 544</b> |

## Tableau des flux de trésorerie

| En €                                                                              | Au 31/12/2018     | Au 31/12/2017     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                                    | <b>-1 395 403</b> | <b>-1 329 645</b> |
| + Dotation nette aux amortissements                                               | 268 310           | 200 397           |
| + Dotation nette aux provisions pour risques et charges                           | 26 663            | -28 985           |
| <b>Excédent brut d'exploitation</b>                                               | <b>-1 100 430</b> | <b>-1 158 234</b> |
| Variation des créances clients et autres créances                                 | -246 093          | -1 573 407        |
| - Variation des stocks                                                            | 778 132           | -66 965           |
| + Variation des dettes à court terme                                              | 1 581 445         | 2 293 557         |
| <b>-Variation du BFR</b>                                                          | <b>2 113 484</b>  | <b>653 185</b>    |
| <b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>                                      | <b>1 013 054</b>  | <b>-505 049</b>   |
| + Résultat financier cash ( <i>hors intérêt capitalisé sur obligation et CC</i> ) | -2 224            | -16 622           |
| + Résultat exceptionnel cash                                                      | 352 946           | -37 064           |
| -/+ Impôt sur les Sociétés/Crédit d'Impôt                                         | 938 039           | 886 851           |
| <b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>                               | <b>2 301 815</b>  | <b>328 116</b>    |
| - Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles                      | -2 506 774        | -294 070          |
| - Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations financières                   | -890              | 9 041             |
| - Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles                          | 0                 | 0                 |
| Variation des fournisseurs d'immobilisations                                      | 0                 | 0                 |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>                 | <b>-2 507 664</b> | <b>-285 029</b>   |
| + Augmentation de capital                                                         | 0                 | 0                 |
| Variation des autres fonds propres                                                | 0                 | 0                 |
| + Intérêts capitalisés sur emprunt obligataire                                    | 0                 | 0                 |
| Remboursements d'emprunts                                                         | 0                 | 0                 |
| - Dividendes                                                                      | 0                 | 0                 |
| + Variation des comptes courants                                                  | -20 118           | -20 000           |
| <b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations de financement</b>               | <b>-20 118</b>    | <b>-20 000</b>    |
| <b>Variation de Trésorerie</b>                                                    | <b>-225 967</b>   | <b>23 087</b>     |
| Trésorerie d'ouverture (A)                                                        | 950 862           | 927 773           |
| Trésorerie de clôture (*) (B)                                                     | 724 897           | 950 862           |
| <b>Variation de Trésorerie (B - A)</b>                                            | <b>-225 965</b>   | <b>23 089</b>     |

(\*) La trésorerie de clôture se détaille comme suit :

| En €                         | 2018           | 2017           |
|------------------------------|----------------|----------------|
| Disponibilités               | 834 320        | 1 065 764      |
| Découvert                    | -109 424       | -114 902       |
| <b>Trésorerie de clôture</b> | <b>724 896</b> | <b>950 862</b> |

En 2018, les flux d'investissement comprennent la production immobilisée du projet EKKO pour un montant de - 2.265.196 euros.

## NOTES AUX COMPTES ANNUELS

### Note 1 : La Société

La société MUNIC S.A. a été créée en 2002 par 4 ingénieurs issus de l'industrie automobile (les fondateurs dirigeaient un bureau d'étude automobile) avec un projet très ambitieux : la conception et le développement d'une plateforme universelle pour les véhicules connectés (Telematics), universelle signifiant pour tous les domaines du véhicule connecté et pour tous les pays.

Concrètement, la Société a développé une gamme de terminaux (dont des Dongles OBD mis sur le marché en 2013) communiquant embarqués dans les véhicules et de l'OS (système d'exploitation) associé, ainsi que d'une plateforme cloud pour gérer/monitorer les terminaux, analyser et traiter les données échangées, permettre le développement et déploiement d'applications et services exploitant ces données dans tous les domaines applicables.

Cette architecture a pour ambition de fédérer tous les usages du véhicule connecté.

### Note 2 : Base de préparation des comptes annuels établis pour les besoins du Document d'enregistrement

La société MUNIC S.A. envisage une introduction en bourse sur le marché Euronext Growth Paris au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, si les conditions de marché le permettent.

Les présents comptes annuels relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018 ont été préparés dans le cadre du projet d'offre au public et d'inscription des actions de la société MUNIC S.A. aux négociations sur le marché Euronext Growth. Ils ont été préparés spécifiquement pour les besoins du Document d'Enregistrement soumis à l'approbation de l'AMF et ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français.

Ces comptes annuels établis pour les besoins du Document d'enregistrement ne se substituent pas aux comptes légaux des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 arrêtés par le Conseil d'administration et approuvés par l'Assemblée Générale. Les comptes légaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 14 mai 2018 et approuvés par l'Assemblée générale du 29 juin 2018. Les comptes légaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 21 juin 2019 et approuvés par l'Assemblée générale du 3 septembre 2019.

Les Comptes annuels établis pour les besoins du Prospectus ont été établis à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes légaux visés ci-avant. Ces comptes annuels établis pour les besoins du Prospectus, présentant un jeu de comptes unique au titre des exercices 2018 et 2017, ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 27 décembre 2019. S'agissant des comptes établis pour les besoins spécifiques du Document d'enregistrement, les événements survenus postérieurement aux dates respectives d'arrêtés des comptes légaux de chacun des exercices considérés sont présentés en annexe aux Comptes annuels établis pour les besoins du prospectus.

L'établissement de ce jeu de comptes ad hoc a pour objet d'enrichir les annexes de certaines notes et de présenter un tableau des flux de trésorerie et un tableau de variation des capitaux propres. La seule modification faite par rapport aux comptes 2017 et 2018 approuvés par l'assemblée générale comme rappelé ci-dessus, porte sur l'échéancier de la dette financière au 31 décembre 2017. En effet, les comptes légaux faisaient état d'un classement de l'emprunt obligataire dont l'échéance était le 31 décembre 2019 en dette financière à moins d'un an, au lieu de la classer en dette financière à échéance de plus d'un an et moins de 5 ans.

### **Note 3 : Règles et méthodes comptables**

#### **3.1 Principes et conventions générales**

Les Comptes annuels établis pour les besoins du prospectus ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général ainsi que des règlements ANC n°2015-06 et 2016-07.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **3.2 Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques pour l'ensemble des exercices présentés.

#### **3.3 Principe de continuité d'exploitation**

Le principe de continuité d'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de Commerce.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue compte tenu de la signature d'un contrat important avec T-MOBILE et du niveau actuel de la trésorerie de la société, permettant de faire face aux engagements au cours des 12 prochains mois à compter de la date de clôture des derniers comptes annuels présentés, soit au 31 décembre 2019.

#### **3.4 Jugements et estimations de la direction de la société**

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- le Crédit d'Impôt Recherche,
- L'évaluation des frais de développement du projet EKKO activés au regard des avantages économiques futurs attendus.

#### **3.5 Monnaie de présentation des comptes**

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

## **Note 4 : Principales méthodes comptables**

### **4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles**

#### ***4.1.1 Immobilisations incorporelles***

Elles sont principalement constituées :

- Des frais de développement relatifs au projet EKKO ;
- Des certifications nécessaires à la vente de nos produits.

##### *Frais de développement*

Les frais de développement sont immobilisés, par contrepartie de la production immobilisée, lorsque les critères d'activation sont remplis. Les six (6) critères d'activation des frais de développement sont les suivants :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement,
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à utiliser ou vendre l'actif,
- Perspective de l'actif incorporel à générer des avantages économiques,
- Disponibilité des ressources financières pour finaliser l'actif,
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses de l'actif.

##### Projet EKKO

Le projet EKKO a pour objet la création d'une plateforme universelle de collecte et d'échange de données véhicules.

Bien que débuté en 2017, les coûts de développement de la plateforme EKKO n'ont été immobilisés qu'à partir de l'exercice 2018, date à partir de laquelle les chances de succès commercial du projet sont devenues suffisamment démontrables.

Ces coûts nettement individualisés, ont alors été enregistrés en production immobilisée. En effet, la plateforme ne générant pas encore de chiffre d'affaires au cours de l'année 2018, ils ont été maintenus en immobilisation en-cours au 31 décembre 2018. Le développement a été poursuivi depuis cette date.

Le montant des coûts immobilisés a été calculé selon la méthode des « coûts complets ». Il comprend les salaires ainsi que les coûts fixes liés au projet.

Une fois que le projet sera finalisé et prêt à être lancé commercialement, les coûts immobilisés correspondant seront portés en immobilisations incorporelles et feront l'objet d'un amortissement sur une durée de 3 ans. Les dépenses de R&D liées à l'activité traditionnelle (hors EKKO) restent quant à elles comptabilisées en charges.

#### ***4.1.2 Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée d'utilisation propre.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

|                                   |        |          |
|-----------------------------------|--------|----------|
| Certifications                    | 3 ans  | Linéaire |
| Outillage industriel              | 3 ans  | Linéaire |
| Matériel de bureau & informatique | 3 ans  | Linéaire |
| Mobilier                          | 5 ans  | Linéaire |
| Agencements                       | 10 ans | Linéaire |

#### **4.2 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements.

#### **4.3 Dépréciation des actifs**

Lorsqu'il existe un indice démontrant que la valeur des immobilisations incorporelles, corporelles ou financières est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

#### **4.4 Opérations en devises**

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis en utilisant le taux de change à la date de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion actif et passif. Les pertes de change latentes sont comptabilisées en résultat via une provision pour perte de change.

#### **4.5 Stocks**

Le coût de revient des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

La valeur brute des stocks de composants comprend uniquement le prix d'achat.

Le coût de revient des produits finis comprend le coût des matières et le coût de production.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêt des comptes. Les critères principaux de dépréciation sont la rotation et l'obsolescence technologique.

#### **4.6 Créances clients et autres créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas (dépréciation individuelle de risque avéré) et sont dépréciées en fonction des risques évalués.

**Les créances anciennes ont fait l'objet d'une dépréciation à 100%.**

Les créances clients sont reconnues lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété pour les ventes de matériel et lors de la réalisation de la prestation pour les prestations de services.



#### 4.7 Trésorerie

La trésorerie est constituée par des liquidités immédiatement disponibles.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change à la date de la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sur les comptes libellés en devises étrangères, sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

La société ne détient pas d'équivalent de trésorerie.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières.

#### 4.8 Capital

Les éléments relatifs au capital social sont décrits dans la **Note 6.21** de la présente annexe.

#### 4.9 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement ANC 2014-03 sur les passifs.

Les provisions pour risques et charges constatées correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise,
- l'incidence économique négative pour la société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- l'obligation justifiant la constitution de la provision pour risques et charges trouve son origine dans l'exercice et est existante à la clôture.

Les provisions sont évaluées, au cas par cas, en fonction du risque et des motifs des demandes.

##### *Provision pour garantie*

Une provision est constituée pour les charges à engager au cours de l'année au titre de la garantie contractuelle du matériel vendu d'une durée de 1 ou 2 ans, en fonction des clients. La provision est calculée sur la base des statistiques de pannes survenues au cours des exercices précédents.

Les coûts engagés correspondent à la main-d'œuvre et au coût des pièces détachées.

#### 4.10 Dettes

Les dettes sont comptabilisées initialement pour leur valeur nominale puis à leur valeur d'inventaire, c'est-à-dire au coût amorti sur la base de l'échéancier contractuel.

#### 4.11 Chiffre d'affaires

Les revenus générés par la Société comprennent à la fois la vente de matériels et de prestations de services.

- **Vente de matériels** : les équipements commercialisés par la Société sont généralement vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables, conformément aux conditions générales de vente. Le revenu est reconnu au moment du transfert de propriété.
- **Revenu des prestations de services associés**: Les prestations de services concernent principalement les frais de transports refacturés aux clients, l'accès à la plateforme munic.io hébergeant diverses applications permettant l'accès à des données véhicules traitées selon l'usage attendu par le client sous forme de vente de données et des développements logiciels spécifiques.

##### A) Lors de la vente initiale

Lors d'une vente initiale, le prix de la solution comprend un droit d'accès à la plateforme de 2 ans.

##### B) A l'issue de la période initiale de droit d'accès

Une fois la période de 2 ans échuë, le client doit souscrire un abonnement supplémentaire à la plateforme d'une durée variant selon le cas. Les revenus sont reconnus prorata temporis.

#### 4.12 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de la comptabilisation des charges de rémunérations éligibles correspondantes en appréciant par année civile la probabilité d'obtention finale du montant déterminé de CICE au titre de chaque salarié.

La Société a opté pour la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel en contrepartie du poste des autres créances au bilan.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, la Société l'utilise à travers notamment des efforts de recherche et d'innovation.

#### 4.13 Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'Administration Fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du CIR concernent uniquement les dépenses de recherche.

La Société bénéficie du CIR depuis sa création.

Depuis 6 ans, la société est contrôlée annuellement en vue du remboursement anticipé du CIR. Cela génère des délais de remboursement important du CIR par les services fiscaux. Des provisions pour risques et charges sont enregistrées en fonction des avis rendus par l'administration fiscale. Ces provisions sont ajustées annuellement en fonction de des derniers avis rendus par l'administration fiscale.

Au cours de l'année 2018, la société a perçu 85% du CIR comptabilisé au cours de l'année 2016 (les 15% restant ayant été antérieurement provisionnés). La société a également reçu un reliquat de remboursement des CIR des années 2009, 2010, 2011. Se reporter également au détail de la **note 6.11**.

Au cours de l'année 2017, la société a perçu le CIR de l'année 2015.

A la clôture de chaque exercice, il y a généralement 2 années de CIR à l'actif des comptes annuels. Le risque de non recouvrement est comptabilisé en provision pour risques et charges.

Le CIR de l'exercice est présenté au poste Impôt sur les Sociétés dans le compte de résultat.

#### **4.14 Résultat exceptionnel**

Les éléments exceptionnels correspondent aux éléments exceptionnels listés par le PCG.

#### **4.15 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés**

Aucune provision pour départ à la retraite n'est comptabilisée au passif. Par ailleurs, compte tenu de l'âge moyen relativement jeune de l'effectif, le montant est jugé matériellement non significatif.

#### **4.16 Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, ...) sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat net par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

## Note 5 : Evènements significatifs

### 5.1 Evènements significatifs des périodes présentées

#### Exercice 2017

L'année 2017 a été marquée par :

##### A - Sur le plan de l'activité

- Un recul du chiffre d'affaire de (-1 778 K€) et du résultat net dont l'origine réside dans l'effet combiné des faits suivants :

1/ Alors que le chiffre d'affaires baisse, nous observons une augmentation du nombre des produits vendus : il s'agit d'une variation du mix produit. En effet, la Société a décidé de se concentrer sur les ventes de « boîtes noires » (DONGLE et C4MAX) au détriment de la vente d'écrans (DREEVO) dont le marché est absorbé par les Smartphones. Or, le prix de vente unitaire des écrans est bien supérieur à celui des boîtes noires. Ainsi, malgré une augmentation significative du nombre de produits vendus, nous assistons à un recul du chiffre d'affaires.

2/ Baisse de la contribution aux revenus des clients Metromile et Traffic Master. Ces deux clients, qui représentaient plus de 45% du chiffre d'affaires en 2016 (7.027K€) n'en représentent plus que 25% en 2017 (3.492 K€).

Metromile a stoppé volontairement son développement commercial afin d'améliorer son processus de vente, dans le but d'accroître sa marge par contrat adhérent. Cette restructuration s'est finalisée fin 2017 et nous devrions donc assister à une croissance des ventes sur 2018.

Traffic Master a perdu le marché du DREEVO en Angleterre pour les raisons expliquées ci-dessus. Cette baisse de chiffre d'affaires avait été anticipée par l'entreprise qui a décidé de se recentrer sur les ventes de Dongles.

- L'évolution du DONGLE OBD V4 en une version V6 qui s'est accompagnée d'un changement de prestataire assurant l'assemblage de ces éléments. Le nouveau partenaire, Asteel Flash, figure parmi les 20 plus importants EMS mondiaux. Il s'agit d'une évolution majeure qui permet à la Société de disposer d'un partenaire en mesure de l'accompagner dans ses ambitions de croissance des volumes de ventes de Dongles et ainsi de sécuriser ses approvisionnements en produits finis, tout en baissant le coût de revient du DONGLE OBD.

- L'incorporation au capital d'une avance en courant d'une valeur nominale de 750 K€ consentie le 3 juin 2015, pour un montant total de 860 K€ (intérêts courus inclus).

- L'encaissement du CIR 2015 pour une valeur de 730K€ et validation par le Ministère de la Recherche de 90% du CIR 2016, correspondant à 676K€.

#### Exercice 2018

L'année 2018 a été marquée par :

##### A - Sur le plan de l'activité

- L'arrêt de la production des DREEVO (écrans), suite à une baisse depuis plusieurs années de la vente de ces produits, concurrencés directement par les Smartphones. La Société se concentre sur la production des OBD DONGLES et boîtiers C4MAX dont les volumes de ventes ont continué d'augmenter à hauteur de 34% entre 2017 et 2018. Les choix stratégiques de la Société s'avèrent satisfaisants car les volumes de vente de l'OBD DONGLE

progressent de manière exponentielle depuis plus de 4 ans. Par ailleurs, ce repositionnement a permis à la Société de remporter en juin 2018 un très important appel d'offres sur le marché américain, avec un opérateur télécom (T-MOBILE) pour la fourniture d'OBD DONGLES dès fin 2019 ;

- Le lancement du projet EKKO qui est un prolongement naturel de l'offre actuelle de la Société afin de la rendre accessible à un plus grand nombre de clients du fait d'un modèle fondée sur la vente de droits d'accès aux données (Data as a Service) plutôt que de ventes de terminaux.

- Malgré un chiffre d'affaires en croissance de 1,7M€ pour s'établir à 15,2M€, la Société affiche une perte de 415 K€, conséquence directe de la baisse exceptionnelle du taux de marge brute au cours l'année 2018.

En effet, le taux moyen de marge brute sur ventes de terminaux, qui se situait historiquement au-dessus de 38%, est descendu à 25%. C'est le résultat combiné de :

1/ L'acquisition de nouveaux grands comptes qui nous ont amené à consentir des prix compétitifs lors des appels d'offre ;

2/ L'augmentation des volumes de certains clients qui ont renégocié les prix de vente à la baisse.

La Société a, d'ores et déjà, renégocié les prix d'achat pour l'ensemble de ses produits, notamment grâce à l'accroissement de ses volumes en 2018 et grâce au gain d'un nouveau projet dont les volumes vont se cumuler avec les clients actifs. En moyenne, les coûts devraient baisser de l'ordre de 10%.

3/ Les coûts exceptionnels de clôture de la production avec l'usine intervenant sur l'ancienne génération de nos produits.

## **5.2 Evénements postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif ayant une incidence sur les comptes au 31 décembre 2017 n'est intervenu entre le 1er janvier 2018 et la date d'arrêté des comptes légaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Aucun événement significatif ayant une incidence sur les comptes au 31 décembre 2018 n'est intervenu entre le 1er janvier 2019 et la date d'arrêté des comptes légaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les événements suivants sont intervenus au cours de l'exercice en cours 2019 :

### **A – Sur le plan de l'activité**

- Création d'une filiale aux Etats-Unis sans activité à ce jour. Une activité de support y sera logée au cours de l'exercice 2020, pour assurer une relation de proximité avec les clients locaux ;

- Mise en œuvre du contrat avec l'opérateur T-Mobile qui devrait se traduire par une 1<sup>ère</sup> livraison d'ici la fin de l'année 2019.

### **B- Sur le plan financier**

- Obtention d'une aide INNOV'UP pour un montant global de 495 000 euros, dont 165.000 euros sous forme d'avance remboursable et 330.000 euros sous forme de subvention. Sur l'avance remboursable, une somme de 82.500 euros a été versée au 8 juillet 2019. Le solde sera versé le 8 juillet 2020. Les remboursements annuels de 33.000 euros, sous forme de versement trimestriel, commenceront à partir du 31 mars 2021 jusqu'à 2025. Quant à la subvention de 330.000 euros, un premier versement de 165 000 euros a été reçu le 8 juillet 2019. Le solde de 165 000 euros sera versé au 8 juillet 2020.

- Recouvrement du CIR 2017 : la Société a perçu en août 2019 une somme de 782.743 euros correspondant au CIR de l'année 2017, contre une demande totale initiale d'un montant de 886.851 euros. La Société a donc perçu 88% du CIR demandé. Le solde avait été provisionné dans les comptes annuels au 31 décembre 2017 et au 31

décembre 2018. La Société a provisionné initialement 15% de risque de non-recouvrement et la perte avérée est finalement de 12%.

- L'actionnaire Grandis Lux a accordé à la Société une avance en compte courant pour 1,5 millions d'euros, par une convention signée en août 2019. Cette avance est rémunérée au taux de 12% l'an, et l'exigibilité commencera au 31 décembre 2020.

- Afin de disposer de nouveaux moyens financiers nécessaires à la croissance attendue, la Société s'est engagée dans un processus d'introduction en bourse qui, selon les conditions de marché, pourrait intervenir d'ici le 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Afin de prévenir une situation boursière qui serait tendue et devrait décaler l'introduction en bourse, la Société s'est engagée depuis septembre 2019 dans un processus de rencontre avec des investisseurs pour envisager un placement privé sous la forme d'OCA, qui en cas de marchés boursiers fermés, permettrait à la Société de ne pas ralentir son plan de marche. Cela permettrait de profiter de la dynamique actuelle du Pipe commercial et de pouvoir finaliser et commencer la commercialisation du projet EKKO. Dans ce cadre, un contrat relatif à l'émission d'un emprunt obligataire convertible d'un montant nominal de 7,2 M€ dont 5,3 M€ souscrits par compensation de créances a été conclu le 24 décembre 2019.

## Note 6 : Notes sur les comptes nominal de établis pour les besoins du Document d'enregistrement

### 6.1 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 15.209.433 euros en 2018, contre 13.600.267 euros en 2017, soit une progression de 11,83%.

Les ventes de produits finis représentent 14.703.817 euros en 2018 contre 13.025.467 euros en 2017, soit une progression de 12,88%.

Les ventes de prestations de service sont passées de 574.800 euros en 2017 à 505.616 euros en 2018, soit une baisse de 12,03%.

| En €                       | 2018              | 2017              |
|----------------------------|-------------------|-------------------|
| Production vendue biens    | 14 703 817        | 13 025 467        |
| Production vendue services | 505 616           | 574 800           |
| <b>Chiffre d'affaires</b>  | <b>15 209 433</b> | <b>13 600 267</b> |

La répartition géographique du chiffre d'affaires au cours des exercices présentés, se présente de la façon suivante :

| En €                         | Au 31/12/2018     | Au 31/12/2017     |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Ventes France                | 458 519           | 664 326           |
| Ventes CEE hors France       | 6 166 060         | 5 818 528         |
| Ventes reste du monde        | 8 584 855         | 7 117 413         |
| <i>Dont Amérique du Nord</i> | <i>5 833 075</i>  | <i>5 138 566</i>  |
| <i>Dont Moyen Orient</i>     | <i>1 512 305</i>  | <i>1 066 844</i>  |
| <i>Dont Suisse</i>           | <i>967 439</i>    | <i>403 181</i>    |
| <b>Chiffre d'affaires</b>    | <b>15 209 433</b> | <b>13 600 267</b> |

## 6.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

| En €                                                         | 2018             | 2017           |
|--------------------------------------------------------------|------------------|----------------|
| Production stockée                                           | -300 257         | 68 178         |
| Production immobilisée ( <b>Projet EKKO – 6.13</b> )         | 2 265 196        | 0              |
| Subventions d'exploitations                                  | 0                | 20 584         |
| Reprises nettes sur provisions sur stocks ( <b>6.15</b> )    | 431 417          | 0              |
| Reprises nettes sur provisions sur clients ( <b>6.16</b> )   | 0                | 115 701        |
| Reprises sur provisions pour garantie client ( <b>6.22</b> ) | 0                | 28 985         |
| Autres produits                                              | 93 445           | 4 070          |
| <b>Total des produits d'exploitation</b>                     | <b>2 489 801</b> | <b>237 518</b> |

Bien que débuté en 2017, le développement de la plateforme EKKO n'a été immobilisé qu'à partir de l'exercice 2018. Aucune production immobilisée n'a été constatée en 2017, car les chances de succès commercial du projet n'étaient pas suffisamment démontrables.

La subvention d'exploitation perçue en 2017 concerne le financement d'un doctorant qui travaille au sein de la Société dans le cadre d'un CIFRE.

Les autres produits concernent des dettes fournisseurs prescrites au bout de 5 ans. La société a comptabilisé pour la première fois l'annulation des dettes en 2017. C'est la raison pour laquelle, elle a été comptabilisée en produits exceptionnels en 2017 pour 282 K€ (voir le tableau 6.11). La méthode étant pérennisée à compter de 2018, l'annulation est désormais comptabilisée en produit d'exploitation pour 93 K€.

Les reprises sur provisions sont détaillées aux **Notes 6.15, 6.16 et 6.22**.

## 6.3 Marge brute

La marge brute est un bon indicateur de la compétitivité de l'entreprise sur un marché concurrentiel à très fort potentiel : elle renseigne sur la capacité de maîtriser ses coûts de production, mais aussi sur la valorisation de son innovation dans ses prix de vente. C'est par ailleurs un élément essentiel de la performance financière.

Ainsi, la Société définit sa marge brute comme la différence entre, d'une part le chiffre d'affaires, et d'autre part le coût des produits et services vendus, constitué comme suit :

- Concernant les produits :
  - les coûts d'achat des produits dont la fabrication est sous-traitée à des tiers. Les coûts sont décomposés comme suit :
    - les coûts des composants (BILL OF MATERIAL),
    - les coûts d'intégration de l'usine (soudage automatisé et assemblage manuel),
    - les coûts de test de l'usine (application d'une procédure de test semi-automatisée via les bancs de tests fournis par la Société),
    - la marge de l'usine,
    - le total coût d'intégration + tests + marge usine correspond à la valeur ajoutée usine (VA)
  - les droits d'utilisation des marques Bluetooth et WiFi.
  - les provisions et reprises de provisions sur composants et produits finis.
- Concernant les services :
  - les coûts d'hébergement des serveurs,
  - les coûts des abonnements télécom,
  - les coûts des licences de décodage des données de diagnostic,
  - les coûts des licences de cartographie (le cas échéant, ces coûts diminuent fortement en 2019 pour disparaître des 2020, compte tenu de l'arrêt des écrans),
  - les frais de port des produits vendus.

| En €                                                            | Au 31/12/2018    | Au 31/12/2017    |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| CA                                                              | 14 703 817       | 13 025 467       |
| Coût des ventes                                                 | 11 042 400       | 8 056 963        |
| <b>Marge brute sur produits</b>                                 | <b>3 661 417</b> | <b>4 968 504</b> |
| <b>Taux de marge brute sur produits</b>                         | <b>25%</b>       | <b>38%</b>       |
| Ventes services                                                 | 505 616          | 574 800          |
| Coût des ventes                                                 | 900 274          | 882 732          |
| <b>Marge brute sur prestations de services associés</b>         | <b>-394 658</b>  | <b>-307 932</b>  |
| <b>Taux de marge brute sur prestations de services associés</b> | <b>-78%</b>      | <b>-54%</b>      |
| <b>Marge brute global</b>                                       | <b>3 266 759</b> | <b>4 660 573</b> |
| <b>Taux de marge brute sur global</b>                           | <b>21%</b>       | <b>34%</b>       |

La chute de la marge brute entre 2017 et 2018 s'explique par l'effet combiné de :

- La baisse du prix de vente consentie à de nouveaux clients, ayant contribué à près de la moitié de la baisse de la marge brute. Toutefois, les volumes supplémentaires générés ont permis une renégociation des prix d'achats de composants, qui se traduira par une réduction de coûts, dont les premiers effets pourraient intervenir au second semestre 2019 avant de donner tous ces effets en 2020 avec une restauration sensible du niveau de marge brute ;
- Les coûts liés à l'arrêt de production d'une version de boîtiers ayant conduit la Société à devoir notamment racheter à son usine prestataire les stocks de composants relatifs à ce boîtier en fin de vie ;
- Alors que la Société avait arrêté la production d'un boîtier suite au lancement de nouvelles versions, un client a souhaité néanmoins acquérir des exemplaires de cette ancienne version. N'ayant plus de stocks de composants disponibles du fait de l'arrêt de la production, la Société a dû acquérir ces composants auprès de grossistes à des conditions financières moins compétitives que celles obtenues auprès de ses fournisseurs historiques.

#### 6.4 Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante sur les exercices présentés :

| En €                                               | 2018             | 2017             |
|----------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Sous-traitance                                     | 32 157           | 17 054           |
| Transports                                         | 413 310          | 341 517          |
| Achat d'études prestation de service               | 397 540          | 339 832          |
| Autres fournitures et entretien                    | 56 385           | 62 498           |
| Sous-traitance informatique                        | 53 142           | 42 766           |
| Personnel extérieur et intérim                     | 247 377          | 212 040          |
| Loc. et ch. locatives immobilière                  | 303 842          | 246 337          |
| Location mobilière                                 | 38 454           | 51 041           |
| Assurances                                         | 79 408           | 89 784           |
| Honoraires                                         | 297 068          | 333 624          |
| Publicité & Salons                                 | 63 071           | 32 037           |
| Voyages et déplacements                            | 258 580          | 191 084          |
| Frais postaux et télécom.                          | 17 194           | 99 261           |
| Frais bancaires                                    | 30 417           | 31 593           |
| <b>Total des autres achats et charges externes</b> | <b>2 287 944</b> | <b>2 090 470</b> |

Les achats d'études et de prestations de service concernent : Les lancements de pré-séries,

- Les achats de composants pour les prototypages (lors du développement d'un nouveau produit),
- Les moules de production détruits à leur première utilisation,
- Les tests entraînant la destruction du produit.



Les honoraires concernent principalement :

| En €                                      | 2018           | 2017           |
|-------------------------------------------|----------------|----------------|
| Apporteurs d'affaires                     | 82 840         | 0              |
| Brevets et maintien de brevets recherches | 37 700         | 69 767         |
| Cabinet de recrutement                    | 37 250         | 94 720         |
| Conseils assistances diverses             | 30 000         | 35 187         |
| Cabinet d'aide CIR                        | 29 538         | 26 118         |
| Paies                                     | 23 400         | 26 213         |
| Commissariat aux comptes                  | 17 094         | 16 709         |
| Avocat affaires courantes                 | 12 666         | 42 041         |
| Avocat conformité RGPD                    | 12 475         |                |
| Autres                                    | 14 106         | 22 868         |
| <b>Total des honoraires</b>               | <b>297 068</b> | <b>333 624</b> |

## 6.5 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

| En €                      | 2018             | 2017             |
|---------------------------|------------------|------------------|
| Salaires et traitements   | 3 155 320        | 2 582 732        |
| Charges sociales          | 1 403 680        | 1 136 208        |
| <b>Chiffre d'affaires</b> | <b>4 559 000</b> | <b>3 718 940</b> |

Le montant du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en déduction des charges de personnel (**Note 4.12**). Il s'élève à 55 K€ en 2018 et 59 K€ en 2017.

## 6.6 Effectifs

L'évolution de l'effectif moyen est la suivante :

|                  | 2018      | 2017      |
|------------------|-----------|-----------|
| Cadre dirigeant  | 1         | 1         |
| Cadres           | 46        | 43        |
| Employés         | 3         | 4         |
| <b>Effectifs</b> | <b>50</b> | <b>48</b> |

Par ailleurs, l'entreprise travaille en collaboration avec de nombreuses écoles d'ingénieurs renommées, qui lui permettent, de faire appel aux étudiants pour des stages. Le nombre moyen de stagiaires s'élève à 5 en 2017 et à 10 en 2018.

## 6.7 Rémunération des dirigeants

La rémunération du PDG, seul mandataire social rémunéré, est la suivante :

| En €                                     | 2018           | 2017           |
|------------------------------------------|----------------|----------------|
| Rémunération fixe au titre de son mandat | 113 000        | 113 000        |
| Avantages en nature                      | 16 200         | 16 200         |
| <b>Rémunération du PDG</b>               | <b>129 200</b> | <b>129 200</b> |

## 6.8 Dotations d'exploitation aux amortissements et aux provisions

| En €                                                         | 2018           | 2017           |
|--------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Dotations aux amortissements sur immobilisations (Note 6.14) | 268 310        | 200 397        |
| Dotations aux provisions sur les clients (Note 6.16)         | 0              | 194 165        |
| Dotations sur provisions pour garantie client (Note 6.22)    | 26 663         | 0              |
| <b>Total</b>                                                 | <b>294 973</b> | <b>394 562</b> |

Les dotations d'exploitation aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

| En €                          | 2018           | 2017           |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles | 72 115         | 2 650          |
| Immobilisations corporelles   | 196 195        | 197 747        |
| <b>Total</b>                  | <b>268 310</b> | <b>200 397</b> |

L'évolution de la dotation aux amortissements en 2018 est liée au reclassement en immobilisations incorporelles d'immobilisations préalablement enregistrées en immobilisations corporelles.

Compte tenu de la baisse du chiffre d'affaires entre 2016 et 2017, il y a avait une reprise de provision pour garantie client au cours de l'année 2017 pour un montant de 29k€ (Notes 6.2 et 6.22).

Au cours de l'année 2017, il y avait une dotation aux provisions sur les comptes clients pour un montant de 194.165 euros et une reprise pour un montant de 115.701 euros (Notes 6.2 et 6.16)

## 6.9 Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 3.192 euros en 2018 contre 123.395 euros en 2017.  
Cette variation s'explique par l'enregistrement d'une perte sur créance irrécouvrable (préalablement dépréciée) d'un montant de 115 K€ en 2017 (Notes 6.2 et 6.16).

## 6.10 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

| En €                                          | 2018            | 2017            |
|-----------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Différences positives de change               | 279 772         | 177 313         |
| Reprise de provision pour risque de change    | 88 154          | 0               |
| Dotation aux provisions pour risque de change | 0               | -88 154         |
| Intérêts et charges assimilées                | -20 255         | 0               |
| Intérêts CC Associés & emprunt obligataire    | -288 406        | -349 685        |
| Différence négatives de change                | -261 741        | -193 937        |
| <b>Résultat financier</b>                     | <b>-202 476</b> | <b>-454 463</b> |

La baisse des intérêts sur CC d'Associés est liée à la conversion de 750k€ de CC en capital et des intérêts afférents, au cours de l'exercice 2017.

## 6.11 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

| En €                                                              | 2018           | 2017             |
|-------------------------------------------------------------------|----------------|------------------|
| Dettes fournisseurs prescrites                                    | 0              | 281 913          |
| Reprise de provision sur CIR ( <b>Note 6.22</b> )                 | 76 618         | 712 682          |
| Reprise de provision sur litiges clients ( <b>Note 6.22</b> )     | 0              | 423 489          |
| Gains sur CIR antérieurement annulés ( <b>Note CIR ci-après</b> ) | 435 729        | 0                |
| Produits divers sur exercices antérieurs                          | 70 893         | 0                |
| <b>Total des produits exceptionnels</b>                           | <b>583 240</b> | <b>1 418 084</b> |
| Pénalités, amendes fiscales                                       | 38 792         | 24 882           |
| Perte sur CIR ( <b>Cash</b> )                                     | 91 587         | 0                |
| Provision sur CIR ( <b>Note 6.22</b> )                            | 185 049        | 165 303          |
| Autres charges exceptionnelles                                    | 23 296         | 12 182           |
| <b>Total des charges exceptionnelles</b>                          | <b>338 724</b> | <b>202 367</b>   |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                                      | <b>244 516</b> | <b>1 215 717</b> |

Les dettes fournisseurs prescrites concernent d'anciens fournisseurs qui ont fait faillite ou avec lesquels il y avait un litige sur la marchandise ou sur les prestations de services. Ces dettes ayant plus de 5 ans, elles ont été reprises, pour la première fois, pour un montant de 281 K€ en 2017.

Le tableau ci-dessous récapitule les dotations et reprises de provisions pour risques et charges, au titre du CIR sur les années 2017 et 2018.

| En €        |               | CIR 2015 | CIR 2016 | CIR 2017 | CIR 2018 | Totaux  |
|-------------|---------------|----------|----------|----------|----------|---------|
| <b>2017</b> | Reprise       | 383 592  | 329 090  |          |          | 712 682 |
|             | Dotation      |          | 76 618   | 88 685   |          | 165 303 |
|             | Perte sur CIR | 0        | 0        | 0        |          | 0       |
| <b>2018</b> | Reprise       |          | 76 618   |          |          | 76 618  |
|             | Dotation      |          |          | 44 343   | 140 706  | 185 049 |
|             | Perte sur CIR |          | 91 587   |          |          | 91 587  |

En 2017, une provision de 712 682 euros a été reprise. Elle se décompose comme suit : une reprise de provision de 383 592 euros au titre du CIR 2015 et 329 090 euros au titre du CIR 2016. La Société avait constitué une provision à hauteur de 50% sur les CIR 2015 et 2016 à la suite d'un redressement en 2013 concernant les CIR de 2009 à 2011.

Début 2018, la Société a obtenu gain de cause partiel sur ces CIR de 2009 à 2011. Ce qui se traduit par un remboursement d'un reliquat de CIR pour un montant de 436 K€ (180 K€ au titre du CIR 2009, 128 K€ au titre du CIR 2010 et 128 K€ au titre du CIR 2011). Par principe de prudence, ce montant a été exclu antérieurement de l'actif, faisant suite à une expertise technique défavorable du Ministère de la Recherche. Une contre-expertise du même Ministère faisant suite à notre contestation, a permis de reconnaître l'éligibilité des travaux précédemment rejetés. Nous avons donc obtenu le remboursement du CIR correspondant. La Société, confortée dans son approche des dépenses éligibles au CIR, révisé sa politique de provision de 50% du montant demandé, à 15% du CIR demandé. D'où les reprises de provisions.

Ce changement de politique se traduit par une nouvelle provision en 2017 de 76 618 euros (sur le CIR de 2016) en remplacement de la précédente. Cette dernière sera reprise en 2018 lors du remboursement effectif du CIR 2016. Une perte du CIR 2016 est actée en 2018 pour un montant de 91 587 euros, correspondant à 12% du CIR demandé. Aucune perte n'a été constatée en 2017 au titre du CIR 2015.

De la même façon, la Société a provisionné :

- à hauteur de 88 685 euros en 2017 et 44.342 euros en 2018, le montant total demandé sur le CIR 2017 (886.851 \* 15%).

- à hauteur de 140 706 euros en 2018 le montant total demandé sur le CIR 2018 (938.039 \* 15%).

Ce qui représente environ 15% du CIR demandé.

Les dotations et reprises sur provision pour risques et charges sont expliquées à la **note 6.22**.

## 6.12 Impôt sur les sociétés

### *Impôt courant*

Le montant de l'impôt exigible au titre des exercices présentés est nul compte tenu des pertes fiscales constatées.

### *Crédit impôt recherche*

Le CIR constaté au titre de l'exercice 2018 s'élève à 938 k€, contre 887 k€ en 2017.

Accroissement/ allègement de la dette future d'impôt :

Dans le cadre de l'allègement de la dette future d'impôt, le solde des déficits antérieurs reportables est de 11.158.787 euros au 31 décembre 2018 et de 10.263.312 euros au 31 décembre 2017.

## 6.13 Etat des immobilisations

Au 31 décembre 2017, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

| En €                                                          | Au 01/01/2017  | Augmentation   | Diminution      | Transfert | Au 31/12/2017    |
|---------------------------------------------------------------|----------------|----------------|-----------------|-----------|------------------|
| Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires | 43 907         | 0              | 0               | 0         | 43 907           |
| Immobilisations incorporelles en cours                        | 0              | 0              | 0               | 0         | 0                |
| Autres immobilisations incorporelles                          | 0              | 0              | 0               | 0         | 0                |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                          | <b>43 907</b>  | <b>0</b>       | <b>0</b>        | <b>0</b>  | <b>43 907</b>    |
| Installations techniques, matériels & outillages industriels  | 642 363        | 263 262        | 0               | 0         | 905 625          |
| Autres immobilisations corporelles                            | 206 824        | 30 807         | 0               | 0         | 237 632          |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                            | <b>849 187</b> | <b>294 070</b> | <b>0</b>        | <b>0</b>  | <b>1 143 257</b> |
| Autres immobilisations financières                            | 85 938         | 100 000        | -109 041        | 0         | 76 897           |
| <b>Immobilisations financières</b>                            | <b>85 938</b>  | <b>100 000</b> | <b>-109 041</b> | <b>0</b>  | <b>76 897</b>    |
| <b>Total général</b>                                          | <b>979 032</b> | <b>394 070</b> | <b>-109 041</b> | <b>0</b>  | <b>1 264 060</b> |

Compte tenu des spécificités inhérentes à la Société et des incertitudes sur les chances de succès des nouvelles versions de logiciels créés, les coûts liés au développement de ces versions ne sont pas immobilisés à l'actif du bilan.

Au 31 décembre 2018, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

| En €                                                          | Au 01/01/2018    | Augmentation     | Diminution      | Transfert       | Au 31/12/2018    |
|---------------------------------------------------------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires | 43 907           | 720              | -43 907         | 0               | 720              |
| Immobilisations incorporelles en cours ( <b>EKKO</b> )        | 0                | 2 265 196        | 0               | 0               | 2 265 196        |
| Autres immobilisations incorporelles                          | 0                | 136 658          | 0               | 178 257         | 314 915          |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                          | <b>43 907</b>    | <b>2 402 574</b> | <b>-43 907</b>  | <b>178 257</b>  | <b>2 580 830</b> |
| Installations techniques, matériels & outillages industriels  | 905 625          | 64 272           | -194 799        | -178 257        | 596 841          |
| Autres immobilisations corporelles                            | 237 632          | 39 928           | -62 826         | 0               | 214 734          |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                            | <b>1 143 257</b> | <b>104 200</b>   | <b>-257 625</b> | <b>-178 257</b> | <b>811 575</b>   |
| Autres immobilisations financières                            | 76 897           | 890              | 0               | 0               | 77 787           |
| <b>Immobilisations financières</b>                            | <b>76 897</b>    | <b>890</b>       | <b>0</b>        | <b>0</b>        | <b>77 787</b>    |
| <b>Total général</b>                                          | <b>1 264 060</b> | <b>2 507 664</b> | <b>-301 532</b> | <b>0</b>        | <b>3 470 193</b> |

### Immobilisations incorporelles :

Les frais de certification qui étaient auparavant enregistrés en matériels et outillages industriels, ont été reclassés en immobilisations incorporelles, sur l'année 2018. Cela représente un montant brut de 178 k€

Sur l'année 2018 le projet EKKO a été développé en interne. Pour rappel, le projet EKKO consiste au développement d'une plateforme qui a pour objectif de collecter, trier, analyser et revendre les données véhicules. Le coût de ce projet sur l'exercice 2018 est estimé à 2.265.195 euros. Le montant des coûts immobilisés a été calculé selon la méthode des « coûts complets ». Il comprend les salaires ainsi que les coûts fixes liés au projet.

Ces frais sont nettement individualisés et le projet EKKO dispose de sérieuse chance de rentabilité commerciale. Ce projet est maintenu en immobilisation en-cours, n'étant pas totalement achevé au 31 décembre 2018.

Les autres dépenses de R&D, ne remplissant pas les six (6) conditions d'activation ont été maintenues en charges d'exploitation. Un montant de 862 K€ reste en charges au cours de l'exercice 2018, contre 2.956 K€ au cours de l'exercice 2017.

Les autres immobilisations incorporelles concernent l'ensemble des certifications nécessaires à la vente des produits finis. Ces immobilisations représentent au 31 décembre 2018 un montant brut de 314.915 euros.

### Immobilisations corporelles :

Sur l'exercice 2018, un apurement des immobilisations a été effectué. En effet, un certain nombre d'immobilisations n'avaient plus lieu d'être. Cette mise au rebut a été effectuée sur des immobilisations ayant une valeur nette comptable nulle. Cela concerne des moules qui permettaient la fabrication des versions antérieures des produits pour 195 K€, et des matériels informatiques pour 63 K€.

Les installations techniques, matériels et outillages concernent les moules et les frais liés au lancement d'une chaîne de montage au 31 décembre 2018. Le poste représente un montant brut de 597 K€.

Les autres immobilisations corporelles concernent essentiellement des matériels informatiques.

### Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement du dépôt de garantie du loyer (50 K€) et du dépôt de garantie de l'emprunt OSEO souscrit en 2009, pour 20 k€.

## 6.14 Etat des amortissements

Au 31 décembre 2017, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

| En €                                                          | Au 01/01/2017  | Augmentation   | Diminution | Transfert | Au 31/12/2017  |
|---------------------------------------------------------------|----------------|----------------|------------|-----------|----------------|
| Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires | 41 257         | 2 650          | 0          | 0         | 43 907         |
| Immobilisations incorporelles en cours                        | 0              | 0              | 0          | 0         | 0              |
| Autres immobilisations incorporelles                          | 0              | 0              | 0          | 0         | 0              |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                          | <b>41 257</b>  | <b>2 650</b>   | <b>0</b>   | <b>0</b>  | <b>43 907</b>  |
| Installations techniques, matériels & outillages industriels  | 329 763        | 4 997          | 0          | 0         | 334 760        |
| Autres immobilisations corporelles                            | 165 751        | 192 750        | 0          | 0         | 358 501        |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                            | <b>495 514</b> | <b>197 747</b> | <b>0</b>   | <b>0</b>  | <b>693 261</b> |
| <b>Total général</b>                                          | <b>536 771</b> | <b>200 397</b> | <b>0</b>   | <b>0</b>  | <b>737 168</b> |

Au 31 décembre 2018, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

| En €                                                          | Au 01/01/2018  | Augmentation   | Diminution      | Transfert      | Au 31/12/2018  |
|---------------------------------------------------------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|
| Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires | 43 907         | 0              | -43 907         | 0              | 0              |
| Immobilisations incorporelles en cours                        | 0              | 0              | 0               | 0              | 0              |
| Autres immobilisations incorporelles                          | 0              | 72 115         | 0               | 54 174         | 126 288        |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                          | <b>43 907</b>  | <b>72 115</b>  | <b>-43 907</b>  | <b>54 174</b>  | <b>126 288</b> |
| Installations techniques, matériels & outillages industriels  | 334 760        | 164 671        | -194 799        | 113 243        | 417 876        |
| Autres immobilisations corporelles                            | 358 501        | 31 524         | -62 826         | -167 417       | 159 782        |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                            | <b>693 261</b> | <b>196 196</b> | <b>-257 625</b> | <b>-54 174</b> | <b>577 658</b> |
| <b>Total général</b>                                          | <b>737 168</b> | <b>268 310</b> | <b>-301 532</b> | <b>0</b>       | <b>703 946</b> |

## 6.15 Stocks et dépréciation des stocks

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

| En €                                                        | 2018             | 2017             |
|-------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Stock de composants                                         | 225 304          | 1 134 596        |
| Dépréciation sur stock                                      | 0                | -249 408         |
| <b>Total stock de composants</b>                            | <b>225 304</b>   | <b>885 188</b>   |
| Stock de produits finis                                     | 1 333 927        | 1 634 184        |
| Dépréciation sur stock de produits finis                    | -58 149          | -240 159         |
| <b>Total stock produits finis</b>                           | <b>1 275 778</b> | <b>1 394 025</b> |
| <b>Dans le compte de résultat – Résultat d'exploitation</b> |                  |                  |
| Dotation nette aux provisions sur les stocks                | 0                | 0                |
| Reprise nette de provisions sur les stocks                  | 431 418          | 0                |

Une dépréciation est régulièrement passée en raison de l'obsolescence de certains composants ou de la fin de vie d'un produit.

Les stocks de composants sont évalués à leur coût d'acquisition (méthode FIFO).

Une mise au rebut pour obsolescence des composants et des produits finis a été effectuée courant 2018 et de nombreuses composantes du stock ont été détruites.

Une dépréciation sur stock de matières premières et de produits finis détenus par la Société avait été enregistrée pour un montant de 489 567 euros à la clôture de l'exercice 2015. Compte tenu de la mise au rebut évoquée précédemment, cette provision n'est plus justifiée, et elle a été reprise au cours de l'exercice 2018.

Une nouvelle dépréciation sur stock de produits finis a été enregistrée pour 58.149 euros concernant des boîtiers DREEVO (boîtiers écrans) n'ayant aucun mouvement depuis 2 ans.

## 6.16 Clients et dépréciation des clients

Les créances clients se détaillent de la façon suivante :

| En €                                                        | 2018             | 2017             |
|-------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Valeur nominale brute des clients                           | 5 467 694        | 6 380 734        |
| Dépréciation des comptes clients                            | 352 998          | 352 998          |
| <b>Valeur nette comptable des comptes clients</b>           | <b>5 114 696</b> | <b>6 027 736</b> |
| <b>Dans le compte de résultat – Résultat d'exploitation</b> |                  |                  |
| Dotation nette aux provisions sur les clients               | 0                | 194 165          |
| Reprise nette de provisions sur les clients                 | 0                | 115 701          |

Les créances clients anciennes ont fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

## 6.17 Etat des échéances des créances et des dettes

Au 31 décembre 2018 :

| En €                                                                   | Brut             | < 1 an           | [1 à 5 ans] | > 5 ans  |
|------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|-------------|----------|
| Clients et comptes rattachés ( <b>avant dépréciation – Note 6.16</b> ) | 5 467 694        | 5 467 694        |             |          |
| Avances et acomptes fournisseurs                                       | 274 932          | 274 932          |             |          |
| Avoirs en attentes                                                     | 0                | 0                |             |          |
| Etat, impôts sur les bénéfices ( <b>CIR 2017 &amp; 2018</b> )          | 1 824 890        | 1 824 890        |             |          |
| Etat, taxes sur le chiffre d'affaires                                  | 1 521 801        | 1 521 801        |             |          |
| Autres                                                                 | 13 467           | 13 467           |             |          |
| <b>Etat des créances à l'actif circulant</b>                           | <b>9 102 784</b> | <b>9 102 784</b> | <b>0</b>    | <b>0</b> |

Le poste « Etat – Impôt sur les bénéfices » correspond aux créances au titre du Crédit Impôt Recherche, pour les années 2017 et 2018.

Le poste « Etat taxe sur le chiffre d'affaires » comprend un redressement des douanes sur la TVA à l'importation de livraisons antérieures entre 2011 et 2016 pour un montant de 1 100 k€. Cette TVA est prélevée sur des opérations ouvrant droit à déduction et permet à la société de revendiquer un crédit de TVA du même montant. Pour des raisons de décalage de versement et de trésorerie, l'Administration Fiscale débitrice et les Douanes créditrices se sont accordées pour compenser cette somme. Le même montant est donc inscrit en dettes fiscales (**autres impôts, taxes et assimilés**, ci-après).

| En €                                                          | Brut              | < 1 an            | [1 à 5 ans] | > 5 ans |
|---------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------|---------|
| Emprunts obligataires ( <b>Note 6.23</b> )                    | 870 000           | 870 000           |             |         |
| Emprunts                                                      | 40 000            | 40 000            |             |         |
| Découverts, concours bancaires                                | 109 424           | 109 424           |             |         |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit        | 149 424           | 149 424           |             |         |
| Associés                                                      | 3 937 710         | 3 937 710         |             |         |
| Emprunts et dettes financières diverses ( <b>Note 6.23</b> )  | 3 937 710         | 3 937 710         |             |         |
| Avances & acomptes reçus sur commandes en cours               | 284 652           | 284 652           |             |         |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés ( <b>Note 6.24</b> ) | 5 331 895         | 5 331 895         |             |         |
| Personnel                                                     | 241 640           | 241 640           |             |         |
| Organismes sociaux                                            | 781 786           | 781 786           |             |         |
| Etat, taxes sur le chiffre d'affaires                         | 5 987             | 5 987             |             |         |
| Autres impôts, taxes et assimilés                             | 1 150 769         | 1 150 769         |             |         |
| Dettes fiscales & sociales                                    | 2 180 182         | 2 180 182         |             |         |
| <b>Etat des dettes</b>                                        | <b>12 753 864</b> | <b>12 753 864</b> |             |         |

Au 31 décembre 2017 :

| En €                                                          | Brut             | < 1 an           | [1 à 5 ans] | > 5 ans |
|---------------------------------------------------------------|------------------|------------------|-------------|---------|
| Clients et comptes rattachés (avant dépréciation – Note 6.16) | 6 380 734        | 6 380 734        |             |         |
| Avances et acomptes fournisseurs                              | 292 480          | 292 480          |             |         |
| Avoirs en attentes                                            | 183 764          | 183 764          |             |         |
| Etat, impôts sur les bénéfices (CIR 2016 et 2017)             | 1 653 032        | 1 653 032        |             |         |
| Etat, taxes sur le chiffre d'affaires                         | 225 165          | 225 165          |             |         |
| Autres                                                        | 1 204            | 1 204            |             |         |
| <b>Etat des créances à l'actif circulant</b>                  | <b>8 736 379</b> | <b>8 736 379</b> |             |         |

| En €                                                   | Brut              | < 1 an            | [1 à 5 ans]    | > 5 ans |
|--------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------|---------|
| Emprunts obligataires (Note 6.23)                      | 840 000           |                   | 840 000        |         |
| Emprunts                                               | 40 000            | 40 000            |                |         |
| Découverts, concours bancaires                         | 114 902           | 114 902           |                |         |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 154 902           | 154 902           |                |         |
| Associés                                               | 3 699 422         | 3 699 422         |                |         |
| Emprunts et dettes financières diverses (Note 6.23)    | 3 699 422         | 3 699 422         |                |         |
| Avances & acomptes reçus sur commandes en cours        | 62 834            | 62 834            |                |         |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés (Note 6.24)   | 5 092 835         | 5 092 835         |                |         |
| Personnel                                              | 205 154           | 205 154           |                |         |
| Organismes sociaux                                     | 654 565           | 654 565           |                |         |
| Autres impôts, taxes et assimilés                      | 166 863           | 166 863           |                |         |
| Dettes fiscales & sociales                             | 1 026 582         | 1 026 582         |                |         |
| <b>Etat des dettes</b>                                 | <b>10 876 575</b> | <b>10 036 575</b> | <b>840 000</b> |         |

## 6.18 Produits à recevoir

Néant.

## 6.19 Trésorerie

Les comptes de trésorerie sont composés de la manière suivante :

| En €                                             | 2018           | 2017             |
|--------------------------------------------------|----------------|------------------|
| Valeurs mobilières de placement                  | 0              | 0                |
| Disponibilités                                   | 834 320        | 1 065 764        |
| <b>Trésorerie &amp; équivalent</b>               | <b>834 320</b> | <b>1 065 764</b> |
| Dépréciation                                     | 0              | 0                |
| <b>Trésorerie &amp; équivalent de trésorerie</b> | <b>834 320</b> | <b>1 065 764</b> |

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur la période.

## 6.20 Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance concernent uniquement des charges et produits d'exploitation.



## 6.21 Capital social

### Capital social

Au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, le capital social de la Société s'élève à 132.654,70 euros, composé de 1 326 547 actions de 0,10 euro de valeur nominale, entièrement libérées, dont 664.600 actions ordinaires et 661.947 actions de préférence de catégorie A.

Les droits particuliers attachés aux actions de préférence de catégorie A émises portent principalement sur une répartition préférentielle du boni, le droit de nommer un membre du Conseil d'administration ou un Censeur et d'un droit d'information renforcé. En cas d'introduction en bourse, il est prévu que ces actions de préférence de catégorie A soient converties en actions ordinaires.

L'évolution du nombre d'actions au cours des exercices 2017 et 2018 est la suivante :

| Catégories d'actions   | Valeur nominale     |                | Nombre des titres   |                          |                             |                  |
|------------------------|---------------------|----------------|---------------------|--------------------------|-----------------------------|------------------|
|                        | Début de l'exercice | Fin d'exercice | Début de l'exercice | Crées pendant l'exercice | Remboursé durant l'exercice | Fin d'exercice   |
| Actions ordinaires     | 66 460              | 66 460         | 664 600             |                          | 0                           | 664 600          |
| Actions de catégorie A | 54 152              | 66 195         | 541 517             | 120 430                  | 0                           | 661 947          |
| <b>Total</b>           | <b>120 612</b>      | <b>132 655</b> | <b>1 206 117</b>    | <b>120 430</b>           | <b>0</b>                    | <b>1 326 547</b> |

### 2017

L'assemblée Générale Extraordinaire adopta le 30 juin 2017 une augmentation de capital d'un montant de 860 K€. Cette opération s'est réalisée par la transformation d'une partie du compte courant de l'actionnaire GRANDIS LUX en capital social.

Cette augmentation de capital avait pour caractéristique un prix de souscription par action de 7,14 euros, incluant une prime d'émission de 7,04 euros.

### 2018

Aucune modification du nombre d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice 2018.

### Capital social potentiel

#### 2017

Néant. La Société ne dispose d'aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

#### 2018

Néant. La Société ne dispose d'aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

## 6.22 Etat des provisions pour risques et charges (PRC)

Au 31 décembre 2018, les PRC se détaillent comme suit :

| En €                                    | Au<br>01/01/2018 | Augmentations<br>dotations | Diminutions<br>reprises | Dont<br>utilisés | Au<br>31/12/2018 |
|-----------------------------------------|------------------|----------------------------|-------------------------|------------------|------------------|
| Provision pour litige                   | 0                |                            |                         |                  | 0                |
| Provision pour garanties clients        | 221 752          | 26 663                     |                         |                  | 248 415          |
| Provision pour CIR ( <b>Note 6.11</b> ) | 165 303          | 185 049                    | 76 618                  |                  | 273 734          |
| Provision pour douanes                  | 100 000          |                            |                         |                  | 100 000          |
| Provision pour risque de change         | 88 154           |                            | 88 154                  |                  | 0                |
| <b>Total</b>                            | <b>575 209</b>   | <b>211 712</b>             | <b>164 772</b>          | <b>0</b>         | <b>622 149</b>   |
|                                         | Exploitation     | 26 663                     |                         |                  |                  |
|                                         | Financier        |                            | 88 154                  |                  |                  |
|                                         | Exceptionnel     | 185 049                    | 76 618                  |                  |                  |

La provision pour douane concerne le non dépôt des DEB.

Au 31 décembre 2017, les PRC se détaillent comme suit :

| En €                                    | Au<br>01/01/2017 | Augmentations<br>dotations | Diminutions<br>reprises | Dont<br>utilisés | Au<br>31/12/2017 |
|-----------------------------------------|------------------|----------------------------|-------------------------|------------------|------------------|
| Provision pour litige                   | 423 490          |                            | 423 490                 |                  | 0                |
| Provision pour garanties clients        | 250 737          |                            | 28 985                  |                  | 221 752          |
| Provision pour CIR ( <b>Note 6.11</b> ) | 712 682          | 165 303                    | 712 682                 |                  | 165 303          |
| Provision pour douanes                  | 100 000          |                            |                         |                  | 100 000          |
| Provision pour risque de change         | 0                | 88 154                     |                         |                  | 88 154           |
| <b>Total</b>                            | <b>1 486 909</b> | <b>253 457</b>             | <b>1 165 157</b>        | <b>0</b>         | <b>575 209</b>   |
|                                         | Exploitation     |                            | 28 985                  |                  |                  |
|                                         | Financier        | 88 154                     |                         |                  |                  |
|                                         | Exceptionnel     | 165 303                    | 1 136 172               |                  |                  |

La provision pour douane concerne le non dépôt des DEB.

La provision pour litige concerne un litige avec un de nos clients. Le client ayant perdu en première instance et n'ayant pas fait appel, la provision a été reprise. La provision initiale correspondait au montant des dommages que le client avait réclamé.

## 6.23 Emprunts et dettes financières

L'évolution des emprunts et dettes financières se présente comme suit sur les exercices présentés :

| En €                              | Au<br>01/01/2018 | Augmentations<br>dotations | Diminutions<br>reprises | Au<br>31/12/2018 |
|-----------------------------------|------------------|----------------------------|-------------------------|------------------|
| Emprunt obligataire               | 750 000          |                            |                         | 750 000          |
| Intérêt sur emprunt obligataire   | 90 000           | 30 000                     |                         | 120 000          |
| Compte courant GRANDIS LUX        | 3 200 000        |                            |                         | 3 200 000        |
| Intérêts sur CC GRANDIS LUX       | 384 460          | 256 000                    |                         | 640 460          |
| Autres comptes courants           | 114 962          | 2 406                      | <b>20 118</b>           | 97 250           |
| Emprunt bancaire auprès de la BPI | 40 000           |                            |                         | 40 000           |
| Découvert bancaire                | 114 902          |                            | 5 478                   | 109 424          |
| <b>Total</b>                      | <b>4 694 324</b> | <b>288 406</b>             | <b>25 596</b>           | <b>4 957 134</b> |

| En €                              | Au<br>01/01/2017 | Augmentations<br>dotations | Diminutions<br>reprises | Au<br>31/12/2017 |
|-----------------------------------|------------------|----------------------------|-------------------------|------------------|
| Emprunt obligataire               | 750 000          |                            |                         | 750 000          |
| Intérêt sur emprunt obligataire   | 60 000           | 30 000                     |                         | 90 000           |
| Compte courant GRANDIS LUX        | 3 970 000        |                            | 770 000                 | 3 200 000        |
| Intérêts sur CC GRANDIS LUX       | 172 800          | 301 531                    | 89 871                  | 384 460          |
| Autres comptes courants           | 116 807          | 18 155                     | <b>20 000</b>           | 114 962          |
| Emprunt bancaire auprès de la BPI | 40 000           |                            |                         | 40 000           |
| Découvert bancaire                | 0                | 114 902                    |                         | 114 902          |
| <b>Total</b>                      | <b>5 109 607</b> | <b>464 588</b>             | <b>879 871</b>          | <b>4 694 324</b> |

### Emprunt obligataire

En date du 18 décembre 2014, le contrat d'investissement prévoyait la mise en place d'un emprunt obligataire de 750.000 euros devant être libéré au cours du mois d'avril 2015. Ce montant a été effectivement versé le 9 avril 2015. Toutefois, la mise en place de cet emprunt obligataire n'avait pas été formalisée. Le Conseil d'administration du 28 décembre 2018 a régularisé cette situation.

L'emprunt obligataire a été libéré le 9 avril 2015 pour un montant de 750 000 €. Son taux d'intérêt est de 4% l'an, portant la dette à 870.000 €, dont 120 000 d'intérêts, au 31 décembre 2018.

Sa date d'échéance initiale fixée au 31 décembre 2019 a été portée au 30 juin 2020 par avenant en date du 14 octobre 2019.

Le contrat prévoit une prime de non-remboursement de 8% dès lors qu'aucun remboursement anticipé ne serait effectué avant le 30 juin 2019, date portée au 31 octobre 2019 par un avenant a été signé en août 2019.

Le contrat d'émission prévoit la possibilité d'un remboursement anticipé :

- A tout moment à l'initiative de la Société (sous réserve de l'accord de l'obligataire),
- A l'initiative de l'obligataire dans certains cas dont la cessation des fonctions du dirigeant, la réalisation d'une opération financière pouvant générer un changement de contrôle, une introduction en bourse de la Société.

### Apports en compte courant associés

- **Avance mars 2016**

Le 21 mars 2016, le Conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un apport en compte courant d'associés d'un montant de 1.500.000 €.

L'apport en compte courant a été libéré le 9 avril 2016 pour un montant de 1.500.000 €. Son taux d'intérêt est de 8% l'an ce qui porte la dette au 31 décembre 2018 à 1.823.178 euros, dont 323.178 euros d'intérêts.

Une des clauses du contrat offre au prêteur la possibilité de capitaliser cette avance. En cas de capitalisation, il a été convenu de retenir un prix d'émission unitaire de 2,77 euros.

- **Avance juillet 2016**

Le 28 juillet 2016, le Conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un apport en compte courant d'associés d'un montant de 1.700.000 euros. La libération des fonds devait se faire en 2 temps, soit 1.300.000 euros en juillet 2016 et 400.000 euros en septembre 2016.

La première tranche de l'apport en compte courant a été libérée le 23 août 2016 pour un montant de 1.300.000 euros. Son taux d'intérêts est de 8% l'an, ce qui porte la dette au 31 décembre 2018 à 1.545.041 euros, dont 245.041 euros d'intérêts.

La seconde tranche de l'apport en compte courant a été libérée le 28 septembre 2016 pour un montant de 400.000 euros. Son taux d'intérêts est de 8% l'an, ce qui porte la dette au 31 décembre 2018 à 472.241 euros, dont 72.241 euros d'intérêts.

Une des clauses du contrat offre au prêteur la possibilité de capitaliser cette avance. En cas de capitalisation, il a été convenu de retenir un prix d'émission unitaire de 2,77 euros.

#### Emprunts auprès des établissements de crédit

Au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, les emprunts bancaires concernent le solde à rembourser de 40.000 euros relatifs à un emprunt de 400.000 euros, souscrit le 15 juin 2009 auprès de BPI France, au taux fixe de 4.73% l'an. En contrepartie de ce solde, il existe un dépôt de garantie de 20.000 euros inscrit dans les immobilisations financières, qui sera récupéré une fois l'emprunt soldé.

### 6.24 Fournisseurs et comptes rattachés

| En €                                        | 2018             | < 1 an           | [1 - 2 ans]    | > 2 ans        |
|---------------------------------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|
| Dettes fournisseurs                         | 5 311 987        | 5 009 211        | 168 351        | 134 426        |
| Factures non parvenues                      | 19 908           | 19 908           |                |                |
| <b>Fournisseurs &amp; comptes rattachés</b> | <b>5 331 895</b> | <b>5 029 119</b> | <b>168 351</b> | <b>134 426</b> |

| En €                                        | 2017             | < 1 an           | [1 - 2 ans]    | > 2 ans        |
|---------------------------------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|
| Dettes fournisseurs                         | 4 919 735        | 4 504 289        | 114 548        | 300 899        |
| Factures non parvenues                      | 173 100          | 173 100          |                |                |
| <b>Fournisseurs &amp; comptes rattachés</b> | <b>5 092 835</b> | <b>4 677 389</b> | <b>114 548</b> | <b>300 899</b> |

Les fournisseurs dont les factures datent de plus de 2 ans concernent des fournisseurs pour lesquels la Société est en attente d'avoir, ou des fournisseurs en liquidation/radiation. Ces dettes sont annulées à l'issue du délai de prescription de 5 ans.

### 6.25 Charges à payer et avoirs à établir

| En €                                  | 2018           | 2017           |
|---------------------------------------|----------------|----------------|
| Dettes provisionnées - Congés à payer | 236 288        | 190 154        |
| Charges sur congés à payer            | 110 856        | 84 097         |
| Autres dettes fiscales et sociales    | 393 547        | 314 089        |
| Autres                                | 7 383          | 21 750         |
| <b>Total</b>                          | <b>748 074</b> | <b>610 090</b> |

### 6.26 Engagements hors-bilan

#### Engagements retraites

Aucune provision pour départ à la retraite n'a été comptabilisée au passif, ni aucune information donnée dans les annexes aux comptes annuels, en raison de l'âge moyen relativement jeune de l'effectif et du taux de rotation du personnel.

### Engagements de location

Les engagements de location relatifs aux baux sont les suivants :

| Objet                | Date de signature du bail | Date de fin de bail | Engagements futurs au 31/12/2018 |             |         |
|----------------------|---------------------------|---------------------|----------------------------------|-------------|---------|
|                      |                           |                     | < 1 an                           | [1 - 5 ans] | > 5 ans |
| Bail siège Villejuif | 01/05/2017                | 30/09/2027          | 203 562                          | 1 017 808   | 152 671 |

### Autres engagements

Néant

## 6.27 Entreprises liées

Il n'existe pas de transaction avec des entreprises liées.

## 6.28 Honoraires du commissaire aux comptes

| En €                                                               | 2018          | 2017          |
|--------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes      | 17 094        | 16 709        |
| Honoraires HT facturés au titre des autres prestations de services |               |               |
| <b>Total</b>                                                       | <b>17 094</b> | <b>16 709</b> |

## 6.29 Résultat par action

Le résultat de base par action s'établit à (0,31) euro au 31 décembre 2018 contre 0,24 euro au 31 décembre 2017.

La Société ne disposant d'aucune valeur mobilière donnant accès au capital, le résultat de base par action est égal au résultat dilué par action.

| En €                                              | 2018         | 2017        |
|---------------------------------------------------|--------------|-------------|
| Résultat Net (en €)                               | -415 325     | 318 461     |
| Nombre moyen d'actions pondéré - Résultat de base | 1 326 557    | 1 326 557   |
| Nombre moyen d'actions pondéré - Résultat dilué   | 1 326 557    | 1 326 557   |
| <b>Résultat de base par action (en €)</b>         | <b>-0,31</b> | <b>0,24</b> |

## 5.2 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

### 5.2.1 Comptes semestriels relatifs au 1<sup>er</sup> semestre 2019 clos le 30 juin 2019

#### Bilan

| En €                                                          | Note      | Brut              | Au 30/06/2019<br>Amort. & Prov. | Net               | Au 30/06/2018<br>Net |
|---------------------------------------------------------------|-----------|-------------------|---------------------------------|-------------------|----------------------|
| Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires | 4.12/4.13 | 720               | 120                             | 600               | 0                    |
| Autres immobilisations incorporelles                          | 4.12/4.13 | 3 597 587         | 183 378                         | 3 414 209         | 1 116 702            |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                          |           | <b>3 598 307</b>  | <b>183 498</b>                  | <b>3 414 809</b>  | <b>1 116 702</b>     |
| Installations techniques, matériels & outillages industriels  | 4.12/4.13 | 602 623           | 474 927                         | 127 696           | 339 437              |
| Autres immobilisations corporelles                            | 4.12/4.13 | 223 370           | 175 024                         | 48 346            | 51 785               |
| Immobilisations en cours                                      |           | 0                 | 0                               | 0                 | 0                    |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                            |           | <b>825 993</b>    | <b>649 951</b>                  | <b>176 042</b>    | <b>391 222</b>       |
| Autres immobilisations financières                            | 4.12      | 77 787            | 0                               | 77 787            | 77 787               |
| <b>Immobilisations financières</b>                            |           | <b>77 787</b>     | <b>0</b>                        | <b>77 787</b>     | <b>77 787</b>        |
| <b>Actif immobilisé</b>                                       |           | <b>4 502 087</b>  | <b>833 449</b>                  | <b>3 668 638</b>  | <b>1 585 711</b>     |
| Matières premières, approvisionnements                        | 4.14      | 1 344 663         | 105 038                         | 1 239 625         | 1 111 021            |
| Produits intermédiaires et finis                              | 4.14      | 1 045 546         | 61 727                          | 983 819           | 1 278 159            |
| Avances & acomptes versés sur commandes                       | 4.16      | 3 112             | 0                               | 3 112             | 278 802              |
| Clients et comptes rattachés                                  | 4.15/4.16 | 2 210 807         | 352 998                         | 1 857 809         | 2 234 803            |
| Autres créances                                               | 4.16      | 3 284 017         | 0                               | 3 284 017         | 1 708 142            |
| Disponibilités                                                | 4.18      | 359 229           | 0                               | 359 229           | 980 592              |
| Charges constatées d'avance                                   | 4.19      | 71 458            | 0                               | 71 458            | 898 273              |
| <b>Actif circulant</b>                                        |           | <b>8 318 832</b>  | <b>519 763</b>                  | <b>7 799 069</b>  | <b>8 489 792</b>     |
| <b>Ecart de conversion actif</b>                              |           | <b>13 428</b>     |                                 | <b>13 428</b>     | <b>17 488</b>        |
| <b>Total actif</b>                                            |           | <b>12 834 347</b> | <b>1 353 212</b>                | <b>11 481 135</b> | <b>10 092 991</b>    |

| En €                                                   | Note             | Au 30/06/2019<br>Net | Au 30/06/2018<br>Net |
|--------------------------------------------------------|------------------|----------------------|----------------------|
| Capital social (dont versé : 132.655)                  | 4.20             | 132 655              | 132 655              |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport ...             |                  | 623 561              | 623 561              |
| Réserves légales                                       |                  | 26 200               | 26 200               |
| Report à nouveau                                       |                  | -96 863              | 318 461              |
| Résultat de l'exercice                                 |                  | -2 272 596           | -1 217 713           |
| Subvention d'investissement                            |                  | 0                    | -16 333              |
| <b>Capitaux propres</b>                                | <b>Var. Cap.</b> | <b>-1 587 043</b>    | <b>-133 169</b>      |
| Provisions pour risques                                | 4.21             | 696 842              | 522 649              |
| Provision pour charges                                 | 4.21             | 0                    | 0                    |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>              |                  | <b>696 842</b>       | <b>522 649</b>       |
| Emprunt obligataire                                    | 4.16/4.22        | 1 155 000            | 855 000              |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 4.16/4.22        | 150 026              | 271 626              |
| Emprunts et dettes financières diverses                | 4.16/4.22        | 4 065 710            | 3 807 304            |
| Avances & acomptes reçus sur commandes en cours        | 4.16             | 681 256              | 824 175              |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               | 4.16/4.23        | 5 004 483            | 2 784 832            |
| Dettes fiscales & sociales                             | 4.16             | 1 307 361            | 1 059 201            |
| Produits constatés d'avance                            |                  | 0                    | 0                    |
| <b>Emprunts et dettes</b>                              |                  | <b>12 363 836</b>    | <b>9 602 138</b>     |
| <b>Ecart de conversion passif</b>                      |                  | <b>7 500</b>         | <b>101 376</b>       |
| <b>Total passif</b>                                    |                  | <b>11 481 135</b>    | <b>10 092 994</b>    |

## Compte de résultat

| En €                                              | Note        | Au 30/06/2019     | Au 30/06/2018     |
|---------------------------------------------------|-------------|-------------------|-------------------|
| Production vendue biens                           |             | 2 978 526         | 2 842 128         |
| Production vendue services                        |             | 146 757           | 65 970            |
| <b>Chiffre d'affaires net</b>                     | <b>4.1</b>  | <b>3 125 283</b>  | <b>2 908 098</b>  |
| Production stockée                                | <b>4.2</b>  | -288 381          | -115 866          |
| Production immobilisée (EKKO)                     | <b>4.2</b>  | 894 965           | 1 110 055         |
| Subventions d'exploitation                        | <b>4.2</b>  | 14 000            | 0                 |
| Reprises sur provisions pour risques et charges   | <b>4.2</b>  | 0                 | 0                 |
| Autres produits                                   | <b>4.2</b>  | 12                | 282               |
| <b>Total des produits d'exploitation</b>          |             | <b>3 745 879</b>  | <b>3 902 569</b>  |
| Achats de matières premières et autres approv.    |             | 3 353 551         | 2 446 651         |
| Variations de stocks                              |             | -1 119 359        | -225 833          |
| Autres achats et charges externes                 | <b>4.4</b>  | 1 037 107         | 1 073 383         |
| Impôts, taxes et versements assimilés             |             | 86 390            | 75 446            |
| Salaires et traitements                           | <b>4.5</b>  | 1 713 232         | 1 525 285         |
| Charges sociales                                  | <b>4.5</b>  | 712 732           | 695 503           |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations  | <b>4.7</b>  | 129 503           | 129 735           |
| Dotations aux provisions sur actif circulant      | <b>4.7</b>  | 108 616           | 0                 |
| Dotations aux provisions pour risques & charges   |             | 0                 | 0                 |
| Autres charges                                    | <b>4.8</b>  | 20 226            | 1 767             |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>           |             | <b>6 041 998</b>  | <b>5 721 937</b>  |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                    |             | <b>-2 296 119</b> | <b>-1 819 368</b> |
| Reprises sur provisions pour risque de change     | <b>4.10</b> | 0                 | 88 153            |
| Différences positives de change                   | <b>4.10</b> | 98 859            | 47 389            |
| <b>Total des produits financiers</b>              |             | <b>98 859</b>     | <b>135 542</b>    |
| Intérêts et charges assimilées                    | <b>4.9</b>  | 423 540           | 152 474           |
| Différence négatives de change                    | <b>4.9</b>  | 73 826            | 134 866           |
| <b>Total des charges financières</b>              |             | <b>497 366</b>    | <b>287 340</b>    |
| <b>Résultat financier</b>                         |             | <b>-398 507</b>   | <b>-151 798</b>   |
| <b>Résultat courant avant impôts</b>              |             | <b>-2 694 626</b> | <b>-1 971 166</b> |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion  | <b>4.10</b> | 0                 | 439 113           |
| Reprises exceptionnelles sur provisions           | <b>4.10</b> | 0                 | 76 618            |
| <b>Total des produits exceptionnels</b>           |             | <b>0</b>          | <b>515 731</b>    |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | <b>4.10</b> | 1 228             | 102 526           |
| Dotations exceptionnelles aux provisions          | <b>4.10</b> | 74 693            | 112 211           |
| <b>Total des charges exceptionnelles</b>          |             | <b>75 921</b>     | <b>214 737</b>    |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                      |             | <b>-75 921</b>    | <b>300 994</b>    |
| Impôts sur les bénéfices                          | <b>4.11</b> | -497 951          | -452 459          |
| Total des produits                                |             | 3 844 738         | 4 553 842         |
| Total des charges                                 |             | 6 117 334         | 5 771 555         |
| <b>Résultat net</b>                               |             | <b>-2 272 596</b> | <b>-1 217 713</b> |

## Etats de variation des capitaux propres

| En €                               | 01/01/2019     | Affectation du<br>résultat de<br>l'exercice précédent | Résultat de<br>la période | Autres variations | Augmentation de<br>capital | 30/06/2019        |
|------------------------------------|----------------|-------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|
| Capital souscrit-appelé-versé      | 132 655        |                                                       |                           |                   |                            | 132 655           |
| Primes d'émission                  | 623 561        |                                                       |                           |                   |                            | 623 561           |
| Réserves réglementées              | 26 200         |                                                       |                           |                   |                            | 26 200            |
| Autres réserves                    |                |                                                       |                           |                   |                            | 0                 |
| Report à nouveau                   | 318 461        | -415 325                                              |                           |                   |                            | -96 864           |
| Résultat de l'ex. précédent        | -415 325       | 415 325                                               |                           |                   |                            | 0                 |
| Subventions d'investissement       | -16 333        |                                                       |                           | 16 333            |                            | 0                 |
| <b>Total avant résultat</b>        | <b>669 219</b> | <b>0</b>                                              |                           | <b>16 333</b>     | <b>0</b>                   | <b>685 552</b>    |
| Résultat de l'exercice en<br>cours |                |                                                       | -2 272 597                |                   |                            | -2 272 596        |
| <b>Total après résultat</b>        | <b>669 219</b> | <b>0</b>                                              | <b>-2 272 596</b>         | <b>16 333</b>     | <b>0</b>                   | <b>-1 587 044</b> |

| En €                               | 01/01/2018       | Affectation du<br>résultat de<br>l'exercice précédent | Résultat de la<br>période | Autres variations | Augmentation de<br>capital | 30/06/2018       |
|------------------------------------|------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------|----------------------------|------------------|
| Capital souscrit-appelé-versé      | 132 655          |                                                       |                           |                   |                            | 132 655          |
| Primes d'émission                  | 623 561          |                                                       |                           |                   |                            | 623 561          |
| Réserves réglementées              | 26 200           |                                                       |                           |                   |                            | 26 200           |
| Autres réserves                    |                  |                                                       |                           |                   |                            | 0                |
| Report à nouveau                   | 0                | 318 461                                               |                           |                   |                            | 318 461          |
| Résultat de l'ex. précédent        | 318 461          | -318 461                                              |                           |                   |                            | 0                |
| Subventions d'investissement       | -16 333          |                                                       |                           |                   |                            | -16 333          |
| <b>Total avant résultat</b>        | <b>1 084 544</b> | <b>0</b>                                              | <b>0</b>                  | <b>0</b>          | <b>0</b>                   | <b>1 084 544</b> |
| Résultat de l'exercice en<br>cours |                  |                                                       | -1 217 713                |                   |                            | -1 217 713       |
| <b>Total après résultat</b>        | <b>1 084 544</b> | <b>0</b>                                              | <b>-1 217 713</b>         | <b>0</b>          | <b>0</b>                   | <b>-133 169</b>  |



## Tableau des flux de trésorerie

| En €                                                                              | Au 30/06/2019     | Au 30/06/2018     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                                    | <b>-2 296 119</b> | <b>-1 819 368</b> |
| + Dotation nette aux amortissements                                               | 129 503           | 129 735           |
| + Dotation d'exploitation aux provisions pour risques et charges                  | 0                 | 0                 |
| <b>Excédent brut d'exploitation</b>                                               | <b>-2 166 616</b> | <b>-1 689 633</b> |
| Variation des créances clients et autres créances                                 | 3 740 197         | 3 570 088         |
| - Variation des stocks                                                            | -722 362          | -109 967          |
| + Variation des dettes à court terme                                              | -806 235          | -1 455 805        |
| <b>-Variation du BFR</b>                                                          | <b>2 211 600</b>  | <b>2 004 316</b>  |
| <b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>                                      | <b>44 984</b>     | <b>314 683</b>    |
| + Résultat financier cash (hors intérêt sur emprunt obligataire et CC capitalisé) | 14 493            | -96 951           |
| + Résultat exceptionnel cash                                                      | -1 228            | 336 587           |
| -/+ Impôt sur les Sociétés/Crédit d'Impôt                                         | 497 951           | 452 459           |
| <b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>                               | <b>556 200</b>    | <b>1 006 778</b>  |
| - Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles                      | -1 031 894        | -1 188 553        |
| - Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations financières                   | 0                 | 0                 |
| - Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles                          | 0                 | 0                 |
| Variation des fournisseurs d'immobilisations                                      | 0                 | 0                 |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>                 | <b>-1 031 894</b> | <b>-1 188 553</b> |
| + Augmentation de capital                                                         | 0                 | 0                 |
| Variation des autres fonds propres                                                | 0                 | 0                 |
| + Intérêts capitalisés sur emprunt obligataire                                    | 0                 | 0                 |
| Remboursements d'emprunts                                                         | 0                 | 0                 |
| - Dividendes                                                                      | 0                 | 0                 |
| + Variation des comptes courants                                                  | 0                 | -20 118           |
| <b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations de financement</b>               | <b>0</b>          | <b>-20 118</b>    |
| <b>Variation de Trésorerie</b>                                                    | <b>-475 694</b>   | <b>-201 893</b>   |
| Trésorerie d'ouverture (A)                                                        | 724 897           | 950 862           |
| Trésorerie de clôture (B) (*)                                                     | 249 203           | 748 966           |
| <b>Variation de Trésorerie (B - A)</b>                                            | <b>-475 694</b>   | <b>-201 896</b>   |

(\*) La trésorerie nette de clôture se décompose comme suit :

| En €                         | 30-juin-19     | 30-juin-18     |
|------------------------------|----------------|----------------|
| Disponibilités               | 359 229        | 980 592        |
| Découvert                    | -110 026       | -231 626       |
| <b>Trésorerie de clôture</b> | <b>249 203</b> | <b>748 966</b> |

Les flux d'investissement comprennent le coût de développement du projet EKKO, soit 894.965 euros au premier semestre 2019 et 1.110 .055 euros au premier semestre 2018.

## NOTES AUX COMPTES SEMESTRIELS

### Note 1 : La Société

La société MUNIC S.A. a été créée en 2002 par 4 ingénieurs issus de l'industrie automobile (les fondateurs dirigeaient un bureau d'étude automobile) avec un projet très ambitieux : la conception et le développement d'une plateforme universelle pour les véhicules connectés (Telematics), universelle signifiant pour tous les domaines du véhicule connecté et pour tous les pays.

Concrètement, lancée commercialement en 2013, l'offre vise la création d'une gamme de terminaux communiquant embarqués dans les véhicules et de l'OS (système d'exploitation) associé, ainsi que d'une plateforme cloud pour gérer/monitorer les terminaux, analyser et traiter les données échangées, permettre le développement et déploiement d'applications et services exploitant ces données dans tous les domaines applicables.

Cette architecture a pour ambition de fédérer tous les usages du véhicule connecté.

### Note 2 : Base de préparation des comptes semestriels établis pour les besoins du prospectus

La société MUNIC S.A. envisage une introduction en bourse sur le marché Euronext Growth Paris au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, si les conditions de marché le permettent.

Les comptes semestriels ont été préparés dans le cadre du projet d'offre au public et d'inscription des actions de la Société MUNIC S.A. aux négociations sur le marché Euronext Growth. Ils ont été préparés spécifiquement pour les besoins du Document d'Enregistrement soumis à l'approbation de l'AMF. Ce sont les premiers comptes semestriels établis par la société et ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français.

Ces Comptes Semestriels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 27 décembre 2019 et ne seront pas soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires.

### Note 3 : Evènements significatifs

#### 3.1 Evènements significatifs du premier semestre 2019

Le premier semestre 2019 est conforme au premier semestre des années antérieures, en raison d'une forte saisonnalité de l'activité particulièrement soutenue au 4<sup>ème</sup> trimestre de chaque exercice. Le premier semestre est une période de faible activité qui au cours des exercices passés a généré de l'ordre de 20% de l'activité annuelle. Ainsi, le chiffre d'affaires au premier semestre 2018 est de 2 908 098 euros (soit 21,4% du CA 2018 total)

Au premier semestre 2019, le litige avec les douanes a été résolu. Ainsi, l'Administration Fiscale a payé directement aux Douanes les 1.100 K€ de TVA qui nous avaient été réclamés.

Création d'une filiale aux Etats-Unis sans activité à ce jour. Une activité support sera logée dans cette filiale au cours de l'exercice 2020, pour assurer une relation de proximité avec les clients locaux.

Mise en œuvre du contrat avec l'opérateur T-Mobile qui se traduira par une 1<sup>ère</sup> livraison d'ici la fin de l'année 2019.

Obtention en mai 2019 d'une aide INNOV'UP pour un montant global de 495 000 euros, dont 165.000 euros sous forme d'avance remboursable et 330.000 euros sous forme de subvention. Sur l'avance remboursable, une

somme de 82.500 euros a été versée au 8 juillet 2019. Le solde sera versé le 8 juillet 2020. Les remboursements annuels de 33.000 euros, sous forme de versement trimestriel, commenceront à partir du 31 mars 2021 jusqu'à 2025. Quant à la subvention de 330.000 euros, un premier versement de 165 000 euros a été reçu le 8 juillet 2019. Le solde de 165 000 euros sera versé au 8 juillet 2020.

### **3.2 Evènements postérieurs à la clôture des comptes semestriels**

Les évènements suivants sont intervenus depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 :

- Encaissement le 8 juillet 2019 de la 1<sup>ère</sup> moitié de l'aide INNOV'UP, soit une somme de 82.500 euros au titre de l'avance remboursable et un premier versement de 165 000 euros au titre de la subvention. La seconde moitié devrait être encaissée en juillet 2020.

- Recouvrement du CIR 2017 : la Société a perçu en août 2019 une somme de 782.743 euros correspondant au CIR de l'année 2017, contre une demande totale initiale d'un montant de 886.851 euros. La Société a donc perçu 88% du CIR demandé. Le solde non recouvré avait été provisionné dans les comptes annuels au 31 décembre 2017, au 31 décembre 2018 et dans les comptes semestriels au 30 juin 2019.

- L'actionnaire GRANDIS LUX a accordé à la Société une avance en compte courant pour 1,5 millions d'euros, par une convention signée en août 2019. Cette avance est rémunérée au taux de 12% l'an, et l'exigibilité commencera au 31 décembre 2020.

- Afin de disposer de nouveaux moyens financiers nécessaires à la croissance attendue, la Société s'est engagée dans un processus d'introduction en bourse qui, selon les conditions de marché, pourrait intervenir d'ici le 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Afin de prévenir une situation boursière qui serait tendue et susceptible de décaler l'introduction en bourse, la Société s'est engagée depuis septembre 2019 dans un processus de rencontre avec des investisseurs, pour envisager un placement privé sous la forme possible d'OCA. En cas de marchés boursiers fermés, ces OCA permettraient à la Société de ne pas ralentir son plan de marche, de profiter de la dynamique actuelle du Pipe commercial et de pouvoir finaliser et lancer commercialement le projet EKKO. Dans ce cadre, un contrat relatif à l'émission d'un emprunt obligataire convertible d'un montant nominal de 7,2 M€ dont 5,3 M€ souscrits par compensation de créances a été conclu le 24 décembre 2019.

Les comptes semestriels 2018 et 2019 ont été établis sur la base des mêmes méthodes et principes comptables que ceux décrits dans les comptes annuels au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

## **Note 4 : Notes sur les comptes annuels établis pour les besoins du Document d'enregistrement**

### **4.1 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires s'élève à 3.125.283 euros au 30 juin 2019, contre 2.908.098 euros au 30 juin 2018, soit une progression de 7,46%.

Les ventes de produits finis représentent 2.978.526 euros au 30 juin 2019 contre 2.842.128 euros au 30 juin 2018, soit une progression de 4,80%.

Les ventes de prestations de services sont passées de 65.970 euros au 30 juin 2018 à 146.757 euros au 30 juin 2019, soit une hausse de 122.46%.

La faiblesse du chiffre d'affaires est due à la très forte saisonnalité des ventes de produits. Cette saisonnalité est récurrente d'année en année. Historiquement, le chiffre d'affaires est réalisé sur le 2<sup>nd</sup> semestre et plus particulièrement sur le 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année.

| En €                       | Au 30/06/2019    | Au 30/06/2018    |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Production vendue biens    | 2 978 526        | 2 842 128        |
| Production vendue services | 146 757          | 65 970           |
| <b>Chiffre d'affaires</b>  | <b>3 125 283</b> | <b>2 908 098</b> |

La répartition géographique du chiffre d'affaires au cours des exercices présentés, se présente de la façon suivante :

| En €                         | Au 30/06/2019    | Au 30/06/2018    |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Ventes France                | -27 383          | 190 700          |
| Ventes CEE hors France       | 616 369          | 1 528 544        |
| Ventes reste du monde        | 2 536 296        | 1 188 854        |
| <i>Dont Amérique du Nord</i> | <i>276 367</i>   | <i>564 448</i>   |
| <i>Dont Moyen Orient</i>     | <i>426 300</i>   | <i>201 759</i>   |
| <i>Dont Suisse</i>           | <i>1 675 776</i> | <i>3 155</i>     |
| <b>Chiffre d'affaires</b>    | <b>3 125 282</b> | <b>2 908 098</b> |

#### 4.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

| En €                                     | Au 30/06/2019  | Au 30/06/2018  |
|------------------------------------------|----------------|----------------|
| Production stockée                       | -288 381       | -115 866       |
| Production immobilisée (EKKO)            | 894 965        | 1 110 055      |
| Subvention d'exploitation                | 14 000         | 0              |
| Reprises sur provisions                  | 0              | 0              |
| Autres produits                          | 12             | 282            |
| <b>Total des produits d'exploitation</b> | <b>620 596</b> | <b>994 471</b> |

Le développement de la plateforme EKKO se poursuit, même si il y a une baisse relative de la production immobilisée au premier semestre 2019. Cette baisse s'explique par un transfert de ressources des équipes EKKO vers le projet T-Mobile.

Le développement de la plateforme EKKO devrait se terminer au cours du 2<sup>nd</sup> trimestre 2020.

La subvention d'exploitation perçue en 2019 concerne le financement d'un doctorant qui travaille au sein de l'entreprise dans le cadre d'un CIFRE.

#### 4.3 Marge brute

La marge brute est un bon indicateur de la compétitivité de l'entreprise sur un marché concurrentiel à très fort potentiel : elle renseigne sur la capacité de maîtriser ses coûts de production, mais aussi sur la valorisation de son innovation dans ses prix de vente. C'est par ailleurs un élément essentiel de la performance financière.

Ainsi, la Société définit sa marge brute comme la différence entre, d'une part le chiffre d'affaires, et d'autre part le coût des produits et services vendus, constitué comme suit :

- Concernant les produits :
  - les coûts d'achat des produits dont la fabrication est sous-traitée à des tiers, coûts décomposés comme suit :
    - les coûts des composants (BILL OF MATERIAL),
    - les coûts d'intégration de l'usine (soudage automatisé et assemblage manuel),
    - les coûts de test de l'usine (application d'une procédure de test semi-automatisée via les bancs de tests fournis par la Société),
    - la marge de l'usine,
    - le total coût d'intégration + tests + marge usine correspond à la valeur ajoutée usine (VA)
  - les droits d'utilisation des marques Bluetooth et WiFi,
  - les provisions et reprises de provisions sur composants et produits finis.
- Concernant les services :
  - les coûts d'hébergement des serveurs,
  - les coûts des abonnements télécom,
  - les coûts des licences de décodage des données de diagnostic,
  - les coûts des licences de cartographie (le cas échéant, ces coûts diminuent fortement en 2019,
  - les frais de port des produits vendus.

| En €                                                            | Au 30/06/2019   | Au 30/06/2018   |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| CA                                                              | 2 978 526       | 2 842 128       |
| Coût des ventes                                                 | 2 293 750       | 2 056 663       |
| <b>Marge brute sur produits</b>                                 | <b>684 776</b>  | <b>785 465</b>  |
| <b>Taux de marge brute sur produits</b>                         | <b>23%</b>      | <b>28%</b>      |
| Ventes services                                                 | 146 757         | 65 970          |
| Coût des ventes                                                 | 438 662         | 395 097         |
| <b>Marge brute sur prestations de services associés</b>         | <b>-291 905</b> | <b>-329 127</b> |
| <b>Taux de marge brute sur prestations de services associés</b> | <b>-199%</b>    | <b>-499%</b>    |
| <b>Marge brute global</b>                                       | <b>392 870</b>  | <b>456 339</b>  |
| <b>Taux de marge brute sur global</b>                           | <b>13%</b>      | <b>16%</b>      |

Une attention particulière doit être portée à la marge brute au 30 juin 2019. En effet, comme expliqué précédemment, il existe une très forte saisonnalité des ventes. Au 30 juin 2019, une provision pour dépréciation des stocks de composants a été passée pour un montant de 108 K€. Au vu de la faiblesse du chiffre d'affaires, cette provision impacte la marge sur produits de 4 points de base.

#### 4.4 Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante sur les périodes présentées :

| En €                                               | Au 30/06/2019    | Au 30/06/2018    |
|----------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Sous-traitance                                     | 20 786           | 4 016            |
| Transports                                         | 114 909          | 158 656          |
| Achat d'études prestation de service               | 219 307          | 123 864          |
| Autres fournitures et entretien                    | 31 239           | 29 764           |
| Sous-traitance informatique                        | 26 051           | 25 840           |
| Personnel extérieur et intérim                     | 95 301           | 126 875          |
| Loc. et ch. locatives immobilière                  | 155 756          | 153 222          |
| Location mobilière                                 | 33 606           | 18 718           |
| Assurances                                         | 48 386           | 40 168           |
| Honoraires                                         | 87 965           | 205 773          |
| Publicité & Salons                                 | 49 666           | 26 645           |
| Voyages et déplacements                            | 130 240          | 132 090          |
| Frais postaux et télécom.                          | 12 962           | 13 107           |
| Frais bancaires                                    | 10 932           | 14 645           |
| <b>Total des autres achats et charges externes</b> | <b>1 037 107</b> | <b>1 073 383</b> |

Les achats d'études et de prestations de service concernent :

- Les lancements de pré-séries,
- Les achats de composants pour les prototypages (lors du développement d'un nouveau produit),
- Les moules de production détruits à leur première utilisation,
- Les tests entraînant la destruction du produit.

Les honoraires concernent principalement :

| En €                                      | 30/06/2019    | 30/06/2018     |
|-------------------------------------------|---------------|----------------|
| Apporteurs d'affaires                     |               | 82 240         |
| Brevets et maintien de brevets recherches | 11 259        | 24 454         |
| Cabinet de recrutement                    |               |                |
| Conseils assistances diverses             |               | 30 000         |
| Cabinet d'aide CIR                        | 33 158        |                |
| Paies                                     | 5 100         | 13 200         |
| Commissariat aux comptes                  | 16 241        | 16 710         |
| Avocat affaires courantes                 | 7 893         | 4 320          |
| Avocat conformité RGPD                    | 6 400         | 12 475         |
| Autres                                    | 7 914         | 22 374         |
| <b>Total des honoraires</b>               | <b>87 965</b> | <b>205 773</b> |

#### 4.5 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

| En €                      | Au 30/06/2019    | Au 30/06/2018    |
|---------------------------|------------------|------------------|
| Salaires et traitements   | 1 713 232        | 1 525 285        |
| Charges sociales          | 712 732          | 695 503          |
| <b>Chiffre d'affaires</b> | <b>2 425 964</b> | <b>2 220 788</b> |

Concernant le premier semestre 2019, le montant du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en moins des charges de personnel. Il s'élève à 27 K€ au 30 juin 2018. Le CICE a été supprimé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### 4.6 Effectifs

L'évolution de l'effectif moyen est la suivante :

|                  | 30/06/19  | 30/06/18  |
|------------------|-----------|-----------|
| Cadre dirigeant  | 1         | 1         |
| Cadres           | 52        | 45        |
| Employés         | 3         | 3         |
| <b>Effectifs</b> | <b>56</b> | <b>49</b> |

Par ailleurs, la Société travaille en collaboration avec de nombreuses écoles d'ingénieurs renommées, qui lui permettent, de faire appel aux étudiants pour des stages. Le nombre moyen de stagiaires s'élève à 8 au premier semestre 2018 contre 9 au premier semestre 2019.

#### 4.7 Dotations d'exploitation aux amortissements et aux provisions

| En €                                             | Au 30/06/2019  | Au 30/06/2018  |
|--------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | 129 503        | 129 735        |
| Dotations aux provisions sur les stocks          | 108 616        | 0              |
| Dotations sur provisions pour garantie client    | 0              | 0              |
| <b>Total</b>                                     | <b>238 119</b> | <b>129 735</b> |

Les dotations d'exploitation aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

| En €                          | Au 30/06/2019  | Au 30/06/2018  |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles | 57 210         | 36 057         |
| Immobilisations corporelles   | 72 294         | 93 678         |
| <b>Total</b>                  | <b>129 504</b> | <b>129 735</b> |

Au vu de la faiblesse du chiffre d'affaires du premier semestre de 2018 et 2019, aucun complément de provision pour garantie client n'a été enregistré.

#### 4.8 Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 20.226 euros en 2019 contre 1.767 euros en 2018, et concernent l'exploitation normale de l'entreprise.

#### 4.9 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

| En €                                             | Au 30/06/2019   | Au 30/06/2018   |
|--------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Différences positives de change                  | 98 859          | 47 389          |
| Reprise de provisions pour risques de change     | 0               | 88 153          |
| Intérêts et charges assimilées                   | -10 540         | -9 474          |
| Intérêts CC Associés & emprunt obligataire       | -143 000        | -143 000        |
| Prime de non-remboursement d'emprunt obligataire | -270 000        |                 |
| Différence négatives de change                   | -73 826         | -134 866        |
| <b>Résultat financier</b>                        | <b>-398 507</b> | <b>-151 798</b> |

#### 4.10 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

| En €                                                | Au 30/06/2019  | Au 30/06/2018  |
|-----------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Reprise de provision sur CIR                        | 0              | 76 618         |
| Autres produits exceptionnels                       | 0              | 3 384          |
| Gains sur CIR perdu (voir note ci-après sur le CIR) | 0              | 435 729        |
| <b>Total des produits exceptionnels</b>             | <b>0</b>       | <b>515 731</b> |
| Pénalités, amendes fiscales                         | 1 228          | 3 508          |
| Perte sur CIR                                       | 0              | 91 587         |
| Provision sur CIR                                   | 74 693         | 112 211        |
| Autres charges exceptionnelles                      | 0              | 7 431          |
| <b>Total des charges exceptionnelles</b>            | <b>75 921</b>  | <b>214 737</b> |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                        | <b>-75 921</b> | <b>300 994</b> |

Le tableau ci-dessous récapitule les dotations et reprises de provisions au titre du CIR sur les premiers semestres 2018 et 2019.

| En €        |               | CIR 2015 | CIR 2016 | CIR 2018 | CIR 2019 | Totaux  |
|-------------|---------------|----------|----------|----------|----------|---------|
| <b>2018</b> | Reprise       |          | 76 618   |          |          | 76 618  |
|             | Dotation      |          |          | 112 211  |          | 112 211 |
|             | Perte sur CIR |          | 91 587   |          |          | 91 587  |
| <b>2019</b> | Reprise       |          |          |          |          |         |
|             | Dotation      |          |          |          | 74 693   | 74 693  |
|             | Perte sur CIR |          |          |          |          |         |

En 2018, la société a obtenu gain de cause partiel sur les CIR de 2009 à 2011, contestés par le Ministère de la Recherche. Ce qui se traduit par un remboursement d'un reliquat de CIR pour un montant de 436 K€ (180 K€ au titre du CIR 2009, 128 K€ au titre du CIR 2010 et 128 K€ au titre du CIR 2011). Par principe de prudence, ce montant a été exclu antérieurement de l'actif, faisant suite à une expertise technique défavorable du Ministère de la Recherche. Une contre-expertise du même Ministère faisant suite à notre contestation, a permis de reconnaître l'éligibilité des travaux précédemment rejetés. Nous avons donc obtenu le remboursement du CIR correspondant. La Société, confortée dans son approche des dépenses éligibles au CIR, révisé sa politique de provision de 50% du montant demandé, à 15% du CIR demandé annuellement.

Le CIR pour le premier semestre 2019 a ainsi été provisionné à hauteur de 15%, correspondant à 74.693 euros.

#### 4.11 Impôt sur les sociétés

##### *Impôt courant*

Le montant de l'impôt exigible au titre des exercices présentés est nul compte tenu des pertes fiscales constatées.

##### *Crédit impôt recherche*

Le CIR constaté au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élève à 497 K€, contre 452 K€ au 30 juin 2018.



## 4.12 Etat des immobilisations

Au 30 juin 2019, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

| En €                                                          | AU 01/01/2019    | Augmentation     | Diminution | Transfert | Au 30/06/2019    |
|---------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------|-----------|------------------|
| Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires | 720              | 0                | 0          | 0         | 720              |
| Immobilisations incorporelles en cours                        | 2 265 196        | 894 965          | 0          | 0         | 3 160 161        |
| Autres immobilisations incorporelles                          | 314 914          | 122 512          | 0          | 0         | 437 426          |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                          | <b>2 580 830</b> | <b>1 017 477</b> | <b>0</b>   | <b>0</b>  | <b>3 598 307</b> |
| Installations techniques, matériels & outillages industriels  | 596 842          | 5 782            | 0          | 0         | 602 624          |
| Autres immobilisations corporelles                            | 214 734          | 8 636            | 0          | 0         | 223 370          |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                            | <b>811 576</b>   | <b>14 418</b>    | <b>0</b>   | <b>0</b>  | <b>825 994</b>   |
| Autres immobilisations financières                            | 77 787           | 0                | 0          | 0         | 77 787           |
| <b>Immobilisations financières</b>                            | <b>77 787</b>    | <b>0</b>         | <b>0</b>   | <b>0</b>  | <b>77 787</b>    |
| <b>Total général</b>                                          | <b>3 470 193</b> | <b>1 031 894</b> | <b>0</b>   | <b>0</b>  | <b>4 502 087</b> |

Compte tenu des spécificités inhérentes à la Société et des incertitudes sur les chances de succès des nouvelles versions de logiciels créés, les coûts liés au développement de ces versions ne sont pas immobilisés à l'actif du bilan.

Au 30 juin 2018, la valeur brute des immobilisations se détaille comme suit :

| En €                                                          | AU 01/01/2018    | Augmentation     | Diminution | Transfert | Au 30/06/2018    |
|---------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------|-----------|------------------|
| Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires | 43 907           | 0                | 0          | 0         | 43 907           |
| Immobilisations incorporelles en cours                        | 0                | 1 110 055        | 0          | 0         | 1 110 055        |
| Autres immobilisations incorporelles                          | 0                | 42 705           | 0          | 0         | 42 705           |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                          | <b>43 907</b>    | <b>1 152 760</b> | <b>0</b>   | <b>0</b>  | <b>1 196 667</b> |
| Installations techniques, matériels & outillages industriels  | 905 625          | 13 375           | 0          | 0         | 919 000          |
| Autres immobilisations corporelles                            | 237 632          | 21 527           | 0          | 0         | 259 159          |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                            | <b>1 143 257</b> | <b>34 902</b>    | <b>0</b>   | <b>0</b>  | <b>1 178 159</b> |
| Autres immobilisations financières                            | 76 897           | 890              | 0          | 0         | 77 787           |
| <b>Immobilisations financières</b>                            | <b>76 897</b>    | <b>890</b>       | <b>0</b>   | <b>0</b>  | <b>77 787</b>    |
| <b>Total général</b>                                          | <b>1 264 061</b> | <b>1 188 553</b> | <b>0</b>   | <b>0</b>  | <b>2 452 614</b> |

### *Immobilisations incorporelles*

A partir de l'exercice 2018, le projet EKKO a été développé en interne. Pour rappel, le projet EKKO consiste au développement d'une plateforme qui a pour objectif de collecter, trier, analyser et revendre les données véhicules. Le coût de ce projet sur la période de 6 mois, clos le 30 juin 2019, est estimé à 894.965 euros contre 1.110.055 euros au 30 juin 2018. Le montant des coûts immobilisés a été calculé selon la méthode des « coûts complets ». Il comprend les salaires ainsi que les coûts fixes liés au projet.

Ces frais sont nettement individualisés et le projet EKKO dispose de sérieuse chance de rentabilité commerciale.

**Ce projet est maintenu en immobilisation en-cours, n'étant pas totalement achevé au 30 juin 2019. Ce projet devrait être achevé au cours du 2<sup>nd</sup> trimestre 2020.**

Les autres immobilisations incorporelles concernent l'ensemble des certifications nécessaires à la vente des produits finis. Ces immobilisations représentent au 30 juin 2019 un montant brut de 437.426 euros.

Le montant des frais de R&D restant en charges s'élève à 765 K€ au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2019 et à 398 k€ au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

### *Immobilisations corporelles*

Les installations techniques, matériels et outillages concernent les moules et les frais liés au lancement d'une chaîne de montage au 30 juin 2019. Le poste représente un montant brut de 602 k€.

Les autres immobilisations corporelles concernent essentiellement des matériels informatiques.

#### *Les immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement du dépôt de garantie du loyer (50 K€) et du dépôt de garantie de l'emprunt OSEO souscrit en 2009, pour 20 K€.

### 4.13 Etat des amortissements

Au 30 juin 2019, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

| En €                                                          | AU 01/01/2019  | Augmentation   | Diminution | Transfert | Au 30/06/2019  |
|---------------------------------------------------------------|----------------|----------------|------------|-----------|----------------|
| Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires | 0              | 120            | 0          | 0         | 120            |
| Immobilisations incorporelles en cours                        | 0              | 0              | 0          | 0         | 0              |
| Autres immobilisations incorporelles                          | 126 288        | 57 090         | 0          | 0         | 183 378        |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                          | <b>126 288</b> | <b>57 210</b>  | <b>0</b>   | <b>0</b>  | <b>183 498</b> |
| Installations techniques, matériels & outillages industriels  | 417 876        | 57 051         | 0          | 0         | 474 927        |
| Autres immobilisations corporelles                            | 159 782        | 15 242         | 0          | 0         | 175 024        |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                            | <b>577 658</b> | <b>72 294</b>  | <b>0</b>   | <b>0</b>  | <b>649 952</b> |
| <b>Total général</b>                                          | <b>703 946</b> | <b>129 503</b> | <b>0</b>   | <b>0</b>  | <b>833 449</b> |

Au 30 juin 2018, les amortissements des immobilisations se détaillent comme suit :

| En €                                                          | AU 01/01/2018  | Augmentation   | Diminution | Transfert | Au 30/06/2018  |
|---------------------------------------------------------------|----------------|----------------|------------|-----------|----------------|
| Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires | 43 908         | 0              | 0          | 0         | 43 908         |
| Immobilisations incorporelles en cours                        | 0              | 0              | 0          | 0         | 0              |
| Autres immobilisations incorporelles                          | 0              | 36 057         | 0          | 0         | 36 057         |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                          | <b>43 908</b>  | <b>36 057</b>  | <b>0</b>   | <b>0</b>  | <b>79 965</b>  |
| Installations techniques, matériels & outillages industriels  | 502 177        | 77 387         | 0          | 0         | 579 564        |
| Autres immobilisations corporelles                            | 191 083        | 16 291         | 0          | 0         | 207 374        |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                            | <b>693 260</b> | <b>93 678</b>  | <b>0</b>   | <b>0</b>  | <b>786 938</b> |
| <b>Total général</b>                                          | <b>737 168</b> | <b>129 735</b> | <b>0</b>   | <b>0</b>  | <b>866 903</b> |

### 4.14 Stocks et dépréciation des stocks

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

| En €                                               | Au 30/06/2019    | Au 30/06/2018    |
|----------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Stock de composants                                | 1 344 663        | 1 360 429        |
| Dépréciation sur stock                             | -105 038         | -249 408         |
| <b>Total stock de composants</b>                   | <b>1 239 625</b> | <b>1 111 021</b> |
| Stock de produits finis                            | 1 045 546        | 1 518 318        |
| Dépréciation sur stock de produits finis           | -61 727          | -240 159         |
| <b>Total stock produits finis</b>                  | <b>983 819</b>   | <b>1 278 159</b> |
| <b>Reprise nette de provisions sur les stocks</b>  | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>Dotation nette de provisions sur les stocks</b> | <b>108 616</b>   | <b>0</b>         |
| <b>Total</b>                                       | <b>2 223 444</b> | <b>2 389 180</b> |

Une dépréciation est régulièrement constituée en raison de l'obsolescence de certains composants ou de la fin de vie d'un produit.

Les stocks de composants sont évalués à leur coût d'acquisition (méthode FIFO).

Une nouvelle dépréciation sur stocks de composants a été enregistrée au 30 juin 2019 pour 108.616 euros concernant des composants de boîtiers DREEVO (boîtiers écrans), n'ayant aucun mouvement depuis 2 ans.

#### 4.15 Clients et dépréciation des clients

Les créances clients se détaillent de la façon suivante :

| En €                                                        | Au 30/06/2019    | Au 30/06/2018    |
|-------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Valeur nominale brute des clients                           | 2 210 807        | 2 587 801        |
| Dépréciation des comptes clients                            | 352 998          | 352 998          |
| <b>Valeur nette comptable des comptes clients</b>           | <b>1 857 809</b> | <b>2 234 803</b> |
| <b>Dans le compte de résultat – Résultat d'exploitation</b> |                  |                  |
| Dotation nette aux provisions sur les clients               | 0                | 0                |
| Reprise nette de provisions sur les clients                 | 0                | 0                |

Les créances clients anciennes sont dépréciées à 100%.

#### 4.16 Etat des échéances des créances et des dettes

Au 30 juin 2019 :

| En €                                           | Brut             | < 1 an           | [1 à 5 ans] | > 5 ans  |
|------------------------------------------------|------------------|------------------|-------------|----------|
| Clients et comptes rattachés (avant provision) | 2 210 807        | 2 210 807        |             |          |
| Avances et acomptes fournisseurs               | 3 112            | 3 112            |             |          |
| Avoirs en attentes                             | 368 918          | 368 918          |             |          |
| Etat, impôts sur les bénéfices                 | 2 322 841        | 2 322 841        |             |          |
| Etat, taxes sur le chiffre d'affaires          | 547 861          | 547 861          |             |          |
| Autres                                         | 44 398           | 44 398           |             |          |
| <b>Etat des créances à l'actif circulant</b>   | <b>5 497 936</b> | <b>5 497 936</b> | <b>0</b>    | <b>0</b> |

Le poste « Etat – Impôt sur les bénéfices » correspond aux créances au titre du Crédit Impôt Recherche, pour les années 2017, 2018 et pour le premier semestre 2019. **Le CIR de 2017 a été recouvré en août 2019 pour 782.743 euros, pour un montant demandé de 886.851 euros. La différence a fait l'objet d'une provision pour risque.**

Le poste « Etat taxe sur le chiffre d'affaires » inclut entre autres, une demande de remboursement de TVA pour un montant de 330 K€. Cette somme a été perçue en octobre 2019.

| En €                                                   | Brut              | < 1 an            | [1 à 5 ans] | > 5 ans  |
|--------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------|----------|
| Autres Emprunts obligataires                           | 1 155 000         | 1 155 000         |             |          |
| Emprunts                                               | 40 000            | 40 000            |             |          |
| Découverts, concours bancaires                         | 110 026           | 110 026           |             |          |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 150 026           | 150 026           | 0           | 0        |
| Divers                                                 | 0                 |                   |             |          |
| Associés                                               | 4 065 710         | 4 065 710         |             |          |
| Emprunts et dettes financières diverses                | 4 065 710         | 4 065 710         | 0           | 0        |
| Avances & acomptes reçus sur commandes en cours        | 681 256           | 681 256           |             |          |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               | 5 004 483         | 5 004 483         |             |          |
| Personnel                                              | 300 404           | 300 404           |             |          |
| Organismes sociaux                                     | 939 413           | 939 413           |             |          |
| Autres impôts, taxes et assimilés                      | 67 546            | 67 546            |             |          |
| Dettes fiscales & sociales                             | 1 307 362         | 1 307 362         | 0           | 0        |
| <b>Etat des dettes</b>                                 | <b>12 363 837</b> | <b>12 363 837</b> | <b>0</b>    | <b>0</b> |

Au 30 juin 2018 :

| En €                                                    | Brut             | < 1 an           | [1 à 5 ans] | > 5 ans  |
|---------------------------------------------------------|------------------|------------------|-------------|----------|
| Clients et comptes rattachés ( <b>avant provision</b> ) | 2 587 801        | 2 587 801        |             |          |
| <i>Avances et acomptes fournisseurs</i>                 | 278 802          | 278 802          |             |          |
| <i>Avoirs en attentes</i>                               | 3 076            | 3 076            |             |          |
| <i>Etat, impôts sur les bénéfices</i>                   | 1 339 310        | 1 339 310        |             |          |
| <i>Etat, taxes sur le chiffre d'affaires</i>            | 341 073          | 341 073          |             |          |
| <i>Autres</i>                                           | 24 683           | 24 683           |             |          |
| <b>Etat des créances à l'actif circulant</b>            | <b>4 574 745</b> | <b>4 574 745</b> | <b>0</b>    | <b>0</b> |

| En €                                                   | Brut             | < 1 an           | [1 à 5 ans]    | > 5 ans  |
|--------------------------------------------------------|------------------|------------------|----------------|----------|
| Autres Emprunts obligataires                           | 855 000          |                  | 855 000        |          |
| <i>Emprunts</i>                                        | 40 000           | 40 000           |                |          |
| <i>Découverts, concours bancaires</i>                  | 231 626          | 231 626          |                |          |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 271 626          | 271 626          | 0              | 0        |
| <i>Divers</i>                                          | 0                |                  |                |          |
| <i>Associés</i>                                        | 3 807 304        | 3 807 304        |                |          |
| Emprunts et dettes financières diverses                | 3 807 304        | 3 807 304        | 0              | 0        |
| Avances & acomptes reçus sur commandes en cours        | 824 175          | 824 175          |                |          |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               | 2 784 832        | 2 784 832        |                |          |
| <i>Personnel</i>                                       | 228 669          | 228 669          |                |          |
| <i>Organismes sociaux</i>                              | 765 065          | 765 065          |                |          |
| <i>Etat, taxes sur le chiffre d'affaires</i>           | 5 169            | 5 169            |                |          |
| <i>Autres impôts, taxes et assimilés</i>               | 60 297           | 60 297           |                |          |
| Dettes fiscales & sociales                             | 1 059 201        | 1 059 201        | 0              | 0        |
| <b>Etat des dettes</b>                                 | <b>9 602 138</b> | <b>8 747 138</b> | <b>855 000</b> | <b>0</b> |

#### 4.17 Produits à recevoir

Néant.

#### 4.18 Trésorerie

Les comptes de trésorerie sont composés de la manière suivante :

| En €                                             | Au 30/06/2019  | Au 30/06/2018  |
|--------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Valeurs mobilières de placement                  | 0              | 0              |
| Disponibilités                                   | 359 229        | 980 592        |
| <b>Trésorerie &amp; équivalent</b>               | <b>359 229</b> | <b>980 592</b> |
| Dépréciations                                    | 0              | 0              |
| <b>Trésorerie &amp; équivalent de trésorerie</b> | <b>359 229</b> | <b>980 592</b> |

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur la période.

#### 4.19 Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance concernent uniquement des charges et produits d'exploitation.

## 4.20 Capital social

### Capital social

Au 30 juin 2019 et au 30 juin 2018, le capital social de la Société s'élève à 132.654,70 euros composé de 1 326 547 actions de 0,10 euro de valeur nominale, entièrement libérées, dont 664.600 actions ordinaires et 661.947 actions de préférence de catégorie A.

Les droits particuliers attachés aux actions de préférence de catégorie A émises portent principalement sur une répartition préférentielle du boni, le droit de nommer un membre du Conseil d'administration ou un Censeur et d'un droit d'information renforcé. En cas d'introduction en bourse, il est prévu que ces actions de préférence de catégorie A soient converties en actions ordinaires.

L'évolution du nombre d'actions du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019 est la suivante :

| Catégories d'actions   | Valeur nominale     |                | Nombre des titres   |                          |                             |                  |
|------------------------|---------------------|----------------|---------------------|--------------------------|-----------------------------|------------------|
|                        | Début de l'exercice | Fin d'exercice | Début de l'exercice | Crées pendant l'exercice | Remboursé durant l'exercice | Fin d'exercice   |
| Actions ordinaires     | 66 460              | 66 460         | 664 600             |                          |                             | 664 600          |
| Actions de catégorie A | 66 195              | 66 195         | 661 947             |                          |                             | 661 947          |
| <b>Total</b>           | <b>132 655</b>      | <b>132 655</b> | <b>1 326 547</b>    | <b>0</b>                 | <b>0</b>                    | <b>1 326 547</b> |

### 2018

Aucune modification du nombre d'actions n'est intervenue au cours du premier semestre 2018.

### 2019

Aucune modification du nombre d'actions n'est intervenue au cours du premier semestre 2019.

### Capital social potentiel

Néant

Au 31 décembre 2018, les instruments dilutifs existants en cours de validité étaient les suivants :

Néant

## 4.21 Etat des provisions pour risques et charges (PRC)

Au 30 juin 2019, les PRC se détaillent comme suit :

| En €                                       | Au 01/01/2019  | Augmentations dotations | Diminutions reprises | Dont utilisés | Au 30/06/2019  |
|--------------------------------------------|----------------|-------------------------|----------------------|---------------|----------------|
| Provision pour litige                      | 0              |                         |                      |               | 0              |
| Provision pour garanties clients           | 248 415        |                         |                      |               | 248 415        |
| Provision pour CIR ( <i>exceptionnel</i> ) | 273 734        | 74 693                  |                      |               | 348 427        |
| Provision pour douanes                     | 100 000        |                         |                      |               | 100 000        |
| <b>Total</b>                               | <b>622 149</b> | <b>74 693</b>           | <b>0</b>             | <b>0</b>      | <b>696 842</b> |

La provision pour douane concerne le non dépôts des DEB.

La provision pour risque de non-recouvrement du CIR, à hauteur de 348.427 euros, correspond à 15% des CIR de 2017, de 2018 et du premier semestre 2019, soit  $(938.039 + 886.851 + 497.951) * 15\% = 348.427$  euros.

Compte tenu de la faiblesse relative du chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> semestre, aucune dotation complémentaire de provision pour garantie clients n'a été constituée.

Au 30 juin 2018, les PRC se détaillent comme suit :

| En €                                           | Au<br>01/01/2018 | Augmentations<br>dotations | Diminutions<br>reprises | Dont<br>utilisés | Au<br>30/06/2018 |
|------------------------------------------------|------------------|----------------------------|-------------------------|------------------|------------------|
| Provision pour litige                          | 0                |                            |                         |                  | 0                |
| Provision pour garanties clients               | 221 752          |                            |                         |                  | 221 752          |
| Provision pour CIR ( <b>Exceptionnel</b> )     | 165 303          | 112 212                    | 76 618                  | 76 618           | 200 897          |
| Provision pour douanes                         | 100 000          |                            |                         |                  | 100 000          |
| Provision pour risque de change<br>(Financier) | 88 154           |                            | 88 154                  | 88 154           | 0                |
| <b>Total</b>                                   | <b>575 209</b>   | <b>112 212</b>             | <b>164 772</b>          | <b>164 772</b>   | <b>522 649</b>   |

## 4.22 Emprunts et dettes financières

L'évolution des emprunts et dettes financières se présente comme suit sur les exercices présentés :

| En €                                | Au<br>01/01/2019 | Augmentations<br>dotations | Diminutions<br>reprises | Au<br>30/06/2019 |
|-------------------------------------|------------------|----------------------------|-------------------------|------------------|
| Emprunt obligataire                 | 750 000          |                            |                         | 750 000          |
| Intérêt sur emprunt obligataire     | 120 000          | 15 000                     |                         | 135 000          |
| Prime de remboursement d'obligation | 0                | 270 000                    |                         | 270 000          |
| Compte courant GRANDIS LUX          | 3 200 000        |                            |                         | 3 200 000        |
| Intérêts sur CC GRANDIS LUX         | 640 460          | 128 000                    |                         | 768 460          |
| Autres comptes courants             | 97 250           |                            |                         | 97 250           |
| Emprunt bancaire auprès de la BPI   | 40 000           |                            |                         | 40 000           |
| Découvert bancaire                  | 109 424          | 602                        |                         | 110 026          |
| <b>Total</b>                        | <b>4 957 134</b> | <b>413 602</b>             | <b>0</b>                | <b>5 370 736</b> |

| En €                              | Au<br>01/01/2018 | Augmentations<br>dotations | Diminutions<br>reprises | Au<br>30/06/2018 |
|-----------------------------------|------------------|----------------------------|-------------------------|------------------|
| Emprunt obligataire               | 750 000          |                            |                         | 750 000          |
| Intérêt sur emprunt obligataire   | 90 000           | 15 000                     |                         | 105 000          |
| Compte courant GRANDIS LUX        | 3 200 000        |                            |                         | 3 200 000        |
| Intérêts sur CC GRANDIS LUX       | 384 460          | 128 000                    |                         | 512 460          |
| Autres comptes courants           | 114 962          |                            | 20 118                  | 94 844           |
| Emprunt bancaire auprès de la BPI | 40 000           |                            |                         | 40 000           |
| Découvert bancaire                | 114 902          | 116 724                    |                         | 231 626          |
| <b>Total</b>                      | <b>4 694 324</b> | <b>259 724</b>             | <b>20 118</b>           | <b>4 933 930</b> |

### Emprunt obligataire

En date du 18 décembre 2014, le contrat d'investissement prévoyait la mise en place d'un emprunt obligataire de 750.000 euros devant être libéré au cours du mois d'avril 2015. Ce montant a été effectivement versé le 9 avril 2015. Toutefois, la mise en place de cet emprunt obligataire n'avait pas été formalisée. Le Conseil d'administration du 28 décembre 2018 a régularisé cette situation.

L'emprunt obligataire a été libéré le 9 avril 2015 pour un montant de 750 000 €. Son taux d'intérêt est de 4% l'an, portant la dette à 885.000 €, dont 135.000 d'intérêts, au 30 juin 2019.

Sa date d'échéance initiale fixée au 31 décembre 2019 a été portée au 30 juin 2020 par avenant en date du 14 octobre 2019.

Le contrat d'émission prévoit la possibilité d'un remboursement anticipé :

- A tout moment à l'initiative de la Société (sous réserve de l'accord de l'obligataire),
- A l'initiative de l'obligataire dans certains cas dont la cessation des fonctions du dirigeant, la réalisation d'une opération financière pouvant générer un changement de contrôle, une introduction en bourse de la Société.

Le contrat prévoit une prime de non-remboursement de 8% dès lors qu'aucun remboursement anticipé ne serait effectué avant le 30 juin 2019, date portée au 31 octobre 2019 par un avenant a été signé en août 2019. La prime a été comptabilisée au 30 juin 2019, prorata temporis, à hauteur de 270.000 euros.

#### Apports en compte courant associés

- **Avance mars 2016**

Le 21 mars 2016, le Conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un apport en compte courant d'associés d'un montant de 1.500.000 €.

L'apport en compte courant a été libéré le 9 avril 2016 pour un montant de 1.500.000 €.

Son taux d'intérêt est de 8% l'an ce qui porte la dette au 30 juin 2019 à 1.883.178 euros, dont 383.178 euros d'intérêts.

Une des clauses du contrat offre au prêteur la possibilité de capitaliser cette avance. En cas de capitalisation, il a été convenu de retenir un prix d'émission unitaire de 2,77 euros.

- **Avance juillet 2016**

Le 28 juillet 2016, le Conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un apport en compte courant d'associés d'un montant de 1.700.000 euros. La libération des fonds devait se faire en 2 temps, soit 1.300.000 euros en juillet 2016 et 400.000 euros en septembre 2016.

La première tranche de l'apport en compte courant a été libérée le 23 août 2016 pour un montant de 1.300.000 euros.

La seconde tranche de l'apport en compte courant a été libérée le 28 septembre 2016 pour un montant de 400.000 euros.

Son taux d'intérêts est de 8% l'an, ce qui porte la dette au 30 juin 2019 à 2 085 282 euros, dont 385 282 euros d'intérêts.

Une des clauses du contrat offre au prêteur la possibilité de capitaliser cette avance. En cas de capitalisation, il a été convenu de retenir un prix d'émission unitaire de 2,77 euros.

#### Emprunts auprès des établissements de crédit

Au 30 juin 2019, les emprunts bancaires concernent le solde à rembourser de 40.000 euros relatif à un emprunt de 400.000 euros, souscrit le 15 juin 2009 auprès de BPI France, au taux fixe de 4.73% l'an. En contrepartie de ce solde, il existe un dépôt de garantie de 20.000 euros inscrit dans les immobilisations financières, qui sera récupéré une fois l'emprunt soldé.

#### 4.23 Fournisseurs et comptes rattachés

| En €                                        | 30/06/2019       | < 1 an           | [1 - 2 ans]    | > 2 ans        |
|---------------------------------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|
| Dettes fournisseurs                         | 4 985 493        | 4 671 337        | 145 832        | 168 324        |
| Factures non parvenues                      | 18 990           | 18 990           |                |                |
| <b>Fournisseurs &amp; comptes rattachés</b> | <b>5 004 483</b> | <b>4 690 327</b> | <b>145 832</b> | <b>168 324</b> |

| En €                                        | 30/06/2018       | < 1 an           | [1 - 2 ans]    | > 2 ans        |
|---------------------------------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|
| Dettes fournisseurs                         | 2 765 842        | 2 285 333        | 182 471        | 298 038        |
| Factures non parvenues                      | 18 990           | 18 990           |                |                |
| <b>Fournisseurs &amp; comptes rattachés</b> | <b>2 784 832</b> | <b>2 304 323</b> | <b>182 471</b> | <b>298 038</b> |

Les fournisseurs dont les factures datent de plus de 2 ans concernent des fournisseurs pour lesquels la Société est en attente d'avoir, ou des fournisseurs en liquidation/radiation. Ces dettes sont annulées à l'issue du délai de prescription de 5 ans.

#### 4.24 Charges à payer et avoirs à établir

| En €                                  | 30/06/2019     | 30/06/2018     |
|---------------------------------------|----------------|----------------|
| Dettes provisionnées - Congés à payer | 290 762        | 243 187        |
| Charges sur congés à payer            | 131 681        | 113 018        |
| Autres dettes fiscales et sociales    | 460 709        | 377 655        |
| <b>Total</b>                          | <b>883 152</b> | <b>733 860</b> |

#### 4.25 Engagements hors-bilan

##### *Engagements retraites*

Aucune provision pour départ à la retraite n'a été comptabilisée au passif, ni aucune information donnée dans les annexes aux comptes semestriels, en raison de l'âge moyen relativement jeune de l'effectif et du taux de rotation du personnel.

##### *Engagements de location*

Les engagements de location relatifs aux baux sont les suivants :

| Objet                | Date de signature du bail | Date de fin de bail | Engagements futurs au 30/06/2019 |             |         |
|----------------------|---------------------------|---------------------|----------------------------------|-------------|---------|
|                      |                           |                     | < 1 an                           | [1 - 5 ans] | > 5 ans |
| Bail siège Villejuif | 01/05/2017                | 30/09/2027          | 203 562                          | 1 017 808   | 50 890  |

##### *Autres engagements*

Néant

#### 4.26 Entreprises liées

Il n'existe pas de transaction avec des entreprises liées.



#### 4.27 Honoraires des commissaires aux comptes

| En €                                                               | 30/06/2019   | 30/06/2018   |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes      | 8 500        | 8 500        |
| Honoraires HT facturés au titre des autres prestations de services |              |              |
| <b>Total</b>                                                       | <b>8 500</b> | <b>8 500</b> |

#### 4.28 Résultat par action

Le résultat de base par action s'établit à (1,71) euros au 30 juin 2019, contre (0,92) euros au 30 juin 2018.

La Société ne disposant d'aucun titre donnant accès au capital, le résultat de base par action est égal au résultat dilué par action.

| En €                                              | 30/06/2019   | 30/06/2018   |
|---------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Résultat Net (en €)                               | -2 272 596   | -1 217 713   |
| Nombre moyen d'actions pondéré - Résultat de base | 1 326 557    | 1 326 557    |
| Nombre moyen d'actions pondéré - Résultat dilué   | 1 326 557    | 1 326 557    |
| <b>Résultat de base par action (en €)</b>         | <b>-1,71</b> | <b>-0,92</b> |

#### 4.29 Note sur l'application du principe de continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de Commerce.

Compte tenu :

- De la trésorerie disponible au 30 septembre 2019 s'élevant à **703 k€** ;
- De l'encaissement attendu en juillet 2020 de l'aide INNOV UP pour 247 K€ ;
- De lignes de découverts autorisées non encore utilisées au 30 septembre 2019 à hauteur de **200 k€** ;
- Du remboursement du CIR 2018 pour 800 K€, attendu en août 2020 ;
- Et du niveau d'activité anticipé pour les prochains mois,

La Société considère être en mesure de pouvoir financer ses besoins de trésorerie au moins jusqu'au 30 juin 2020, soit 12 mois après la date de clôture de la situation intermédiaire arrêtée au 30 juin 2019.

Au-delà de cette échéance, compte tenu du programme de déploiement commercial envisagé et notamment le déploiement commercial du projet EKKO, des moyens de financement complémentaires seront nécessaires pour financer le développement de la société.

La réalisation d'un placement privé et/ou un projet d'introduction en bourse via la réalisation d'une augmentation de capital sont les moyens privilégiés pour disposer de ces financements complémentaires nécessaires pour couvrir les besoins de trésorerie à moyen terme.

### 5.2.2 Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes relatif au 1er semestre 2019 clos le 30 juin 2019

Au Président du Conseil d'administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société MUNIC S.A. et en application du règlement (CE) n°809/2004 dans le cadre du projet d'offre au public, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels de la Société MUNIC S.A. établis pour les besoins du Prospectus, les « **Comptes Semestriels** », et relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous précisons que la société MUNIC S.A. établissant pour la première fois des comptes au 30 juin 2019, les informations relatives à la période 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018 présentées à titre comparatif, n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité.

Ces Comptes Semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces Comptes Semestriels.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Comptes Semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la conformité des Comptes Semestriels avec la base de préparation décrite dans la Note 2 annexée aux Comptes Semestriels.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 4,29 annexée aux Comptes Semestriels, sur le maintien de l'application du principe de continuité d'exploitation.

Fait à Paris, le 27 décembre 2019

Le Commissaire aux Comptes  
STREGO A&D – Bakertilly STREGO  
Patrick HIANASY  
Associé

### 5.3 AUDIT DES INFORMATIONS FINANCIERES ANUELLES

---

Au Président du Conseil d'administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société MUNIC S.A. et en application du règlement (CE) n°809/2004 dans le cadre du projet d'offre au public, nous avons effectué un audit des *comptes annuels ad hoc* de la société MUNIC S.A. établis pour les besoins du Document d'Enregistrement, au titre des exercices clos les 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 (les « **Comptes** »), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces Comptes ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces Comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les Comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des Comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les Comptes ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la base de préparation décrite dans la Note 2 annexée aux Comptes.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 3.3 annexée aux Comptes, sur le maintien de l'application du principe de continuité d'exploitation.

Fait à Paris, le 27 décembre 2019

Le Commissaire aux Comptes  
STREGO A&D – Bakertilly STREGO

Patrick HIANASY  
Associé

### 5.4 INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

---

Se reporter à la section 2.5.1.3 définissant la « Marge brute » et le « Résultat d'exploitation ajusté » comme deux indicateurs clés suivis par la Société.

### 5.5 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DANS LA SITUATION DE L'EMETTEUR

---

Depuis la clôture semestrielle au 30 juin 2019, la Société a connu une évolution significative de sa situation à la suite de :

1. L'octroi d'une nouvelle avance en compte courant de 1,5 M€ consentie par Grandis Lux en août 2019 pour financer le besoin en fonds de roulement de la Société ;
2. L'émission en décembre 2019 d'un emprunt obligataire convertible (les « OC 2019 ») d'un montant nominal de 7,2 M€ dont 5,3 M€ souscrit par compensation avec les créances issues (i) du remboursement anticipé des obligations simples émises en 2015 en faveur de l'actionnaire principal (Grandis Lux) et (ii) de deux avances en compte courant consenties en 2016 pour un montant nominal de 3 200 K€ (dont 1 314 K€ d'intérêts courus compris au jour de la souscription).

La Société a ainsi émis 7 163 960 OC 2019 d'une valeur nominale d'un (1) euro. En cas d'IPO, les obligataires pourront, au plus tard à la date du visa sur la note d'opération, opter pour l'exigibilité anticipée et leurs encours seront immédiatement et de plein droit exigibles. Les obligataires qui opteraient pour l'exigibilité anticipée s'engagent, de manière irrévocable, à souscrire, par voie de compensation de créance, à l'augmentation de capital qui interviendra dans le cadre de l'IPO, de sorte qu'aucun remboursement en numéraire n'interviendra.

Pour plus de précisions sur les conditions de conversion et d'exigibilité anticipée notamment en cas d'introduction en bourse, se référer à la section 6.5.5 du présent Document d'enregistrement.

## **5.6 POLITIQUE EN MATIERE DE DIVIDENDES**

---

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court ou moyen terme compte tenu du stade de développement de la Société afin de mobiliser les ressources disponibles au financement de son plan de développement.

## **5.7 INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA**

---

Non applicable.

## 6 INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES

### 6.1 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

#### 6.1.1 Répartition du capital et des droits de vote au 30 décembre 2019

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-dessous tient compte de la division par 4 du nominal des actions de la Société approuvée par l'assemblée générale du 8 novembre 2019. Certains actionnaires ont été regroupés dans un sous-ensemble à des fins de présentation uniquement, ils ne sont liés par aucune action de concert.

Au 30 décembre 2019, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

| Actionnaires                                 | Capital actuel              |                              |                                             |                                    |
|----------------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------|
|                                              | Nombre d'actions ordinaires | Nombre d'actions catégorie A | Nombre total d'actions et de droits de vote | % du capital et des droits de vote |
| Aaron SOLOMON                                | 1 682 888                   | -                            | 1 682 888                                   | 31,72%                             |
| Frédéric NGUYEN                              | 508 500                     | -                            | 508 500                                     | 9,58%                              |
| Yann PARANTHOEN                              | 199 252                     | -                            | 199 252                                     | 3,76%                              |
| <b>Sous-total Fondateurs</b>                 | <b>2 390 640</b>            | <b>-</b>                     | <b>2 390 640</b>                            | <b>45,05%</b>                      |
| Grandis Lux (1)                              | -                           | 2 647 788                    | 2 647 788                                   | 49,90%                             |
| <b>Sous-total actionnaire financier</b>      | <b>-</b>                    | <b>2 647 788</b>             | <b>2 647 788</b>                            | <b>49,90%</b>                      |
| Mair FERERES                                 | 192 980                     | -                            | 192 980                                     | 3,64%                              |
| Christophe VAN CAUWENBERGHE                  | 74 780                      | -                            | 74 780                                      | 1,41%                              |
| <b>Sous-total autres personnes physiques</b> | <b>267 760</b>              | <b>-</b>                     | <b>267 760</b>                              | <b>5,05%</b>                       |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>2 658 400</b>            | <b>2 647 788</b>             | <b>5 306 188</b>                            | <b>100,00%</b>                     |

(1) Holding patrimoniale contrôlée par des actionnaires personnes physiques belges.

Au jour de l'introduction en bourse :

- Il ne subsistera plus que des actions ordinaires, toutes les actions de préférence de catégorie A seront converties automatiquement en actions ordinaires à raison de 1 action ordinaire pour 1 action de préférence de catégorie A ; et
- Le pacte actuellement en vigueur entre les actionnaires deviendra caduc de plein droit. Il ne subsistera alors aucun accord entre actionnaires, ni action de concert.

#### 6.1.2 Droit de vote des principaux actionnaires

Chaque action donne droit à un droit de vote. Sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire. Le délai de détention ne sera pas apprécié de manière rétroactive et commencera à courir à la date d'inscription des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris.

### **6.1.3 Contrôle de la Société. Nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'éviter qu'il ne soit exercé de manière abusive**

A la date du présent Document d'enregistrement, aucun actionnaire ne détient le contrôle absolu de la Société. L'actionnaire Grandis Lux détient cependant un pourcentage (49,9% du capital et des droits de vote) susceptible de faire présumer le contrôle de la Société au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

A ce jour, certaines dispositions du pacte conclu entre l'ensemble des actionnaires le 18 décembre 2014 prévoit des dispositions destinées en partie à éviter un exercice abusif de ce contrôle de fait comme l'équilibre au sein du conseil d'administration, où un seul membre du conseil d'administration est choisi parmi les candidats proposés par l'investisseur financier si celui-ci en fait la demande. Ce pacte deviendra caduc de plein droit à compter de l'inscription des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris. Par ailleurs, la Société dispose de deux administrateurs indépendants sur cinq au sein de son conseil d'administration.

La Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

En outre, à l'exception du Règlement intérieur du conseil d'administration adopté par le conseil d'administration réuni le 11 octobre 2019, la Société n'applique aucune règle en complément des exigences retenues par la loi.

### **6.1.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner ou empêcher un changement de contrôle qui s'exerce sur lui**

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

## **6.2 PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES**

---

À la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date d'approbation du Document d'enregistrement de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

## **6.3 CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

---

Certains membres du conseil d'administration et de la direction générale sont actionnaires de la Société.

A la connaissance de la Société et sous réserve des relations décrites en section 6.4 ci-dessous, il n'existe pas, à la date du présent Document d'enregistrement de conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, et les intérêts privés et/ou devoirs des personnes composant les organes de direction. A la date du présent Document d'enregistrement, il n'existe pas de contrat de service liant les membre du conseil d'administration à la Société.

## **6.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

---

Les seules transactions concernent :

- Des avances en compte courant consenties par l'actionnaire Grandis Lux détaillées à la section 2.5.4.2 et reprises dans le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées inséré à la section 8.1 ci-dessous ;
- Le contrat de travail conclu avec un des administrateurs dont les principaux termes sont détaillés à la section 4.2.1 ci-dessus ;
- L'avenant n°1 au contrat d'émission d'obligations simples conclu le 28 décembre 2018 avec la société GRANDIS-LUX ("Obligataire"), actionnaire de la Société à hauteur de 49,90%. Cet avenant vient

modifier la date à laquelle la prime de remboursement au titre du contrat sera due à l'Obligataire. L'avenant n°2 en date du 14 octobre 2019 à ce contrat d'émission d'obligations simples :

- modifie la date d'échéance des obligations ;
  - prévoit le versement de la prime de remboursement en cas de remboursement anticipé ; et
  - prévoit un nouveau cas d'exigibilité anticipé en cas d'émission de nouvelles obligations (simples ou convertibles).
- La souscription de deux des actionnaires actuels de la Société aux OC 2019 dont les principales caractéristiques sont décrites à la section 6.5.5.1 ci-après :
- Dont Grandis Lux à hauteur de 5 263 960 euros ;
  - Dont Aaron SOLOMON à hauteur de 100 000 €.

Ces souscriptions ont été soumises à la procédure des conventions réglementées lors de la réunion du conseil d'administration du 27 décembre 2019.

## **6.5 CAPITAL SOCIAL**

---

### **6.5.1 Capital social actuel**

Au jour de l'approbation du présent Document d'enregistrement, le capital de la Société s'élève à 212 247,52 € divisé en 5 306 188 actions de 0,04 € de nominal chacune, entièrement libérées, dont 2 658 400 actions ordinaires et 2 647 788 actions de préférence de catégorie A qui au jour de l'introduction en bourse seront converties automatiquement en actions ordinaires à raison de 1 pour 1.

L'évolution du nombre d'actions au cours de la période présentée a été la suivante :

| Date                                      | Nature des opérations                                      | Nombre d'actions        |                                        | Augmentation de capital |                              | Valeur nominale par action | Capital social après opération | Prix par action | Prix par action ajusté (1) |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------|-------------------------|------------------------------|----------------------------|--------------------------------|-----------------|----------------------------|
|                                           |                                                            | Nombre d'actions émises | Nombre cumulé d'actions en circulation | Capital social émis     | Prime d'émission ou d'apport |                            |                                |                 |                            |
| 14-juin-02                                | Constitution (dont 6 000 € de libérés)                     | 400                     | 400                                    | 20,00 €                 |                              | 20,00 €                    | 8 000,00 €                     | 20,00 €         | 5,00 €                     |
| 13-juil.-07                               | Elevation du nominal par incorporation de RAN créateur     | -                       | 400                                    | 29 000,00 €             | - €                          | 92,50 €                    | 37 000,00 €                    | NA              | NA                         |
|                                           | Division du nominal par 925                                | 369 600                 | 370 000                                | - €                     | - €                          | 0,10 €                     | 37 000,00 €                    | NA              | NA                         |
|                                           | Emission en numéraire d'ABSA catégorie P                   | 66 695                  | 436 695                                | 6 669,50 €              | 1 543 322,30 €               | 0,10 €                     | 43 669,50 €                    | 23,24 €         | 5,81 €                     |
| 27-mai-08                                 | Remboursement d'ORABSA 2007 catég.P (incop. C/C)           | 40 244                  | 476 939                                | 4 024,40 €              | 1 545 958,16 €               | 0,10 €                     | 47 693,90 €                    | 38,51 €         | 9,63 €                     |
| 31-déc.-09                                | Annulation d'actions auto-détenues                         | -3 657                  | 473 282                                | NA                      | NA                           | 0,10 €                     | 47 328,20 €                    | NA              | NA                         |
| 20-sept.-12                               | Exercice de BSA Ratchet                                    | 80 698                  | 553 980                                | 8 069,80 €              | NA                           | 0,10 €                     | 55 398,00 €                    | 13,56 €         | 3,39 €                     |
|                                           | Emission en numéraire d'ABSA 2012 de catégorie P           | 55 310                  | 609 290                                | 5 531,00 €              | 744 472,60 €                 | 0,10 €                     | 60 929,00 €                    | 13,56 €         | 3,39 €                     |
| 18-déc.-14                                | Remboursement d'ORABSA 2012 en actions cat. P (incorp C/C) | 55 310                  | 664 600                                | 5 531,00 €              | 744 472,60 €                 | 0,10 €                     | 66 460,00 €                    | 2,77 €          | 0,69 €                     |
| 18-déc.-14                                | Emission en numéraire d'ABSA Catégorie A                   | 541 517                 | 1 206 117                              | 54 151,70 €             | 1 445 850,39 €               | 0,10 €                     | 120 611,70 €                   | 2,77 €          | 0,69 €                     |
| <b>Capital social au 31 décembre 2016</b> |                                                            |                         | <b>1 206 117</b>                       |                         |                              | <b>0,10 €</b>              | <b>120 611,70 €</b>            |                 |                            |
| 30-juin-17                                | Emission actions catégorie A par incorporation de C/C      | 120 430                 | 1 326 547                              | 12 043,00 €             | 847 827,20 €                 | 0,10 €                     | 132 654,70 €                   | 7,14 €          | 1,43 €                     |
| <b>Capital social au 31 décembre 2017</b> |                                                            |                         | <b>1 326 547</b>                       |                         |                              | <b>0,10 €</b>              | <b>132 654,70 €</b>            |                 |                            |
| Aucune opération intervenue en 2018       |                                                            |                         |                                        | Néant                   |                              |                            |                                |                 |                            |
| <b>Capital social au 31 décembre 2018</b> |                                                            |                         | <b>1 326 547</b>                       |                         |                              | <b>0,10 €</b>              | <b>132 654,70 €</b>            |                 |                            |
| 08-nov-19                                 | Elévation du nominal par incorporation de primes           | -                       | 1 326 547                              | 79 592,82 €             | -79 592,82 €                 | 0,16 €                     | 212 247,52 €                   | NA              | NA                         |
| 08-nov-19                                 | Division du nominal par 4                                  | 3 979 641               | 5 306 188                              | - €                     | - €                          | 0,04 €                     | 212 247,52 €                   | NA              | NA                         |

(1) Ajusté de la division par 4 de la valeur nominale des actions approuvée par l'assemblée générale réunie le 8 novembre 2019.



## 6.5.2 Capital autorisé

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale mixte du 8 novembre 2019 sont synthétisées ci-dessous :

| Résolutions approuvées par l'Assemblée Générale réunie le 8 novembre 2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |         |                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Objet de la résolution                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Durée   | Plafonds                                                                                           | Modalités de détermination du prix                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Sous condition suspensive de l'introduction en bourse |
| Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 18 mois | 10% du capital social                                                                              | 300% du Prix d'Introduction dans la limite de 3M€                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | X                                                     |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires (sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans un secteur similaire ou complémentaire à celui de la Société ou tout porteur d'obligations précédemment émises par la Société ou détenteur de compte courant d'actionnaire vis-à-vis de la Société) | 26 mois | 400 000 € en nominal et 10 M€ pour la partie "Titres de créances"                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                       |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires par offre au public de titres financiers, dans le cadre de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris                                                                                                                                                                                                                                                                 | 26 mois | 220 000 € en nominal                                                                               | Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration à l'issue de la période de placement et résultera de la confrontation du nombre d'actions offertes à la souscription et des demandes de souscription émanant des investisseurs dans le cadre du placement global, selon la technique dite de « construction d'un livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels de la place                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                       |
| Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions ordinaires émises dans le cadre de l'Admission, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 26 mois | 15% de l'émission initiale maximum                                                                 | Même prix que celui retenu pour l'émission initiale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                       |
| Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 26 mois | 220 000 € en nominal et 10 M€ pour la partie "Titres de créances" (sous réserve du plafond global) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | X                                                     |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné et offre au public de titres financiers, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce                                                                                                                                                                                                  | 26 mois | 220 000 € en nominal et 10 M€ pour la partie "Titres de créances" (sous réserve du plafond global) | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les augmentations de capital, le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30%</li> <li>Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus</li> </ul> | X                                                     |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires (sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans un secteur similaire ou complémentaire à celui de la Société ou sociétés industrielles ayant une activité similaire ou complémentaire à celle de la Société)                        | 18 mois | 220 000 € en nominal et 10 M€ pour la partie "Titres de créances" (sous réserve du plafond global) | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les augmentations de capital, le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30%</li> <li>Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus</li> </ul> | X                                                     |

| Résolutions approuvées par l'Assemblée Générale réunie le 8 novembre 2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |         |                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Objet de la résolution                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Durée   | Plafonds                                                                                                  | Modalités de détermination du prix                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Sous condition suspensive de l'introduction en bourse |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, par placement privé et dans la limite de 20 % du capital social par an | 26 mois | 220 000 € en nominal et 10 M€ pour la partie "Titres de créances" (sous réserve du plafond global)        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les augmentations de capital, le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 30%</li> <li>Pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission sera fixé par le Conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soient au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus</li> </ul> | X                                                     |
| Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, sous condition suspensive de l'Admission, dans la limite de 15% le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, en application des quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas                                                                                                    | 26 mois | 15% de l'émission initiale maximum (sous réserve du plafond global)                                       | Même prix que celui retenu pour l'émission initiale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | X                                                     |
| Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants de la Société                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 38 mois | 10% du capital (sous réserve du plafond global et des autres émissions de BSA et options de souscription) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                       |
| Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des Bons de souscriptions d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes déterminées (administrateurs - consultants - équipe dirigeante de la Société)                                                                                                                                                                                         | 18 mois | 10% du capital (sous réserve du plafond global et des autres émissions d'AGA et options de souscription)  | Le prix de souscription des BSA sera fixé par le Conseil d'administration au vu du rapport d'un expert indépendant désigné par le Conseil d'administration. Le prix de souscription des actions ordinaires sous-jacentes sera fixé par le Conseil d'administration, et sera au moins égal à la moyenne pondérée par le volume des cinq (5) derniers jours de bourse précédant l'attribution desdits BSA par le Conseil d'administration éventuellement diminuée, le cas échéant, d'une décote maximale de 30 %.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | X                                                     |
| Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 38 mois | 10% du capital (sous réserve du plafond global et des autres émissions de BSA et AGA)                     | 80% minimum de la moyenne des 20 séances de bourse avant fixation ou 80% du prix d'achat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | X                                                     |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 26 mois | €100 000                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | X                                                     |
| Autorisation donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du rachat d'actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 18 mois | 10% du capital social par période de 24 mois                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | X                                                     |

### 6.5.3 Actions non représentatives du capital

Néant.

### 6.5.4 Actions détenues par l'émetteur lui-même

A la date d'approbation du Document d'enregistrement, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte.

L'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société du 8 novembre 2019 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'AMF sous la condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

**Nombre maximum d'actions pouvant être achetées :** 10% du nombre total d'actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société dans les conditions définies par le règlement général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions ;

#### Objectifs des rachats d'actions :

- ✓ La mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;
- ✓ La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- ✓ Leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société ;
- ✓ La conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- ✓ L'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action) ;
- ✓ L'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- ✓ la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

**Prix d'achat maximum (hors frais et commission) :** 300% du prix par action retenu dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth Paris (tel que ce prix sera mentionné dans le communiqué de la Société relatif aux caractéristiques définitives de l'offre au public d'actions de la Société et de leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris).

**Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions :** 3 M€

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est rappelé qu'à compter de l'inscription des titres de la Société à la cote du marché Euronext Growth Paris, cette dernière sera tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

*Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 8 novembre 2019*

Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique par un diffuseur professionnel et mise en ligne sur le site Internet de la Société).

*Pendant la réalisation du programme de rachat*

- Publication au plus tard le septième jour de négociation suivant la date d'exécution de l'opération par la mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité).
- Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.
- Publication semestrielle d'un bilan du contrat de liquidité.

*Chaque année*

Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle.

### 6.5.5 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

A la date du présent Document d'enregistrement, les seuls titres donnant accès au capital sont les suivants :

#### 6.5.5.1 Actions gratuites

|                                                                                                     | Plan AGA 2019-1 | Plan AGA 2019-2                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date d'assemblée                                                                                    | 08-nov-19       | 08-nov-19                                                                                      |
| Nombre d'actions gratuites autorisées par l'AG à l'origine                                          | 530 620         | 530 620                                                                                        |
| Date d'attribution                                                                                  | 12-déc-19       | 12-déc-19                                                                                      |
| Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine                                                   | 161 164         | 90 056                                                                                         |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites                                                      | 161 164         | 90 056                                                                                         |
| <i>Dont nombre pouvant être acquises par les mandataires sociaux:</i>                               | -               | -                                                                                              |
| Nombre de bénéficiaires non mandataires                                                             | 2               | 22                                                                                             |
| Point de départ de la période d'acquisition                                                         | 12-déc-19       | 12-déc-19                                                                                      |
| Durée de la période d'acquisition                                                                   | 1 an            | Pour 45 028 actions gratuites : 1 an<br>Pour 45 028 actions gratuites : 2 ans                  |
| Date d'expiration de la période de conservation                                                     | 12-déc-21       | Pour 45 028 actions gratuites :<br>12/12/2021<br>Pour 45 028 actions gratuites :<br>12/12/2023 |
| Prix de souscription d'une action                                                                   | N/A             | N/A                                                                                            |
| Conditions d'acquisition                                                                            | (1)             | (1)                                                                                            |
| Nombre d'actions acquises au jour de l'approbation du Document d'enregistrement                     | 0               | 0                                                                                              |
| Nombre cumulé d'AGA annulées ou caduques au jour de l'approbation du Document d'enregistrement      | 0               | 0                                                                                              |
| Nombre total d'actions en cours d'acquisition au jour de l'approbation du Document d'enregistrement | 161 164         | 90 056                                                                                         |

- (1) L'attribution définitive des actions gratuites est conditionnée à la présence du salarié dans l'entreprise à l'issue de la période d'acquisition.

#### 6.5.5.2 Obligations convertibles

Sur délégation de l'assemblée générale mixte du 8 novembre 2019, le conseil d'administration réuni le 12 décembre 2019 a décidé l'émission d'obligations convertibles (ci-après les « OC 2019 »).

Les principaux termes des obligations convertibles sont les suivants :

|                                                                                                        | OC 2019          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Date d'assemblée générale                                                                              | 8 novembre 2019  |
| Date du CA constatant la réalisation de l'émission                                                     | 27 décembre 2019 |
| Nombre d'OCA 2019 émises                                                                               | 7 163 960        |
| Montant nominal de l'emprunt obligataire                                                               | 7 163 960 €      |
| Prix d'émission d'une OCA 2019                                                                         | 1€               |
| Taux d'intérêt annuel                                                                                  | 6%               |
| Date d'échéance                                                                                        | 31 juillet 2024  |
| Modalités de conversion                                                                                | (1) (2)          |
| Nombre d'actions souscrites à la date du présent Document d'enregistrement par conversion des OCA 2019 | 0                |
| Nombre cumulé d'OCA 2019 remboursées à la date du présent Document d'enregistrement                    | 0                |
| Nombre d'OCA 2019 restant en circulation à la date du présent Document d'enregistrement                | 7 163 960        |

La souscription des OC 2019 se répartit comme suit :

| Noms des obligataires          | Nombre d'OC 2019 | Montant des souscriptions |
|--------------------------------|------------------|---------------------------|
| <b>Grandis Lux</b>             | <b>5 263 960</b> | <b>5 263 960 €</b>        |
| FIP Odyssée PME Croissance N°4 | 707 000          | 707 000 €                 |
| FIP Odyssée PME Croissance N°5 | 31 000           | 31 000 €                  |
| FIP UFF France Croissance      | 746 000          | 746 000 €                 |
| FCPR Odyssée Rendement N°2     | 316 000          | 316 000 €                 |
| <b>Odyssée</b>                 | <b>1 800 000</b> | <b>1 800 000 €</b>        |
| <b>Aaron SOLOMON</b>           | <b>100 000</b>   | <b>100 000 €</b>          |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>7 163 960</b> | <b>7 163 960 €</b>        |

### Modalités de conversion/remboursement anticipé en cas d'introduction en bourse

#### **1 – Exigibilité anticipée de l'emprunt convertible**

Les obligataires pourront, au plus tard à la date du visa sur la note d'opération, opter pour l'exigibilité anticipée et leur encours sera immédiatement et de plein droit exigible à la date de visa sur la note d'opération. Les obligataires qui opteront pour l'exigibilité anticipée s'engagent, de manière irrévocable, à souscrire, par voie de compensation de créance, à l'augmentation de capital qui interviendra dans le cadre de l'introduction en bourse, de sorte qu'aucun remboursement en numéraire n'interviendra.

Le montant de l'encours de l'obligataire sera majoré d'une prime égale à 25%.

Grandis Lux a d'ores et déjà opté pour cette exigibilité anticipée.

#### **2 – Conservation des OC 2019 et conversion à tout moment après l'introduction en bourse**

Les obligataires ont la possibilité de conserver leurs OC 2019 après l'introduction en bourse en ayant la faculté de convertir à tout moment leurs OC sur les bases suivantes :

- Postérieurement à l'introduction en bourse, la parité de conversion, soit le nombre d'actions ordinaires émises par conversion d'une OC 2019 sera égale à

$N \text{ actions} = \text{Valeur nominale OC 2019} / \text{Prix de souscription IPO par action majoré de 20\%}$

- En l'absence d'introduction en bourse, la parité de conversion, soit le nombre d'actions ordinaires émises par conversion d'une OC 2019 sera égale à

$N \text{ actions} = \text{Valeur nominale OC 2019} / (0,7 \times \text{Prix par action (sur base diluée) retenu par l'Expert})$

Aaron SOLOMON et les fonds gérés par Odyssée Venture ont d'ores et déjà opté pour la conservation des OC 2019.

En cas de non-réalisation de l'opération d'introduction en bourse, et en l'absence d'autres cas d'exigibilité et/ou de conversion anticipée, les OC 2019 seront remboursées en numéraire à la date d'échéance sauf cas de demande de conversion des obligataires et sauf cas de rachat par la Société dans les conditions énoncées au contrat.

#### 6.5.5.3 Synthèse des instruments dilutifs

| Dilution potentielle totale (Hors OC 2019)                              |                  |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Nombre d'actions composant le capital actuel</b>                     | <b>5 306 188</b> |
| Nombre d'actions maximal à provenir de l'acquisition définitive des AGA | 251 220          |
| <b>Nombre total d'actions susceptibles d'être créées</b>                | <b>251 220</b>   |
| <b>Nb d'actions composant le capital dilué</b>                          | <b>5 557 408</b> |
| <b>% dilution potentielle (base capital actuel)</b>                     | <b>4,73%</b>     |
| <b>% dilution potentielle (base capital dilué)</b>                      | <b>4,52%</b>     |

La dilution indiquée ci-dessus ne tient pas compte de la dilution à résulter des OC qui ne peut être calculée au jour du présent Document d'enregistrement dans la mesure où elle résultera du nombre d'actions qui pourront être souscrites par compensation des créances issues de l'exigibilité immédiate anticipée des OC 2019 (créances comprenant la totalité du nominal, des intérêts courus et de la prime de non-conversion de 25%).

Ce nombre d'actions étant fonction du futur prix d'introduction en bourse, la dilution potentielle sera communiquée dans la note d'opération à soumettre à l'approbation de l'AMF.

#### 6.5.6 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant.

#### 6.5.7 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

## 6.6 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

### 6.6.1 Dispositifs de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

### 6.6.2 Franchissements de seuils statutaires

Les statuts en vigueur à compter du règlement-livraison des actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'introduction en bourse instaurent des seuils statutaires. Ainsi, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir ou cesser de détenir un nombre d'actions représentant une fraction égale à 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50 %, 66,66%, 90% ou 95 % du capital social ou des droits de vote, sera tenue d'en informer la Société au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement du seuil de participation susvisé, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

### 6.6.3 Droit de vote double.

A chaque action est attaché un droit de vote.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. La durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date d'inscription des actions aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, ne pourra pas être prise en compte.

## 6.7 CONTRATS IMPORTANTS

---

### 6.7.1 Contrat-cadre T-Mobile

Dans le cadre de son activité commerciale, la Société a remporté en 2019 un appel d'offres lancé par l'opérateur T-Mobile USA pour remplacer son fournisseur de dongles et offrir à ses abonnés un hot spot Wifi dans les véhicules.

**Objet du contrat :** Le contrat-cadre porte sur les modalités générales de fourniture et de livraison, par MUNIC à T-Mobile USA Inc, de produits spécialement développés selon les spécifications requises par T-Mobile.

Chaque bon de commande précisera, conformément aux modalités prévues par la convention :

- (i) le modèle et le prix d'achat de chaque type de produit à livrer ;
- (ii) la quantité de produits à livrer ;
- (iii) la date de livraison des produits requise par T-Mobile ;
- (iv) le lieu de livraison ;
- (v) l'unité de gestion de stock et toute autre exigence d'emballage ou d'étiquetage du produit ;
- (vi) les conditions de paiement conformes à l'accord ; et
- (vii) la signature d'un représentant autorisé de T-Mobile ou de son partenaire.

Le contrat ne comprend aucun engagement de volume de commandes et précise des pénalités éventuelles en fonction des termes spécifiques à chaque commande.

**Durée du contrat :** le contrat est effectif à compter du 23 août 2019, pour une durée de deux ans, renouvelable automatiquement par période d'un an à l'issue de chaque période.

**Modalités de paiement :** le paiement des produits commandés par T-Mobile s'effectue jusqu'à 90 jours à compter de la date d'enregistrement de la facture par T-Mobile, selon les modalités établies par le contrat et chaque bon de commande.

### 6.7.2 Contrats liés aux licences de décodage

Afin d'optimiser ces ressources, éviter une démarche individualisée envers chaque constructeur pour acquérir une licence de décodage propre à la marque, et assurer une couverture maximale, la Société s'est rapprochée d'environ 10 fabricants de valises de diagnostic et en a d'ores et déjà sélectionné 5 après qualification, avec lesquels elle entretient des relations contractualisées ou non, couvrant une très large part du parc automobile.



Les principaux termes des trois contrats existant à ce jour sont détaillés ci-après.

## ➤ **CONTRAT 1**

Pour les dongles commercialisés auprès de clients de la zone « Amérique du nord », la Société bénéficie d'un accord de licence accordé par un partenaire (ci-après le « Concédant ») avec lequel elle entretient des relations commerciales depuis 2013. Suite à la fin d'un 1<sup>er</sup> accord, les deux parties ont poursuivi leurs relations qui s'inscrivent à ce jour dans le cadre d'un accord de licence conclu le 25 janvier 2019 (ci-après la « Licence ») et ayant fait l'objet de deux avenants successifs en date des 8 mai 2019 et 10 octobre 2019 portant sur une évolution des conditions tarifaires.

**Objet :** La Licence, non exclusive, confère à la Société le droit d'accéder à certaines données véhicules et spécifications constructeurs prédéfinies aux fins :

- De besoins internes en matière de développement et amélioration de ses produits ; et
- De vendre des licences d'accès à ces données à ses propres clients à travers son offre de dongles.

**Rémunération :** La Licence initiale prévoit le paiement par la Société d'une redevance fixe forfaitaire par dongle commercialisé que celui-ci soit ou non activé avec un engagement minimum d'achat de licences pris par la Société d'ici l'échéance de la Licence.

Face au développement commercial de la Société, les parties ont conclu deux avenants portant sur les conditions de rémunération :

- Le 1<sup>er</sup> avenant définit un nouveau montant fixe de redevance à payer par dongle commercialisé au-delà du nombre couvert par l'engagement minimum défini par la Licence.
- Le 2<sup>ème</sup> avenant porte sur un montant de redevance fixe par VIN<sup>22</sup> (*Vehicle Identification Number*) relatif à un contrat spécifique, dégressif selon trois tranches de nombre de dongles vendus. Cet avenant comporte un engagement minimum de volume à commercialiser par la Société d'ici l'échéance dudit avenant (soit le 8 mai 2021).

Si la Société souhaitait accéder à des données supplémentaires, les conditions tarifaires feraient l'objet d'une mise à jour.

La facturation des licences par le partenaire se fera sur la base de déclarations mensuelles relatives au nombre de nouveaux VIN équipés. Le délai de paiement est de 30 jours après la date de facturation. La Société est considérée en défaut de paiement si la facture n'est pas acquittée 60 jours après la date de facturation. Dans ce cas, le contrat peut donc être résilié de façon unilatérale par le Concédant.

Le Concédant bénéficie d'un droit d'audit pendant une période de 3 ans après l'échéance de la Licence et de ses avenants pour s'assurer des quantités déclarées.

**Partenaire privilégié :** Le 1<sup>er</sup> avenant a introduit la notion de « Partenaire privilégié » selon laquelle si la Société avait un nouveau besoin en matière de données télématique non prévues par la Licence, avant de s'adresser à un tiers pour satisfaire ce besoin, elle devra au préalable informer le Concédant par écrit afin de lui permettre de répondre à cette demande dans un délai de 5 jours (« Droit d'exclusivité »). Si le « Concédant venait à exercer ce droit, il devra alors être à même d'intégrer les nouvelles données demandées à son offre dans un délai maximum de 3 mois. Cette disposition serait nulle et non avenue si le « Concédant déclinait l'exercice de ce droit d'exclusivité plus de 3 fois ou si en cas d'exercice, il s'était révélé défaillant quant au respect du délai d'intégration de ces données plus de 2 fois.

**Durée :** La Licence et son 1<sup>er</sup> avenant ont une durée de 3 ans. Le 2<sup>ème</sup> avenant est d'une durée de 2 ans. Toute reconduction au-delà de cette durée fera l'objet d'un nouvel avenant signé.

La Licence prévoit deux cas de rupture anticipée :

---

<sup>22</sup> Le VIN (*Vehicle Identification Number*), appelé également « Numéro d'identification du véhicule », est un code alphanumérique unique qui est donné à chaque véhicule automobile depuis 1954.

- A l'initiative de l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect par l'autre partie de l'une quelconque de ses obligations. Cette possibilité de résiliation ne deviendra effective que 30 jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception exposant les motifs de la plainte à la Partie défaillante à moins que, dans ce délai, elle n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.
- A l'initiative du Concédant sans préavis :
  - (i) En cas de vente ou de transfert de l'ensemble ou d'une partie substantielle de ses actifs ;
  - (ii) En cas de transfert ou d'intention de transférer la Licence par la Société sans le consentement préalable du « Concédant » ; et
  - (iii) En cas de non-respect par la Société des délais de paiement des redevances dues mensuellement.

## ➤ **CONTRAT 2**

Les relations avec le deuxième fabricant (ci-après « le Partenaire ») de valises de diagnostic s'inscrivent dans le cadre d'un accord de partenariat (ci-après « l'Accord ») conclu le 2 mai 2018. Cet Accord porte sur une volonté commune de développer la commercialisation des solutions reposant sur l'expertise des deux partenaires.

### **Objet de l'Accord :**

Les parties ont connecté leurs deux solutions technologiques pour mettre à disposition du marché une offre combinant la plateforme de traitement de la Société et les outils diagnostic développés par le Partenaire.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour promouvoir et commercialiser cet accès à la base de données auprès de leurs clients actuels et potentiels à travers une offre de services à valeur ajoutée.

### **Rémunération :**

Une grille de prix de référence initiale a été établie entre les partenaires en fonction à la fois de l'étendue des données rendues accessibles par le Partenaire et du nombre de dongles acquis par chaque client (nombre de véhicules à équiper par an). Les licences d'accès aux données seront facturées aux clients finaux sur la base de cette grille. La rémunération de l'Accord sera la suivante :

- **En cas de ventes de solutions par MUNIC** : selon l'usage souhaité par ses clients, MUNIC inclura dans son prix de vente, le coût de la licence d'accès aux données selon la grille préétablie. Une quote-part de ce montant sera rétrocédée au Partenaire (« Revenue sharing »).
- **En cas de ventes réalisées/ apportées par le Partenaire** : La Société assurera directement la vente, puis versera à son Partenaire, une commission sur le chiffre d'affaires (terminal et carte SIM) généré. De son côté, le Partenaire rétrocèdera à la Société une quote-part, MUNIC inclura dans son prix de vente, le coût d'accès aux données selon la grille préétablie. Une quote-part de ce montant sera rétrocédée au Partenaire.

Aucun engagement de quantité n'est prévu à l'Accord.

Au-delà de cette grille préétablie, les parties se sont engagées à discuter pour convenir d'une facturation spécifique en cas d'opportunité commerciale particulière.

« **Partenaire privilégié** » : Ce Partenariat n'est pas exclusif mais comporte la notion de Partenaire privilégié. Ainsi, si l'une des parties (Partie A) venait à avoir une opportunité commerciale nécessitant le recours à un concurrent de l'autre partie (Partie B), la Partie A s'engage avant d'engager une collaboration avec le concurrent, de faire ses meilleurs efforts pour permettre à la Partie B de remplacer le concurrent notamment en l'introduisant auprès des parties responsables de l'opportunité et en s'assurant que la Partie B pourra faire valoir une proposition de manière équitable sauf à ce que la Partie B renonce à cette opportunité .

« **Modification d'actionnariat** » : Sous réserve de toute réglementation s'appliquant à la partie concernée ou à un tiers (ci-après « l'Offreur »), si les propriétaires de la Partie B venait à recevoir une offre d'acquisition de toute ou partie de leurs actions de la Partie B de la part d'un tiers (ci-après « l'Offreur ») qui serait un concurrent direct de la Partie A, la Partie B serait dans l'obligation d'en informer la Partie A.

En cas de cession/transfert effectif des actions de la Partie B à l'Offreur, la Partie A serait endroit de décider à sa seule initiative de mettre fin à l'Accord.

**Echéance :** L'Accord a pour échéance le 31 décembre 2020 et sera renouvelé automatiquement pour une période de 3 ans à défaut de la notification écrite de l'une ou l'autre des parties de sa volonté d'y mettre fin avec le respect d'un préavis d'une durée de 1 an.

L'Accord prévoit également un cas de rupture anticipée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect par l'autre partie de l'une quelconque de ses obligations. Cette possibilité de résiliation ne deviendra effective que 30 jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception exposant les motifs de la plainte à la Partie défaillante à moins que, dans ce délai, elle n'ait satisfait à ses obligations.

### ➤ **CONTRAT 3**

Un accord de coopération (ci-après « l'Accord ») a été conclu avec un troisième partenaire (ci-après « le Partenaire ») en date du 7 janvier 2014.

#### **Objet :**

L'Accord porte sur la mise à disposition par le Partenaire au profit de la Société de :

- L'accès à deux données véhicules clés que le Partenaire mettrait à disposition de la Société ;
- Une offre de services diagnostic B-to-B en marque blanche.

**Rémunération :** Une grille tarifaire de prix de vente aux clients finaux des licences de décodage a été définie par les parties en fonction du nombre de dongles acquis. Ainsi, la Société inclura dans son prix de ventes des dongles le coût de la licence d'accès aux données selon la grille préétablie. Puis, elle reversera une quote-part du montant de cette licence à son Partenaire (« Revenue sharing »). Cette redevance sera acquittée sur une base mensuelle en fonction du nombre de dongles commercialisés au cours de cette période ;

Aucun engagement de quantité n'est prévu à l'Accord.

**Echéance :** D'une durée initiale d'un an, cet Accord est renouvelable par tacite reconduction pour une période d'un an, sauf en cas de dénonciation par l'une des parties sous réserve d'un préavis de 90 jours.

En plus de ces trois contrats, la Société a également obtenu des accords tarifaires avec deux autres fournisseurs de valises diagnostic non formalisés par contrat et poursuit ses discussions et évaluations avec d'autres partenaires afin de continuer d'étendre la couverture du parc automobile.

## 7 DOCUMENTS DISPONIBLES

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société. Le Document d'enregistrement peut également être consulté sur le site Internet de la Société ([www.munic.io](http://www.munic.io)) et sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Peuvent notamment être consultés au siège social :

- (a) L'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- (b) Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d'enregistrement ;
- (c) Les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du Document d'enregistrement.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur. A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société ([www.munic.io](http://www.munic.io)).

## **8.1 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE – RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE**

---

### **8.1.1 Comités spécialisés**

Il n'existe à ce jour aucun comité spécialisé. Compte tenu de sa taille et de la refonte en cours du conseil d'administration, la Société fera ses meilleurs efforts pour engager rapidement une réflexion sur la mise en place d'au moins un comité spécialisé d'ici l'exercice 2021.

### **8.1.2 Responsabilité sociétale et environnementale de la Société**

Se reporter à la section 2.2.2.5 du Document d'enregistrement.

### **8.1.3 Adoption du Code Middlenext**

Dans un souci de transparence et d'information du public, dans la perspective, notamment de l'inscription de ses actions sur le marché d'Euronext Growth Paris, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques du gouvernement d'entreprise.

Afin de se conformer aux exigences de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, la Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise tel qu'il a été publié en septembre 2016 par MiddleNext (le « Code MiddleNext ») comme code de référence auquel elle entend se référer à l'issue de l'inscription de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris, ce code étant disponible notamment sur le site de MiddleNext (<https://www.middlenext.com/>).

La Société a pour objectif de se conformer progressivement à la plupart des recommandations du Code MiddleNext.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlenext à la date d'approbation du Document d'enregistrement.

| Recommandations du Code MiddleNext                                                     | Appliquée | Non appliquée |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------|
| <b>I. Le pouvoir de « surveillance »</b>                                               |           |               |
| R1 : Déontologie des membres du Conseil                                                | X (1)     |               |
| R2 : Conflits d'intérêts                                                               | X         |               |
| R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil     | X (2)     |               |
| R4 : Information des membres du Conseil                                                | X         |               |
| R5 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités                               | X (3)     |               |
| R6 : Mise en place des Comités                                                         |           | X (4)         |
| R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil                                 | X         |               |
| R8 : Choix de chaque membre du conseil                                                 | X         |               |
| R9 : Durée des mandats des membres du conseil                                          | X (5)     |               |
| R10 : Rémunérations des membres du conseil                                             | X         |               |
| R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil                            |           | X (6)         |
| R12 : Relations avec les actionnaires                                                  | X         |               |
| <b>II. Le pouvoir exécutif</b>                                                         |           |               |
| R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux | X         |               |
| R14 : Préparation de la succession des dirigeants                                      |           | X (7)         |
| R15 : Cumul contrat de travail et mandat social                                        | X         |               |
| R16 : Indemnités de départ                                                             |           | X (8)         |
| R17 : Régime des retraites supplémentaires                                             |           | X (9)         |
| R18 : Stock-options et attributions gratuites d'actions                                | X         |               |
| R19 : Revue des points de vigilance                                                    |           | X (10)        |

- (1) R1 : Les dispositions en la matière sont prévues dans le règlement intérieur adopté le 11 octobre 2019 ;
- (2) R3 : Le conseil d'administration de la Société comporte deux membres indépendants : Messieurs Christophe VAN CAUWENBERGHE et François GOUBARD (se référer au paragraphe 4.1.1.1 du présent Document d'enregistrement) ;
- (3) R5 : Cette recommandation sera appliquée pour les réunions du conseil d'administration. La tenue des comités spécialisés n'est pas d'actualité, la Société n'en ayant pas encore mis en place ;
- (4) R6 : La Société vient de procéder à une récente recomposition de son conseil d'administration. Une réflexion sera engagée au cours de l'exercice 2020 quant à la mise en place d'au moins un comité spécialisé. Sans préjugé des travaux de réflexion à mener par les administrateurs, un premier comité spécialisé devrait pouvoir être institué par le conseil d'administration à tenir en 2021 pour arrêter les comptes de l'exercice 2020 ;
- En l'absence de comités spécifiques la mission du comité d'audit sera assumée par le conseil d'administration ;
- (5) R9 : Cette recommandation est appliquée, à l'exception de l'échelonnement des mandats qui ne semble pas pertinent au regard de la taille de la Société ;
- (6) R11 : Suite à la recomposition récente du conseil d'administration, une réflexion sur la mise en place d'une évaluation de ses travaux sera engagée en 2020 avec pour objectif de répondre à cette recommandation d'ici la fin de l'exercice 2021 ;
- (7) R14 : La Société n'entend pas adopter cette recommandation à court terme au regard de la structure actionnariale. Néanmoins, elle fera partie des points de vigilance ;
- (8) R16 : Une réflexion sur la mise en place d'indemnités de départ sera engagée et devrait aboutir à son adoption d'ici 2021. Dans une telle hypothèse, les indemnités qui seraient mises en place respecteraient cette recommandation ;
- (9) R17 : La Société n'a à ce jour accordé aucun régime de retraite supplémentaire. Aucune réflexion sur le sujet n'est à l'ordre du jour. Cependant, la Société n'exclut pas d'adopter cette recommandation dès lors que le sujet serait d'actualité ;
- (10) R19 : Cette recommandation sera adoptée au plus tard au cours de l'exercice 2021.

## 8.2 RAPPORTS SPECIAUX DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

---

### 8.2.1 Exercice 2018



---

#### MOBILE DEVICES INGENIERIE

Société Anonyme au capital de 132 655 euros  
Siège social : 100 avenue de Stalingrad  
94800 VILLEJUIF

RCS CRETEIL 442 484 556

---

#### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration en date du 28 décembre 2018.

**Avec la société de droit luxembourgeois GRANDIS LUX, S.A.R.L.**, émission d'un emprunt obligataire en vertu d'un contrat en date du 28 décembre 2018.

*Personne concernée :*

La société à responsabilité limitée GRANDIS LUX, société de droit Luxembourgeois, est actionnaire à hauteur de 49.90 % du capital de votre Société.

*Nature, objet et intérêt pour la Société :*

Afin de financer son développement, le 28 décembre 2018, a été établi un contrat d'emprunt obligataire dont les principales modalités sont les suivantes :

- Montant du nominal : 750 000 €, il est rappelé que ce montant a été mis à disposition le 9 avril 2015. Le contrat actuel vise à régulariser la situation,
- Echéance : 31 décembre 2019,
- Intérêts : l'emprunt obligataire porte un intérêt annuel de 4 %.

Au décembre 2018, compte tenu du non-paiement des intérêts, le solde s'élève à 750 000 € pour le principal et 120 000 € pour les intérêts, soit un montant total de 870 000 €.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

**Avec la société de droit luxembourgeois GRANDIS LUX, S.A.R.L., d'une part, et Messieurs Aaron SOLOMON, Frédéric NGUYEN, d'autre part :** avenant à une convention d'avance en compte courant

*Personnes concernées :*

La société à responsabilité limitée GRANDIS LUX, société de droit Luxembourgeois, est actionnaire à hauteur de 49.90 % du capital de votre Société, Monsieur Aaron SOLOMON est Président et actionnaire à hauteur de 31.716 % du capital de votre Société, Monsieur Frédéric NGUYEN est Administrateur et actionnaire à hauteur de 9.583 % du capital de votre Société.

*Nature, objet et intérêt pour la Société :*

Le 21 avril 2016, a été établi un avenant à la convention d'avance en compte courant conclue en date du 3 juin 2015 entre votre Société et la société de droit luxembourgeois GRANDIS LUX d'une part, Messieurs Aaron SOLOMON, Frédéric NGUYEN, Yann PARANTHOEN et Christophe VAN CAUWENBERGHE, d'autre part ; cet avenant reporte la date d'échéance de l'avance au 31 décembre 2016 au plus tard.

Au 31 décembre 2018, l'avance n'a pas été remboursée et s'établit à 14 649,80 €.

**Avec la société de droit luxembourgeois GRANDIS LUX, S.A.R.L., d'une part, et Messieurs Aaron SOLOMON, Frédéric NGUYEN, d'autre part :** conventions d'avance en compte courant

*Personnes concernées :*

La société à responsabilité limitée GRANDIS LUX, société de droit Luxembourgeois, est actionnaire à hauteur de 49.90 % du capital de votre Société, Monsieur Aaron SOLOMON est Président et actionnaire à hauteur de 31.716 % du capital de votre Société, Monsieur Frédéric NGUYEN est Administrateur et actionnaire à hauteur de 9.583 % du capital de votre Société.

*Nature, objet et intérêt pour la Société :*

- Une première convention d'avance en compte courant a été conclue en date du 21 avril 2016 entre votre Société et la société de droit luxembourgeois GRANDIS LUX d'une part, Messieurs



Aaron SOLOMON, Frédéric NGUYEN, Yann PARANTHOEN et Christophe VAN CAUWENBERGHE, d'autre part. Cette convention porte sur un montant de 1.500.000 euros destiné à couvrir des besoins de trésorerie dans le cadre du financement du besoin en fonds de roulement de MOBILE DEVICES INGENIERIE, avec une durée de blocage de l'avance pour moitié jusqu'au 31 décembre 2017 et pour moitié jusqu'au 31 décembre 2018, après quoi cette avance devient exigible et doit être soit remboursée soit capitalisée. Le taux de rémunération de l'avance en compte courant s'établit à 8 % par an.

Cette avance en compte courant devait permettre à la Société de faire face à ses besoins de trésorerie.

Au 31 décembre 2018, le montant de l'avance en compte courant s'établit à 1 823 178,08 €.

- Une seconde convention d'avance en compte courant a été conclue en date du 29 juillet 2016 entre votre Société et la société de droit luxembourgeois GRANDIS LUX d'une part, Messieurs Aaron SOLOMON, Frédéric NGUYEN, Yann PARANTHOEN et Christophe VAN CAUWENBERGHE, d'autre part. Cette convention porte sur un montant de 1.700.000 euros destiné à couvrir des besoins de trésorerie dans le cadre du financement du besoin en fonds de roulement de MOBILE DEVICES INGENIERIE, avec une durée de blocage de l'avance à hauteur de 1.000.000 d'euros jusqu'au 31 décembre 2017 et à hauteur de 700.000 euros jusqu'au 31 décembre 2019, après quoi cette avance devient exigible et doit être soit remboursée soit capitalisée. Le taux de rémunération de l'avance en compte courant s'établit à 8 % par an.

Cette avance en compte courant devait permettre à la Société de faire face à ses besoins de trésorerie.

Au 31 décembre 2018, le montant de l'avance en compte courant s'établit à 2 017 282,20 €.

Fait à Paris, le 2 septembre 2019

Le Commissaire aux comptes  
STREGO A&D



Patrick HIANASY

## 8.2.2 Exercice 2017



### STREGO A&D

14 rue Clapeyron  
75008 Paris  
Tél : 01 47 27 70 43  
Fax : 01 83 92 39 90  
strego.paris@strego.fr

### MOBILE DEVICES INGENIERIE

Société Anonyme au capital de 132 655 €  
Siège social : 10 avenue Stalingrad  
94 800 VILLEJUIF

RCS CRETEIL 442 484 56

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2017

An independent member of Baker Tilly International

STREGO A&D – SAS au capital de 240.000 euros - RCS Paris B 345 280 051 – Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.  
Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables – Conseil de la Région Paris / Ile de France

[www.strego.fr](http://www.strego.fr)



---

## MOBILE DEVICES INGENIERIE

Société Anonyme au capital de 132 655 €  
Siège social : 10 avenue Stalingrad  
94800 VILLEJUIF

RCS CRETEIL 442 484 56

---

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

---

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

**Avec la société de droit luxembourgeois GRANDIS LUX, S.A.R.L., d'une part, et Messieurs Aaron SOLOMON, Frédéric NGUYEN, d'autre part :** avenant à une convention d'avance en compte courant

*Personnes concernées :*

La société à responsabilité limitée GRANDIS LUX, société de droit Luxembourgeois, est actionnaire à hauteur de 44,90 % du capital de votre Société, Monsieur Aaron SOLOMON est Président et actionnaire à hauteur de 33,3 % du capital de votre Société, Monsieur Frédéric NGUYEN est Administrateur et actionnaire à hauteur de 5,44 % du capital de votre Société.

*Nature, objet et intérêt pour la Société :*

Le 21 avril 2016, a été établi un avenant à la convention d'avance en compte courant conclue en date du 3 juin 2015 entre votre Société et la société de droit luxembourgeois GRANDIS LUX d'une part, Messieurs Aaron SOLOMON, Frédéric NGUYEN, Yann PARANTHOEN et Christophe VAN CAUWENBERGHE, d'autre part ; cet avenant reporte la date d'échéance de l'avance au 31 décembre 2016 au plus tard.

Au 31 décembre 2017, l'avance n'a pas été remboursée et s'établit à 14 649.80 €.

**Avec la société de droit luxembourgeois GRANDIS LUX, S.A.R.L., d'une part, et Messieurs Aaron SOLOMON, Frédéric NGUYEN, d'autre part : conventions d'avance en compte courant**

*Personnes concernées :*

La société à responsabilité limitée GRANDIS LUX, société de droit Luxembourgeois, est actionnaire à hauteur de 44,90 % du capital de votre Société, Monsieur Aaron SOLOMON est Président et actionnaire à hauteur de 33,3 % du capital de votre Société, Monsieur Frédéric NGUYEN est Administrateur et actionnaire à hauteur de 15,44 % du capital de votre Société.

*Nature, objet et intérêt pour la Société :*

- Une première convention d'avance en compte courant a été conclue en date du 21 avril 2016 entre votre Société et la société de droit luxembourgeois GRANDIS LUX d'une part, Messieurs Aaron SOLOMON, Frédéric NGUYEN, Yann PARANTHOEN et Christophe VAN CAUWENBERGHE, d'autre part. Cette convention porte sur un montant de 1.500.000 euros destiné à couvrir des besoins de trésorerie dans le cadre du financement du besoin en fonds de roulement de MOBILE DEVICES INGENIERIE, avec une durée de blocage de l'avance pour moitié jusqu'au 31 décembre 2017 et pour moitié jusqu'au 31 décembre 2018, après quoi cette avance devient exigible et doit être soit remboursée soit capitalisée. Le taux de rémunération de l'avance en compte courant s'établit à 8 % par an.

Cette avance en compte courant devait permettre à la Société de faire face à ses besoins de trésorerie.

Au 31 décembre 2017, le montant de l'avance en compte courant s'établit à 1 703 178.08 €.

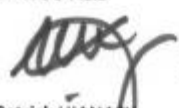
- Une seconde convention d'avance en compte courant a été conclue en date du 29 juillet 2016 entre votre Société et la société de droit luxembourgeois GRANDIS LUX d'une part, Messieurs Aaron SOLOMON, Frédéric NGUYEN, Yann PARANTHOEN et Christophe VAN CAUWENBERGHE, d'autre part. Cette convention porte sur un montant de 1.700.000 euros destiné à couvrir des besoins de trésorerie dans le cadre du financement du besoin en fonds de roulement de MOBILE DEVICES INGENIERIE, avec une durée de blocage de l'avance à hauteur de 1.000.000 d'euros jusqu'au 31 décembre 2017 et à hauteur de 700.000 euros jusqu'au 31 décembre 2019, après quoi cette avance devient exigible et doit être soit remboursée soit capitalisée. Le taux de rémunération de l'avance en compte courant s'établit à 8 % par an.

Cette avance en compte courant devait permettre à la Société de faire face à ses besoins de trésorerie.

Au 31 décembre 2017, le montant de l'avance en compte courant s'établit à 1 881 282.20 €.

Fait à Paris, le 28 juin 2018

Le Commissaire aux comptes  
STREGO A&D

  
Patrick HIANASY